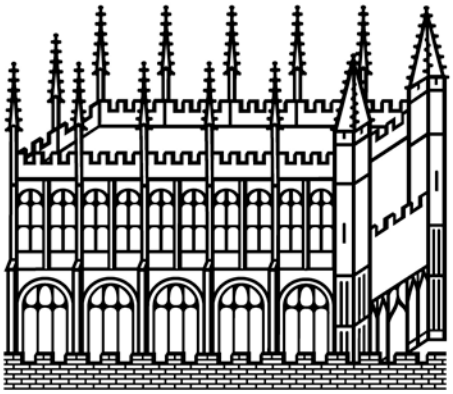

Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

V. REF. 4. BAC

~~Vet. Fr. II A. 395~~

~~201a.~~

~~201 a~~

MÉMOIRES
SECRETS
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,
DEPUIS M. DCC. LXII JUSQU'A NOS JOURS;
OU
JOURNAL
D'UN OBSERVATEUR;

CONTENANT les Analyſes des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les Relations des Aſſemblées Littéraires ; les Notices des Livres nouveaux, clandeſtins, prohibés ; les Pieces fugitives, rares ou manuſcrites, en proſe ou en vers ; les Vaudevilles ſur la Cour ; les Anecdotes & Bons Mots ; les Eloges des Savants, des Artiſtes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.

TOME CINQUIEME.

. . . . . *huc propius me,*
. . . . . *vos ordine adite.*
Hor. L. II, Sat. 3, v. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON;
M. DCC. LXXXIV.

THE TAYLOR INSTITUTION
LIBRARY OF
UNIVERSITY
OF OXFORD
7 MAY 1912

MÉMOIRES
SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS M. DCC. LXII. JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M. DCC. LXIX.

1 *Novembre.* IL s'eſt trouvé à la poſte une lettre ayant pour ſuſcription : *Au prince des Poëtes, Phénomene perpétuel de gloire, Philoſophe des Nations, Mercure de l'Europe, Orateur de la Patrie, Promoteur des Citoyens, Hiſtorien des Rois, Panégyriſte des Héros, Ariſtarque des Zoïles, Arbitre du goût, Peintre en tout genre, le même à tout âge, Protecteur des Arts, Bienfaiteur des talents ainſi que du vrai mérite, Admirateur du génie, Fléau des perſécuteurs, Ennemi des fanatiques, Défenſeur des opprimés, Pere des Orphelins, Modele des riches, Appui des indigents, Exemple immortel des ſublimes vertus.*

Cette lettre, tout conſidéré, a été rendue à M. de Voltaire, quoiqu'elle ne portât pas ſon nom, comme le ſeul à qui toutes ces qualités puſſent convenir. Bien des gens qui ne ſeront pas d'accord qu'elles ſoient toutes méritées, & il ſemble que le ſuſcripteur lui eût pu donner des louanges moins équivoques & plus délicates, ſans compromettre la vérité.

Les ennemis de M. de Voltaire prétendent que c'eſt lui-même qui s'eſt adreſſé ou fait adreſſer la lettre; ils appuient cette conjecture ſur l'invraiſemblance qu'elle pût venir d'ailleurs que des petites-maiſons, ſur la fureur inſatiable qu'a ce grand homme de faire parler de lui, & ſur mille petites ruſes de la même eſpece qu'on ſait, à n'en pas douter, qu'il a employées pluſieurs fois avec une impudence auſſi groſſiere.

2 *Novembre. Dieu & les Hommes, Œuvre Théologique, mais raiſonnable, par le docteur Oberu, traduit par Jaques Aimon.* Tel eſt le titre d'un volume in-8°. de 204 pages, qui repaît en ce moment la curioſité des incrédules. En effet cette œuvre prétendue théologique, n'eſt qu'une œuvre du diable, & n'en eſt que plus courue. Le fond, très-rebattu, eſt enrichi des graces du ſtyle, & les connoiſſeurs y reconnoiſſent la touche du philoſophe de Ferney. Cet auteur infatigable a voulu donner ſans doute matiere à une nouvelle abjuration pour l'année prochaine, l'orſqu'il fera ſes pâques avec la ferveur dont il édifie le public depuis deux ans.

4 *Novembre.* L'arrangement de la ville au ſujet de l'opéra n'eſt pas encore fini, quoiqu'il ſoit arrêté. Bien des gens préſument que malgré

ces premieres diſpoſitions, il n'aura pas lieu de la maniere dont on a parlé. On remue fortement auprès du corps municipal pour changer cette adminiſtration, qui n'opéreroit rien de mieux que du temps où elle a eu lieu déja. On ſent qu'un magiſtrat & des échevins tirés du commerce, ou d'autres états du tiers-ordre, ne peuvent apporter dans cette manutention les diſpoſitions néceſſaires à bien régir une machine auſſi compliquée, & qui exige dans le directeur une réunion de connaiſſances preſqu'impoſſible. D'un autre côté, les nouveaux propoſés n'ont pas un mérite plus tranſcendant que leurs deux anciens confreres. D'ailleurs, les encouragements qu'on leur offre pour exciter leur induſtrie, ſont trop foibles, trop incertains, trop éloignés. Ces réflexions, qu'on propoſe à la ville & ſur leſquelles on appuie, excitent une grande fermentation à ce bureau, & il eſt eſſentiel de bien débuter. Les opéra exécutés à Fontainebleau cette année, n'ont pas fait honneur à ceux qui en ont fait le choix, & les ballets même, genre où nous excellons aujourd'hui, n'ont pas répondu à ce qu'on avoit lieu d'attendre. C'étoit le cas où MM. le Breton & Trial auroient pu réparer le mauvais goût qu'on leur reproche.

8 *Novembre.* On a palé de la fermentation qu'avoit occaſionné, il y a près de trois mois, le panégyrique de St. Louis prêché à la chapelle du Louvre devant MM. de l'académie françoiſe, par M. l'abbé Couturier, chanoine de St. Quentin. L'orateur avoit été obligé de ſe diſculper pardevant M. l'archevêque, & ſe flattoit d'avoir fait revenir ce prélat des impreſ-

ſions fâcheuſes qu'on lui avoit données contre lui. D'ailleurs ce diſcours imprimé avoit eu pour cenſeur M. Riballier, ſyndic de la faculté, docteur très-connu par ſon attachement à la ſaine doctrine, & par le zele ardent avec lequel il a combattu les erreurs répandues dans le roman de *Béliſaire* de M. de Marmontel. Au moment où M. l'abbé Couturier s'y attendoit le moins, il vient d'être interdit de la chaire par le prélat, à raiſon d'hétérodoxie, & ne pourra prêcher l'avent à l'égliſe des freres de la charité, ainſi qu'on l'avoit annoncé.

11 *Novembre*. En attendant qu'on puiſſe reprendre le grand ouvrage de paver en marbre le reſte de l'égliſe de Notre-Dame, on travaille à différentes décorations particulieres : on eſt occupé aujourd'hui à relever la fameuſe épitaphe de M. l'abbé de la Porte, qui ſervira de pendant à celle du cardinal de Noailles. Ce chanoine eſt célebre dans le chapitre par ſes bienfaits à l'égliſe, & par ſon zele à la ſervir ; c'eſt lui qui ſur la fin du regne de Louis XIV fut trouver ce monarque, lui repréſenta que le vœu de Louis XIII, ſon prédéceſſeur, concernant le rétabliſſement du chœur de Notre-Dame, n'étoit pas encore rempli, & offrir à S. M. de faire les avances néceſſaires pour mettre au moins en train ce projet. Louis XIV ſe rendit à ſes ſollicitations, & l'abbé de la Porte répandit cent mille écus de ſes fonds, qui ont depuis été rendus à ſa famille. Il eſt de l'intérêt du chapitre de ne point laiſſer dans l'oubli un ſi bel exemple, & de rappeller des faits auſſi intéreſſants, tous détaillés dans ſon épitaphe.

12 *Novembre*. On écrit de Rome qu'on a

frappé une eſtampe allégorique & tout-à-fait plaiſante. Elle repréſente le pape dans un berceau, qu'agite doucement M. le cardinal de Bernis ; & au bas il eſt écrit : *il a beau faire, il me berce, mais il ne m'endormira pas.* On a attaché cette paſquinade, ſuivant l'uſage, à la ſtatue de Marforio. Elle n'a pas beſoin de commentaire. L'auteur de la lettre, à cette occaſion, imagine une nouvelle charge, non moins vraie ; ce ſeroit de repréſenter le cardinal dans le berceau, & le pape careſſant le poupon & l'endormant véritablement.

14 *Novembre.* On a répandu dans le monde une autre paſquinade contre le très-ſaint pere, dans le goût de celles qu'on s'eſt ſouvent permiſes à Rome, adreſſée à Marforio. Elle a pour titre : *Lettre très-canonique de M. l'abbé Francœur, licencié en théologie, au pape Clément XIV, ci-devant volontaire dans la légion de François d'Aſſiſe, collecteur des impôts divins & recruteur d'ames.* C'eſt une ſatire de la conduite du pape, depuis ſon exaltation, tant à l'égard du duc de Parme, qu'avec les princes de la maiſon de Bourbon, au ſujet des jéſuites. C'eſt auſſi une eſpece de réponſe à la lettre de ſa ſainteté au Roi, dont on a parlé dans le temps, & qu'on regarda dès-lors comme un trait de politique d'autant plus adroit qu'il portoit tout le caractere de l'ingénuité & de la bonhommie. Cette facétie, qui ne peut ſortir de la plume d'un bon catholique, n'a pas même le ſel de la plaiſanterie pour les indévots.

14 *Novembre. Aſſemblée publique de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres.* M. le Beau, ſecrétaire, a ouvert la ſéance en déclarant que M. Zavetti, bibliothécaire de Saint-

Marc à Veniſe, avoit remporté le prix remis depuis pluſieurs années, dont le ſujet étoit : Quels furent les noms & les attributs divers de Saturne & de Rhée, chez les différents peuples de la Grece & de l'Italie ? Quelles furent l'origine & les raiſons de ces attributs ?

Il a enſuite annoncé que l'académie propoſoit pour ſujet du prix qui dut être diſtribué dans l'aſſemblée de pâque 1771, & qui ſera double de celui qu'elle avoit déja propoſé pour 1770, attendu que les mémoires qui lui ont été envoyés n'ont pas rempli ſes vues : d'examiner quels ont été depuis les temps les plus reculés juſqu'au quatrieme ſiecle de l'ere chrétienne, les tentatives des différents peuples pour ouvrir des canaux de communication, ſoit entre diverſes rivieres, ſoit entre deux mers différentes, ſoit entre des rivieres & des mers, & quel en a été le ſuccès ?

Après cette annonce M. de Guignes a lu une préface ſervant d'introduction au *Chou-King*, un des livres ſacrés des Chinois, qu'il ſe propoſe de traduire. On connoît la conſtance infatigable de ce ſavant laborieux, qui continue à nous familiariſer avec tout ce que la littérature qu'il cultive a de plus curieux & de plus relevé.

A cette lecture a ſuccédé celle d'un mémoire de M. Bouchaud, ſur les différentes ſortes de teſtaments qui avoient lieu chez les Romains avant la loi des douze tables.

M. l'abbé Ameilhon, après cette lecture, a entretenu l'aſſemblée de quelques réflexions critiques ſur une épreuve uſitée anciennement, appellée *l'épreuve à l'eau froide*. Cette épreuve conſiſtoit à mettre l'accuſé dans un volume

d'eau aſſez étendu : s'il ſurnageoit, il étoit cenſé convaincu ; s'il plongeoit au fond, il étoit déclaré innocent. L'auteur rend raiſon pourquoi cette épreuve ſinguliere ſe faiſoit ainſi, & comment il arrivoit que contre les regles ordinaires le prodige s'opéroit plutôt en faveur du criminel que de l'innocent.

La ſéance a fini par un mémoire de M. l'abbé Bellot ſur les villes Eleutheres ſous la domination romaine, & ſur leur différence d'avec les villes Autonomes.

15 *Novembre. Aſſemblée publique de l'académie royale des ſciences.* Avant de commencer la ſéance, M. Grand-Jean de Fouchy, ſecrétaire, a fait part au public d'une nouvelle qu'il a cru devoir l'intéreſſer, il a annoncé qu'un vaiſſeau venu de la Havane avoit apporté la nouvelle que les académiciens envoyés dans l'oueſt du globe pour obſerver le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil le 3 juin de cette année, & ſur-tout M. l'abbé Chappe, étoient arrivés le 17 mai à la côte de la Californie : ce qui donnoit lieu d'eſpérer qu'ils avoient été à temps pour remplir leur deſtination.

Après cette annonce le même académicien a lu l'éloge de M. de l'Iſle, aſtronome mort l'année derniere. La vie d'un ſavant n'eſt autre choſe d'ordinaire que le récit de ſes travaux & de ſes ouvrages : celle de M. de l'Iſle, très-remplie, fourniſſoit au panégyriſte une longue énumération de cette eſpece dont il n'a omis aucun détail. On n'y voit de remarquable que ſon ſéjour en Ruſſie, qui fixé d'abord à quatre ans, fut prolongé ſucceſſivement juſqu'à 22 ans. En ſorte que cet aſtronome preſque le doyen de l'académie, s'y trouva comme étranger

à ſon retour & vit toutes les places occupées par ſes éleves. Un pareil oubli jeta de l'amertume ſur le reſte de ſes jours & peut-être en abrégea la durée. Quoi qu'il en ſoit, il a enterré avec lui un nom célebre dans les faſtes des ſciences, & ſur leſquels trois grands hommes ont répandu un luſtre qui ne s'effacera jamais. On doit ſavoir gré à M. de Fouchy d'avoir été ſobre d'ornements dans cet éloge, & de l'avoir réduit à la ſimplicité du ſujet. Du reſte, il le termine, ſuivant ſon uſage, par une deſcription trait pour trait de la figure de ſon héros, par le détail de ſes qualités toujours excellentes, & de ſa mort très-religieuſe.

Pendant que l'orateur ſe repoſoit, M. le Monnier prit la parole, & fit part à l'aſſemblée d'un mémoire d'aſtronomie contenant une comparaiſon d'obſervations faites en Europe du paſſage de Vénus & de celles faites à Saint-Domingue : il paroît différer en pluſieurs choſes du ſentiment des autres aſtronomes ſur le phénomene principal, & il conclut par un rapprochement de la parallaxe du ſoleil.

Après ce mémoire peu intéreſſant pour le public, heureuſement court & fort mal lu, M. de Fouchy a continué par l'éloge de M. Ferrin, médecin fameux pour ſon ſyſtême ſur la voix, qu'il prétend être un inſtrument à vent & à corde. Cette idée plus ingénieuſe que ſolide, fit beaucoup de rumeur dans le monde ſavant ; elle occaſionna à ſon auteur quantité de répliques, & M. Diderot entr'autres chercha à le couvrir de ridicule dans ſon roman des *Bijoux indiſcrets*. Depuis cette époque, la plus intéreſſante de la vie du docteur, on n'y trouve rien de remarquable que ſa mort : il

étoit grand praticien & fut frappé d'apoplexie comme il étoit en conſultation chez un malade ; il périt ainſi au lit d'honneur & , pour ainſi dire , les armes à la main ; il étoit grand anatomiſte ; mais il n'a pas beaucoup écrit , & les mémoires de l'académie ſont peu chargés des ſiens.

A cet éloge a ſuccédé un mémoire d'économie rurale de M. Daubenton & débité par M. d'Alembert , il roule ſur de nouvelles expériences de l'académicien , pour appuyer ſon ſyſtême concernant le parquage des bêtes à laine. Il veut qu'on les parque pendant l'année entiere : tout ce qu'il a tenté à cet égard a parfaitement réuſſi. Il propoſe pour l'hiver un parc artificiel , compoſé d'un terrein enclos de deux murs & de deux claies. L'utilité de cette façon d'élever les troupeaux de moutons eſt de former ces animaux plus vigoureux , de procurer à leur toiſon de meilleures qualités , & de rendre leurs chairs plus délicates & plus ſaines. Les inconvénients ſont nuls , puiſque toutes choſes égales , il meurt moins de brebis & même d'agneaux dans les troupeaux conduits de cette maniere , que dans ceux régimés ſuivant l'ancienne routine. M. Daubenton a fait diſſéquer preſque tous les agneaux morts dans l'hiver : il n'a rien trouvé qui indiquât que le nouveau genre de vivre eût occaſionné la perte d'aucun. Du reſte , ce ſavant patriote n'a pas encore perfectionné ſon ſyſtême , qu'il ne met en pratique que depuis peu de temps , & il continuera à faire part au public de ſes heureuſes découvertes & de ſes utiles inſtructions. Les ſpectateurs enchantés du zele de l'académi-

cien ont donné à ſon mémoire tous les éloges qu'il méritoit.

Celui de chymie, du ſieur Cadet, roulant ſur la nature & les qualités de la bile, n'a pas produit la même ſenſation.

17 *Novembre.* Un enfant poſthume né en Bretagne après le terme ordinaire, a donné lieu de renouveller en juſtice la queſtion des naiſſances tardives. M. Bouvard, médecin fameux de la faculté, a écrit contre la poſſibilité du phénomene. Il lui a été répliqué par M. Petit, qui a ſoutenu l'opinion contraire avec beaucoup de chaleur. Il s'eſt élevé entre ces docteurs une querelle perſonnelle, qui a dégénéré bientôt en injures. La victoire paroiſſoit reſtée à M. Petit; mais ſon adverſaire vient de répandre trois lettres en date du 1 novembre, qui renverſent au gré des connoiſſeurs tout le triomphe du vainqueur. On voit avec peine qu'elles ſoient aſſaiſonnées ou plutôt ſurchargées d'invectives dignes des athletes littéraires du ſeizieme ſiecle. Il eſt fâcheux que ce genre de combattre, proſcrit aujourd'hui du monde-poli, ſe ſoit encore conſervé dans les écoles.

18 *Novembre.* Les comédiens françois ſont dans une grande perplexité ſur leur tranſmigration aux Tuileries, & ſur la conſtruction de leur nouvelle ſalle. Un jeune architecte, nommé Liégeon, vient de leur propoſer un autre plan, qu'ils goûtent beaucoup. Il ſemble parer à tous les inconvénients, il ne les oblige point à ſe déplacer, il n'eſt à charge ni au public, ni au Roi, ni à eux-mêmes; en un mot, il réunit une infinité d'avantages. L'artiſte veut conſtruire la ſalle au carrefour de Buſſy, en coupant à chaque angle deux maiſons, qui

ſont preſque toutes vuides & de peu de valeur. Il ſe procure tout de ſuite un emplacement très-commode, formant une place circulaire & fourniſſant une multitude de débouchés. Par ce moyen les comédiens continueroient à jouer où ils ſont, juſqu'au moment où le nouveau théâtre ſeroit conſtruit. Il porteroit en diagonale ſur leur terrein d'aujourd'hui; en ſorte que de leurs loges & de leur foyer actuels ils déboucheroient tout-à-coup dans la ſalle moderne. On eſt ſurpris qu'ils héſitent encore à recevoir un projet ſi peu frayeux & qui remplit tous les points à deſirer, l'eſſentiel ſur-tout pour eux, qui eſt de ne pas quitter leur poſſeſſion & d'avoir toujours pignon ſur roue.

19 *Novembre*. On a parlé l'année derniere du concert exécuté par les virtuoſes pour les éleves des écoles gratuites de deſſin; inſtitution dont on eſt redevable au magiſtrat patriote qui préſide à la police de cette ville, à laquelle il donne ſans ceſſe de nouveaux encouragements: il eſt queſtion d'un concert de cette eſpece, affiché pour le mercredi 22 de ce mois, jour de ſainte Cecile, patrone de la muſique & des muſiciens. M. Gariniès eſt à la tête de cette ſorte de ſouſcription des talents; & M. de Chabanon, de l'académie des belles-lettres, mais plus renommé encore par ſon goût pour le violon, a compoſé un petit divertiſſement, dont il a fait les paroles & la muſique, qu'il a conſacré au profit de l'établiſſement nouveau. On ne doute pas que l'aſſemblée ne ſoit nombreuſe & brillante, & que les grands ſeigneurs & les gens riches ne déploient en cette occaſion toute leur magnificence.

19 *Novembre.* On vient de faire une plaiſanterie, intitulée le *Credo* d'un amateur du théâtre. Elle roule ſur quelques anecdotes, dont il faut être au fait & qui ſont très-connues de ceux qui fréquentent les foyers, où cette facétie occaſionne ſur-tout beaucoup de rumeur. Elle porte d'ailleurs ſur M. de la Harpe, aujourd'hui compagnon travaillant ſous le ſieur la Combe, entrepreneur du *Mercure*; ce petit auteur s'eſt chargé de la partie littéraire, & principalement de celle du théâtre, dont il prononce les jugements. Voici ce *Credo*.

« Je crois en Voltaire, le pere tout-puiſſant, le créateur du théâtre & de la philoſophie.

» Je crois en la Harpe, ſon fils unique, notre ſeigneur, qui a été conçu du comte d'Eſſex, eſt né de le Kain, a ſouffert ſous M. de Sartines, a été mis à Bicêtre, eſt deſcendu aux Cabanons, le troiſieme mois eſt reſſuſcité d'entre les morts, eſt monté au théâtre, & s'eſt aſſis à la droite de Voltaire, d'où il eſt venu juger les vivants & les morts.

» Je crois à le Kain, à la ſainte aſſociation des fideles, à la confrairie du ſacré génie de M. d'Argental, à la réſurrection des Scythes, aux ſublimes illuminations de M. de Saint-Lambert, aux profondeurs ineffables de madame Veſtris. Ainſi ſoit-il! »

20 *Novembre.* On commence à parler d'une production poſthume de Dumarſais contre les préjugés. Il eſt arrivé de Hollande quelques exemplaires imprimés de cet ouvrage, un des plus formidables traités qu'en eût fait encore, à ce qu'on aſſure, contre la religion.

21 *Novembre.* L'auteur du livre ayant pour titre *Dieu & les Hommes*, établit d'abord la per-

verſité de la nature humaine, qui a donné lieu à l'idée d'un maître éternel qui nous voit & qui jugera juſqu'à nos plus ſecretes penſées, & prétend que ce Dieu a été reconnu chez toutes les nations civiliſées. Il parcourt enſuite les anciens cultes &, en premier lieu, celui de la Chine, qui conſiſte principalement dans la morale miſe en pratique & réduite à cette maxime : *Adorez Dieu & ſoyez juſte*. En parlant de l'Inde & des Brachmanes, il fait voir que la théologie de leur Veidam & celle de leur Shaſta, livre de beaucoup antérieur au premier, a été imitée très-tard par les juifs & enſuite par les chrétiens, & que l'hiſtoire de la chûte des anges, dont il n'eſt pas dit un ſeul mot dans l'ancien teſtament, & fondement de notre religion, n'eſt qu'une parabole indienne. Il jette un coup-d'œil rapide ſur la théogonie des Caldéens, des anciens Perſans & de Zoroaſtre, des Phéniciens, des Arabes, des Grecs & des Romains. Il conclut que toutes ces religions étoient d'une morale ſaine, parce qu'il ne peut y avoir deux morales ; d'une métaphyſique abſurde, parce que toute métaphyſique l'a été juſqu'à Locke : & pleines de rites ridicules, parce que le peuple a toujours aimé les momeries.

L'écrivain paſſe enſuite aux juifs, il diſcute leur origine & les fait deſcendre d'une horde d'Arabes vagabonds, ſujets à la lepre, qui venoient piller quelquefois les confins de l'Egypte, & qui furent repouſſés dans le déſert d'Horeb & de Sinaï, quand on leur eut coupé le nez & les oreilles. Il établit qu'ils n'avoient d'abord aucune religion déterminée : que la leur éprouva des changements continuels juſqu'au temps de la captivité : que leurs mœurs étoient alors auſſi

abominables que leurs contes étoient abſurdes ; que l'immortalité de l'ame n'eſt ni énoncée, ni même ſuppoſée dans aucun endroit de la loi juive ; qu'elle eſt la ſeule dans l'univers qui ait ordonné d'immoler des hommes. Après des recherches ſavantes, ſi le pentateuque eſt de Moyſe, ſi ce juif a exiſté, & s'il ne ſeroit pas le Bacchus de la fable, avec lequel il a beaucoup de reſſemblance : après un parellele des événements de la fable & de l'ancienne hiſtoire grecque avec ceux de l'hiſtoire juive, qu'il veut n'être qu'un tiſſu de plagiats continuels, il parle de Jeſus, qu'il fait naître, vivre & mourir juif, qui, ſuivant le critique, n'a jamais voulu fonder une ſecte nouvelle, qui n'a été que le prétexte de l'établiſſement du chriſtianiſme & jamais l'auteur, dont les diſciples même ont été conſtamment juifs, & qui n'a été diviniſé que depuis.

Il fait une longue énumération des fraudes innombrables des chrétiens pour établir leur ſecte, qui ne dut ſes progrès qu'à l'eſprit apocalyptique répandu alors chez tous les peuples, à l'occaſion des prédictions ſur la fin du monde. Il montre une grande reſſemblance entre les dogmes du chriſtianiſme, dont Jeſus n'a jamais enſeigné aucun, & le ſyſtême de Platon ſur la trinité, l'immortalité de l'ame, la réſurrection, le paradis, l'enfer & même le purgatoire. C'eſt donc du platoniſme, mêlé au judaïſme, qu'eſt réſulté le chriſtianiſme, qui a lui-même eſſuyé beaucoup de métamorphoſes avant d'être au point où il eſt. Delà les querelles théologiques, qui donnent lieu à l'hiſtorien de faire un calcul malheureuſement trop vrai des victimes immolées aux fureurs de ces perſécutions, & dont par une réduction

modérée il ne fait monter le nombre qu'à neuf millions quatre cent ſoixante-huit mille huit cents hommes. D'où il conclut que la moins mauvaiſe de toutes les religions eſt celle où l'on voit moins de dogmes & plus de vertus ; & que la meilleure eſt la plus ſimple.

22 *Novembre*. M. Robé eſt un auteur très-connu dans le monde par ſes talents littéraires, par le genre érotique dans lequel il a excellé & par un fameux poëme *ſur la vérole*, qui n'eſt pas encore imprimé, mais qu'il a lu & relu ſi ſouvent que tout Paris en eſt imbu. Depuis quelques années ce poëte revenu des égaremens de ſa vie licencieuſe, s'eſt jeté dans la dévotion ; mais étant d'un caractere ardent, il s'eſt attaché au janſéniſme, a donné dans les convulſions, comme le genre de ſecte le plus propre à alimenter ſon imagination exaltée juſqu'au fanatiſme. Dans cette effervescence de zele, il a voulu tourner au profit de la religion un talent trop profané juſque-là, il a entrepris depuis pluſieurs années un poëme en cinq chants ſur cette matiere auguſte. Cet ouvrage paſſe pour achevé & doit s'imprimer bientôt. Un cauſtique a fait en conſéquence l'épigramme ſuivante :

Tu croyois, ô divin Sauveur !
Avoir bu juſques à la lie
Le calice de ta douleur :
Il manquoit à ton infamie
D'avoir Robé pour défenſeur.

24 *Novembre*. Le concert annoncé pour mercredi dernier a eu lieu avec beaucoup moins d'affluence qu'on ne comptoit, il a été exécuté dans une ſalle des Tuileries, appellée la *Galerie de la Reine*. Beaucoup de virtuoſes y ont déployé leurs talents ; MM. Duport & Jaſon ont

joué du violoncelle, M. Capron du violon, Mlle. Féel a chanté, MM. le Gros, Durand & Richer ont contribué à la beauté du ſpectacle. On y a exécuté un divertiſſement de M. de Chabanon, ainſi qu'on l'a annoncé.

Ce divertiſſement conſiſte dans une ſcene pathétique entre la France & une multitude d'enfants ſans ſecours, qui implorent ſon aſſiſtance ; elle invoque le dieu des richeſſes. Apollon ſe préſente ; il reproche à la nymphe d'avoir recours à une divinité vile, mépriſable & incapable de faire des heureux : il s'offre à initier dans les arts toute cette jeuneſſe ; ce qui s'exécute. Les éleves ſont enflammés de l'amour de la gloire, & le dieu leur montre les lauriers dont ils vont ſe couvrir.

L'allégorie ingénieuſe eſt ſoutenue par une muſique analogue, qui fait autant d'honneur aux talents de M. de Chabanon qu'aux qualités de ſon ame noble & ſenſible.

Il auroit été à ſouhaiter que dans une occaſion comme celle-ci le zele de cet auteur eût été mieux ſecondé, & que les virtuoſes du premier ordre euſſent contribué à ſon acte de patriotiſme. On auroit ſans doute déterminé M. Géliote à ſortir de ſon repos pour une pareille occaſion ; & Mlle. le Maure, qui ſoumet à ſes caprices juſqu'aux têtes couronnées, ſe ſeroit déterminée par l'impulſion de ſon cœur pour une auſſi belle action.

On ne doit point omettre dans le détail de la fête M. Gariniès, à l'invitation duquel elle a commencé & elle continue à s'exécuter. Il étoit à la tête de la muſique & en dirigeoit toute la machine. En reconnoiſſance de ſon zele pour le ſoutien de l'école gratuite de

deſſin, M. le lieutenant général de police lui a accordé quatre places d'éleves.

M. le duc de Chartres a honoré l'aſſemblée de ſa préſence.

26 *Novembre*. Le livre de l'*Eſſai ſur les préjugés*, ou *de l'influence des opinions ſur les mœurs ou ſur le bonheur des hommes*, ouvrage contenant l'apologie de la philoſophie, *par M. D. D.* eſt la meilleure preuve qu'on puiſſe fournir des progrès de la raiſon humaine depuis quelques années, & de l'énergie qu'elle a acquiſe chez ceux qui ont réfléchi ſur les diſcuſſions multipliées de la morale & de la phyſique, que des ſages infatigables ne ceſſent d'agiter & de répandre.

On trouve dans ce traité complet ſous le titre modeſte d'*Eſſai*, ce que c'eſt que la vérité, ſon utilité, les ſources de nos préjugés; que la vérité eſt le remede des maux du genre humain, qu'elle ne peut jamais nuire, l'excellence de la raiſon & les avantages qu'elle procure. On examine ſi le peuple eſt ſuſceptible d'inſtruction; s'il eſt dangereux de l'éclairer; quels maux réſultent, au contraire, de l'ignorance des peuples. On établit que la vérité n'eſt pas moins néceſſaire aux ſouverains qu'aux ſujets: comment la corruption & les vices réſultent des préjugés des ſouverains: quelles ſuites funeſtes a la vénération pour l'antiquité, c'eſt-à-dire le reſpect des hommes pour les uſages, les opinions & les inſtitutions de leurs peres: que les préjugés religieux & politiques corrompent l'eſprit & le cœur des ſouverains & des ſujets: que le citoyen doit la vérité à ſes concitoyens. On définit la philoſophie, les caracteres qu'elle doit avoir, le but qu'elle doit ſe propoſer, ce que c'eſt que la philoſophie ſpéculative: on découvre les motifs qui

doivent animer le philoſophe, quel courage doit lui inſpirer la vérité. On parle de l'antipathie qui ſubſiſta toujours entre la philoſophie & la ſuperſtition ; de l'eſprit philoſophique & de ſon influence ſur les lettres & les arts ; de la cauſe des vices & des incertitudes de la philoſophie ; du ſcepticiſme & de ſes bornes. On prouve que la philoſophie contribue au bonheur de l'homme, & peut le rendre meilleur. Quelles ſont les vraies cauſes de l'inefficacité de la philoſophie : que la vraie morale eſt incompatible avec les préjugés des hommes ; & qu'enfin la vérité doit triompher tôt ou tard des préjugés & des obſtacles qu'on lui oppoſe.

26 Novembre. Les amateurs de l'opéra ſont aujourd'hui calmés ſur les craintes qu'ils avoient concernant Mlle. Arnoux. Cette actrice, par une audace ſans exemple, avoit manqué à Fontainebleau ſi eſſentiellement à Mad. la comteſſe Dubarri, qu'elle s'en étoit plainte au Roi. S. M. avoit ordonné que Mlle. Arnoux fût miſe pour ſix mois à l'hôpital ; mais Mad. Dubarri, revenue bientôt à ſon caractere de douceur & de modération, a demandé elle-même la grace de celle dont elle avoit deſiré le châtiment, & a ſacrifié ſa vengeance perſonnelle aux plaiſirs du public, qui aime cette actrice. Le Roi a eu peine à ſe laiſſer fléchir, & il a fallu toute l'aménité, toutes les graces de cette dame pour retenir ſa ſévérité.

27 Novembre. La cour & la ville vont voir ſucceſſivement la nouvelle ſalle de l'opéra, en attendant qu'on y joue. On l'a illuminée déja pluſieurs fois, & tout récemment pour Mad. la comteſſe Dubarri, qui y a été introduite par M. le comte de Saint-Florentin. Elle étoit accompagnée de pluſieurs ſeigneurs ; & cette

dame, ainſi que ſa ſuite, ont été enchantées de cet édifice.

28 *Novembre.* Les camarades de Mlle. Arnoux, trop ſouvent en butte à ſes ſarcaſmes, profitent de l'occaſion de s'en venger, & ont eu grand ſoin de ne pas laiſſer ignorer ſon aventure de Fontainebleau. Elles l'ont répandue avec une charité merveilleuſe; & toutes les fois que cette actrice paroît parmi elles, on lâche toujours un petit mot d'*hôpital*; ce qui humilie beaucoup cette ſuperbe reine d'opéra.

29 *Novembre.* On a découvert que l'auteur de la ſuſcription emphatique, à la maniere orientale, d'une lettre adreſſée à M. de Voltaire, dont on a parlé, étoit un certain abbé de Launay. Cet abbé avoit été en Portugal, s'étoit inſinué dans la confiance d'un frere du Roi, au point qu'on avoit craint qu'il ne captivât trop ſa bienveillance, & qu'il avoit été obligé de revenir en France, où il s'étoit ſoutenu par les bienfaits de ce prince, qui lui a même laiſſé une penſion à ſa mort, mais mal payée ſuivant l'uſage. L'abbé a contracté beaucoup de dettes; il a été arrêté il y a quelques années, & eſt en priſon depuis ce temps, dénué de reſſources. Il s'occupe à écrire à tous ceux dont il eſpere obtenir quelque choſe, & fait valoir de ſon mieux un aſſez méchant talent qu'il a pour la poéſie. Il eſt connu ſurtout par deux épîtres, l'une *au chien du Roi*, & l'autre *à M. l'évêque d'Orléans*.

29 *Novembre.* M. de Mairan, cet académicien connu de toute l'Europe ſavante, âgé de quatre-vingt-onze ans, s'eſt trouvé très-mal, il y a quelques jours, d'une indigeſtion, après avoir dîné chez M. de Fonterriere, fermier général; on n'a pu le ramener chez lui tout de ſuite, &

on lui a adminiſtré ſur le lieu même les ſecours d'uſage, qui ont procuré une double évacuation très-copieuſe. Un accident auſſi grave avoit alarmé ſur le compte de ce vieillard, mais il s'en eſt très-bien tiré, & a recommencé à dîner en ville très-peu de temps après.

29 *Novembre.* Le projet dont on a parlé concernant la nouvelle ſalle de comédie françoiſe à conſtruire, a été agité ſolemnellement à l'hôtel des acteurs françois, devant eux & leur conſeil, le ſamedi 25 de ce mois. Il a été unanimement adopté, & l'on n'a héſité de conclure ſur le champ, que pour en référer aux gentilshommes de la chambre, ſupérieurs immédiats de la troupe, & ſans l'attache deſquels ils ne doivent rien faire.

En conſéquence les deux amateurs du théâtre, qui par un zele vraiment patriotique ſe mêlent de cette affaire, ont dreſſé un mémoire pour être préſenté aux gentilshommes de la chambre, où ils expoſent tous les avantages du plan en queſtion, dont il réſulte d'abord un embelliſſement pour ce quartier-là, par une place circulaire, preſque auſſi grande que la place des Victoires & encore mieux percée, & par de plus grands débouchés qu'on procure aux environs, en coupant de nouvelles rues à peu de frais ou plutôt ſans frais : enſuite on améliore de beaucoup la ſituation des comédiens, on leur procure un terrein plus vaſte, plus commode, d'une valeur beaucoup plus conſidérable, & ſans qu'il leur en coûte rien. On débarraſſe la ville ou le Roi des ſecours qu'ils auroient été obligés de leur donner : enfin, le public jouira dans peu, puiſqu'on ne demande que trois ans pour l'entiere confection du plan.

Ce qui doit encore mieux aſſurer ſur la pureté des vues des ſpéculateurs en queſtion, c'eſt qu'ils demandent à ne rien faire que ſous les auſpices de M. de Sartines. On connoît toute l'intégrité & toute la ſageſſe de ce magiſtrat, qui ne ſe chargeroit pas de préſider à la beſogne, s'il n'étoit certain de ſon excellence.

30 *Novembre*. L'académie royale de muſique a repris avant-hier *Dardanus*. Il a été remis avec les applaudiſſements généraux de tous les amateurs. On l'a joué, comme il avoit été exécuté à Fontainebleau, c'eſt-à-dire, avec les meilleurs acteurs & dans toute la magnificence das habillements de la cour. Le Roi a bien voulu permettre qu'on en fît uſage pour le public. Mlle. Arnoux, qui a ſenti toute l'importance dans ce moment-ci de réparer ſa triſte aventure, en captant de plus en plus les ſuffrages du public, & en fermant la bouche à ſes ennemis, a redoublé l'intérêt de ſon rôle par l'onction & l'intelligence qu'elle y a répandue.

1 *Décembre* 1769. La machine pour faire aller un chariot ſans chevaux, eſt de M. de Gribeauval; on en a réitéré derniérement l'expérience avec plus de ſuccès, mais pas encore avec tout celui qu'il a lieu de s'en promettre : il eſt queſtion de la perfectionner. La machine eſt une machine à feu.

1 *Décembre*. On a découvert près de Meulan une terre dont on compoſe une porcelaine qui va au feu le plus violent ſans eau, & qui, jetée ſur le champ dans de l'eau froide, ne caſſe pas davantage. Cette trouvaille peut être d'un grand ſecours. La pâte en queſtion eſt blanche & point chere.

3 *Décembre*. M. le lieutenant général de

police a prié, il y a quelques jours, par un billet fort honnête, M. Bouvard de paſſer chez lui à l'heure de ſa commodité. Ce médecin s'y eſt rendu & a affecté de croire que M. ou Mad. de Sartines étoient malades. Sur la déclaration du premier qui n'étoit pas queſtion de cela, mais d'un libelle ſanglant dont ſe plaignoit M. Petit, ſon confrere, le docteur a eu une longue explication, d'où il a réſulté que M. Petit étoit l'agreſſeur, que le dernier n'avoit fait que répliquer, qu'il tenoit ſa défenſe légitime & même indiſpenſable : qu'au ſurplus, il ne ſe regardoit pas comme le juſticiable de M. le lieutenant général de police ; il a refuſé d'entrer en aucun accommodement à cet égard avec ſon confrere. Alors le magiſtrat lui ayant ſignifié qu'il alloit uſer de ſon autorité pour ſupprimer ſon livre, M. Bouvard a pris congé de lui, eſt allé ſur le champ chez ſon libraire, a retiré tous les exemplaires reſtants ; & quand on eſt venu pour exécuter les ordres de la police & ſaiſir l'ouvrage, on n'a rien trouvé.

Ce petit véhicule fait merveilleuſement bien à ſes lettres, qui juſqu'ici n'avoient été lues & recherchées que par les gens de l'art : aujourd'hui toutes les femmes & les gens les plus frivoles veulent les avoir, par l'éclat que fait dans le monde l'aventure qu'on vient de raconter.

5 *Décembre.* En 1755, un jeune éleve de l'école militaire de Berlin, nommé Mingard, âgé de ſeize ans, curieux d'aſſiſter au ſpectacle du Roi, écrivit à M. de Voltaire, alors en Pruſſe & dans la confiance du prince, le billet ſuivant :

Ne pouvant plus gourmander
Le deſir ardent qui m'anime,
Daignez, Seigneur, m'accorder
Un billet pour voir *Nanine*.

M. de Voltaire lui fit la réponſe ſuivante :

Qui ſait ſi fort intéreſſer,
Mérite bien qu'on le prévienne ;
Oui, parmi nous vient te placer,
Nous dirons tous qu'il y revienne.

En effet, l'enfant plut beaucoup, & dès le ſoir eut l'honneur de ſouper entre le roi de Pruſſe & M. de Voltaire. Le goût du jeune homme pour les lettres lui ayant fait perdre de vue celle de ſa fortune, il eſt tombé dans la diſgrace de ſa famille, &, par une ſuite de cataſtrophes ſiniſtres, s'eſt trouvé très-malheureux. Venu à Paris il s'y eſt conduit avec honnêteté, & n'a point oublié les ſentiments de ſa naiſſance & de ſon éducation. La hauteur de ſon ame l'a porté à avoir plutôt recours à des étrangers qu'à des parents dont il avoit à ſe plaindre. Un homme de lettres qu'il a eu occaſion de connoître, a cru devoir en ce moment réveiller l'intérêt que M. de Voltaire avoit pris autrefois à ce jeune éleve d'Apollon : pour lui en rappeller le ſouvenir, il lui a envoyé les deux billets ci-deſſus. Le philoſophe de Ferney a répondu laconiquement ; mais par ce qui ſe paſſe depis peu de temps, M. Mingard préſume que cet apôtre de l'humanité a excité les ſentiments de tendreſſe de la famille de l'enfant prodigue, & elle vient de lui procurer des conſolations qu'il croit devoir à M. de Voltaire, nouveau trait de bienfaiſance qu'on ſe hâte d'annoncer au public.

6 Décembre. Mlle. Clairon, aujourd'hui Mad. de la Sône, connue long-temps dans Paris comme maîtreſſe de M. le comte de Charolois, a eu deux filles de ce prince, qui, devenues grandes, ſont en état d'être mariées.

On aſſure qu'elles ſont charmantes, pleines de talents & très-propres à faire des paſſions. Un gentilhomme attaché à Mad. la princeſſe de Conti, eſt à la veille d'en épouſer une. Cette princeſſe, pour rendre le mariage plus honorable, a bien voulu ſolliciter des lettres de légitimation, qu'elle a obtenues. Ces lettres-patentes ont été revêtues des formalités néceſſaires, & les jeunes perſonnes s'appellent aujourd'hui Meſdemoiſelles de Bourbon.

Mad. de la Sône eſt digne, à bien des égards, de cette faveur, par ſon eſprit, par ſes graces, par la maniere diſtinguée dont elle vit & dont elle fait uſage de la fortune que le prince lui a laiſſée, & par la bonne éducation qu'elle a donnée à ſes filles. Elle demeure dans un couvent, avec toute la décence convenable à ſon état. Elle a rendu aujourd'hui le pain béni à St. Nicolas du-Chardonet, ſa paroiſſe, dans toute la pompe poſſible.

M. Bouret, toujours inépuiſable en fait de galanteries, a eu l'honneur de préſenter à la fiancée une tabatiere très-riche, mais ſur-tout précieuſe par une miniature exquiſe, où il a fait repréſenter cette jeune bergere, cueillant des lys; allégorie ingénieuſe pour la circonſtance, & qui caractériſe parfaitement le goût fin de ce courtiſan délicat.

7 *Décembre*. Extrait d'une lettre de Rome, du 20 novembre 1769... Le ſaint pere continue à s'occuper de l'adminiſtration intérieure de ſes états, de la réforme des mœurs & des abus. Vous avez ſu qu'il avoit proſcrit l'uſage ridicule ſur les théâtres de cette ville de faire jouer les rôles de femmes par de jeunes garçons, & qu'il avoit remis le ſexe en poſſeſſion de toutes ſes fonctions

à cet égard. Il vient d'abolir une coutume plus horrible & plus abominable : par une barbarie qui fait la honte de tous ſes prédéceſſeurs, on outrageoit la nature dans de jeunes enfants, & on les dreſſoit dans ce malheureux état à remplir les fonctions de muſicien à la chapelle des papes. On ſe procuroit ainſi des voix claires & argentines, qui flattoient les oreilles de ces ſouverains, & pour leur plaiſir on avoit conſacré une horreur qu'on ne devroit lire que dans l'hiſtoire des tyrans de Rome. Sa Sainteté aime beaucoup la muſique, mais encore plus l'humanité ; & pour ſuppléer à cette eſpece de chanteurs appellés Caſtrati, elle a permis de prendre des femmes dans les muſiques d'égliſe. Un pareil trait fera bénir à jamais le pontificat de Clément XIV : il eſt adoré & ſur-tout du ſexe, qu'il fait ſortir de la nullité à laquelle l'avoient réduit ſes prédéceſſeurs.

8 *Décembre*. On aſſure que M. le comte de Saint-Florentin a vivement réprimandé le docteur Bouvard ſur la maniere dure & brutale dont il a traité ſon confrere, M. Petit ; que cette conduite a fait ſon grand tort à la cour au premier, & que cela pourra l'exclure de ſuccéder à M. Senac dans ſa place. Au ſurplus, elle ne doit pas être vacante ſi-tôt, puiſqu'il ſe porte beaucoup mieux. M. de Vernage eſt auſſi ſur les rangs pour le remplacer.

10 *Décembre*. M. l'abbé Couturier, dont on a rapporté les tracaſſeries, qui lui ont été ſuſcitées par ſes ennemis auprès de M. l'archevêque, a eu le bonheur de faire revenir de ſa prévention ce prélat très-entêté ordinai-

rement. L'interdiction a été levée bientôt, & l'orateur en queſtion a prêché le premier dimanche de l'avent dans l'égliſe de la charité, pour laquelle il étoit déſigné. Sa diſgrace paſſagere eſt un véhicule de plus à ſa réputation, & l'on s'empreſſe d'aller entendre ce prédicateur cenſuré, avec la même avidité qu'on recherche un livre défendu & qui ſe vend ſous le manteau.

13 *Décembre*. On a parlé depuis long-temps des mouvements que M. de Voltaire s'étoit donnés pour faire rendre juſtice à la famille des Sirvens, ces malheureux pere & mere, accuſés d'être auteurs du meurtre de leur fille, & condamnés comme tels par contumace au parlement de Toulouſe. Ils ont eu le courage de ſe rendre en cette ville, de faire juger la contumace, & ils ont été déclarés généralement innocents : on les a remis en liberté & en poſſeſſion de tous leurs biens, confiſqués au profit du Roi par le domaine, ſuite néceſſaire de l'arrêt.

Cet événement, qu'on doit principalement aux ſoins & aux réclamations de M. de Voltaire, aſſure de plus en plus à ce poëte philoſophe une place parmi les bienfaiteurs de l'humanité. On ne doute pas que M. Elie de Beaumont, avocat célebre au parlement de Paris, & qui a paſſé pluſieurs mois de l'été & de l'automne à Ferney, n'ait beaucoup contribué à éclairer & à faire juger l'affaire : on ne doute pas non plus que M. de Vaudeuil, le nouveau premier préſident du parlement de Languedoc, n'ait verſé dans ce tribunal l'eſprit de tolérance dont eſt animé le magiſtrat en queſtion, & qu'il n'éteigne

tout-à-fait le feu du fanatiſme, qui n'avoit que trop éclaté dans la malheureuſe affaire des Calas.

14 *Décembre.* C'eſt avec douleur que les amateurs du théâtre italien, qui avoient conçu le plus grandes eſpérances ſur le compte du ſieur Gretry, ce Pergoleſe de la France, voient que ce muſicien eſt ſur le point d'être moiſſonné à la fleur de ſon âge. Il eſt attaqué de la poitrine, & ſon genre de vivre ne contribue pas peu à aggraver ſon état. On convient aſſez également qu'il étoit fait pour faire une révolution dans la muſique de ce théâtre, dont les coryphées ne paroiſſent que des gens médiocres auprès de cet auteur.

15 *Décembre.* Vendredi dernier, à l'opéra, un ſpectateur du parterre s'enthouſiaſmoit ſur la danſe vigoureuſe & hardie de Mlle. Aſſelin, une des coryphées du théâtre lyrique. Son voiſin la déprimoit au contraire, & la trouvoit déteſtable. Chacun ſoutenoit ſon avis avec opiniâtreté & y reſta ſuivant l'uſage. A la derniere repriſe, le détracteur de la danſeuſe s'écria qu'il falloit être bien bête pour l'admirer; ſon adverſaire lui dit: « Juſqu'ici, Monſieur, j'ai cru que c'étoit à Mlle. Aſſelin que vous en vouliez; je vois très-bien à préſent que c'eſt à moi, & vous allez m'en faire raiſon. » Ils ſortent, ils ſe battent, ſans s'être jamais connus ni vus qu'en ce moment, & l'agreſſeur reſte mort ſur la place. Il ſe trouve par les informations que c'eſt un M. Hooke, officier, parent d'un Hooke connu par une aventure à peu près ſemblable, qui lui arriva au concert ſpirituel, qui fit beaucoup de bruit dans le temps, & qui ne s'eſt terminée qu'après plu-

ſieurs combats arrivés en divers endroits entre les deux contendants.

Au ſurplus cette cataſtrophe releve merveilleuſement la réputation de Mlle. Aſſelin. Toutes ſes camarades la regardent avec envie, & voudroient bien compter dans les faſtes de leur hiſtoire quelques combats ſinguliers de cette eſpece.

16 *Décembre.* M. l'abbé Ribaillier, docteur de ſorbonne, ſyndic de la faculté de théologie, ſi connu par ſes démêlés avec MM. de Marmontel & Voltaire, & ſur-tout célebre par les ſarcaſmes dont ce dernier l'a criblé. Il a la vue très-mauvaiſe : un plaiſant a ſuppoſé qu'il l'avoit entiérement perdue en travaillant à la cenſure de *Beliſaire* ; & que réduit à prendre un chien pour guide, il avoit choiſi celui de ce héros dans ſon malheur. En conſéquence on a gravé l'abbé Ribaillier conduit par l'animal, ayant au col un collier, ſur lequel on lit ces vers :

Paſſant, liſez ſur mon collier
Ma décadence & ma miſere :
J'étois le chien de *Beliſaire*,
Je ſuis le chien de *Ribaillier.*

17 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Châlons, le 14 décembre 1769. . . . Il y a toute apparence que Mad. la Dauphine paſſera par ici ; il n'y a cependant encore que des préſomptions. Quoi qu'il en ſoit, on vient toujours d'ériger une nouvelle porte en forme d'arc de triomphe, par où entrera cette princeſſe, ſi elle prend la route de Strasbourg. On a nommé à compte cette porte *la porte Dauphine.* Elle eſt magnifique, elle a 50 pieds de haut & doit être enrichie de médaillons

& de bas-reliefs relatifs à l'événement du mariage de M. le Dauphin. C'eſt le ſieur Pigale qui eſt chargé de ce travail. Le monument en queſtion coûtera 30000 liv., quoique les pierres aient été apportées par corvée des divers endroits de la province dont on les tire. Cela n'a pas accommodé le payſan, mais Châlons s'en embellit beaucoup. Notre intendant, M. Rouillé d'Orfeuil, ne ceſſe de travailler à rendre cette ville très-belle, d'infame qu'elle étoit.

Si Mad. la Dauphine paſſe par ici, M. l'archevêque de Rheims ſe propoſe d'y venir jouir de ſon droit de pairie, qui eſt d'embraſſer à la joue la princeſſe, droit qu'il ne pourroit faire valoir lorſqu'il la recevra à la tête de ſon clergé.

17 *Décembre.* Les partiſans du *Pere de famille* font valoir deux événements qui ſe ſont paſſés à la comédie françoiſe, hier jour où l'on jouoit ce drame. Le premier, eſt celui d'une femme, qui, au moment où le jeune homme défend l'épée à la main ſa maîtreſſe qu'on veut enlever, a été ſi vivement ſaiſie, qu'elle en a jeté les hauts cris, qu'elle eſt tombée en convulſions & qu'il a fallu la tirer de ſa loge; en ſorte que le ſpectacle a été interrompu pendant quelque temps.

Le ſecond, eſt la fureur avec laquelle le parterre, lorſqu'on eſt venu annoncer la repriſe d'*Hamlet* pour mercredi, s'eſt récrié: *point d'Hamlet! le Pere de famille!* & cela à pluſieurs fois.

Il paroît que les comédiens n'ont point eu égard aux réclamations du parterre, puiſqu'*Hamlet* eſt annoncé ſur l'affiche pour mercredi. On dit que le cinquieme acte eſt refait & ſera neuf abſolument.

18 *Décembre.* Extrait d'une lettre de Pologne, du premier décembre 1769. . . . Vous connoiſſez M. le comte Oginski, grand général de Lithuanie. Vous connoiſſez l'étendue de ſes lumieres & les graces de ſon eſprit. On peut renvoyer ceux qui voudroient en voir un échantillon à l'article *Harpe*, qu'il a fourni au *dictionnaire Encyclopédique*. Il vient de faire une action qui le rendra encore plus précieux & plus immortel que tous les ouvrages qu'il pourroit compoſer. Il a entrepris de faire à ſes frais un ouvrage de la plus grande utilité pour la province de Lithuanie : c'eſt un canal de communication entre les rivieres *Jaſiolda* & *Szezara*, par le moyen duquel les productions du fertile diſtrict de *Pinsko*, qui n'avoient point de débouché, en auront un pour être envoyées à Konisberg, parce que la riviere Szezara ſe décharge dans le Niemen, qui porte les bateaux dans ce port. Ce canal de communication aura environ douze lieues d'étendue, & un aſſez grand nombre d'écluſes. Il eſt déja avancé de plus de moitié, & il coûtera pluſieurs millions à M. Oginski, qui en fait le ſacrifice à ſa patrie.

21 *Décembre.* M. l'abbé Vatry, penſionnaire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, eſt mort le 16 de ce mois. Il étoit infirme depuis long-temps & la tête ne faiſoit plus de fonctions ; c'étoit un des plus ſavants hommes de l'Europe dans le grec, qu'il avoit profeſſé au college royal.

21 *Décembre.* Les comédiens françois ont repris hier *Hamlet*. Le cinquieme acte, quoique tout neuf, n'a pas paru moins mauvais que le précédent. L'auteur, à un dénouement trivial & uſé, a ſubſtitué une cataſtrophe ridicule &

abſurde. Tous les perſonnages y ſemblent autant de marionnettes, dont le poëte retarde ou accélere les mouvements à ſon gré. Le tyran ſur-tout y complete parfaitement ſon caractere, du plus inſigne, du plus plat & du plus ſot coquin qu'on puiſſe voir. Il faut travailler pour la troiſieme fois à refaire ce cinquieme acte, qui dépareille abſolument les autres, où il y a au moins quelques belles choſes.

22 *Décembre.* On a envoyé de Breſt les vers ſuivants, faits ſur la mort de Gordon. Ils paroiſſent récapituler en bref toute la trame de ce fatal événement. Il faut ſavoir qu'il s'eſt plaint d'avoir eté excité par le comte d'Harcourt, ambaſſadeur de la cour de Londres à la cour de France, non à incendier le port de Breſt, comme on a dit, mais à en reconnoître la ſituation, à en examiner tous les détails, pour en profiter au beſoin. Quant au ſage magiſtrat, on connoît aiſément qu'il veut parler de M. de Clugny, intendant de Breſt & préſident de la commiſſion.

Un perfide vieillard abuſa ma jeuneſſe,
Un ſage magiſtrat confondit mes projets,
Une mort héroïque expia ma foibleſſe,
Un peuple généreux me donna des regrets.

24 *Décembre.* Le triomphe du docteur Petit ſur le docteur Bouvard n'a pas été long ; ce dernier a eu recours à M. le chancelier, & ce chef ſuprême de la juſtice a fait révoquer l'ordre de la police qui avoit arrêté le débit de l'ouvrage de ce médecin contre ſon confrere ; il ſe vend aujourd'hui publiquement : mais ce qu'on avoit prévu malheureuſement pour M. Petit eſt arrivé, & ce véhicule produit un débit étonnant du livre.

25 *Décembre.* On a déja parlé du procès pendant pardevant le chef de la librairie, entre les libraires & M. Luneau de Boisjermain. On a réſumé les diverſes prétentions des deux parties & ſur-tout les deux mémoires de Me. Linguet, ce Démoſthene de nos jours, qui réfute ceux des libraires avec autant de ſolidité que d'éloquence & de feu. Ces derniers viennent de fournir une réplique, & c'eſt à cette occaſion qu'un anonyme a répandu une brochure intitulée : *Avis aux gens de lettres.* Après une expoſition nette & préciſe du ſujet, l'auteur fait rapidement quelques notes ſur la défenſe nouvelle des libraires, & prouve qu'ils ne ſont pas heureux en réparties. Non content de cela, il les ſuit pas à pas, il montre que conduits par l'avidité ils marchent toujours entre l'injuſtice & l'extravagance. Il examine & diſcute ſéparément chacune de leurs prétentions & en fait voir palpablement l'indécence. Il termine ſon écrit par des réflexions générales, qui naiſſent naturellement de ſon ſujet. Il ſe plaint que la France, étant le pays du monde où les lettres ſoient les plus floriſſantes, ſoit en même temps le pays où ceux qui les cultivent, ſoient traités le plus défavorablement. Il les peint avec non moins de vérité que d'énergie, gémiſſant ſous le joug des libraires, travaillant en vils eſclaves au champ fécond de la littérature, tandis que ces maîtres durs recueillent tout le fruit de leurs ſueurs, & vivent à leurs dépens dans l'abondance & dans le luxe. Il compare les procédés des libraires de France & de ceux de Londres envers les auteurs, & il en fait voir l'énorme différence à la honte des premiers. Il cite l'exemple d'une *hiſtoire de*

Charles V, en cinq volumes, dont le manuſcrit a été vendu par M. Robertſon quatre mille guinées ; tandis que l'*Encyclopédie*, ce vaſte dépôt de toutes les connoiſſances humaines, ce monument, qui ſeul forme une bibliotheque entiere, qui a rapporté plus de deux millions de gain aux libraires, n'a valu à M. Diderot, entrepreneur, directeur, & ſur-tout ſeul architecte de cet immortel édifice, que cent piſtoles de rentes viageres. Il finit par une péroraiſon vigoureuſe, où il exhorte les gens de lettres à ſecouer un joug auſſi honteux que tyrannique, pour s'aider mutuellement dans l'impreſſion & le débit de leurs ouvrages, & pour donner des ſecours aux jeunes gens qui entrent avec du talent dans la même carriere. Il ſonne le tocſin même à l'égard des ſeuls amateurs, fait craindre le dépériſſement du goût & des lettres, ſi l'on ne met un prompt remede à la rapacité dévorante des libraires, ſang-ſues des auteurs, & qui ſe gorgent impitoyablement de leur ſang.

27 Décembre. Mémoire de Gordon à ſes juges.

Monſieur & Meſſieurs,

Vous êtes peres, vous tous, peres heureux ; vos enfants ne vous ſont pas enlevés, vous leur êtes conſervés. Le mien, pere de treize, nous fut enlevé dans ſa trente-huitieme année. Je n'en avois alors que 12 : quelle perte pour moi ! Ma mere me reſte encore : veuve à 32 ans, elle ſe retira dans une maiſon de campagne, déterminée à y paſſer le reſte de ſes jours avec ſes cinq filles. Les ſoins de l'éducation de nous autres furent confiés à nos plus proches parents. Ma faute, ou, ſi vous voulez, mon crime, n'eſt pas l'effet d'un

tempérament vicieux, ſuite ſouvent d'une éducation négligée, mais d'un malheur (1) qui m'avoit obligé de venir en France. Milord Harcourt promit à ma ſollicitation de me remplacer dans mon ancien régiment : il ſe prévalut de cette conjoncture, en me propoſant ce fatal voyage. Mon peu d'expérience me laiſſa ſéduire, ma reconnoiſſance me le fit entreprendre. Figurez-vous en milord Harcourt un homme de ſoixante ans, décoré de toutes les beautés de la vieilleſſe : en lui je voyois un hommee de naiſſance, lieutenant général de nos armées, ambaſſadeur en France & mon protecteur. Que de prévoyance n'auroit-il pas fallu pour appercevoir la chaîne de malheurs qui devoient s'enſuivre ? Et ſous quelles couleurs ne me préſenta-t-il pas ſa propoſition ? Il me fut impoſſible d'éviter ſon piege.

Je n'ai, hélas ! que peu à eſpérer du côté des loix, elles ne regardent que les fautes. J'ai toujours eſpoir en vous, vu que l'état ne peut ſouffrir aucun préjudice de tout ce que j'ai fait. De plus, je déclare n'avoir jamais eu intention de former aucunes liaiſons ici : c'eſt le cruel haſard qui me les a fait trouver.

Mitigez donc, s'il ſe peut, la ſévérité des loix : permettez que je vous rappelle encore une fois que j'ai une mere, & que je vous repréſente l'honneur d'une famille nombreuſe ; elle eſt noble : & s'il faut mourir, ne me faites pas ſouffrir d'ignominie ; laiſſez-moi agir en liberté, & je ſaurai éviter la honte. Enfin, pour derniere grace, que je meure

(1) Pour avoir tué un homme dans une rixe.

avec mon écharpe militaire, & qu'on la faſſe tenir enſuite à mon frere.

29 *Décembre*. Outre *l'avis aux gens de lettres*, dont on vient de parler, il avoit paru dans l'affaire de M. Luneau de Boisjermain avec les libraires, un troiſieme mémoire, ſous le titre de *derniere réponſe ſignifiée & conſultation pour le ſieur Luneau de Boisjermain, contre les ſyndic & adjoints des libraires de Paris*. Dans ce mémoire, encore plus vigoureux que les précédents, l'auteur a ſu répandre un intérêt dont on ne croiroit pas la matiere ſuſceptible, & qui d'une cauſe particuliere en fait une générale avec tous les gens de lettres, par le détail des vexations que ces derniers en éprouvent continuellement, & qui deviendroient de plus en plus odieuſes, ſi on les laiſſoit empiéter ſur eux comme ils le prétendent. On ſait que depuis long-temps ils affectent envers eux une dureté & un deſpotiſme qu'il groſſit, & les a déja couvert du ridicule qu'ils méritent, dans la chartreuſe, où il dit en décrivant les entours du college des jéſuites & de la rue St. Jacques :

Où trente f... d'imprimeurs
Donnent froidement audience
A cent famériques auteurs, &c.

L'avocat, dans le mémoire en queſtion, plus approfondi que les premiers, remonte à l'origine des libraires, qui avant la découverte de l'imprimerie étoient dans la plus humiliante, la plus ſervile dépendance des gens de lettres, entiérement aux ordres & aux gages de l'univerſité. On les appelloit alors *Stationarii*, c'eſt-à-dire entrepoſeurs, comme ſervant préciſément & uniquement au courtage

des livres peu communs alors. Elle avoit ſur eux le droit d'inſpection, de correction, & elle en uſoit. Il réfute victorieuſement leur aſſertion, par laquelle ils prétendent n'être pas confondus avec les autres eſpeces de négoces, & diſtinguer dans la librairie une partie purement matérielle qu'ils dédaignent, & une partie purement ſpirituelle qu'ils s'approprient. Il fait voir au contraire, qu'ils n'occupent qu'un rang très-peu diſtingué dans l'ordre des vanités ſociales, qu'ils ſont exclus de l'échevinage de Paris, eſpece d'apothéoſe bourgeoiſe, à laquelle peuvent être admiſes des communautés de marchands, au-deſſus deſquels ils voudroient s'élever; & qu'enfin le ſouverain lui-même les a aſſimilés quelquefois aux états méchaniques les plus vils.

Mais ce qui doit ſur-tout les confondre & les couvrir de confuſion, c'eſt une table jointe à cet écrit, par laquelle il eſt démontré que les libraires, tous frais faits pour le dictionnaire encyclopédique, montant à 938291 liv. 2 ſ. 6 d., ont gagné 2444204 livres 17 ſous 6 d., &c. dont 634307 liv. 4 ſ. qu'ils ont pris de trop aux ſouſcripteurs. Ceci n'eſt point, au reſte, une récrimination inutile & hors d'œuvre, puiſque M. Luneau de Boisjermain étoit un des ſouſcripteurs de l'encyclopédie, & qu'il a déja entamé une procédure juridique contre les libraires, pour ſe faire reſtituer la ſomme qui lui a été priſe de trop.

Après ce mémoire ſavant & éloquent de Me. Linguet, ſuit une conſultation de dix juriſconſultes, en date du 15 novembre, tous du même avis & donnant entiérement gain de cauſe à M. Luneau. Le procès eſt toujours en

délibéré pardevant M. le lieutenant général de police.

30 *Décembre*. M. le marquis le Monnier rentre de nouveau en lice contre M. de Valdahon, à l'occaſion de Mlle. le Monnier, qui depuis qu'elle eſt majeure lui a fait des ſommations reſpectueuſes pour épouſer ſon amant, dont la conſtance a été miſe à de ſi rudes épreuves. Tous les papiers publics ont parlé ſi ſouvent & d'une façon ſi intéreſſante du procès célebre qui dure depuis ſept ans entre ce premier préſident de la chambre des comptes de Dole, & le mouſquetaire gris, qu'on s'en ſouvient ſurement & que les cœurs tendres ſont encore affectés de cette hiſtoire romaneſque. On blâme généralement l'opiniâtreté de M. le Monnier, qui par des mémoires infames a cherché à rendre odieux & mépriſable un homme eſtimé publiquement.

La fille vient de répandre un mémoire en réponſe aux horreurs débitées par M. le Monnier, où elle eſt obligée par ſa poſition cruelle de défendre un amant contre un pere. On y retrouve l'avocat diſert qui a déja fait d'autres mémoires dans la même cauſe : il a traité cette matiere plus en romancier qu'en juriſconſulte : plus de mots que de choſes, plus de phraſes que de raiſons conſtituent le fond de cet ouvrage, qu'on trouve ſur toutes les toilettes, & qui y aura plus de ſuccès que ſur le bureau des juges.

M. L'Oiſeau de Mauléon termine cette apologie par une lettre à Mlle. le Monnier, en date du 5 décembre, où après avoir donné à entendre avec autant de vanité que d'indécence, qu'il lui a prêté ſa plume gratuitement, il déclare que devenant maître de la chambre

des comptes de Nancy, les uſages de l'ordre des avocats & ceux de la compagnie ne lui permettent pas de ſigner ce mémoire ; qu'en conſéquence il le remet entre les mains d'un ancien confrere. Ce dernier, après un bout de conſultation fort plate, datée du 10 décembre, adopte l'ouvrage du ſieur l'Oiſeau & ſigne le mémoire.

31 *Décembre. Lettre d'Alexandre Gordon à ſir Charles Gordon, ſon frere.* C'eſt avant mon dernier moment, cher Charles, que je prends la plume pour te faire part de mon ſort. Je ſuis condamné à perdre la tête ſur un échafaud entre 4 & 5 heures, ce 29 novembre après midi. Ma ſeule conſolation en ce moment terrible eſt de n'être pas coupable des crimes que l'on m'a imputés, & d'avoir arraché des larmes de mes juges mêmes. Depuis l'exiſtence des loix, jamais arrêt auſſi cruel n'a été rendu contre qui que ce ſoit. En effet, ſi j'avois été coupable des crimes dont un Anglois nommé Stuart m'a accuſé, à quel ſupplice les juges m'euſſent-ils donc condamné ? Je ſuis le plus infortuné de tous les hommes. Les deux perſonnages que j'avois cru mes amis m'ont trompé ; ils m'ont toujours flatté de pouvoir obtenir ma grace ; ils m'ont empêché d'intéreſſer en ma faveur la nobleſſe d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. J'ai été condamné, non pour avoir eu le projet d'incendier tous les ports de France, parce que mes juges n'ont pu prouver un ſi horrible crime, mais pour avoir pris des meſures avec deux hommes ici apoſtés pour me ſéduire (1), pour avoir pluſieurs

(1) Ceci a trait à deux *moutons*, en termes de métier, c'eſt-à-dire à deux hommes, que M. de Clugny avoit

détails de ce port, lorſque je ſerois en Angleterre. Le moment fatal approche, cher frere ; j'entends dans les eſcaliers les gardes qui viennent me chercher. Je te demande en grace, cher Charles, de conſoler ma tendre mere : il m'eſt impoſſible de finir ma lettre pour elle. Mes pleurs effacent chaque mot que je trace. Embraſſe tous mes parents & dis-leur que je meurs innocent. Remercie mon oncle Pierre Gordon pour tous les ſoins qu'il a pris. J'ai heureuſement obtenu d'être exécuté avec toutes les marques militaires. M. de Clugny, mon juge, m'a promis de t'envoyer mon écharpe : elle te ſera envoyée teinte de mon ſang innocent. Quel motif, cher frere, pour t'exciter à une juſte vengeance. Je laiſſe la plume pour aller à l'échafaud. O mes adorables & tendres ſœurs ! je ne vous verrai donc jamais, je ne vous reverrai plus. . . . Cet arrêt eſt mille fois plus terrible que la mort. Adieu, cher frere, mon frere, mon ami, dans une demi-heure je ne ſuis plus.

ANNÉE M. DCC. LXX.

1 *Janvier* 1770. *La Roſiere de Salenci*, cet opéra comique diſgracié à la cour, & dont on avoit dit beaucoup de mal lorſqu'il a paru pour la premiere fois à la comédie italienne, ſuivant

excités à paroître entrer dans les projets de Gordon, pour mieux les connoître, & à gagner ſa confiance, pour le trahir enſuite plus ſurement. Cet intendant avoit écrit à la cour dès les premiers ſoupçons qu'il eut ſur le compte de l'Anglois ; & le miniſtre lui répondit de le faire veiller, de ne témoigner aucune inquiétude & de s'y prendre de façon à acquérir des preuves plus ſûres de ſes deſſeins.

l'uſage de ce théâtre n'a repris que plus fortement depuis, au moyen de quelques retranchements, de changements, de corrections. Le public enchanté de la dolicité du ſieur Favart, a trouvé que cela faiſoit un excellent effet, qu'il avoit eu tort de condamner ſi promptement un grand maître.

3 *Janvier.* M. Roſe de Chantoiſeau, ancien directeur du bureau général d'indication, premier auteur des *reſtaurateurs*, & célebre par diverſes autres inventions qui indiquent ſon génie & la fertilité de ſes reſſources, vient de répandre auſſi un proſpectus, qui n'eſt encore qu'une eſquiſſe d'un projet dont on parle dans le public depuis quelque temps, mais qui n'avoit pas reçu toute ſa forme. Il a pour titre : *L'Ami de tout le monde*, ou *précis d'un plan de banque générale du crédit public, ſociale & commerçante, de confiance & de reſſource dans les beſoins de l'état, propoſée pour la liquidation des dettes d'un état, le ſoulagement des peuples, l'agrandiſſement du commerce & le tombeau de l'uſure.*

L'auteur propoſe ſon plan, comme un moyen très-ſimple & peu diſpendieux pour liquider les dettes de l'état, ſans établir aucun impôt, pour ſubvenir & ſatisfaire avec autant de rapidité que d'efficacité aux beſoins *preſſants* de la France, à ſes engagements *paſſés*, *préſents* & *à venir*, & finalement enrichir le Roi & ſoulager ſes ſujets.

Il voudroit pour cela qu'en établiſſant ſa banque générale de crédit public, on y fondât un certain nombre déterminé de billets de crédit, qui y ſeroient relatifs, rembourſables au tréſor royal tous les ans par quart, au prorata chacun de ſa valeur repréſentative.

Il entend qu'il ſeroit expreſſément énoncé par l'édit de création que ces billets ne pour-

roient être refuſés dans aucun cas par le créancier, du débiteur qui s'en trouveroit titulaire, aux offres & conditions expreſſes par le débiteur de ſupporter en ſon propre & privé nom la perte d'un pour cent, c'eſt-à-dire, d'environ deux ſous par piſtole par chaque mutation de propriété.

Il prétend que par ce moyen il n'y auroit plus de répercuſſion à craindre dans le commerce de la part de l'état, qui acquitteroit alors ſur le champ ſes fourniſſeurs, les fourniſſeurs leurs fabricants, les fabricants leurs créanciers, &c.

Suit un développement du plan propoſé, où, pour rendre ſon idée plus ſenſible, cet écrivain politique met ſous les yeux un même exemple préſenté ſous deux points de vue différents. Il en réſulte qu'en ſuppléant à l'eſpece numéraire par la création des nouveaux billets de crédit propoſés, l'état ſeroit dans le cas en effet de liquider toutes ſes dettes, ſuivant l'objet de l'auteur, ſans établir aucun nouvel impôt, ſans altérer les finances, & ſans rien faire perdre aux créanciers, ou du moins en ne leur faiſant eſſuyer qu'une perte volontaire, momentanée & inſenſible; qu'il en provient un très-grand avantage pour chacun d'eux, par la jouiſſance accélérée de leurs fonds.

On inſinue d'ailleurs que les particuliers, obligés par des revers inattendus d'avoir recours aux uſuriers ou prêteurs ſur gages, trouveroient bientôt dans une des branches de cet établiſſement des ſecours prompts & gratuits: M. Roze ſe réſerve de le mettre au jour en temps & lieu.

Au ſurplus, l'auteur, pour donner plus de confiance au miniſtere, annonce qu'il a remis en 1764 ſon plan à découvert ſous les yeux

de MM. les juges conſuls & des ſix corps aſſemblés, pour être réfuté, conteſté, ou applaudi, & qu'il ne craint point d'avancer que d'après quelques obſervations auxquelles il s'eſt ſoumis, ils l'ont tous unanimement regardé comme le plus économique, le moins équivoque & le plus avantageux au public, qui leur eût encore été préſenté juſqu'alors. Mais il convient que l'exécution de ce plan exige une manutention particuliere, d'où dépend le ſuccès des opérations, que la briéveté d'un proſpectus ne lui permet pas de déduire.

Pour ne rien laiſſer à deſirer, M. de Chantoiſeau a la bonne foi de ſe faire les objections les plus fortes qu'il puiſſe s'imaginer, ou qui lui aient été faites. Elles ſont au nombre de ſix, & il établit les réponſes à côté.

A la fin ſe trouve un modele des billets de crédit public, qui conſtitue leur façon, & met ſous les yeux le machaniſme de l'opération.

5 *Janvier*. Il eſt venu des lettres d'Eſpagne pour demander les ſtatuts des écoles gratuites de deſſin établies à Paris, & l'on juge qu'on veut en former de ſemblables dans ce royaume; ce qui fait infiniment d'honneur à M. de Sartines, protecteur de cette inſtitution patriotique.

6 *Janvier*. On continue les quolibets ſur M. l'abbé Terray. On dit que le Roi va payer toutes ſes dettes, parce qu'il a trouvé un tréſor enterré (*en Terray*).

7 *Janvier*. Un nouveau thermometre a été préſenté au Roi le 10 décembre dernier, & en conſéquence on lui a donné le nom de thermometre royal à quatre tubes.

11 *Janvier*. Extrait d'une lettre d'un chanoine de l'égliſe de Paris, du 8 janvier 1770... M. l'archevêque vient de nous donner pour con-

frere un curé (M. Bergier) des montagnes de la Suiſſe, qui a beaucoup écrit contre les philoſophes de nos jours. On le dit homme de génie. Je ne connois pas encore ſes ouvrages, dont il a fait préſent au chanoine en ſe préſentant ; mais à ſon allure je gagerois que que ce n'eſt point un homme de ce monde...

12 *Janvier*. Extrait d'une lettre de Châlons en Champagene, du 8 janvier 1770.... Les médaillons, Monſieur, dont eſt chargé le ſieur Pigal, doivent repréſenter, l'un Minerve, offrant aux ſpectateurs le buſte de Mad. la Dauphine ; l'autre, celui de M. le Dauphin, ſoutenu par le dieu Mars. Ceux qui ont vu les deſſins les trouvent admirables ; ils prétendent que l'ouvrage ſera d'un goût exquis, & que les têtes ſur-tout auront la plus exacte reſſemblance, & ſeront d'une vérité noble & intéreſſante. Le reſte conſiſte en ornements, en trophées, &c. Nous comptons toujours jouir de ce beau monument pour le paſſage de Mad. la Dauphine.

13 *Janvier*. M. l'abbé Soumille, aſſocié correſpondant de l'académie royale des ſciences de Paris, &c. s'eſt flatté de trouver encore une plus grande préciſion dans le thermometre de comparaiſon, dreſſé ſuivant les principes de feu M. de Réaumur, ſi renommé dans cette partie. En conſéquence, pour faire connoître d'une maniere plus ſenſible les plus petits changements de chaleur & de froidure qui s'operent dans l'air, il vient d'en conſtruire un à quatre tubes, rangés ſur un même tableau, & réglés avec tant de d'harmonie que chacun marque à ſon tour le quart de la température ordinaire, & cela ſans confuſion, puiſqu'il n'y en a jamais que deux qui marquent à la fois,

chacun de ces tubes ceſſant de marquer lorſque ſon voiſin commence.

14 *Janvier*. La chûte du ſaint pere, le jour de ſon entrée à Rome, a été célébrée par Marphorio. On a gravé une eſtampe, où ſa ſainteté eſt repréſentée tombant de cheval, comme St. Paul; & St. Ignace, qui en eſt le témoin, lui rappelle ce trait de l'apôtre & lui crie: *Clément! Clément! pourquoi me perſécutes-tu!*

15 *Janvier*. Les comédiens françois ont donné ſamedi la premiere repréſentation *des deux Amis*, drame bourgeois de M. Caron de Beaumarchais, annoncé depuis long-temps ſous différents titres, tels que *le bienfait rendu*, *le marchand de Londres*, *la tournée du fermier général*, &c. Cette piece, prônée d'avance avec beaucoup d'emphaſe, a attiré une affluence prodigieuſe, & Mad. la ducheſſe de Chartres l'a honorée de ſa préſence. L'auteur y a fait entrer des ſcenes ſi analogues aux circonſtances du jour, qu'il avoit excité une curioſité générale. C'eſt une double banqueroute qui fait l'intrigue du drame; mais le ſujet, défectueux en lui-même, a encore plus révolté par la maniere dont il a été préſenté. On y a pourtant trouvé des ſcenes heureuſes & produiſant le plus tendre intérêt. Quoique les ſpectateurs en général paroiſſent avoir proſcrit cette piece, elle a encore des défenſeurs. Elle a eu un ſuccès plus marqué hier, mais qu'on attribue à un redoublement de cabale. S'il ſe ſoutient, on en parlera plus amplement.

16 *Janvier*. M. l'abbé Chauvelin, ancien conſeiller de grand'chambre & conſeiller d'honneur du parlement, eſt mort avant-hier âgé de 54 ans. Né avec une complexion foible, & diſgracié de la nature, il étoit épuiſé par

les plaiſirs & par le travail. Coryphée tour-à-tour du théâtre & du janſéniſme, il s'étoit fait une grande célébrité par l'audace avec laquelle il avoit attaqué le coloſſe des enfants d'Ignace. Le ſuccès de ſon entrepriſe l'avoit rendu très-recommandable dans ce parti. On avoit frappé des médailles, des eſtampes, toutes plus amphatiques les uns que les autres, pour célébrer ſon triomphe. Depuis quelque temps cependant, il étoit dans une ſorte d'oubli, occaſionné peut-être par ſa mauvaiſe ſanté : il étoit attaqué d'une hydropiſie de poitrine. Dimanche matin il s'eſt levé comme à ſon ordinaire, à ſix heures. A huit il a donné audience à ſes médecins ; il plaiſantoit avec eux, lorſqu'il lui a pris une foibleſſe, dans laquelle il a paſſé, ſans qu'il ait pu recevoir les ſacrements. Il étoit ancien chanoine de Notre-Dame, & doit en conſéquence être enterré dans la cathédrale.

17 *Janvier.* L'académie royale de muſique a fait afficher qu'elle ouvriroit inceſſamment ſon nouveau théâtre par l'opéra de *Zoroaſtre*, ſans aſſigner aucun jour. Sur le livre des paroles on a indiqué le 23, avec un petit avertiſſement qui n'annonce pourtant pas la choſe comme ſûre. Du reſte, on a pris toutes les précautions poſſibles pour que la curioſité de cette ouverture ne ſoit pas nuiſible aux ſpectateurs. On déclare ſur l'affiche en queſtion, que le nombre de billets de chaque eſpece ſera aux trois premieres repréſentations ; & pour éviter l'inconvénient du nouvel uſage d'envoyer retenir ſes places par des valets de chambre, ou des laquais, ou même des ſavoyards, on ajoute qu'on ne rendra l'argent à perſonne, conformément aux ordres du Roi.

18 *Janvier.* Extrait d'une lettre de Breſt, du 10 janvier.... Une actrice attachée au théâtre de cette ville, intéreſſante par ſa figure & par ſes talents, & plus encore par un cœur romaneſque, dont on ne laiſſe pas de trouver des exemples parmi ces Dlles., mais envers des ſujets de qui le choix ne fait pas toujours honneur à leur délicateſſe, s'étoit épuiſée pour ſecourir un officier dont la fortune ne répondoit pas à la tendreſſe. Ce procédé généreux étoit fait pour lui concilier de plus en plus la bienveillance des officiers de terre & de mer... Pour la dédommager d'un auſſi noble ſacrifice, les plus ardents avoient imaginé de lui accorder une repréſentation ; mais dans leur enthouſiaſme ils s'étoient contentés de comploter la choſe entr'eux, & n'avoient pas pris les voies convenables, en s'adreſſant aux chefs. Ces jeunes gens, emportés par le feu de l'âge, ont demandé cette faveur pour l'héroïne, par acclamation & en plein ſpectacle. Un pareil eſprit de licence a déplu aux gens graves, & la repréſentation a été refuſée. Les auteurs du projet, piqués, ſont convenus entr'eux de ne plus aller à la comédie, de ſe tenir à la porte & de huer tous ceux qui entreroient : ce qu'ils ont exécuté. Par ſuite du déſordre ils ont manqué à M. l'intendant & à Mad. l'intendante, perſonnes qui leur en impoſent peu d'ordinaire. Les commandants les ont punis ſévérement M. de Clugny, de ſon côté, s'eſt piqué de généroſité ; il s'eſt élevé au-deſſus de ces miſeres, il a demandé la grace des coupables, a ſollicité leur ſortie, &, dans la crainte des ſuites funeſtes que pourroit avoir pour eux leur étourderie, a exigé des chefs qu'ils n'écriviſſent point en cour. Il a pouſſé

l'honnêteté juſqu'à prier à ſouper les jeunes gens. On croyoit tout appaiſé & terminé, lorſqu'il eſt arrivé des ordres du miniſtre aux commandants reſpectifs de ſe rendre à la cour. Ils ont été vivement réprimandés de n'avoir point informé de tout ce qui s'étoit paſſé, & ont reçu ordre de chaſſer de Breſt la jeune actrice. . . . Voilà la récompenſe de ſon héroïſme.

19 *Janvier. La requête à tous les magiſtrats du royaume, compoſée par trois avocats d'un parlement*, eſt un ouvrage grave, purgé de toutes les mauvaiſes plaiſanteries que M. de Voltaire a trop prodiguées depuis quelque temps dans les agréables productions qu'il ne ceſſe d'enfanter dans ſa retraite.

Cette brochure-ci, écrite avec autant de chaleur que d'onction, eſt une eſpece de ſermon moral, ou de plaidoyer en faveur du peuple. Après une peinture auſſi vraie que touchante des calamités accumulées ſur cette nombreuſe portion de l'humanité, il attaque la quadrageſime & les fêtes; diviſion naturelle de ce petit diſcours.

Quant au carême, il fait ſentir l'abſurdité de l'arbitraire dans les commandements de l'égliſe, de laiſſer un homme maître à ſon gré de preſcrire les aliments qu'on mangera, & de forcer à jeûner & à faire maigre des malheureux ne mangeant preſque jamais de viande & toujours mourant de faim. Il exhorte les magiſtrats à décider ſi la différence du ſol n'exige pas une différence dans les loix, & ſi cet objet n'eſt pas eſſentiellement lié à la police générale, dont ils ſont les premiers adminiſtrateurs.

Dans cette premiere partie donc, le peuple

demande la permiſſion de vivre. Dans la ſeconde, il demande la permiſſion de travailler, par la ſuppreſſion de ces fêtes, dont M. de Voltaire prouve l'inutilité, l'indécence & le danger. Il prouve encore que la puiſſance légiſlatrice, ayant ſeule inſtitué le dimanche, c'eſt à elle ſeule à connoître de la police de ce jour, comme de tous les autres ; qu'en un mot, l'agriculture doit dépendre des magiſtrats, & non du ſacerdoce ; que c'eſt aux juges qui ſont ſur les lieux à examiner quand la culture eſt en péril, & non à un évêque renfermé dans ſon palais.

20 *Janvier*. M. de Voltaire n'a pu ſe contenir avec la même réſerve dans la petite brochure, intitulée : *les Adorateurs*, ou *les louanges de Dieu, ouvrage unique de M. Imhof, traduit du latin*. Il ne l'a pas ſoigné avec autant de ſageſſe que la *requête aux magiſtrats*, & l'eſprit ſatirique de l'auteur y perce à chaque page. Cependant il y a d'excellentes choſes. Des deux adorateurs dialoguant enſemble, l'un eſt profond raiſonneur, qui diſſerte en philoſophe ſur l'exiſtence de Dieu, ſon eſſence, le monde, & toutes les autres queſtions abſtraites qui diviſent depuis ſi longtemps les écoles, ſans qu'on ait acquis de plus profondes connoiſſances en métaphyſique. L'autre, guidé par une ame vive & active, admire moins & ſent d'avantage. Il s'embarraſſe peu de connoître, il demande à jouir : il paroît être pénétré de reconnoiſſance d'être un être végétant, ſentant & ayant du plaiſir quelquefois. Mais cette même faculté, qui le rend ſi pénétrable à la joie, le rend ſuſceptible auſſi de douleur ; & comme il y a plus de mal que de bien dans cet univers, il gémit, il ſe plaint, & voudroit trouver le remede à tant

de

de choſes qui l'affligent. C'eſt alors qu'il ſe ſent obligé d'avoir recours aux réflexions aux raiſonnements de l'autre qui lui donne beaucoup d'arguments & aucune conſolation réelle : il l'exhorte à ſe réſigner & à eſpérer ; il croit que tout eſt néceſſaire comme cela, & finit par lui dire que, s'il connoît quelque choſe de plus poſitif de le lui apprendre. Il réſulte pour morale de ce traité, d'après le développement de la façon d'être de chacun des acteurs, que la ſenſibilité eſt ſans doute le don du ciel le plus funeſte, & qu'on doit préférer d'ergoter en aveugle comme le premier adorateur, avec une ame froide & ſeche, à ſentir & à ſe contriſter ainſi que le ſecond, avec un cœur trop ouvert à toutes les impreſſions. M. de Voltaire, dans un ouvrage auſſi court & auſſi frivole en apparence, a concentré les connoiſſances profondes d'une infinité de traités de métaphyſique & de phyſique, &c. enrichies de toutes les graces d'une imagination brillante.

20 *Janvier*. Les repréſentations ſucceſſives *des deux Amis* ont encore eſſuyé beaucoup de contradictions. Dans l'une, à l'occaſion de *l'imbroglio* fort mal développé du drame, un plaiſant s'eſt écrié du fond du parterre : *Le mot de l'Enigme au prochain mercure*. L'auteur a cependant été obligé de faire beaucoup de changements, qui répugnoient à ſon amour-propre, mais que les comédiens ont exigé.

21 *Janvier*. Après tous les délais dont on a parlé, il paroît définitivement arrêté que l'académie royale de muſique ouvrira ſon nouveau théâtre vendredi prochain 26 du mois, par l'opéra de *Zoroaſtre*. Outre l'affiche raiſonnée qui paroît depuis quelque temps, on

on voit aujourd'hui un placard détaillé, qui preſcrit l'ordre & la marche de toutes les ſortes de voitures qui feront dans le cas de paſſer dans ce quartier-là, pour quelque uſage que ce ſoit. La police ſemble avoir prévu tous les cas poſſibles, & chaque cocher s'y trouve inſtruit exactement de tout ce qu'il a à faire, ſoit en rentrant, ſoit en ſortant. Tant de précautions, réſultat du génie étendu & de combinaiſon de ceux qui préſident à cette partie, ſont une preuve en même temps des difficultés de la circulation dans ce nouvel emplacement, & d'un vice local, toujours très-grand pour un pareil ſpectacle.

Quant à la ſalle même, il y a déja eu pluſieurs répétitions auxquelles ont aſſiſté beaucoup d'amateurs. Tout le monde n'eſt pas ſorti également ſatisfait; bien des gens craignent qu'il n'en réſulte un mauvais effet pour les voix, mais c'eſt le temps ſeul qui puiſſe apprendre à quoi l'on doit s'en tenir à cet égard. La forme apparente du lieu n'eſt pas dans le même cas. Juſqu'ici on avoit donné beaucoup d'éloges à la nouvelle ſalle, parce qu'elle n'avoit été vue que par les amis de l'auteur, ou par les amis de ſes amis, &c. Aujourd'hui, qu'on ne peut plus la défendre aux regards des cenſeurs & des envieux, on la critique beaucoup, on en détaille les défauts ſans nombre, & l'on conclut que telle ſupérieure qu'elle ſoit aux autres, elle eſt meſquine, ſans goût, & n'annonce qu'un génie très-étroit dans le ſieur Moreau ſon inventeur.

23 *Janvier.* Il paroît un écrit, intitulé: *Réflexions ſur les divers Ecrits qui ont paru ſur la compagnie des Indes.* On l'attribue à M. de Godeheu,

ancien directeur de la compagnie des Indes. Il a ſans doute été deſtiné à éclairer les actionnaires avant l'aſſemblée, & à les diſpoſer à voter favorablement pour la continuation de leur commerce. L'auteur établit ſommairement : 1°. Qu'on doit continuer le commerce de l'Inde, puiſque cette ſuppreſſion procureroit à nos rivaux tous les ans une ſupériorité de 20 millions : 2°. Que ce commerce ne pouvant ſe faire que par une compagnie, l'état doit la dédommager politiquement de ſes pertes, tant qu'elle ne lui ſera pas à charge d'une ſomme plus conſidérable que celle calculée ci-deſſus.

Il détruit enſuite radicalement la brochure intitulée : *Balance des ſervices de la compagnie des Indes envers l'état, & de l'état envers la compagnie des Indes*, en affirmant que l'auteur eſt coupable d'une grande ignorance des faits, puiſqu'il cite comme réels des dons imaginaires de la part du Roi, & qui n'ont jamais exiſté que dans les arrêts du conſeil, par une convention de forme, eſſentielle aux circonſtances.

23 *Janvier*. Le ſieur d'Auberval, un des coryphées de la danſe du théâtre lyrique, vient de faire conſtruire dans ſa maiſon un ſalon qui lui coûte environ 45000 liv. & que tout Paris va voir. Il eſt admirable par le goût, l'élégance & la richeſſe de ſa décoration & des ameublements. Il y a en outre un jeu de méchaniſme, au moyen duquel on peut, quand on veut, en faire une ſalle de théâtre. On n'admire pas moins le travail d'une eſpece de veſtibule en bas, qui ſe monte & ſe démonte en dix minutes, & qui s'établit dans la cour pour mettre à couvert toute la livrée des gens qui

aſſiſteront aux bals, objet principal auquel ce ſalon eſt deſtiné. Il paroît que pluſieurs femmes de la cour & des ſeigneurs voulant s'exercer de loin à briller aux divertiſſements qui doivent avoir lieu lors du mariage de M. le Dauphin, ont imaginé de faire des répétitions chez le danſeur en queſtion ; que de-là eſt venu l'idée de la conſtruction de ce ſalon, & que pour ſe dédommager des frais d'un tel établiſſement, le ſieur d'Auberval a eu la permiſſion de donner des bals. Il répand dans le public un proſpectus de la ſouſcription, dont on y peut voir les détails. Les princes ſe propoſent auſſi de ſe ſervir de ce lieu pour répéter également les fêtes qu'ils voudront donner. Pluſieurs ſe ſont fait ménager des loges en cet emplacement, & l'on attend avec empreſſement l'ouverture de la nouvelle école choréographique.

23 *Janvier.* Au commencement de 1674, Louis XIV fit demander au corps de la mercerie un ſecours d'argent : on propoſa à ce corps en récompenſe le premier rang parmi les ſix corps, le droit de donner tous les ans pluſieurs ſujets au conſulat, & l'affranchiſſement d'une eſpece de ſervitude à laquelle ſon commerce étoit aſſujetti depuis quelques années.

Le corps chargea les gardes en charge d'offrir au Roi 500000 liv. & d'accepter l'affranchiſſement de la ſervitude du commerce, mais de déclarer que content de ſon rang entre les ſix corps, & de l'uſage établi pour le conſulat, il prioit qu'il n'y fût rien changé.

Peu de temps après, M. de Colbert annonça aux gardes en charge, &c. que le Roi, content du zele que le corps avoit témoigné pour

ſon ſervice, leur *rendoit* les 50000 livres, & leur donnoit deux mille écus pour faire prier Dieu pour S. M., décorer leur chapelle & boire à ſa ſanté.

En conſéquence les gardes firent célébrer dans l'égliſe du Sépulcre les prieres de quarante heures pour S. M. & pour la proſpérité de ſes armes. Cela ſe fit avec la plus grande ſolemnité.

Tous les jours il y eut au bureau une table de vingt couverts, à laquelle dînerent les prélats qui avoient officié & les prêtres de leur ſuite. On manda toutes les pauvres familles des marchands, auxquels on diſtribua des aumônes.

Enfin, pour remplir entiérement les vues du Roi, ils firent décorer la chapelle des marchands merciers par un tableau du célebre le Brun, qui ſe voit au rétable du maître-autel du Sépulcre.

Le dernier jour des quarante-heures, on apprit que la citadelle de Beſançon s'étoit rendue le 22 mai. Dans les réjouiſſances publiques pour cet événement, on fit un grand feu de joie devant la porte du bureau & de chacun des gardes en charge, chez leſquels il y eut juſqu'à deux heures après minuit table ouverte pour les honnêtes gens. Au dehors on diſtribua des bouteilles de vin à tous ceux qui en voulurent, & on ne laiſſoit paſſer perſonne ſans les faire boire à la ſanté du Roi.

Ces fêtes furent répétées pour la priſe de Dole, rendue le 6 juin. Il y eut de plus au bureau une grande collation, à laquelle M. le lieutenant général de police, M. le procureur du Roi & les anciens gardes furent invités.

Pour tranſmettre les témoignages publics de leurs ſentiments pour S. M., les marchands merciers prierent M. de Santeuil de faire un

poëme ſur ce ſujet ; M. Corneille voulut bien le traduire.

C'eſt ce poëme & cette traduction qu'on vient de remettre au jour, ſous le titre de *Poëme à la louange de Louis XIV, préſenté par les gardes des marchands merciers de la ville de Paris*, avec une magnificence typographique digne du ſujet.

On a placé en tête l'hiſtorique de l'anecdote ci-deſſus, amplement détaillée dans un regiſtre d'anciennes délibérations du bureau de la mercerie, & très-curieuſe par le fond & par pluſieurs circonſtances que le lecteur remarquera facilement. Quant au poëme, il eſt en auſſi beau latin qu'on en pouvoit faire dans le 17e. ſiecle. La traduction eſt de Corneille, comme on l'a obſervé, c'eſt-à-dire, qu'il y a de très-beaux vers, mais en général beaucoup d'incorrection, d'emphaſe & peu de ſentiment.

24 *Janvier*. Les comédiens italiens donnent depuis quelque temps *l'arbre enchanté*, comédie italienne en cinq actes, avec grand ſpectacle & divertiſſement. Cette piece attire beaucoup de monde, & acheve de leur donner chambrée complete, même à leurs plus mauvais jours. Arlequin y joue un grand rôle, non par ſes lazzis, mais avec ſa baguette. Les yeux ſont le ſeul ſens qui s'y ſatisfaſſe. Il y a une multitude de magnifiques décorations ; le jeu s'en exécute avec beaucoup de rapidité & de préciſion, & le machiniſte eſt l'auteur qui retire le plus de gloire de cette comédie, qui n'eſt proprement qu'une optique.

25 *Janvier*. Le fameux réglement concernant la circulation des voitures pour les ſix premieres repréſentations de l'académie royale de mu-

ſique dans ſa nouvelle ſalle, n'eſt pas ſeulement le réſultat de quelques têtes ſubalternes de commis ; M. le maréchal duc de Biron, comme colonel des gardes-françoiſes, gardes principales des ſpectacles de Paris ; M. le comte de Saint-Florentin, comme ſecrétaire d'état ayant le département de cette ville ; & M. de Sartines, comme lieutenant général de police, ont eu pluſieurs comités ſur cet objet, & le premier n'a pas dédaigné d'aller en perſonne viſiter, à cheval, le local & tous les poſtes. Au moyen de tant de précautions & de l'activité patriotique du zele de ces meſſieurs, on ſe flatte que rien ne troublera l'ordre & la tranquillité des évolutions des carroſſes.

26 *Janvier*. Enfin la fameuſe ſalle nouvelle de l'opéra s'eſt ouverte aujourd'hui, & au moyen des précautions multipliées qu'on avoit priſes, le concours prodigieux des ſpectateurs & des voitures s'eſt exécuté avec beaucoup d'ordre. Une grande partie du régiment des Gardes étoit ſur pied extraordinairement. Les poſtes s'étendoient depuis le Pont-Royal juſqu'au Pont-Neuf, c'eſt-à-dire, environ juſqu'à un quart de lieue de l'opéra ; ce qui ne pouvoit manquer d'opérer une circulation très-libre dans les entours du ſpectacle ſi couru ; mais ce qui a gêné déſagréablement tout le reſte de Paris. La police n'a pas été ſi bien exécutée pour la diſtribution des billets. Outre le tumulte effroyable que l'avidité des curieux occaſionnoit, il a redoublé par la petite quantité qu'on en a diſtribué, ſoit du parterre, ſoit d'amphithéâtre. MM. les officiers aux Gardes, les gens de la ville & les directeurs avoient accaparé la plus grande partie des billets. Cette

interverſion de la regle ordinaire a courroucé M. le comte de Saint-Florentin, qui, comme chargé du département de Paris, avoit donné les ordres les plus juſtes à cet égard. Une autre ſupercherie n'a pas moins indiſpoſé le public, c'eſt auſſi la tranſgreſſion de l'arrangement pour la quantité de billets, la cupidité en ayant fait lâcher beaucoup plus que le nombre fixé, le parterre s'eſt trouvé dans une gêne effroyable, & le premier acte, ainſi que partie du ſecond, ont été abſolument interrompus par les cris des malheureux opprimés. Indépendamment de ces raiſons de mécontentement des ſpectateurs, la ſalle a eſſuyé beaucoup de critique; on a trouvé l'orcheſtre ſourd, les voix affoiblies, les décorations meſquines, mal coloriées & peu proportionnées au théâtre; les premieres loges trop élevées, peu avantageuſes pour les femmes, le veſtibule indigne de la majeſté du lieu, les eſcaliers roides & étroits. En un mot, un déchaînement général s'eſt élevé contre l'architecte, le machiniſte, le peintre, les directeurs & les acteurs; car cet opéra très-beau en lui-même, a paru tout-à-fait mal remis. Il n'y a que les habillements & les danſes qui aient trouvé grace & reçu beaucoup d'applaudiſſements.

28 *Janvier*. Les comédiens françois ont donné avant-hier la premiere repréſentation du *Marchand de Smyrne*, petite piece en un acte & en proſe, avec ſes agréments. Ces hiſtrions avoient annoncé le drame en queſtion avec les plus grands éloges, & l'un d'eux avoit oſé aſſurer l'avant-veille, en plein foyer, qu'il auroit un ſuccès prodigieux. Quoique le public ſoit partagé à l'égard de la piece, on paroît convenir généra-

ment que c'eſt très-peu de choſe, elle ne mérite pas l'annonce amphatique qu'en faiſoient les acteurs : elle eſt du ſieur de Chamfort, jeune homme qui mérite de l'encouragement.

29 *Janvier*. On vient de rendre public, par la voie de l'impreſſion, tout ce qui s'eſt paſſé au parlement concernant la compagnie des Indes ; ſavoir : 1o. La dénonciation de l'arrêt du 13 août, faite par un de meſſieurs, à l'aſſemblée des chambres, le 19 du même mois ; enſemble ſon récit & ſes réflexions : 2o. Le procès-verbal de ce qui s'eſt paſſé le 21, jour de l'interrogatoire des ſyndics, directeurs & députés de la compagnie des Indes, ainſi que des députés du commerce : 3o. Les repréſentations du parlement, ordonnées dans l'aſſemblée du 22 août, arrêtées le 31 dudit mois, & faites au Roi de vive voix le 3 ſeptem. 1769, par M. le premier préſident : 4o. Enfin la réponſe du Roi, du 3 ſeptembre, dont M. le premier préſident a rendu compte le 4, & dont il a été fait regiſtre par l'arrêté dudit.

Le miniſtere & l'adminiſtration ſont également fâchés d'une publicité qui dévoile au grand jour des choſes dont on auroit voulu dérober la connoiſſance au public & aux actionnaires ſur-tout, & dont par une réticence très-condamnable on avoit omis le détail dans le compte rendu à l'aſſemblée des actionnaires du mardi 23.

30 *Janvier*. Les carroſſes de Mad. la Dauphine ſont la curioſité du jour. Les amateurs vont les voir chez le ſieur Francien, ſellier, où l'on doit les emballer inceſſamment pour les envoyer à Vienne. Ce ſont deux berlines, beaucoup plus grandes que les carroſſes ordinaires,

mais plus petites que ceux du Roi. Elles ne ſont qu'à quatre places. Elles ont huit places. L'une eſt revêtue d'un velours ras cramoiſi en-dehors, où ſont brodées en or les quatre ſaiſons ſur les principaux panneaux, avec tous les attributs relatifs à la fête. L'autre eſt en velours bleu de la même eſpece, & repréſente les quatre éléments, en or auſſi. Il n'y a aucune peinture dans tout cela; mais l'ouvrage de l'artiſte eſt d'un fini, d'un recherché qui équivaut preſque à ce bel art. Les couronnements ſont très-riches : l'un des deux même paroît trop lourd. L impériale eſt ſurmontée de bouquets de fleurs en or de diverſes couleurs, dont le travail n'eſt pas moins précieux. Ils ſont d'une ſoupleſſe qui les fait agiter au moindre mouvement, & les rend flexibles au gré du plus léger ſouffle. Le ſieur Trumeau eſt l'auteur de toute la broderie, auſſi élégante que magnifique; & M. le duc de Choiſeul, comme miniſtre des affaires étrangeres, a ordonné ces ſuperbes équipages, qui ſont infiniment d'honneur au goût de ce miniſtre.

31 *Janvier*. Le carroſſe de M. l'évêque de Tarbes ayant, dans un embarras, accroché & maltraité un fiacre, au point de ne pouvoir conduire une dame qui étoit dedans, le prélat, jeune & galant, après s'être confondu en excuſes, a deſcendu de ſa voiture, a déclaré à la dame qu'il ne ſouffriroit pas qu'elle reſtât à pied, lui a donné la main pour monter dans ſon carroſſe, & lui a demandé où elle vouloit être conduite ? Il s'eſt trouvé que cette perſonne alloit à l'hôtel de Praſlin, chez le ſieur Beudet, ſecrétaire de la marine. Ce dernier eſt de la connoiſſance de l'évêque, qui a offert ſes ſervices à la dame auprès de ce commis, & a dit qu'il pro-

ſiteroit de l'occaſion pour le voir & la ramener chez elle. Arrivé à l'hôtel, monſeigneur a donné la main à la dame, ce qui a beaucoup fait rire tous les domeſtiques; mais les éclats ont encore plus redoublé de la part des ſpectateurs, quand on a introduit ce couple chez le ſieur Beudet, qui, lui-même, auroit bien voulu éviter la publicité de cette viſite..... Quoi qu'il en ſoit, l'évêque intrigué des ricanements, des chuchottements qu'il voyoit, a inſiſté pour en avoir l'explication, & l'on a pu lui diſſimuler que la femme dont il s'étoit ſi charitablement chargé, étoit une certaine *Gourdan*, très-renommée par ſa qualité de ſurintendante des plaiſirs de la cour & de la ville.... On ſent bien que le prélat n'en a point demandé davantage, qu'il n'a point inſiſté pour la ramener, & que s'il l'eſt allé voir depuis, ç'a été dans le plus parfait incognito. Cette anecdote, qui paroît ſûre, fait infiniment d'honneur à M. de Tarbes, dont les confreres n'auroient pas tous également méconnu cette célebre entremetteuſe.

1 *Février* 1770. Les libraires répandent un mémoire à conſulter pour les libraires aſſociés à l'encyclopédie, dans lequel ils demandent au conſeil :

1°. Si les libraires aſſociés à l'encyclopédie ont rempli avec fidélité leurs engagements envers les ſouſcripteurs ? Si leur conduite eſt pure & exempte de tout reproche, ſoit de la part des ſouſcripteurs, ſoit de la part du public ?

2°. Si le contenu dans les pages 27, 28 & 30 d'un mémoire imprimé, ayant pour titre : *Derniere réponſe ſignifiée & conſultation pour le ſieur Luneau de Boiſjermain, contre les ſyndic & avocats des libraires de Paris*, forme une diffamation caractériſée & repréhenſible ?

3o. Quelle eſt la voie que doivent prendre les libraires aſſociés à l'encyclopédie pour obtenir la réparation que le conſeil eſtimera leur être due ? A quoi huit avocats, par une conſultation du 7 janvier, ont répondu :

Sur la premiere queſtion, que la conduite des libraires aſſociés à l'encyclopédie envers les ſouſcripteurs de cet ouvrage, eſt pure, exempte de tout reproche & digne de bons & honnêtes commerçants.

Sur la ſeconde queſtion, que le mémoire contre lequel réclament les libraires, contient une diffamation caractériſée & repréhenſible en certains endroits ; qu'il n'eſt pas poſſible d'y faire à des commerçants des imputations plus graves, de leur porter des coups plus propres à les décréditer, & les outrager plus ſenſiblement.

Sur la troiſieme queſtion, que c'eſt à la procédure criminelle qu'ils doivent avoir recours, & que la route leur eſt tracée par les ordonnances.

2 *Février*. M. Baculard d'Arnaud, accoutumé à traiter les ſujets les plus lugubres, vient de faire paroître un drame, qui ſous des noms différents, n'eſt autre choſe que la *Gabrielle de Vergy* de M. de Belloy ; & par une adreſſe ſinguliere il l'a gagné de vîteſſe, & en inonde le public avant que ſon confrere ſe ſoit montré en lumiere. On prétend qu'il a aſſiſté à la lecture de la tragédie de M. de Belloy ; que s'étant bien rempli du cannevas, des incidents & de la cataſtrophe de la piece, il n'a pas eu de peine à compoſer la ſienne. Quoiqu'il en ſoit, outre le mérite de l'invention que monſieur d'Arnaud a par le fait, ſans diſcuter dans quel cerveau le drame eſt né le premier, il a

celui de la verſification, qui, malgré la langueur & la monotonie qui y regnent, n'eſt point barbare comme celle de l'autre.

3 *Février.* On vient de rendre publiques par la voie de l'impreſſion, les très-humbles & très-reſpectueuſes repréſentations du conſeil ſouverain du Port-au-Prince, concernant les milices. Ce ſont ces repréſentations que les magiſtrats étoient occupés à lire & à arrêter, lorſque M. le chevalier de Rohan fit inveſtir le palais & enlever douze de ces meſſieurs. Cette publicité ne peut que faire infiniment d'honneur aux magiſtrats intrépides, qui défendent avec autant d'éloquence que de raiſon les intérêts d'une colonie gémiſſante ſous le poids du deſpotiſme de deux gouverneurs ſucceſſifs. On y peint de couleurs vives & énergiques leur adminiſtration effroyable & monſtrueuſe; on fait voir par-tout les droits des citoyens violés, la juſtice avilie & mépriſée, les militaires ſubſtitués à la magiſtrature, & la force à la loi. Comme une pareille réclamation inculpe néceſſairement de la façon la plus grave M. le comte d'Eſtaing & M. le chevalier prince de Rohan; qu'en rendant compte des faits il n'a pas été poſſible de ne pas jeter beaucoup d'odieux ſur leurs perſonnes, cet écrit eſt recherché très-ſévérement par la police; & la famille des Rohan ſur-tout voit avec douleur le gouvernement d'un ſeigneur de ſa maiſon voué à l'exécration générale des habitants de Saint-Domingue, exécration qui s'étendra juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

4 *Février.* A meſure que les opérations de M. l'abbé Terray ſe développent, les malédictions publiques s'accumulent ſur ſa tête. Pluſieurs malheureux d'entre le peuple oſent dans

leur déſeſpoir ſe livrer contre lui, tout haut, aux plaintes les plus énergiques & aux réſolutions les plus ſiniſtres. Les magiſtrats patriotes, à portée de voir ce miniſtre, ne lui déguiſent pas toute l'horreur que leur inſpirent la violence & l'arbitraire de ſes diſpoſitions. M. le préſident Hocquart ſe trouvant à dîner avec lui chez M. le préſident, ſur ce que cet abbé, en parlant des opérations forcées, prétendoit qu'il falloit ſaigner la France, lui répondit vivement : *Cela ſe peut ; mais malheur à celui qui ſe réſout à en être le bourreau !*

Du reſte, on en rit, on en plaiſante à la maniere françoiſe. Le jour de l'ouverture de l'opéra, où les premiers arrêts du conſeil venoient de paroître, comme on étouffoit dans le parterre, qu'on y étoit dans une gêne effroyable, quelqu'un s'écria : *Ah ! où eſt notre cher abbé Terray ! Que n'eſt-il ici pour nous réduire de moitié !* ..... Sarcaſme qui, ſous l'apparence d'un mauvais quolibet, devroit être bien douloureux pour ce miniſtre, auquel il annonce que ſon image nous tourmente juſqu'aux lieux les plus agréables, & empoiſonne même nos plaiſirs.

5 *Février.* M. Petit n'a pas voulu rompre le ſerment qu'il avoit fait de ne pas répondre au docteur Bouvard, quoique celui-ci l'en eût relevé. Mais il a adroitement mis ſa cauſe entre les mains de M. le Preux, un de ſes éleves. Par ce moyen il n'y court aucun riſque. Si la réponſe eſt foible, on ſaura toujours gré au jeune médecin d'avoir défendu ſon maître, & cela fera du moins honneur à ſon cœur. Si cet écrit eſt victorieux, tout l'honneur en reviendra à M. Petit, qu'on ſe doute bien avoir inſpiré ſon apologiſte. Cet écrit va paroître inceſſamment.

5 *Février*. On eſt toujours curieux de tout ce qui ſort de la bouche de Mlle. Arnoux, le Piron femelle pour les ripoſtes & les ſaillies. M. Caron de Beaumarchais, l'auteur des *Deux Amis*, dénigroit l'opéra actuel devant elle : *Voilà*, diſoit-il, *une très-belle ſalle, mais vous n'aurez perſonne à votre* Zoroaſtre. — *Pardonnez-moi*, reprit-elle, vos deux amis *nous en enverront*.

6 *Février*. *Inſtruction du gardien des capucins de Raguſe à frere Pediculoſo, partant pour la Terre-Sainte*. Tel eſt le titre d'un pamphlet de M. de Voltaire, qui n'a rien de nouveau que le nom, & la tournure vive & piquante ſous laquelle il réſume en 20 paragraphes, d'une maniere énergique & ſerrée, les abſurdités, les horreurs & les infamies ſans nombre dont il prétend que fourmillent les deux teſtaments.

Dans un autre, qu'il appelle *Tout en Dieu*, & qu'il donne pour un commentaire ſur Mallebranche, après avoir développé les loix de la nature, le méchaniſme des ſens, celui de nos idées, il prouve que Dieu fait tout, que toute action eſt de Dieu, qu'il eſt inſéparable de toute la nature ; & ſon réſultat eſt que le ſyſtême du pere de l'oratoire n'eſt autre choſe que le matérialiſme, ſi conforme au bon ſens & à la plus ſaine métaphyſique. Il y a une érudition ſinguliere dans ce petit ouvrage, qu'il plaît à l'auteur d'attribuer à M. l'abbé Tilladet.

7 *Février*. *Le Dépoſitaire*, la nouvelle comédie en cinq actes, de M. de Voltaire, a été lue, il y a quelque temps, par le ſieur Molé à l'aſſemblée des comédiens, ſans qu'ils ſuſſent quel en étoit l'auteur. Elle leur a paru ſi baſſement intriguée, ſi platement écrite, qu'elle a été refuſée généralement, & que pluſieurs ſe ſont permis des réflexions plaiſantes. L'un vouloit

la faire jouer chez Nicolet, l'autre aux capucins, &c. L'aréopage a été confondu quand le lecteur leur a appris quel en étoit l'auteur : par reſpect pour ce grand homme, ils ont déclaré qu'ils la joueroient s'il l'exigeoit ; mais ils ont perſiſté à la trouver déteſtable ; & les amis de M. de Voltaire l'ont retirée.

9 *Février. Dialogue ſur le commerce des bleds.* On voit que la *pluralité des mondes* a ſervi de modele à cet ouvrage ; mais celui-ci ſurpaſſe l'autre de bien loin. L'auteur y diſcute avec une fineſſe, une ſagacité merveilleuſe les queſtions les plus abſtraites de l'économie politique. Il répand ſur ces matieres des vues lumineuſes & profondes, qu'il ſait concilier avec toute la gaieté vive & brillante de l'homme du monde le plus frivole. Ses tranſitions ſont heureuſes, ſes tournures vives & piquantes : il ſe joue de la matiere & prouve trop bien qu'en fait d'adminiſtration, comme dans tout le reſte, on peut, avec de l'eſprit, ſoutenir également le pour & le contre : que ce n'eſt point par les principes d'une philoſophie pédanteſque & excluſive qu'on gouverne les états, & que le meilleur légiſlateur eſt celui qui s'accommode aux temps, aux lieux aux circonſtances, & dont la ſageſſe verſatile au gré des événements ſait ſe ſoumettre aux choſes, & non vouloir ſoumettre les choſes à elle-même. Il paroît que ce traité eſt ſpécialement dirigé contre les économiſtes, dont l'écrivain adopte quelques idées, mais rejette l'eſprit ſyſtématique. Il applaudit à la bonté de leur cœur, à l'honnêteté de leurs motifs ; mais il couvre d'un ridicule indélébile cette complaiſance pour eux-mêmes, ce mépris injurieux pour leurs adverſaires, qui regnent dans tous leurs ouvrages.

Ces meſſieurs ſont vivement affectés de ces dialogues écrits en ſtyle ſocratique, c'eſt-à-dire, dont l'ironie fait la figure dominante. Ils ſe diſpoſent à répondre, mais on doute qu'ils le faſſent avec ſuccès. M. l'abbé Galiani, ſecrétaire d'ambaſſade de Naples, eſt l'auteur des dialogues en queſtion.

12 *Février.* Les comédiens françois ſe diſpoſent à remettre au théâtre *Athalie*, avec les chœurs & toute la pompe du ſpectacle. L'abbé Gauzergue, muſicien eſtimé pour la muſique d'égliſe, eſt chargé de refaire celle de cette tragédie. On doit commencer les répétitions dès ce carême, & l'exécution doit s'en faire à Verſailles dans la nouvelle ſalle, pour le mariage de M. le Dauphin.

13 *Février.* Une jeune perſonne ayant écrit en vers à M. de Voltaire, ce patriarche du parnaſſe, reprenant ſa lyre, a répondu par ceux-ci :

Ancien diſciple d'Apollon,
J'étois ſur les bords du Cocythe,
Lorſque le Dieu de l'Hélicon
Dit à ſa muſe favorite,
Ecrivez à ce vieux barbon.
Elle écrivit. Je reſſuſcite.

14 *Février.* M. Luneau de Boisjermain dont on a rapporté la premiere conteſtation avec les libraires, vient de gagner contre eux en la chambre de police du châtelet. La ſaiſie faite ſur lui a été déclarée irréguliere & nulle. En conſéquence ſes adverſaires ſont condamnés envers lui à cent écus de dommages & intérêts, mais on ordonne en même temps la ſuppreſſion des expreſſions injurieuſes du mémoire de Me. Linguet.

Reſte à juger l'incident, plus grave que le fonds, puiſqu'il ne s'agit de rien moins que

d'une action criminelle, intentée par les libraires aſſociés à l'encyclopédie, contre monſieur Luneau de Boisjermain, comme auteur d'imputations qui réuniſſent tous les caracteres de la diffamation la plus répréhenſible, à l'occaſion d'exactions dont il les accuſe, relativement aux ſouſcripteurs de ce dictionnaire. Ce ſecond procès eſt pendant pardevant M. le lieutenant criminel du châtelet.

Au ſurplus, les libraires, quelque choſe qui arrive, ne tendent pas moins qu'à ruiner ce malheureux auteur, par une manœuvre à laquelle il lui eſt preſque impoſſible de ſe ſouſtraire ſans les ſecours les plus preſſants; ils achetent toutes les créances qui ſe trouvent contre lui à Paris, & profitent de ces titres pour le traiter de Turc à Maure, & renverſer de fond en comble l'édifice très-chancelant de ſa fortune.

15 *Février.* M. l'abbé Galiani, auteur des *Dialogues* dont on a parlé, *ſur le commerce des bleds*, n'eſt plus ſecrétaire d'ambaſſade de Naples. On prétend que le miniſtere, fatigué des lazzis continuels de cet abbé, d'une politique très-plaiſante ſur le gouvernement, l'a obligé de retourner en Italie, en lui déclarant qu'il n'avoit rien à craindre du reſſentiment de la France, & même en le penſionnant.

17 *Février.* Le ſieur Paulin acteur de la comédie françoiſe, eſt mort il y a quelque temps. C'étoit un médiocre acteur pour le tragique. Dans le comique il faiſoit aſſez bien les rôles de payſan. On a ſu à ſa mort qu'il avoit été bas-officier des invalides. En conſéquence il a joui d'un honneur ſingulier pour un comédien, & a eu l'épée croiſée ſur ſon cercueil.

18 *Février.* Les comédiens italiens ont affiché pour demain la premiere repréſentation de

Sylvain, comédie en un acte & en vers, mêlée d'ariettes. On annonce depuis long-temps avec les plus grands éloges ce drame, dont la muſique eſt du ſieur Grétry. L'auteur des paroles eſt M. Marmontel. Il eſt aſſez plaiſant de voir le grave auteur de *Béliſaire*, après s'être conſacré dans ſa jeuneſſe à faire hurler Melpomene ſur le théâtre françois, ſe livrer ſur ſes vieux jours à l'opéra comique. Il eſt vrai qu'on prétend qu'il n'eſt que le prête-nom de ce nouvel ouvrage, ainſi que de *Lucile*, dont les paroles paſſent pour appartenir conſtamment à M. le duc de Nivernois.

19 *Février.* Il ſe répand un nouveau livre en deux volumes in-8°. petit caractere, qui a pour titre : *Le ſyſtême de la nature, par M. de Mirabeau, ſecrétaire perpétuel de l'académie françoiſe.* Ce traité, extrêmement proſcrit, eſt *l'Athéiſme prétendu démontré.* Ceux qui l'ont lu, le trouvent fort inférieur à la *Lettre de Traſibule à Leucippe*, qu'on ſait avoir le même objet pur but. Les gens religieux gémiſſent de voir avec quelle audace & avec quelle profuſion on répand aujourd'hui des abominables ſyſtêmes, qui, du moins autrefois, reſtoient conſignés dans des manuſcrits poudreux, & n'étoient connu que des ſavants.

21 *Février.* Il y a quelque temps qu'une novice du couvent de l'Aſſomption, à la veille de prononcer ſes derniers vœux, ſe pendit en préſence de ſes pere & mere obſtinés à forcer ſa vocation. Du moins le fait a paſſé pour conſtant. M. de la Harpe, voyant que la nation ſe familiariſoit inſenſiblement avec toutes les horreurs, a fait de celle-ci un drame en trois actes, intitulé la *Religieuſe*. Comme une pareille piece ne pouvoit être

jouée ſur le théâtre de Paris, l'auteur a eu recours à la protection de M. le duc de Choiſeul pour la faire imprimer. Ce miniſtre lui a répondu par une lettre obligeante & ingénieuſe : il s'y défend de lui accorder la grace demandée, qui dépend de M. le chancelier ; mais il lui marque en même temps qu'il ſe retient pour ſon libraire, & lui envoie en conſéquence mille écus à compte ſur l'édition.

21 *Février.* M. l'abbé Thierri, chancelier de l'égliſe de Paris, & en cette qualité, chancelier de l'univerſité, a fait dimanche ce qu'on appelle la clôture de la licence de théologie. Un docteur lui a préſenté tous les ſujets de ce cours ſcholaſtique, & lui a demandé pour eux, ſuivant l'uſage, ſa bénédiction. Durant le cours de la cérémonie, le chancelier prononce un diſcours. Dans celui de cette année, monſieur l'abbé Thierri a inſéré un pompeux éloge de M. l'archevêque de Paris ; il l'a comparé à Thomas Pecquet, archevêque de Cantorbery. Ce parallele n'a pas plu à tout le monde. On a trouvé que ce n'étoit pas le temps de rappeller la fermeté, ou plutôt l'opiniâtreté d'un prélat, qu'on convient aujourd'hui avoir porté un peu loin les prérogatives eccléſiaſtiques contre les droits de la royauté.

Le lendemain, le chancelier a donné un grand repas d'étiquette à tous les *pantouſliers ;* c'eſt ainſi que les abbés petits-maîtres appellent les docteurs & ſuppôts de Sorbonne.

23 *Février.* On continue les quolibets : on dit que M. l'abbé Terray eſt ſans *Foi*, qu'il nous ôte l'*Eſpérance* & nous réduit à la *Charité.*

M. l'abbé Terray, malgré les ſoins du miniſtere, a auſſi des ſaillies. On raconte qu'un coryphée de l'opéra pour le chant, penſion-

maire du Roi, ayant été ſolliciter le contrôleur général pour ſon paiement, il lui avoit répondu *qu'il falloit attendre ; qu'il étoit juſte de payer ceux qui pleuroient, avant ceux qui chantoient.*

24 *Février.* C'eſt une fureur pour entendre la lecture de la tragédie intitulée *la Religieuſe*, de M. de la Harpe. On s'arrache cet auteur ; il ne peut ſuffire aux dîners ou ſoupers auxquels on l'invite, & dont ce drame fait toujours le meilleur plat. On aſſure qu'il eſt très-bien fait, & qu'on ne peut ſe refuſer à s'attendrir juſqu'aux larmes à cette lecture intéreſſante. Les acteurs ſont *le pere*, *la mere*, *la religieuſe*, *l'amant* & le *curé*. Quoi qu'il en ſoit, ces éloges de cotterie ſont toujours ſuſpects, & d'ailleurs M. de Fontenelle a devancé cet auteur pour l'invention, dans ſa tragédie de *la Veſtale* : même ſujet que celui-là, traité d'une façon plus décente & plus ſuſceptible d'être adapté au théâtre.

25 *Février.* La comédie françoiſe doit donner ſur le théâtre de la cour aux fêtes du mariage de M. le Dauphin, outre *Athalie*, dont on a parlé, la comédie de l'*Inconnu*, de Thomas Corneille, piece en cinq actes, avec ſpectacle & divertiſſements. C'eſt encore l'abbé Gauzergue qui doit en refaire la muſique.

L'opéra exécutera *Caſtor & Pollux*, & *Perſée*. Ce dernier a été réduit en quatre actes, & c'eſt M. Joliveau, ci-devant ſecrétaire perpétuel de l'académie royale de muſique, aujourd'hui l'un de ſes directeurs, qui s'eſt chargé du ſoin de réformer le poëme de l'immortel Quinault. On ſe doute bien que la muſique de Lully ne ſera point épargnée, & qu'il faudra

renforcer de toutes parts cet ouvrage tombé en vétuſté. On a déja fait ſur le théâtre des menus quelques répétitions de ce dernier opéra.

26 *Février.* Si l'on eſt mécontent de la nouvelle ſalle de l'opéra, les curieux vont s'en dédommager en foule à Verſailles & y admirer la magnifique ſalle qu'on vient d'y conſtruire. Indépendamment du beau coup-d'œil qu'elle préſente, de ſa coupe avantageuſe & de la magnificence de ſon enſemble, le méchaniſme de ſon intérieur offre des détails immenſes & admirables à ceux qui s'y connoiſſent. On peut en faire également & promptement une ſalle de ſpectacle, une ſalle de banquet royal & une ſalle de bal. Le Roi veut que cela ait lieu dès le premier jour. Toute cette partie du travail appartient au ſieur Arnoux, ci-devant machiniſte de l'opéra, mais qui malheureuſement trop occupé de la ſalle de Verſailles n'a pu donner ſes lumieres pour celle de Paris, qui ne ſe reſſent que trop de ſon abſence.

28 *Février.* MM. les chanoines de l'égliſe de Paris, en reconnoiſſant dans M. l'abbé Bergier, leur nouveau confrere, toutes les qualités d'un bon prêtre, ſe plaignent qu'il ne ſoit pas un homme de ce monde, & qu'il n'ait rien de ce liant, de cette aménité qui conſtituent les agréments de la ſociété. Sans diſcuter ce que peuvent valoir ces reproches, on ſe contentera de dire que M. l'archevêque de Paris ne tardera pas à mettre en œuvre ce ſavant laborieux. On préſume que le projet du prélat eſt de s'en ſervir pour proſcrire ſucceſſivement & en détail cette multitude de livres impies dont les preſſes étrangeres nous inondent ſans interruption, & par des man-

dements, forts de preuves & de raiſonnements; repouſſer les attaques des incrédules & défendre la foi des fideles, malheureuſement trop ébranlée. M. Bergier a déja montré ſes talents pour ce genre de combat contre M. de Voltaire & les ſecours qu'il trouvera dans la capitale ne ſerviront qu'à le rendre plus propre à ſoutenir la belle cauſe qu'il défend.

2 *Mars*. M. de Voltaire, pour préliminaire de la farce ſpirituelle qu'il ſe propoſe de jouer vraiſemblablement pour la troiſieme fois à pâque prochain, vient de ſe faire nommer pere temporel des capucins de la province de Gex. Ces bons peres, qu'il a tant baffoués, & ſous le nom deſquels il a fait paroître tant de brochures impies & ſcandaleuſes, ſont aujourd'hui ſous ſa protection. On ſait que le devoir de cette place eſt de ſoutenir l'ordre, de le défendre. En conſéquence il ſollicite ordinairement les plus grands ſeigneurs de vouloir bien l'accepter. M. le comte d'Argenſon étoit pere temporel des capucins de la province de France, & M. le marquis de Voyer, ſon fils, a bien voulu le remplacer. Le patriarche de la littérature vient d'apprendre la nouvelle en queſtion à pluſieurs de ſes amis, & il en rit dans différentes lettres, où il en parle avec cette grace & cette légéreté qui lui ſont propres.

3 *Mars*. Le wauxall des Champs Elyſées, ce vaſte monument qui a eſſuyé tant de contradictions, repris & interrompu pluſieurs fois, vient de reprendre enfin une nouvelle activité, au moyen d'autres ſouſcripteurs que les entrepreneurs ont perſuadé de la majeſté, de l'utilité & de la ſureté de leur projet. On eſ-

pere toujours que ce coliſée ſera fini pour le mariage de M. le Dauphin, & que la ville y donnera des fêtes à ce ſujet.

Le peu de ſuccès de celui de la foire Saint-Germain expoſe les entrepreneurs à perdre la plus grande partie de leurs fonds ; mais le gouvernement, qui ſent les avantages, & la douceur pour le public de ces voluptueux établiſſements, pour encouragar leurs auteurs, accorde à ceux-ci toutes les facultés poſſibles, afin de ramener les amateurs refroidis. Ils ont imaginé une loterie, qui a commencé avant-hier. Au billet que l'on donne à la porte pour y entrer, & qui ne coûte qu'un écu, comme à l'ordinaire, on joint un numéro, juſqu'à la quantité de 1200 l. Ces numéros auront part à un tirage, & concourront à la diſtribution de douze lots en bijoux, de la valeur en total de 600 liv., qu'on paiera en argent à ceux qui l'exigeront. Cette loterie doit ſe tirer à une heure fixe, quelque nombre qu'il y en ait en diminution, ſans qu'il puiſſe jamais excéder celui de 1200 l. Deux enfants feront le tirage en préſence des ſpectateurs, & cette amuſette ſera un nouveau véhicule pour attirer les aſſiſtants, qu'elle occupera.

4 *Mars.* Il paroît un mémoire imprimé ſur *la conſtruction d'en théâtre pour la comédie françoiſe*, accompagné d'un plan. L'auteur de cet écrit, fort bien rédigé, adopte l'emplacement de l'hôtel de Condé, que va quitter le prince qui l'occupe. Le projet, loin de répondre à la grande idée qu'il préſente, ſe réfute de lui-même. Il jetteroit dans une dépenſe très-conſidérable pour édifier un magnifique monument, où il ſeroit très-difficile

difficile d'aborder pendant les grandes chaleurs ; comme dans les grandes gelées, & ne feroit que gêner la circulation des voitures publiques qu'il veut éviter. On ſait que c'eſt par-là que doivent déboucher les rouliers venant d'Orléans, & autres voitures de charge dont cette grande route abonde, & néceſſités à ne paſſer alors que dans les rues adjacentes ; les iſſues en ſeroient beaucoup plus reſſerrées & ſujettes à des engorgements dangereux. On eſt ſurpris que ces conſidérations n'aient pas frappé l'auteur du projet, qui ſemble un homme d'eſprit. Celui de mettre la comédie au carrefour de Buſſy, paroît réunir ſeul juſqu'à préſent la commodité publique, l'utilité générale, & l'embelliſſement du quartier, ſans nulle dépenſe pour l'état & pour la ville, & par une finance priſe ſur la choſe même.

En attendant que le miniſtere ſe décide, la tranſlation des comédiens françois à la ſalle des Tuileries, ſur le théâtre où l'on jouoit l'opéra, eſt certaine. Ainſi l'on préſume que les travaux à faire à la nouvelle ſalle d'opera ſeront exécutés dans l'eſpace de trois ſemaines.

5 *Mars.* M. l'archevêque de Rheims, préſident de l'aſſemblée du clergé, pouſſé par les prélats ſes confreres, n'a pu s'empêcher de témoigner au Roi la douleur du corps épiſcopal, de voir, au moment où il alloit s'aſſembler, élever ſous ſes yeux, dans la capitale de la France, un monument à l'erreur & à l'irréligion, par la nouvelle édition qui s'y faiſoit du *Dictionnaire Encyclopédique*, ouvrage contre lequel il avoit toujours réclamé, & anathématiſé de tant de cenſures canoniques.

La religion de S. M. ne lui a pas permis,

de refuſer au clergé la juſtice qu'il lui demandoit. En conſéquence la nouvelle édition de ce dictionnaire eſt arrêtée, & M. le comte de Saint-Florentin a fait dépoſer à la Baſtille tous les exemplaires des trois premiers volumes de ce livre, déja imprimés.

On ſe flatte qu'après la diſſolution de l'aſſemblée l'édition ſe reprendra, & l'on le préſume par l'attention avec laquelle on conſerve ce qui en eſt fait, & qu'on auroit dû brûler avec authenticité, ſi l'on eût voulu donner ſérieuſement ſatisfaction aux évêques.

7 *Mars.* M. de Pompignan, évêque du Puy, répand depuis quelque temps un gros livre, ſervant d'apologie aux derniers actes du clergé, qu'il ne pourra défendre contre la pouſſiere & les vers, les ſeuls ennemis que cet ouvrage ait à combattre aujourd'hui. Quoi qu'il en ſoit, ce prélat veut leur rendre une nouvelle exiſtence, & dans ce livre il établit contradictoirement à ce qui fut dit dans le temps, lors de leurs dénonciations & proſcription par le parlement : 1°. Que les aſſemblées du clergé de France ne ſont pas ſeulement des aſſemblées temporelles & deſtinées à ſatisfaire aux demandes d'argent du ſouverain, à l'aſſiette & à la répartition du don gratuit, qu'elles ont encore, & ont toujours eu pour objet, de traiter toutes les matiéres de doctrine ou de diſcipline que les évêques jugent à propos d'y agiter : 2°. Que les magiſtrats ne ſont nullement dans le cas de ſe mêler des refus de ſacrements ; qu'ils ne pouvoient en connoître qu'à raiſon du déshonneur dans l'ordre civil, qui en réſulteroit pour la réputation de l'excommunié ; mais que cette tache eſt

une tache inviſible & purement ſpirituelle, qui ne s'imprime que ſur l'ame du pécheur, & ne flétrit en rien l'état & l'exiſtence légale du citoyen : 3°. Que ce paſſage de St. Paul : *Omnis poteſtas à Deo ordinata eſt*, a été cathégoriquement interprété auxdits actes ; que c'eſt le ſens véritable de l'apôtre & de l'égliſe : &, par une rencontre aſſez bizarre, il ſe trouve que le prélat eſt d'accord avec les encyclopédiſtes.

Cet ouvrage, très-ſuſceptible de la flétriſſure du parlement, lui ſera vraiſemblablement dénoncé, & pourroit faire quelque peine à ſon auteur, s'il n'avoit eu la prudence de n'y pas mettre ſon nom. On croit que pour donner plus d'éclat à cette proſcription, la cour n'en connoîtra qu'en préſence de l'aſſemblée de noſſeigneurs du clergé.

8 *Mars*. Il y a dans Paris une petite rue, près la place des Victoires, qu'on appelle la rue Vuide gouſſet ; un de ces jours on a trouvé ce nom effacé, & l'on y avoit ſubſtitué, la rue Terray.

On voit des paſquinades de différentes eſpeces, entr'autres, une caricature repréſentant un lievre avec un cordon bleu, après lequel court un levrier traînant une canne à bec-de-corbin. Sur le plan de derriere eſt un homme en ſimarre, avec un fuſil à deux coups, qui paroît viſer le premier & atteindre ſucceſſivement le ſecond.

On a frappé auſſi une eſtampe, où l'on remarque les fermiers généraux à genoux, & M. l'abbé Terray qui leur donne des cendres, avec l'inſcription au bas : *Memento homo quia pulvis es, & in pulverem reverteris.*

9 *Mars. Vers à Mad. la comteſſe Dubarri, à l'occaſion de ſa diviſion avec M. le duc de Choiſeul.*

Déeſſe des plaiſirs, tendre mere des graces,
Pourquoi veux-tu mêler aux fêtes de Phaphos
Les noirs ſoupçons, les honteuſes diſgraces !
Ah ! pourquoi méditer la perte d'un héros !
Ulyſſe eſt cher à la patrie,
Il eſt l'appui d'Agamemnon :
Sa politique active & ſon vaſte génie
Enchaînent la valeur de la fiere Ilion.
Soumets les dieux à ton empire.
Vénus ſur tous les cœurs regne par la beauté :
Cueille, dans un riant délire,
Les roſes de la volupté ;
Mais à nos vœux daigne ſourire.
Et rends le calme à Neptune agité.
Ulyſſe, ce mortel aux Troyens formidable,
Que tu pourſuis dans ton courroux,
Pour la beauté n'eſt redoutable
Qu'en ſoupirant à ſes genoux.

10 *Mars.* On a appris que M. l'abbé Chappe d'Auteroche, aſtronome, de l'académie des ſciences, connu par ſes travaux en ce genre, eſt mort en arrivant en Californie, pour y obſerver le dernier paſſage de Vénus ſur le ſoleil.

10 *Mars. Sur l'aſſociation de M. le Chancelier avec M. le contrôleur général actuel.*

Maupeou, que le ciel en colere
Nomma pour organe des loix ;

Maupeou, plus fourbe qne ſon pere,
Et plus ſcélérat mille fois,
Pour cimenter notre miſere,
De Terray vient de faire choix.
Le traître vouloit un complice :
Mais il trouvera ſon ſupplice
Dans le cœur de l'abbé ſournois.

10 *Mars.* Le ſieur Luneau de Boisjermain, que les libraires aſſociés à l'impreſſion du dictionnaire encyclopédique ont attaqué au criminel, comme auteur de diffamation & de calomnie à leur égard, vient d'oppoſer à leur mémoire un mémoire à conſulter, & une conſultation ſignée de ſept juriſconſultes. Cette affaire, devenue très-grave, eſt trop avancée pour qu'on puiſſe reculer de part ou d'autre.

12 *Mars.* On vient d'imprimer très-furtivement ſans doute, un in-4°. ayant pour titre : *Procédure de Bretagne*, ou *Procès extraordinairement inſtruit & jugé, au ſujet d'aſſemblées illicites, diſcours injurieux, ſubornation de témoins, complot de poiſon & incident de calomnie.* C'eſt le recueil de toutes les pieces relatives à ce qui s'eſt paſſé dans cette province, depuis la publication du fameux tableau des aſſemblées ſecretes & fréquentes des jéſuites & leurs affiliés à Rennes, qui parut à Paris au mois de novembre 1766, qu'un miniſtre fit paſſer au ſieur Fleſſelles, alors intendant de Rennes, avec ordre de la part de S. M. de vérifier les faits, & qui provoqua enfin le 27 mai 1767 une dénonciation en regle de M. le Prêtre de Châtaugiron, ſecond avocat général.

L'ouvrage eſt précédé d'un diſcours préliminaire, où le duc d'Aiguillon eſt repréſenté *comme l'ennemi implacable, l'inſtigateur & preſque le bourreau des ſix exilés, un ſujet indigne de la confiance de ſon prince, un chef de conjurés, un ſuborneur de témoins, le fauteur d'un projet d'empoiſonnement, le complice, & peut-être même le premier auteur de ces crimes.* Tel eſt l'effroyable portrait par lequel on débute, & qui ne peut avoir été tracé que par une plume très-hardie.

12 *Mars.* Mad. la ducheſſe de Villeroy, très-renommée par ſon goût pour les fêtes & pour les ſpectacles, & d'ailleurs à même d'influer grandement dans cette partie, étant ſœur de M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, a fait préparer une eſpece d'opéra à machines, intitulé : *la Tour enchantée*, qu'elle compte faire exécuter pour le mariage de M. le Dauphin. Elle a extrêmement à cœur de faire réuſſir ce ſpectacle, pour lequel elle ſe donne beaucoup de ſoins & entre dans les plus petits détails. On ne doute pas de la beauté, de la magnificence & du génie qui régneront dans cet ouvrage, preſque tout entier de féerie. On croit que c'eſt M. de Sauvigny qui, inſpiré par cette muſe, a compoſé les paroles du poëme, la moindre choſe de cette compoſition à grandes machines.

13 *Mars.* Le mémoire pour le ſieur Luneau de Boisjermain, ſouſcripteur de l'encyclopédie, eſt dirigé contre le ſieur Briaſſon, libraire, ſyndic des libraires & imprimeurs, ancien adjoint de ſa communauté, & le ſieur le Breton, libraire, ancien ſyndic de la même communauté, aſſocié avec le ſieur Briaſſon, pour l'impreſſion de l'encyclopédie.

Ce mémoire, extrêmement ſerré & précis, tend à prouver que le ſieur Luneau avoit un intérêt preſſant à dire ce qu'il a dit ; qu'il a eu droit de dire ce qu'il a dit : qu'il n'y a rien que de vrai dans ce qu'il a dit. Il demande en conſéquence à ſon conſeil :

1°. Si ſa réclamation contre les libraires aſſociés à l'encyclopédie eſt fondée ?

2°. Si les phraſes & les expreſſions de ſon dernier mémoire, qu'attaquent les adverſes parties, forment une diffamation ?

3°. Ce qu'il doit faire pour arrêter le cours de celle que la diſtribution du mémoire des libraires, & l'inſtruction de leur procès criminel forment réellement contre lui ?

Suit la conſultation du 30 janvier, ſignée de ſept juriſconſultes, qui établit :

1°. Que le ſieur Luneau eſt fondé à répéter les ſommes qu'il prouve avoir été payées de trop par lui.

2°. Que c'eſt ſur tout par les circonſtances que doivent s'apprécier les phraſes & expreſſions du mémoire du ſieur Luneau ; qu'il eſt le premier outragé ; qu'il n'a fait que rétorquer une aſſertion injurieuſe : & que, quand même il auroit employé des expreſſions trop fortes, la voie criminelle ne pouvoit avoir lieu dans une affaire purement civile.

3°. Que le ſieur Luneau doit paiſiblement laiſſer achever l'information ; que quand les juges auront prononcé ſur ce ſingulier genre de délit, que quand ils auront fait droit ſur la demande en réparation & en dommages-intérêts que tout l'autoriſe à former, il pourſuivra ſa demande en reſtitution.

Ce mémoire, écrit avec beaucoup de ſévé-

rité, a été envoyé à tous les gens de lettres, & peut faire grand tort aux libraires aſſociés à l'encyclopédie, dont il développe manifeſtement une exaction de 634307 liv. 4 ſous, priſe ſur la totalité des ſouſcripteurs, & qu'ils ſont en droit de répéter. Elle eſt encore démontrée d'une façon plus préciſe dans une carte qui précede ſon mémoire, & qui fait toucher au doigt & à l'œil l'iniquité des auteurs de la ſouſcription.

14 *Mars.* M. Dupuy Demportes, auteur plus fécond que précieux de différentes pieces de littérature, vient de mourir. Il a écrit auſſi ſur la politique & ſur quelques autres ſciences.

15 *Mars.* Extrait d'une lettre d'un jéſuite de Bretagne, le 8 mars 1770. .... « Je ne ſais ce que je vais devenir. Le parlement de cette province vient de rendre un arrêt foudroyant. Je ne puis prêter le ſerment qu'il exige ; je le regarde comme contraire à ma probité, à ma conſcience, à mon honneur . . . Il faut que je déguerpiſſe, & je ne ſais où trouver un aſyle. On dit qu'il y a quelques jéſuites à Paris, qu'on y tolere. Marquez-moi ſi je puis m'y rendre, ou s'il eſt encore un coin de terre que je puiſſe habiter. . . . »

16 *Mars.* Le jugement de M. de Sartines, comme commiſſaire du conſeil en cette partie, entre le ſieur Luneau de Boisjermain & les ſyndic & adjoints de la librairie & imprimerie de Paris, rendu dès le 30 janvier dernier, n'a pu être ſignifié que le 17 février, & n'eſt publié que depuis peu. Quoiqu'on l'ait déja annoncé en gros, comme il fait une grande ſenſation parmi les gens de lettres, on va le détailler dans toute ſon étendue.

Ce jugement ordonne main-levée pure & ſimple de la ſaiſie faite ſur le ſieur Luneau, le 31 août 1768, par les ſyndic & adjoints de la librairie, &c. Leur défend d'en faire de pareille à l'avenir ; de ſe tranſporter chez des particuliers domiciliés, ſans une permiſſion expreſſe de mondit ſieur de Sartines ; & pour avoir fait ladite ſaiſie, les condamne en 300 liv. de dommages & intérêts, &c. leſquels ſeront compenſés juſqu'à due concurrence, avec ceux à lui adjugés. Sur le ſurplus des demandes des parties, les met hors de cour & de procès, ſauf à être fait par S. M. tel réglement qu'elle jugera néceſſaire quant à la maniere d'exercer la commiſſion en fait de librairie. Ordonne que le préſent jugement ſoit imprimé & affiché, au nombre de cent exemplaires, aux frais deſdits ſyndic & adjoints de la librairie.

C'eſt ce réglement que les auteurs attendent avec impatience, & qui doit déſormais fixer leur ſort, & leur ſervitude ou leur affranchiſſement des libraires.

18 *Mars*. Hier s'eſt célébrée la meſſe du St. Eſprit pour l'ouverture de l'aſſemblée du clergé. Cette cérémonie a été exécutée avec toute la pompe d'uſage. C'eſt M. l'archevêque de Rheims qui officioit. M. l'archevêque d'Embrun a prononcé le diſcours : il rouloit ſur la religion. Il a établi qu'elle ſeule pouvoit faire des hommes pour la ſociété, des citoyens pour l'état. Il a rempli ce beau plan avec toute l'éloquence d'un grand orateur chrétien. Le ſujet étoit d'autant mieux choiſi, que depuis quelques années nous ſommes inondés de livres où l'on prétend que la religion ne

fait que des hommes atrabilaires, des citoyens lâches, des hypocondres triſtes ou des fanatiques ſéditieux.

On n'entroit que par billets à cette meſſe, auſſi curieuſe qu'édifiante. La cérémonie du livre de l'évangile, que les prélats députés baiſent au milieu du livre, & dont les députés du ſecond ordre ne baiſent que la couverture; celles des encenſements de chaque évêque, qui ſe renvoie tour-à-tour le parfum, après en avoir pris la doſe; celle du baiſer de paix qu'ils ſe donnent ſucceſſivement à la joue droite; enfin la cérémonie ſainte de la communion qu'ils reçoivent tous, ſans exception, des mains de l'officiant; toute cette lithurgie forme un ſpectacle bien capable de donner une grande idée de l'aſſemblée qui s'ouvre.

19 *Mars. Mémoire pour le ſieur Alliot fils, intervenant, demandeur & intimé, contre le ſieur Alliot pere, fermier général, appellant comme d'abus du mariage de ſon fils, défendeur à une demande en proviſion.* Tel eſt le titre d'un mémoire très-célebre de Me. Target avocat, où, après l'expoſition très-rapide des faits, qui préſentent en ſubſtance un fils dénoncé par ſon pere, un fils enfermé deux fois à Saint-Lazare, arrêté en pays étranger, détenu au Mont St. Michel, repris encore une fois hors du royaume, chargé de fers, confondu dans une priſon avec des ſcélérats, jeté ſur l'un des vaiſſeaux qui portent le rebut de la ſociété dans une iſle ſauvage, il le peint comme rare, eſtimable, intrépide, qui met ſon devoir au-deſſus de tout & qui préfere l'honneur à la vie. L'auteur examine deux queſtions: *le mu-*

riage du ſieur Alliot eſt-il valable ? Le ſieur Alliot pere doit-il nourrir ſon fils ? Après avoir établi la validité d'un hymen contracté par l'honneur, la ſeconde queſtion n'en eſt plus une, & donne lieu à l'orateur de développer les traits de l'éloquence la plus nerveuſe & la plus pathétique. La cauſe eſt extrêmement intéreſſante & attire l'attention du public.

20 *Mars*. L'affaire ſinguliere dont on a parlé dans ſon origine, entre le ſieur Mouton, éleve d'architecture à Rome, & le ſieur Natoire, directeur de cette école, étoit pendante depuis long-temps au châtelet. Le temps néceſſaire pour avoir les certificats & pieces juſtificatives pour établir les preuves auxquelles le ſieur Mouton avoit été admis, avoit alongé de beaucoup cette conteſtation. Les juges viennent enfin de prononcer en premiere inſtance. Le ſieur Natoire eſt condamné envers le ſieur Mouton à 20000 liv. de dommages & intérêts, à tous les frais & dépens. Permis au ſieur Mouton de faire afficher un certain nombre d'exemplaires imprimés de la ſentence, tant à Paris qu'à Rome, aux frais & dépens du ſieur Natoire, &c.

21 *Mars*. Le ſieur Duclos, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres & de l'académie françoiſe, eſt connu pour être extrêmement lié avec MM. de la Chalotais. On a parlé dans le temps de la chaleur qu'il mettoit à défendre en public les procureurs généraux, & des craintes qu'il avoit inſpirées à ſes amis par ce zele inconſidéré. Il eſt parti depuis peu ſubitement pour ſe rendre à Xaintes, lieu de l'exil des magiſtrats. On croit que M. le chancelier a voulu employer cette derniere reſſource

pour négocier avec MM. de la Chalotais, & les ſéduire, s'il eſt poſſible. Comme le ſieur Duclos eſt un homme ſans conſéquence, en cas de refus, M. le chancelier prétend qu'il ne ſera pas compromis. Ceux qui connoiſſent le négociateur, peuvent juger par-là de l'embarras où ſe trouve le chef de magiſtrature, pour avoir recours à cet homme turbulent, plus propre à brouiller qu'à pacifier, & dont le caractere n'annonce aucune des qualités néceſſaires à une négociation auſſi délicate.

22 *Mars*. On prétend que M. de la Chalotais, prévenu de l'arrivée du ſieur Duclos, dès le premier inſtant qu'il l'a vu, lui a demandé s'il venoit le voir comme ſon ami, ou comme ſon tentateur? Qu'en la premiere qualité, il ſeroit le très-bien venu & pouvoit reſter: qu'en la ſeconde, il ne vouloit ni ne pouvoit l'écouter.... Sur quoi la franchiſe de l'académicien ne lui a pas permis de diſſimuler qu'il étoit chargé de le ſolliciter de la part de la cour, & de lui détailler les propoſitions qu'il avoit à lui faire d'après les inſtructions de M. le chancelier. A quoi M. de la Chalotais ayant abſolument fermé l'oreille, le négociateur étoit reparti, comme l'huiſſier de Rennes, ſans qu'on eût ouvert les paquets.

23 *Mars*. Il y a dans l'intervalle des ſeſſions des états de Bretagne, une chambre de commiſſaires toujours ſubſiſtante à Tréguier, dont les fonctions ſont de les repréſenter & d'agir comme ils feroient pour la conſervation des droits de la province & des citoyens. Ces commiſſaires n'ont pas cru devoir être les ſeuls à garder le ſilence dans l'affaire de MM. de la Chalotais. Depuis la derniere ré-

ponſe du Roi à la députation du parlement ; ils ont adreſſé des repréſentations à ſa majeſté en forme de mémoire, où ils réclament les deux procureurs généraux de la maniere la plus ferme & la plus inſtante. Ils y appuient principalement ſur la contradiction des diverſes réponſes du Roi à leur égard, qui les déclare innocents & les punit. Ces repréſentations, très-courtes, mais très-nerveuſes, ſont ſans contredit ce qu'on a écrit de plus fort en pareille matiere. Sans s'écarter du reſpect dû au ſouverain, ils ne lui diſſimulent pas combien on a compromis ſa juſtice dans une affaire qui eſt le comble de l'iniquité & de la tyrannie.

On écrit de Tréguier que les miniſtres ont déclaré qu'ils ſe donneroient bien de garde de montrer au Roi ces repréſentations, qui pourroient extrêmement déplaire à S. M. & provoquer ſon indignation contre les auteurs.

24 *Mars*. Le ſieur le Breton, premier imprimeur ordinaire du Roi, revêtu de toutes les dignités de ſon état, qui conduiſent à la conſidération & dénotent l'eſtime d'une communauté, comme un des aſſociés à l'encyclopédie a rendu plainte contre le ſieur Luneau de Boisjermain, pardevant M. le lieutenant criminel, de ce qu'il a avancé dans le mémoire dont on a parlé. Sur ſa plainte le ſieur Luneau en a interjeté appel, comme auſſi du décret prononcé contre lui. Le ſieur le Breton vient de donner un précis des motifs de ſa plainte, qu'il entend ſuivre & qu'il a fait appuyer d'une conſultation de huit avocats. De ſon côté, M. Luneau ſoutient ſon dire & prétend le prouver.

25 *Mars*. M. l'abbé Trublet, archidiacre de Saint-Malo, vient d'y mourir, après avoir langui pluſieurs années. Il étoit de l'académie françoiſe, où il avoit brigué une place pendant long-temps. Tout ſon mérite conſiſtoit dans une grande vénération pour Fontenelle & pour la Mothe. Il avoit fait pluſieurs rapſodies, qui avoient donné lieu à ce vers caractériſtique de M. de Voltaire :

Il compiloit, compiloit, compiloit, &c.

Ce vers l'avoit rendu plus célebre que ſes œuvres.

26 *Mars*. On a commencé des répétitions ſur le théâtre de Verſailles, & l'on y a fait manœuvrer des chevaux de la petite écurie. On a dit qu'il étoit ſi vaſte qu'il étoit queſtion d'y faire paroître des eſcadrons entiers de cavalerie. *La Tour enchantée*, cette piece de féerie, pour laquelle Mad. la ducheſſe de Villeroy ſe donne tant de mouvement, prête à merveille à tout le ſpectacle imaginable, & donnera lieu de réaliſer l'illuſion autant qu'il eſt poſſible.

26 *Mars*. On prétend que l'auteur du placard affiché à la porte du contrôle général, où il étoit écrit : *Ici l'on joue au noble jeu de billard*, a été arrêté, & que, pour entrer dans les vues de douceur & d'indulgence de M. l'abbé Terray, on lui en a rendu compte ; mais que ce miniſtre avoit décidé qu'il falloit le laiſſer à la Baſtille juſqu'à ce que la partie fût finie.

27 *Mars*. On a joint à la tragédie d'*Athalie*, qui doit être jouée à la cour pour le mariage de

M. le Dauphin, celle de *Tancrede*. On aſſure qu'on a choiſi cette piece pour Mlle. Clairon, & l'on continue à ſe flatter de la voir reparoître.

28 *Mars*. M. de Monclar, procureur général du parlement de Provence, avoit fait un mémoire pour établir les droits du Roi ſur Avignon & le comtat Venaiſſin. Ce mémoire étoit imprimé à Paris, & il en avoit déja tranſpiré quelques exemplaires : mais le ſaint pere, inſtruit de cet écrit, a demandé vraiſemblablement qu'il ne ſoit pas répandu, & M. le duc de Choiſeul en a fait porter toute l'édition au Louvre. Ce miniſtre a tellement à cœur de donner cette ſatisfaction à S. S., que M. Caperonnier, de la bibliotheque du Roi, en ayant demandé un exemplaire pour y être dépoſé, M. le duc de Choiſeul lui a répondu que cela ne ſeroit point.

Ceux qui ont lu cet écrit, aſſurent que c'eſt un détail très-circonſtancié de toutes les manœuvres des papes pour extorquer ces domaines, & qu'on y dévoile des myſteres d'iniquité qu'il eſt de l'intérêt du ſaint ſiege de laiſſer dans les ténebres. Le fond eſt au ſurplus ſoutenu de toute la force d'un ſtyle plein & vigoureux ; ce qui rend le mémoire très-précieux par lui-même, indépendamment de ſa rareté.

3o *Mars*. On a trouvé ces jours derniers à Notre-Dame, affiché à la chapelle de l'abbé Griſel, arrêté dans le procès de Billard, où il ſe préſente journellement une grande affluence de monde pour ſavoir de ſes nouvelles, un écriteau portant ces mots : *relâche au théâtre*. Ce quolibet ſacrilege a fait frémir

les premieres dévotes qui l'ont lu : on en a inſtruit le chapitre, qui a fait arracher l'écriteau, & on l'a dépoſé au greffe du bailliage, ſans autre formalité.

31 *Mars. Epître de M. de Voltaire, à un ami, ſur ſa nomination à la dignité de pere temporel des capucins du pays de Gex, & ſur la lettre d'affiliation à cet ordre, qui lui a été écrite par le général.*

Il eſt vrai, je ſuis capucin,
C'eſt ſur quoi mon ſalut ſe fonde.
Je ne veux pas, dans mon déclin,
Finir comme les gens du monde.
Mon malheur eſt de n'avoir plus
Dans mes nuits ces bonnes fortunes,
Ces nobles graces des élus,
Chez mes confreres ſi communes.
Je ne ſuis point frere Frapart,
Confeſſant ſœur Luce ou ſœur Nice;
Je ne porte point le cilice
De ſaint Griſel, de ſaint Billard.
J'acheve doucement ma vie:
Je ſuis prêt à partir demain,
En communiant de la main
Du bon curé de *Mélanie*.
Dès que monſieur l'abbé Terrai
A ſu ma capucinerie,
De mes biens il m'a délivré:
Que ſervent-ils dans l'autre vie?
J'aime fort cet arrangement:
Il eſt leſte & plein de prudence.
Plût à Dieu qu'il en fît autant
A tous les moines de la France!!

1 *Avril* 1770. Il paſſe pour conſtant que M. le chancelier, à qui les repréſentations des commiſſaires de Tréguier, dont on a parlé, avoient été adreſſées, les a renvoyées ſans les montrer au Roi ; qu'il a écrit à ces meſſieurs, que le meilleur ſervice qu'il pût leur rendre étoit de ne point faire mention de cet écrit auprès de S. M. Cependant les auteurs n'en ont pas jugé de même, puiſqu'il en tranſpire des copies. Il paroit qu'elles ſont la plus grande fortune dans le public, & qu'on les regarde comme un chef-d'œuvre de logique & d'éloquence. On ſe les arrache, on les copie, on les multiplie de façon à ne point laiſſer périr ce beau morceau où ſont renfermés en bref tous les principes qui conſtituent le véritable état monarchique ; principes dont on s'eſt ſi fort écarté depuis quelque temps, qu'ils ſont devenus un problême pour bien des gens. On attribue l'ouvrage à un avocat de Bretagne.

3 *Avril.* M. Saurin, de l'académie françoiſe, ayant adreſſé à M. de la Harpe des vers extrêmement fades & doucereux ſur ſa *Mélanie*, un inconnu a parodié ces vers & s'eſt ſervi des mêmes rimes pour préſenter l'inverſe des mêmes penſées.

Vers de M. Saurin.

Pour la ſixieme fois, en pleurant *Mélanie*,
Mon admiration ſe mêle à ma douleur :
Ton drame ſi touchant, tes vers pleins d'harmonie
Retentiſſent encor dans le fond de mon cœur.
Pourſuis ta brillante carriere :
Appellé par la gloire, on t'y verra voler.
Tu nous conſoleras quelque jour de Voltaire,
Si quelqu'un toutefois peut nous en conſoler.

Parodie.

J'ai lu plus d'une fois ta triſte *Mélanie* ;
Et je n'ai reſſenti ni trouble ni douleur :
De tes vers ſi corrects la peſante harmonie
A frappé mon oreille & non touché mon cœur.
En vain tu pourſuis ta carriere.
Sans ailes, à la gloire on ne peut pas voler ;
Nous pleurerons long-temps la perte de Voltaire,
S'il ne reſte que toi pour nous en conſoler.

5 *Avril.* M. le duc d'Aiguillon ſe trouvant chez le Roi, on prétend que S. M. parut inquiete de ſa ſanté, lui demanda s'il ne ſe portoit pas bien, & remarqua qu'il lui paroiſſoit jaune. On aſſure que le duc de Noailles, en poſſeſſion de tout ſacrifier à ſes bons mots, dit : *Ah ! Sire, votre majeſté voit toujours les gens bien favorablement, car le public le trouve bien noir.*

6 *Avril.* Le ſieur Darigrand eſt un avocat fort renommé dans ſon genre. Il eſt ſpécialement voué aux affaires qui intéreſſent les droits du Roi, & c'eſt le fléau des fermiers généraux. Comme il a été anciennement à leur ſervice, il connoît tous les détours, tous les ſubterfuges, toutes les vexations du métier. Ce zele infatigable à combattre les traitants lui a fait beaucoup d'ennemis. Enfin il a été déféré à l'ordre, comme ayant prévariqué dans les fonctions de ſon état, comme coupable de s'être prêté à des choſes illicites, comme ſuſceptible de corruption, d'eſcroquerie, &c. Son affaire a été jugée mardi par ſes confreres aſſemblés. Plus de cent ont perſiſté à le trouver innocent, malgré 13 qui le jugeoient coupa-

ble. La ſéance s'eſt terminée par reconnoître qu'il n'étoit point dans le cas d'être rayé du tableau, mais bien d'être rappellé par le bâtonnier à une délicateſſe de ſentiments, dont ſon éducation ou ſa façon de penſer ne lui avoient peut-être pas fait aſſez connoître l'importance, mais eſſentielle à la noble profeſſion qu'il exerçoit.

7 *Avril.* Il paroît très-furtivement encore, un *mémoire de M. le comte de Lauraguais ſur la compagnie des Indes, dans lequel on établit les droits & les intérêts des actionnaires, en réponſe aux compilations de M. l'abbé Morellet.*

L'ouvrage eſt précédé d'une épître dédicatoire au comte de Lauraguais même, où l'éditeur, après l'avoir encenſé, lui avoue ſon larcin, & bénit l'infidélité faite à ce ſeigneur, en livrant au public ce mémoire, monument durable de ſon zele pour les actionnaires, & de ſon courage à défendre leurs droits & leurs propriétés.

8 *Avril.* La défenſe du clergé par M. l'évêque du Puy, eſt extrêmement rare. M. le lieutenant général de police ne laiſſe point percer d'exemplaires de cet ouvrage, qu'il ſent devoir extrêmement déplaire au parlement. Au ſurplus, c'eſt peut-être la ſeule maniere de faire rechercher cet ouvrage ſec & froid C'eſt mal-à-propos qu'on a dit qu'il n'y avoit pas mis ſon nom ; il y eſt très-parfaitement.

9 *Avril.* Le livre de M. de Lauraguais eſt diviſé en trois parties. La premiere eſt précédée d'une longue préface, où l'auteur diſtribue des coups de patte à droite & à gauche, avec cette vérité & cette légéreté qu'on lui connoît. Il y établit, entr'autres choſes, un

dialogue entre l'abbé Morellet & M. Boutin, qui couvre l'un & l'autre d'un ridicule complet. Enſuite il s'attache plus particuliérement à la réponſe de l'abbé Morellet à M. Necker. Il la diſſeque phraſe à phraſe, & en fait la plus hideuſe anatomie.

Dans la ſeconde partie, M. de Lauraguais donne un abrégé du ſyſtême, des notes hiſtoriques ſur la banque, & les édits du Roi, concernant la compagnie. Ces divers objets ſont prouvés, appuyés, développés, 1°. du mémoire de M. Deſmarets; 2°. de l'abrégé du ſyſtême de M. Dulot; 3°. d'une ſuite de faits qui montrent la compagnie des Indes liée dès ſa naiſſance à la banque, & d'où les actionnaires verront naître tout ce qui les intéreſſe. Dans le cours de cette partie, le terrible adverſaire ne perd jamais ſon ennemi de vue. Il releve infatigablement ſes bévues, ſes erreurs, ſes réticences, ſes falſifications, ſes contradictions, en un mot ſa mauvaiſe foi ſoutenue, & ſon dévouement ſervile aux impulſions de M. Boutin.

Enfin la 3e. partie renferme *Diſcuſſion & réſultat des droits des actionnaires*, qui en prouve la certitude & l'étendue, contradictoirement toujours aux aſſertions & aux preuves prétendues de l'abbé Morellet. L'auteur fait voir par le procès-verbal des réponſes de l'interrogatoire ſubi au parlement le lundi 21 août, par l'adminiſtration de la compagnie & les députés du commerce, enſemble par les repréſentations de cette cour, concernant le même objet, que toutes les inductions qu'en tire cet écrivain en ſa faveur, ſont fauſſes & à ſon déſavantage. Tel eſt le réſumé de cet ouvrage

fort rare, où l'ingénieux ſeigneur crible impitoyablement ſon adverſaire des ſarcaſmes continus & toujours nouveaux. On pourroit peut-être mettre plus de logique dans un pareil écrit, mais ſurement moins d'eſprit.

10 *Avril.* Il y a une grande fermentation parmi les gens de lettres à l'occaſion du projet ſingulier de quelques enthouſiaſtes de M. de Voltaire, qui ont propoſé de faire ériger une ſtatue à ce grand poëte dans la ſalle nouvelle de comédie françoiſe, qu'il eſt queſtion de conſtruire, ſans que l'emplacement en ſoit encore arrêté. Ils ont cru que le monument dont on a parlé, ſeroit placé-là mieux qu'ailleurs, puiſque ce lieu eſt le principal théâtre de ſa gloire. Ils ont toujours commandé à compte la ſtatue au ſieur Pigal. Elle ſera en marbre, & l'on prétend que le marché eſt conclu à dix mille francs. On veut que cela ſe faſſe par une ſouſcription, ouverte ſeulement aux gens de lettres. C'eſt M. d'Alembert qui eſt chargé de recueillir l'argent. On ne doute pas que la ſomme ne ſoit bientôt complete.

11 *Avril. Vers de M. de Voltaire à Mad. la ducheſſe de Choiſeul, ſur la ſuſpenſion des travaux de Verſoy, nouvelle ville, que M. le duc de Choiſeul faiſoit conſtruire près de Geneve, comme on l'a annoncé il y a pluſieurs années, & qui devoit ſe nommer* Choiſeul-la-Ville.

Madame, un héros deſtructeur
N'eſt à mes yeux qu'un grand coupable;
J'aime bien mieux un fondateur:
L'un eſt un dieu, l'autre eſt un diable.
Dites bien à votre mari,
Que des neuf filles de mémoire
Il ſera le vrai favori

Si de fonder il a la gloire.
Didon, que j'aime tendrement,
Dont le nom vivra d'âge en âge,
La belle qui fonda Carthage,
Avoit alors beaucoup d'argent.
Si le vainqueur de la Syrie
Avoit eu pour ſurintendant
Un conſeiller au parlement,
Nous n'aurions pas Alexandrie.
Envoyez-nous des Amphions,
Ou nos peines ſeront perdues:
A Verſoy nous avons des rues,
Et nous n'avons pas de maiſons.
Sur la vertu, ſur la juſtice,
Sur les graces, ſur la douceur
Je fonde aujourd'hui mon bonheur,
Et vous êtes ma fondatrice.

12 *Avril.* On a déja compoſé l'inſcription pour la ſtatue projetée de M. de Voltaire. Elle portera : *à Voltaire pendant ſa vie : par les gens de lettres, ſes compatriotes & ſes contemporains.*

13 *Avril.* La ville fait redoubler les travaux des préparatifs pour les fêtes qu'elle ſe propoſe de donner à l'occaſion du mariage de M. le Dauphin. On déblaie la place de Louis XV, où l'on a dit que devoit être le feu d'artifice, & l'on met les deux gros pavillons en état de figurer par les ornements, avec l'illumination qu'ils doivent recevoir. Quant à celle des boulevards., il paroît qu'on a changé la forme dont elle ſeroit, qu'on y a ſubſtitué 360 lanternes à reverbere, qui donneront une clarté très-brillante. Cela s'accordera mieux avec la foire franche qui doit y durer neuf jours, & garnir abſolument le boulevard depuis la porte Saint-Honoré juſqu'à la porte Saint-Antoine; ce qui donne lieu à un de ces quolibets dont

le François aſſaiſonne ſes plaiſirs & ſe conſole de ſes diſgraces. On ſait que M. de Bernage, aux deux mariages de feu M. le Dauphin, avoit fourni beaucoup de mangeailles au peuple, & entr'autres au ſecond, avoit fait promener des chars avec des cornes d'abondance, d'où ſe jetoient les cervelas, les ſauciſſons, &c. & autres rocambolles pour les gourmands. On dit que *celui-là avoit donné des indigeſtions, & que celui-ci donnoit la foire.*

14 *Avril.* C'eſt dans une ſociété particuliere qu'a été enfanté le projet d'ériger à M. de Voltaire la ſtatue dont on a parlé, entre M. d'Alembert, l'abbé Raynal, &c. & autres enthouſiaſtes de ce grand homme. La clauſe de n'admettre à la ſouſcription que des gens de lettres François, eſt ſi expreſſe, que les particuliers même à la table deſquels, dans la gaieté d'un champagne riant, ces meſſieurs ont propoſé cette heureuſe idée, ont l'humiliation de ne pouvoir en être, faute d'avoir quelque ouvrage, bon ou mauvais, à produire ; car on n'eſt pas difficile ſur la qualité ni ſur la quantité. Et il y a été arrêté que tous les membres de l'académie françoiſe ſeroient tenus pour bons, quoique pluſieurs n'euſſent fait que d'aſſez mauvais diſcours de réception. Pigal, de ſon côté, s'anime & s'évertue pour produire un chef-d'œuvre digne du héros littérateur qu'il eſt chargé tranſmettre à la poſtérité, & dont il eſpere à ſon tour être célébré dans quelque épître. Il aſſure que ſi l'exécution répond à ſes deſirs, il ſe regardera comme le plus heureux des artiſtes ; mais que ſi l'ouvrage ne répond pas au chef-d'œuvre qu'il imagine, il en mourra de douleur.

25 *Avril.* Une cérémonie merveilleuſe qui s'exécute de temps immémorial la nuit du vendredi au ſamedi-ſaint à la ſainte-chapelle, a eu lieu à l'ordinaire, avec une affluence prodigieuſe de ſpectateurs. C'eſt à minuit que ſe rendent en cette égliſe tous les poſſédés qui veulent être guéris du diable qui les tourmente. M. l'abbé de Sailly, grand-chantre de cette collégiale, les touche avec du bois de la vraie croix. Auſſi-tôt leurs hurlements ceſſent, leur rage ſe calme, leurs contorſions s'arrêtent, & ils rentrent dans leur état naturel. Les incrédules prétendent que ces énergumenes ſont des mendiants qu'on paie pour jouer un pareil rôle, & qu'on exerce de longue main. Mais on ne peut croire que des miniſtres de la religion ſe prêtaſſent à une comédie ſi indécente. Tout au plus, peut-être, à défaut de vrais poſſédés, auroit on recours à ce pieux ſtratagême pour ne pas laiſſer interrompre la croyance des fideles, à un miracle ſubſiſtant depuis tant de ſiecles & ſi propre à les raffermir dans leur foi ébranlée de tant de parts aujourd'hui. Heureuſement, les poſſédés ſont ſi communs que ſans doute il n'eſt pas beſoin d'en préparer de factices.

16 *Avril.* Il paroît un mémoire du ſieur Billard, écrit avec ce même eſprit de fanatiſme qui ſemble être depuis long-temps le principe de toutes ſes actions. En avouant ſes malverſations il veut les juſtifier & rendre en quelque ſorte le ciel ſon complice, par le bandeau épais que la providence, ſuivant lui, avoit jeté ſur les yeux de ſes ſupérieurs. Il aſſure que ſes erreurs étoient ſi claires, que ſans un miracle d'aveuglement

ment de leur part, il n'eſt pas de jour où ils n'euſſent dû s'en appercevoir ; que depuis pluſieurs années il ne rendoit pas un compte, il ne préſentoit pas un bordereau, qui ne dépoſât contre & n'adminiſtrât des preuves évidentes de ſes infidélités. Il en conclut qu'il avoit droit de ſe regarder ſous la garde de Dieu même, d'autant plus que ſa diſtraction de deniers n'étoit pas pour favoriſer le libertinage, pour fomenter des paſſions criminelles, pour afficher un luxe inſolent ; mais pour faire des charités, des bonnes œuvres, pour ſoutenir enfin les défenſeurs & les martyrs de la religion. Ce mémoire manuſcrit, dénué de toute citation des loix ou d'avis de jurifconſultes, mais fort de textes de l'écriture ſainte & de déciſions des caſuiſtes, eſt dans un genre ſi ſingulier, qu'on ſeroit tenté de le regarder comme le fruit du loiſir de quelque plaiſant, s'il n'étoit ſoutenu d'un détail de faits & de particularités très-propres à lui donner le caractere de l'authenticité.

20 *Avril*. L'académie royale de muſique doit ouvrir ſon théâtre par *Zaïde*, ballet en trois actes, précédé d'un prologue. La muſique eſt de Royer, & les paroles ſont de la Marre.

21 *Avril*. M. Boutin vouloit intéreſſer les intendants des finances, ſes confreres, à demander juſtice en corps de la maniere outrageante dont un commiſſaire de la compagnie des Indes eſt traité dans le mémoire de M. le comte de Lauraguais, dont on a parlé. On ne ſait ſi les autres ſe ſont joints à l'offenſé ; mais ſur les ſollicitations faites auprès de M. le contrôleur général, celui-ci a remis le livre entre les mains du Roi, afin que S. M. pût en juger en connoiſſance de cauſe. Il paroît qu'elle a

traité tout cela de bagatelle, puiſque M. le comte de Lauraguais n'a point été à la Baſtille, comme l'exigeoit M. Boutin, & que par les propos qu'on rapporte du Roi à cette occaſion, le plaignant n'eſt pas ſans beaucoup de torts dans l'affaire qui a donné lieu à la ſortie en queſtion. Bien des gens même le regardent comme perdu ſans reſſource. Ce qu'il y a ſurement de fâcheux pour lui, c'eſt que l'éclat que fait à la cour cette querelle, donne au mémoire une publicité qu'il n'auroit pas eue. Depuis que le Roi en a eu communication, tous les miniſtres, tous les princes, tous les grands ſeigneurs veulent lire cet ouvrage, qui juſqu'ici n'étoit intéreſſant que pour les actionnaires, & étoit très-peu répandu.

On écrit de Châlons qu'on avoit ſaiſi un ballot de 1200 exemplaires de ce mémoire, ce qui va le rendre fort cher dans ce pays-ci.

Au ſurplus, ce qui juſtifie M. le comte de Lauraguais, même ſur le procédé, c'eſt que le manuſcrit paroît lui avoir été dérobé, avoir été imprimé ſans ſon aveu, & qu'il ne ſe ſeroit certainement pas permis la licence ſans exemple de laiſſer le nom de Boutin en toutes lettres, répété une infinité de fois dans le livre, s'il eût préſidé à l'impreſſion.

23 *Avril*. Inſcription pour la porte Dauphine du côté de l'Eſplanade.

Auguſtiſſimæ Delphinæ,
Mariæ Ant. Joſ. Joan. Auſtriacæ,
Inter Civium plauſus
Urbem ingredienti
Die Menſis Maii, Anno 1770,
Arcum hunc triumphalem
Ejus inſignitum nomine
Senatus, Populuſque Cathalaunenſis.

D. V. C.

Inſcription du côté de la ville.

PORTE DAUPHINE.

« Ce monument a été élevé par les ſoins de » M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la pro» vince, lors du paſſage de Mad. la Dauphine, » mariée à Verſailles, le... du mois de mai » 1770. »

Telles ſont les deux inſcriptions qu'on écrit de Châlons avoir été adoptées par la ville pour le monument dont on a parlé, & qu'on eſpere devoir être prêt au temps preſcrit.

Ces inſcriptions ſont de la compoſition d'un chanoine, membre de la ſociété littéraire de la même ville. On ajoute que M. l'abbé Beſcheſer, (c'eſt ſon nom) s'eſt muni avant de l'approbation de MM. de l'académie des belles-lettres, qu'ils l'ont extrêmement loué de ſon talent pour le ſtyle lapidaire, & qu'ils n'ont rien trouvé à changer à ſa production. On en eſt ſi content, qu'on voudroit bien le déterminer à travailler auſſi pour la nouvelle ſalle de comédie de la même capitale, & lever les ſcrupules qui l'arrêtent.

24 *Avril.* Les comédiens françois ont ouvert hier leur théâtre ſur la ſalle des Tuileries, que quitte l'académie royale de muſique. Cette tranſlation, qu'on croyoit devoir être fort tumultueuſe dans ce pays-ci, où tout fait époque & excite la curioſité, n'a eu rien d'extraordinaire, que beaucoup de critiques auxquelles elle a donné lieu. La différence du genre des ſpectacles exigeoit néceſſairement du changement, & l'on a jugé digne de la magnificence royale de faire ſupporter ces frais par S. M. La précipitation qu'on a miſe à ce bouleverſement, peut ſeule excuſer les reſtaurateurs de la ſalle,

On leur reproche des bévues énormes de toute eſpece, mais ſur-tout d'avoir rompu l'harmonie qui régnoit dans la diſtribution des loges, pour en augmenter le nombre ; d'avoir reculé le théâtre, ce qui produit l'effet le plus révoltant, prolonge trop la ſalle, & la rend très-ſourde pour le fond de l'amphithéâtre. Ce ſont les menus qui ont préſidé à ces changements, de concert avec les comédiens, que l'intérêt ſeul a guidés. La fureur des petites loges fait dénaturer les formes les plus convenables, pour y ſubſtituer des commodités particulieres qui dégradent la nobleſſe du ſpectacle. On ne peut que plaindre les artiſtes, forcés de s'aſſervir à tant de petites prétentions, qui enchaînent les talents & les énervent.

24 *Avril. Séance publique de l'académie des belles-lettres.* Aujourd'hui l'académie des inſcriptions & belles-lettres a fait ſa rentrée publique d'après pâque. Il n'y a point eu de diſtribution des prix, & l'on a ſeulement diſtribué un programme pour celui de la St. Martin 1771.

Il eſt queſtion d'examiner *quels furent les noms & les attributs divers de Junon chez les différents peuples de la Grece & de l'Italie ? Quelles furent l'origine & les raiſons de ces attributs ?*

M. le marquis de Paulmy, directeur, ayant donné le ſignal, M. le Beau, ſecrétaire, a ouvert la ſéance par l'*Eloge de feu M. l'abbé Vatry, penſionnaire de ladite académie.* La vie de ce ſavant, peu féconde en événements & en ouvrage, ne fourniſſoit pas beaucoup à l'hiſtorien. Après un développement des progrès de ſon héros dans la littérature antique, il a peſé particuliérement ſur la circonſtance de cette vie,

la plus intéreſſante pour le philoſophe, & la plus affligeante pour l'humanité; c'eſt le tableau des ravages qu'une attaque d'apoplexie fit dans les organes de M. l'abbé Vatry, qui a ſurvécu 13 ans encore à cet accident, pendant lequel eſpace il éprouva plus de ſoixante rechûtes, ſans être dans une imbécillité entiere, ſans même avoir perdu aucune de ſes connoiſſances, réſultat principalement de ſa mémoire. Il régnoit une telle confuſion dans ſon cerveau, qu'il n'étoit plus maître de produire des idées, & qu'elles ſortoient malgré lui diſparates & ſous les formes les plus bizarres. Du françois, du latin, du grec, &c. ſe plaçoient l'un à côté de l'autre. La tête de ce ſavant, en un mot, n'étoit plus qu'un vaſte garde-meuble, d'où l'on tiroit alternativement des étoffes magnifiques & des guenilles.

A cette vie a ſuccédé un *Mémoire* de M. le Roi, *ſur la marine des anciens*. L'académicien n'a traité dans cette ſéance que celle des Phéniciens & des Egyptiens, les premiers navigateurs connus; car il n'a point voulu remonter juſqu'à l'arche de Noé, chef-d'œuvre d'une main divine, & auquel il ne faut pas comparer les foibles ouvrages des mortels.

M. de Chabanon a pris la parole après M. le Roi, & a lu *la traduction en proſe de la huitieme Ode Pythique du Pindare*. C'eſt la ſuite de la tâche que s'eſt impoſée l'académicien de mettre en françois cet auteur, qui auroit d'abord beſoin d'être traduit dans ſa propre langue. Malgré tous les ſoins de M. de Chabanon pour faire ſentir une ſuite & une liaiſon dans le galimatias de ſon modele, on n'y trouve encore qu'un mélange diſparate d'images & de morale,

de deſcriptions & de préceptes, d'écarts fous & d'apophtegmes froids. L'auteur ſent ſi parfaitement les défauts de ſon poëte, qu'il a encore ajouté des notes à ſon ode, pour en éclaircir le texte, vraiment intraduiſible, qui fera moins de fortune que jamais dans ce ſiecle de goût méthodique & raiſonné.

Un *Mémoire ſur les édits des Romains, & ſur l'influence qu'ils eurent dans leur juriſprudence*, étoit la production naturelle d'un profeſſeur en droit, tel que M. Bouchaud, membre auſſi de cette académie. Cette matiere, aſſez abondante pour fournir à un traité complet, ne pouvoit être embraſſée toute entiere dans une ſéance auſſi courte. L'auteur s'eſt contenté d'agiter deux queſtions : les magiſtrats ſeuls avoient-ils droit de rendre des édits chez les Romains? Ce droit étoit-il attaché à la puiſſance coactive, ou ſimplement au droit honorifique?

M. Dupuy a fini la ſéance par la lecture d'un mémoire d'une littérature infiniment plus agréable & à la portée de tous les auditeurs. Il eſt de M. l'abbé le Batteux. Ce ſavant, homme de goût en même temps, a entrepris de réunir enſemble les quatre poétiques faites dans les quatre âges les plus brillants pour les arts & pour les ſciences; celle d'Ariſtote, compoſée au ſiecle d'Alexandre; celle d'Horace, au ſiecle d'Auguſte; celle de Vida, contemporain de Léon X; & enfin, celle de Deſpréaux, écrite ſous Louis XIV.

A la fin de cette lecture, M. de Paulmy ayant obſervé qu'il étoit près de 5 heures un quart, a dit qu'il étoit inutile de commencer autre choſe, & a rompu la ſéance, qui, dans la regle, n'auroit dû finir qu'à 5 heures & demie.

25 *Avril. Aſſemblée publique de l'académie royale des ſciences.* L'académie royale des ſciences a fait aujourd'hui ſa rentrée d'après pâque.

Le Sr. de Fouchy, ſecrétaire, a commencé la ſéance par annoncer que l'académie n'avoit pas encore été aſſez ſatisfaite des mémoires qui lui avoient été envoyés pour le prix propoſé d'abord pour 1768, & remis pour 1770, avec une ſomme double, dont le ſujet étoit de perfectionner les méthodes ſur leſquelles eſt fondée la théorie de la lune, de fixer par ce moyen celle des équations de cette planete, qui ſont comme incertaines, & d'examiner en particulier ſi l'on peut rendre raiſon par cette théorie de l'équation ſéculaire du mouvement moyen de la lune. Que cependant, comme il y avoit d'excellentes choſes dans certains ouvrages, & que le principal défaut étoit de n'avoir pas ſuivi des méthodes aſſez aſtronomiques dans les objets propoſés, l'académie, toujours juſte, avoit adjugé la moitié du prix à un ouvrage dont les auteurs étoient conjointement les Srs. Euler, pere & fils; & que l'autre moitié ſeroit jointe au prix de 1772, pour lequel on propoſoit de nouveau le même ſujet qu'on avoit à cœur de diſcuter à fond, & auſſi parfaitement qu'il ſeroit poſſible.

Le même ſecrétaire ajouta que l'académie n'avoit publié depuis pâque 1769, que la ſeule deſcription de l'*Art du Tailleur*, publiée par M. de Garſault.

Enſuite, la poitrine de l'orateur ne lui permettant pas de continuer, on a lu pour lui l'*Eloge du ſieur Jars*, membre de cette académie depuis peu de temps; mais qui, par ſes travaux, longs, ſoutenus & utiles, auroit

mérité d'y être admis beaucoup plutôt. Il avoit beaucoup voyagé : il s'étoit adonné à l'étude des mines ; il étoit en tournée de viſites de manufactures par ordre du gouvernement, lorſqu'il eſt tombé griévement malade, & eſt mort au lit d'honneur, comme un héros ſur la breche. Ce ſavant laborieux a eu le mérite rare d'être académicien, même après ſa mort, & d'occuper les ſéances par pluſieurs mémoires poſthumes. Sa vie privée n'offroit aucun trait particulier ; c'étoit un homme modeſte & obſcur. L'hiſtorien, qui a ſouvent le défaut de prodiguer trop les fleurs ſur les cendres des défunts, a écrit cet éloge avec une ſimplicité convenable au ſujet, & avec la rapidité digne des courſes de ce voyageur infatigable.

Alors M. Morand pere a pris la parole : il a fait part à l'aſſemblée d'une ſuite hiſtorique de *Recherches ſur les conformations monſtrueuſes des doigts de l'homme, & ſur-tout ſur les individus à ſix doigts*

A cette lecture a ſuccédé celle d'un mémoire du ſieur Guettard, concernant un projet de donner une *Nouvelle Géographie de France en cartes minéralogiques.*

Pour couper ces lectures ſeches & faſtidieuſes pour une grande partie des auditeurs, M. le marquis de Paulmy a lu l'*Eloge de M. le duc de Chaulnes*, membre honoraire de cette académie, toujours de la compoſition du ſieur de Fouchy. Ce dernier eſt entré d'abord dans un grand détail des ſervices militaires du défunt, & de ſes différents grades, acquis & mérités à juſte titre. Toute cette partie hiſtorique, que peu de gens avoient préſentée, a fait plaiſir & a paru neuve à bien des égards. Enſuite l'ora-

teur a traité plus particuliérement la partie ſavante de M. le duc de Chaulnes. Il a fait voir qu'il étoit auſſi grand académicien que bon militaire, & que ſes exploits ſcientifiques en temps de paix rempliſſoient à merveille le temps que lui laiſſoit la fin de ſes expéditions belliqueuſes. Ce ſeigneur s'étoit adonné ſurtout à la chymie, à l'hiſtoire naturelle. Il avoit compoſé un fort beau cabinet dans ces deux parties; mais il ne s'en tenoit pas à l'oſtentation & à la parade de la ſcience, il produiſoit auſſi, & a enrichi les mémoires de l'académie de pluſieurs ouvrages de ſa compoſition.

Le panégyriſte n'a point oublié de peindre les mœurs, le caractere, l'ame ferme & philoſophique de ſon héros. Il n'a point diſſimulé qu'il avoit eſſuyé des chagrins longs & vifs, qu'il avoit ſoutenus avec une conſtance peu commune, mais qui n'avoient pas moins pris ſur ſon tempérament bien conſtitué & robuſte, qui l'avoient miné inſenſiblement & l'avoient conduit au tombeau dans la force de l'âge.

Le ſieur de Fouchy a élevé davantage le ton dans cet éloge : animé par ſon ſujet, il y a répandu plus de graces & plus d'eſprit que dans celui du ſieur Jars. On eût ſeulement deſiré qu'il eût fait une mention particuliere de madame la ducheſſe de Chaulnes, qui, par ſon attachement pour ſon mari, & plus encore par la profondeur de ſes connoiſſances & la hauteur de ſon génie, pouvoit être louée dans ce temple des ſciences, ſans qu'on y trouve à redire.

Le ſieur Tenon a continué la ſéance, en liſant un écrit ſur de nouvelles découvertes,

qu'il prétend avoit faites dans la conformation & l'uſage des dents du cheval.

Quoique l'heure s'avançât, le directeur a permis au pere Pingré d'entamer la lecture de ſes obſervations géographiques, aſtronomiques, pour l'examen des montres marines de nos artiſtes françois, exécutées dans un voyage entrepris à cet effet ſur un bâtiment du roi, dont les gazettes ont parlé dans le temps. Cette relation longue n'a point été achevée, & l'on a fermé la bouche à l'académicien environ après un quart-d'heure de lecture.

27 *Avril*. M. l'abbé Nollet, membre de l'académie des ſciences, très-renommé pour ſes expérieuces de phyſique expérimentale, eſt mort avant-hier matin preſque ſubitement.

29 *Avril*. Il y a eu ces jours derniers ſur l'ancien théâtre de la comédie françoiſe une répétition d'*Athalie*, telle qu'elle doit être exécutée à Verſailles, c'eſt-à-dire, avec les chœurs. Le bruit qui couroit depuis quelque temps ſur Mlle. Clairon, s'eſt réaliſé. Mad. la ducheſſe de Villeroy a réinſtallé elle-même dans ſes fonctions l'actrice qu'elle avoit amenée avec elle, & les ſpectateurs ont vu avec la plus grande ſatisfaction reparoître cette divinité de la ſcene. On aſſure que dans cet eſſai, très-informe, elle a paru plus héroïque que jamais, & a développé une majeſté théâtrale qui en a impoſé à toute l'aſſemblée.

Les chœurs qu'on y a exécuté en muſique, ne ſont pas de l'abbé Gauzargue, comme on le comptoit. On croit qu'il n'a pas voulu y travailler, par quelques tracaſſeries aſſez ordinaires dans ce tripot. Quoi qu'il en ſoit, on y a adapté divers morceaux de muſique, tirés

d'opéra connus, & l'on ſe loue ſur-tout d'un morceau d'invocation d'*Ernelinde*, qui a fait le plus grand effet.

Malgré le ſuccès de Mlle. Clairon, les partiſans de Mlle. Dumeſnil ne ſont pas moins vivement affectés du triomphe de la premiere. Ils ſe conſolent par l'eſpoir que l'autre ne ſera pas tout-à-fait exclue. Le bruit court que Mad. Dubarri veut être ſa protectrice, & a demandé qu'*Athalie* fût jouée alternativement par les deux actrices.

D'un autre côté, on ſait que ſi Mlle. Clairon rentre au théâtre, ce ne ſera que pour faire les rôles de Mlle. Dumeſnil; qu'elle ne ſe ſent plus aſſez jeune pour ceux d'amoureuſes, & qu'elle a profité de ſa retraite pour étudier & raiſonner tous ceux dont elle veut ſe mettre en poſſeſſion.

2 *Mai* 1770. On écrit de Metz que M. de Valdahon, dont l'affaire ſe trouve attribuée à ce parlement, n'eſt pas jugé, comme on l'avoit annoncé; que ce n'eſt que le 8 ou le 10 de ce mois qu'on commencera à plaider; que ce qui peut avoir donné lieu à ce faux bruit, eſt un mémoire répandu depuis peu dans cette ville, par M. le Monier; que ce mémoire, très-volumineux, ne fait que répéter ce qui a été dit dans les précédents, mais qu'il eſt compoſé avec beaucoup plus d'adreſſe, & devient ainſi beaucoup plus dangereux; qu'on y établit hardiment, comme prouvées, toutes les aſſertions avancées par M. le Monier, contre la naiſſance de M. de Valdahon, & ſoutenues de faits qu'on donne comme démontrés; qu'on y ſuppoſe, non moins gratuitement, que M. de Valdahon a été reconnu ſéducteur par

le parlement de Beſançon, & condamné en cette qualité. D'où l'orateur tire des conſéquences très-bien déduites, & fortifiées par des plaidoyers d'avocats généraux, dans des eſpeces approchantes, & qu'on veut aſſimiler en tout à celle-ci : que ce mémoire enfin pourroit faire paſſer M. de Valdahon pour très-coupable aux yeux de gens qui ne ſont pas au fait du procès : mais qu'on attend avec impatience un nouveau mémoire de M. l'Oiſeau de Mauléon, qui renverſera de fond en comble l'édifice calomnieux de l'avocat de M. le Monier; que tout Metz, qui s'intéreſſe fortement aux amants malheureux, eſt dans l'attente de cette défenſe, d'autant plus qu'on y a une grande idée de l'éloquence de M. de Mauléon, qu'on ſait avoir été indiqué à M. de Valdahon, par Rouſſeau, comme l'homme du barreau le plus propre à traiter *la queſtion d'entrailles*.

5 *Mai.* M. le duc de Villars, gouverneur de Provence, vient de mourir dans ſon gouvernement. Ce ſeigneur, fils du maréchal de ce nom, n'avoit pas couru la même carriere & avoit bien dégénéré de la vertu de ſes ancêtres. Il étoit taxé d'un vice qu'il avoit mis à la mode à la cour, & qui lui avoit valu une renommée très-étendue, comme on peut le voir dans *la Pucelle*. Du reſte, il avoit beaucoup d'eſprit; il étoit homme de lettres, & membre de l'académie françoiſe depuis 1734. Il étoit aimé dans ſon gouvernement, où il s'étoit fort bien comporté à certains égards.

7 *Mai. Mémoires du Sr. Billard, écuyer, contre M. le procureur du roi.* Telle eſt la nouvelle défenſe qui paroît en faveur de ce fameux hypo-

crite, qui eſt ſignée du ſieur Aubry, avocat, qui eſt imprimée & ſe répand par la famille de l'accuſé avec la plus grande profuſion.

Cet écrit, le même, quant au fond, que celui dont on a parlé, eſt tout différent dans la forme. On y établit, comme dans le premier, que la déroute du ſieur Billard ne doit être attribuée ni à l'amour déréglé des plaiſirs, ni à un luxe dépravé, cauſe trop ordinaire du renverſement des fortunes. On ne lui reprochera point d'avoir abandonné des travaux néceſſaires pour ſe livrer à des amuſements frivoles; qu'il eſt avéré, qu'il eſt notoire, qu'il lui a été impoſſible de mener une vie plus modeſte & plus frugale, plus retirée & plus laborieuſe; qu'on ne reconnoît dans la conduite qui a précédé ſa détention aucun des traits qui indiquent de la mauvaiſe foi, point de créance ſimulées, point de ſouſtractions d'eſſets, de deniers comptants, ou de titres; point de ceſſion ni de tranſports à des perſonnes prépoſées; qu'il a été libre de s'évader, mais que, loin de ſouſtraire ſa perſonne aux inquiétudes de ſes créanciers, il a cru devoir les prévenir; qu'il leur a déclaré, dans un temps non ſuſpect, ſa réſolution de ſe conſtituer priſonnier; que c'eſt à lui qu'on eſt redevable des différents éclairciſſements de ſa geſtion; que maître abſolu de ſes papiers juſqu'au moment de ſa captivé, il les a conſervés avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, & il a donné aux adminiſtrateurs des poſtes toutes les lumieres qu'ils pouvoient deſirer; qu'en un mot, ſi ſa conduite n'a pas été d'une fidélité auſſi exacte, auſſi integre que l'exigeoit la confiance de ſes commettants, ſon cœur a toujours été

pur, & il ne s'eſt pas permis le moindre déguiſement, la moindre altération, la moindre précaution frauduleuſe pour les empêcher de connoître ſa ſituation.

Mais loin d'attribuer en fanatique cet aveuglement de ſes ſupérieurs à une approbation ſpéciale du ciel, on a fait convenir le Sr. Billard d'une premiere faute, très-grave certainement, mais qui ne dérive point d'une cupidité criminelle. Cette faute eſt, lors de ſa nomination à l'emploi de caiſſier des poſtes, d'avoir emprunté des deniers de ſa caiſſe pour le paiement de ſes dettes, dans la certitude que cela ne feroit aucun tort à ſon ſervice, qu'il a effectivement rempli ſans le moindre retard pendant quatorze années, & dans l'eſpoir de recueillir des bénéfices d'entrepriſes, dont le produit, moralement aſſuré, devoit être plus que ſuffiſant pour remplir ce vuide momentané. Et quelles entrepriſes ! Des entrepriſes qui doivent procurer le bien public, & pour leſquelles ſeules il a toujours eu un attrait décidé.

Si le ſuccès n'a point répondu aux eſpérances du Sr. Billard, ſon défenſeur, malgré cela, prétend que l'eſpérance ſeule de parvenir à l'extinction de ſes dettes empêche le Sr. Billard de ſuccomber ſous le poids de ſes diſgraces, & par un bilan qui préſente un tableau fidele de ſon actif & de l'emploi de ſes fonds, veut démontrer que ſes vœux ne ſont point chimériques.

Au reſte, 1°. les circonſtances qui ont précédé & accompagné la faillite du Sr. Billard, écartent invinciblement l'idée d'une banqueroute frauduleuſe ; 2°. les deniers qu'il a placés

dans des entrepriſes très-connues ne ſont pas des deniers royaux, & les édits & réglements qui concernent les fermes ſont étrangers à l'affaire préſente ; 3°. le crime de faux ne lui peut être imputé, ainſi il n'exiſte pas de corps de délit, & tout l'édifice de la procédure extraordinaire eſt ſappé par le fondement.

Ainſi le Sr. Billard n'eſt point coupable de crimes qui l'expoſent à ſubir toute la rigueur des loix ; il eſt dans le cas de tant de banqueroutiers qui ſe trompent dans des ſpéculations trop vaſtes ; de ces caiſſiers peu délicats, qui font valoir les deniers de leur dépôt ; pratique ſi uſitée, ſi connue, qu'on regarde aujourd'hui comme imbécille tout homme qui ne ſaiſiroit pas cette facilité pour augmenter ſa fortune. Enfin, l'affaire conſidérée ſous le point de vue d'une procédure extraordinaire, n'intéreſſe pas ſes créanciers, ou plutôt le procès criminel qu'on lui ſuſcite eſt un nouvel obſtacle à l'acquittement de ſes dettes. Réduit à l'impoſſibilité de ſuivre des entrepriſes dont il connoît ſeul la manutention & dont il a toujours dirigé les reſſorts, il voit avec la douleur la plus amere ſes créanciers expoſés à perdre le fruit précieux de travaux & de dépenſes qui n'ont jamais eu pour objet que ſa libération.

Tel eſt le précis de ce nouveau mémoire, ſur lequel on s'eſt étendu par l'éclat ſingulier qu'a fait l'étrange procès en queſtion. Il eſt écrit avec beaucoup de ſageſſe & de modeſtie, & il intéreſſeroit en faveur du ſieur Billard, ſi la haute dévotion qu'il affichoit n'eût ſemblé exiger de lui une probité d'un autre genre que celle des gens du monde ; une morale auſtere, conforme à celle de l'évangile, & qui n'eſt

pas, à beaucoup près, celle qui l'a guidé ſuivant ſon propre aveu.

Il n'eſt fait aucune mention de l'abbé Griſel dans cet écrit, au grand étonnement des lecteurs.

8 *Mai. Extrait d'une lettre de Châlons, du 4 mai* 1770..... Nous attendons inceſſamment vos principaux acteurs de Paris, de la comédie italienne & de la comédie françoiſe, pour jouer devant Mad. la Dauphine *la Chaſſe de Henri IV*, & *Lucile*, opéra comique. On craignoit que la cour ne déſapprouvât le choix de la premiere piece, dont on aſſure qu'elle n'a jamais voulu permettre la repréſentation dans votre capitale; mais M. Rouillé s'eſt adroitement muni de l'approbation ſpéciale de S. M.

9 *Mai.* Depuis quelques jours le bruit court que Mlle. Clairon ne fera point le rôle d'*Athalie*, quoiqu'elle l'ait déja répété; ce qui la mortifie infiniment. Mais elle paroîtra toujours dans le rôle d'*Aménaïde*. On aſſure que Mad. Dubarri a obtenu du Roi qu'on ne feroit pas un paſſe-droit auſſi injuſte à Mlle. Dumeſnil. D'un autre côté, Mad. de Villeroy ſe donne de grands mouvement pour empêcher ce nouvel arrangement. On connoît la paſſion extrême qu'a cette Dame pour Mlle Clairon, & combien elle eſt zélée pour empêcher que la délicateſſe de cette actrice ne ſoit bleſſée en rien.

11 *Mai.* Le plan de la nouvelle ſalle de comédie à conſtruire à l'hôtel de Condé, eſt paſſé au conſeil & ſigné. Mais on croit que le défaut d'argent pourroit bien obliger d'en revenir à celui du carrefour de Buſſi.

16 *Mai.* Extrait d'unelettre de Châlons, du 12 mai..... Nous avons été tous enchantés de

Mad. la Dauphine. On a exécuté pour cette princeſſe, dans notre nouvelle ſalle de comédie, le drame de *la Chaſſe de Henri IV* & l'opéra comique de Lucile. Ce ſont vos excellents acteurs de Paris qui ont joué avec le plus grand ſuccès. La premiere piece a paru affecter vivement Mad. la Dauphine, & ſon cœur ſympatiſer avec celui du bon prince qui en eſt le héros..... Du reſte la ſalle eſt charmante, & peu de provinces peuvent ſe flatter d'en avoir une pareille.....

18 *Mai*. On a joué hier pour premier ſpectacle à la cour l'opéra de *Perſée*, On ſait que les paroles ſont de Quinault & la muſique de Lully. Malgré toutes les précautions qu'on a priſes pour renforcer cette derniere, il a paru ſingulier que pour début on aſſomme Mad, la Dauphine, dont l'oreille n'a entendu juſqu'ici que les meilleurs ouvrages des grands maîtres d'Italie, d'un récitatif françois, que l'on ſait être inſupportable pour ceux qui n'y ſont pas faits.

19 *Mai*. Tous ceux qui ſont entrés aux appartements le jour du mariage, & au feſtin royal ſur-tout, conviennent qu'ils n'ont jamais vu de coup d'œil auſſi miraculeux. Ils prétendent que toutes les deſcriptions qu'ils en feroient, ſeroient au deſſous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féerie ne peuvent encore en donner qu'une idée très-imparfaite. La richeſſe & le luxe des habits, l'éclat des diamants, la magnificence du local, éblouiſſoient les ſpectateurs & les empêchoient de rien détailler.

L'opéra de *Perſée*, joué le lendemain jeudi, avec toute la pompe & toute la magnificence

du ſpectacle, n'a point eu de ſuccès. On a trouvé mauvais que le Sr. Joliveau ſe fût aviſé de changer le poëme de Quinault, ou plutôt de le profaner par ſes corrections ſacrileges. On ſait d'ailleurs qu'il eſt eſſentiellement triſte, & l'on a fort cenſuré le goût de ceux qui ont aſſiſté au choix des ſpectacles, d'avoir préféré celui-ci, qui a répandu un ennui général ſur toutes les phyſionomies. On a déja obſervé que le genre de la muſique ne pouvoit affecter que déſagréablement les oreilles de Mad. la Dauphine, accoutumées juſqu'à préſent ſeulement à la vivacité & à la légéreté de la muſique italienne. On n'a pas trouvé que les ballets réparaſſent ce qui manquoit d'ailleurs, & les machines, qu'on avoit extrêmement vantées, n'ont point produit l'effet merveilleux qu'on s'en promettoit. En tout, l'exécution a été plus que médiocre.

21 *Mai.* Le ſieur Ruggieri, l'antagoniſte de Torré depuis long-temps, s'eſt piqué d'une nouvelle émulation depuis le ſuccès du feu de ce dernier. Comme il eſt chargé de celui que la ville ſe propoſe de faire tirer le 31 de ce mois à la place de Louis XV, il ſent qu'il eſt de ſon honneur de renchérir ſur l'ouvrage de ſon camarade. Ce qui ſera fort difficile par l'étendue plus reſſerrée du local. Il ne peut ſe diſtinguer que par plus d'élégance & de propreté, ſorte de caractere de ſes feux, qui n'ont jamais été ſervis avec l'abondance, la chaleur, la rapidité de ceux de l'autre.

23 *Mai.* On a fait hier à Verſailles ſur le magnifique théâtre de la cour la répétition d'*Athalie*, dans toute ſa pompe, & telle qu'elle doit être exécutée aujourd'hui. C'étoit depuis

quelque temps un problême ſi ce ſeroit Mlle. Dumeſnil, ou Mlle. Clairon qui feroit le rôle. La derniere l'a emporté enfin, malgré l'énormité de cette injuſtice ; mais on ne ſait ſi la premiere ne ſera pas bien vengée par l'indignation générale du public contre ſa rivale, qui au demeurant a déclamé plus que ſenti ſon rôle. On n'en a nullement été content. On eſt partagé ſur les chœurs, qui font un merveilleux effet au gré d'une partie des ſpectateurs, & qui refroidiſſent & affoibliſſent l'action ſuivant d'autres amateurs. On ſe réunit plus complétement ſur le ſpectacle & ſur les décorations, qu'on aſſure être de la plus grande beauté & d'une vérité d'imitation admirable ; ſur-tout le dernier tableau a fait un effet prodigieux : cinq cents hommes ſur la ſcene, débouchant par quatre côtés ſur dix de front, ont préſenté le coup-d'œil le plus terrible.

24 *Mai.* On raconte un bon mot de l'abbé Terray au Roi, qui indique dans ce miniſtre une préſence d'eſprit gaie, dont la nation ne peut qu'être fort aiſe par la bonne opinion qu'elle en doit concevoir du génie & des reſſources du miniſtre, qui, s'il n'avoit pas devers lui de quoi ſe raſſurer, ne ſeroit certainement pas plaiſant. On dit que S. M. lui ayant demandé comment il trouvoit les fêtes de Verſailles ? *Ah ! Sire*, a-t-il répondu, *impayables !*

25 *Mai.* Aucun des ſpectateurs du feu de Verſailles n'en eſt ſorti ſatisfait. Il ne répond en rien à l'idée qu'on s'en étoit faite & au proſpectus qu'en avoit diſtribué l'auteur. Cette girande de vingt mille fuſées n'a produit aucune ſenſation, & a terminé le ſpectacle en

ne peut plus mal. On ne ſait encore qu'elle récompenſe aura Torré : on parle de lui donner le cordon de St. Michel, honneur qui, comme on ſait, eſt affecté aux talents.

27 *Mai.* Voici exactement le portrait de Mad. la Dauphine. Cette princeſſe eſt d'une taille proportionnée à ſon âge, maigre, ſans être décharnée, & telle que l'eſt une jeune perſonne qui n'eſt pas encore formée. Elle eſt très-bien faite, bien proportionnée dans tous ſes membres. Ses cheveux ſont d'un beau blond ; on juge qu'ils ſeront un jour d'un châtain cendré : ils ſont bien plantés. Elle a le front beau, la forme du viſage d'un ovale beau, mais un peu alongé : les ſourcils auſſi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux ſont bleus, ſans être fades, & jouent avec une vivacité pleine d'eſprit. Son nez eſt aquilin, un peu affilé par le bout : ſa bouche eſt petite ; ſes levres ſont épaiſſes, ſur-tout l'inférieure, qu'on ſait être la levre Autrichienne. La blancheur de ſon teint eſt éblouiſſante ; & elle a des couleurs naturelles qui peuvent la diſpenſer de mettre du rouge. Son port eſt celui d'une archiducheſſe ; mais ſa dignité eſt tempérée par ſa douceur : il eſt difficile, en voyant cette princeſſe, de ſe refuſer à un reſpect mêlé de tendreſſe.

30 *Mai.* Les préparatifs du feu qui doit ſe tirer aujourd'hui, ont attiré quantité de curieux. Ils annoncent quelque choſe de plus marqué que celui de Verſailles, & dans ſon plan, beaucoup moins étendu, on y faiſit un enſemble qui échappoit aux ſpectateurs dans l'autre. La principale décoration repréſente le temple de l'hymen, précédé d'une magnifique

colonnade, dont les gens qui veulent tout critiquer ont trouvé les proporrions marquées. Ce temple eſt adoſſé à la ſtatue de Louis XV. Il eſt entouré d'une eſpece de parapet, dont les quatre angles ſont flanqués de dauphins, qui paroiſſent diſpoſés à vomir des tourbillons de feu. Des fleuves, occupant les quatre façades, doivent auſſi répandre des nappes & des caſcades du même genre. Le palais eſt ſurmonté d'une pyramide terminée par un globe. Beaucoup de pieces d'artifice ſont rangées autour de la décoration. Après la ſtatue, & du côté de la riviere eſt un baſtion, dont les flancs contiennent le corps de réſerve de l'artifice, & d'où ſortira le bouquet, piece eſſentielle à une ſemblable fête, & qui doit ordinairement la terminer d'une façon à ne plus rien laiſſer deſirer à l'admiration.

31 *Mai*. Le feu d'artifice tiré hier à la place de Louis XV, a eu les ſuites les plus funeſtes. Outre la mauvaiſe exécution, un accident arrivé d'une fuſée qui eſt tombée dans le corps de réſerve d'artifice dont on a parlé, qui a fait partir le bouquet au milieu de la fête, & qui a enflammé toute la décoration, a rendu ce ſpectacle fort médiocre. Le Sr. Ruggieri n'a pas profité des fautes de ſon antagoniſte Torré, & n'a pas les mêmes excuſes. Outre que ſon plan étoit beaucoup moins combiné que celui de l'autre, & n'exigeoit pas la même étendue de génie, c'eſt qu'il n'avoit pas éprouvé les mêmes contrariétés de la part du temps, & le ciel l'avoit favoriſé entiérement.

L'accident ſurvenu au baſtion a été fort long, & comme on ne donnoit aucun ſecours au feu, bien des gens ſe ſont imaginés que cet incendie

étoit un nouveau genre de ſpectacle, qui en effet préſentoit un très-beau coup-d'œil, & éclairoit magnifiquement la place, pendant qu'on formoit l'illumination.

Mais pendant ce temps il ſe paſſoit une ſcene infiniment plus tragique. La place n'ayant, à proprement parler, qu'un débouché dans cette partie du côté de la ville, & la foule s'y portant, indépendamment des voitures qui venoient prendre ceux qui avoient été invités aux loges du gouverneur & de la ville, pratiquées dans les bâtiments neufs, un foſſé qu'on n'avoit point comblé, & qui s'eſt trouvé au paſſage de quantité de gens pouſſés par derriere, les a fait trébucher; ce qui a occaſionné des cris & un effroi général. Trop peu de gardes ne pouvant ſuffire à contenir la preſſe, ont été obligés de ſuccomber ou de ſe retirer; des filoux, ſans doute, augmentant le tumulte pour mieux faire leurs coups; des gens oppreſſés, mettant l'épée à la main pour ſe faire jour, ont occaſionné une boucherie effroyable, qui a duré juſqu'à ce qu'un renfort puiſſant du guet ait rétabli l'ordre. On a commencé par emporter les bleſſés comme on a pu, & ce ſpectacle étoit plutôt l'idée d'une ville aſſiégée que d'une fête de mariage. Quant aux cadavres, on les a dépoſés dans le cimetiere de la Magdelaine, & l'on y en compte aujourd'hui 133. Pour les eſtropiés, on n'en ſait pas la quantité. M. le comte d'Argental, envoyé de Parme, a eu l'épaule démiſe; & M. l'abbé de Raze, auſſi miniſtre étranger, a été renverſé & eſt horriblement froiſſé & meurtri.

2 *Juin* 1770. Mercredi 30, l'académie royale de muſique a joué *gratis* l'opéra de *Zaïde* pour

le peuple : vendredi premier de ce mois, les François ont donné, au même ſujet, *le Tartuſe*, & *Criſpin rival de ſon Maître* ; & les Italiens, *le Déſerteur* & *le Diable à quatre*.

3 *Juin*. M. le Dauphin a paru fort inquiet dès le commencement du jour du premier juin, de ce que ſon mois n'arrivoit pas. Il eſt de deux mille écus, deſtinés à ſes menus plaiſirs. On ne pouvoit deviner le ſujet de cette impatience. On l'a découvert enfin par l'uſage qu'il a fait de ſon argent. Il a envoyé la ſomme entiere à M. le lieutenant général de police, avec la lettre ſuivante :

«J'ai appris le malheur arrivé à Paris à mon »occaſion : j'en ſuis pénétré. On m'a apporté »ce que le Roi m'envoie tous les mois pour »mes menus plaiſirs ; je ne peux diſpoſer que »de cela, je vous l'envoie : ſecourez les plus »malheureux. J'ai, Monſieur, beaucoup d'eſ»time pour vous. (Signé) LOUIS-AUGUSTE.

»A Verſailles, le 1er. Juin 1770. »

Mad. la Dauphine a auſſi envoyé ſa bourſe à M. de Sartines. Meſdames en ont fait autant. Les princes du ſang ont ſuivi cet exemple reſpectacle, & des particuliers l'ont imité. Il en eſt qui n'ont pas même voulu qu'on ſût d'où venoient les ſecours qu'ils envoyoient. Les fermiers généraux ont donné 5000 liv.

5 *Juin*. Le ſieur Boucher, premier peintre du Roi, vient de mourir. Depuis qu'il occupoit ce poſte diſtingué, ſa réputation avoit diminué, & il n'avoit rien fait digne de ſa place. Le ſeul morceau qu'il avoit expoſé au dernier ſalon, étoit plus que médiocre. En général, cet artiſte a joui d'une réputation précoce, & portée beaucoup au-delà de ce qu'il

méritoit. Il avoit un pinceau facile, agréable, ſpirituel, & peut-être trop fin pour les détails champêtres auxquels il s'étoit conſacré. Toutes ſes bergeres reſſembloient à celles de Fontenelle, & avoient plus de coquetterie que de naturel. Son genre n'étoit pas proportionné à ſon rang : c'eſt comme ſi l'on donnoit le ſceptre de la littérature à un faiſeur d'idylles ou d'églogues.

6 *Juin*. Les exercices des éleves de navigation, indiqués ci-devant ſous le nom de *Jeux Pléïens*, ont recommencé avant-hier dans la même enceinte que ci-devant, mais mieux décorée, & enrichie d'une promenade agréable, qui attirera encore plus de monde à ce ſpectacle amuſant. On a retranché le titre de *Jeux Pléïens*, comme trop ſcientifique, & on l'a ſuppléé par celui d'*Exercices des Eleves de Navigation*, plus ſimple & plus proportionné au ſujet.

7 *Juin*. C'eſt le Sr. Pierre, premier peintre de M. le duc d'Orléans, qui eſt nommé pour remplacer le ſieur Boucher dans la place de premier peintre du Roi. Le grand genre, dans lequel s'eſt diſtingué cet artiſte, la quantité de ces ouvrages & leur mérite, quoiqu'ils ne ſoient pas ſans défaut, le rendent beaucoup plus digne de cet honneur que ſon devancier.

10 *Juin*. On a donné hier ſur le théâtre de la cour l'opéra de *Caſtor & Pollux*, tant attendu. Il n'a pas répondu en tout au grand ſuccès qu'on s'en promettoit, & le ſieur le Gros a crié plus que chanté ; ce qui a gâté infiniment la beauté de la ſcene. Les décorations, les ballets, l'enſemble de la ſalle, tout cela formoit le plus

magnifique

magnifique coup-d'œil, & a paru plaire beaucoup à madame la Dauphine.

10 *Juin*. Depuis que Mlle. Clairon a paru à la cour au préjudice de Mlle. Dumeſnil, il ſemble que ce paſſe-droit n'ait ſervi qu'à enflammer davantage le génie de cette derniere. Elle a joué différents rôles aux François avec une ſublimité nouvelle & continue ; elle n'a point eu de ces diſparates qui lui étoient ſi ordinaires, ſurtout depuis quelques années. Le public, de ſon côté, a paru la regarder comme plus chere à ſes yeux, & elle a été applaudie d'une maniere bien propre à la dédommager de la mortification dont on vient de parler.

12 *Juin*. Les comédiens italiens donnent demain la premiere repréſentation d'une piece nouvelle, ayant pour titre : *Dom Alvar & Mencia* ou *le Captif de retour*, comédie en trois actes, mêlée d'ariettes. Les paroles ſont du Sr. de Cailly, tréſorier de M. le comte d'Eu, & la muſique d'un amateur peu connu. Il paroît que ce drame n'a pas fait une grande ſenſation aux répétitions, tant par ſon intrigue romaneſque, que par ſon harmonie découſue & ſans enſemble.

14 *Juin*. Madame la comteſſe de Noailles, dame d'honneur de madame la Dauphine, & dont les fonctions ſont de guider cette princeſſe dans tout ce qui eſt étiquette & cérémonial, voit avec peine qu'elle s'affranchiſſe de ſes conſeils, & lui fait ſans ceſſe des repréſentations ſur ce qu'elle ſe familiariſe trop ; ce qui la rend peu agréable à la princeſſe & au public, & ce qui donnera la clef de la chûte de la piece de vers ſuivante, qui, par une adreſſe aſſez heureuſe eſt tout à la fois un éloge très-

flatteur pour madame la Dauphine & une épigramme contre Mad. de Noailles.

Le bal maſqué, à madame la Dauphine.

Quand au milieu d'une brillante cour,
Aux rois nous offrons notre hommage,
Le reſpect ſur notre viſage
Tient lieu de maſque au tendre amour.
C'eſt pour mieux nous faire connoître
Qu'aujourd'hui nous maſquons nos traits :
A la félicité du maître
Chacun veut applaudir de près.
Pour donner à notre tendreſſe
Le droit d'éclater librement,
Faut-il en ce jour d'alégreſſe
Recourir au déguiſement !
Ce qu'il ſent hautement, le François le publie.
Laiſſez-lui la ſincérité ;
En eſt-il un qui ne s'écrie :
Cette Dauphine, en vérité,
Nous l'aimons tous à la folie !
Nous l'aimons : ce mot eſt ſi doux !
Qu'au milieu de ce peuple errant autour de vous ;
Vous vous plaiſez ſous le maſque à l'entendre ;
Vous épiez, vous cherchez à ſurprendre
L'aveu, le ſeul aveu dont les dieux ſoient jaloux.
Si pourtant vous croyez que rien ne vous décele,
Vous vous trompez : par-tout LOUIS vous ſuit des yeux ;
Ses regards attendris ſemblent dire : c'eſt elle !
Et puis cette ceinture, ornement précieux,
Que vous portez dès l'âge le plus tendre,
Et dont vous fit préſent la mere de l'Amour ;
Jamais votre dame d'atour,
En vous maſquant, n'a pu vous la reprendre.

15 *Juin*. Mad. Geoffrin eſt une virtuoſe très-connue, ſur-tout chez les étrangers, plus enthouſiaſmés de ſon eſprit que ſes compatriotes. On ſe rappelle qu'elle fit, il y a quelques années, un voyage en Pologne; qu'elle eut l'honneur de voir pluſieurs ſouverains dans cette tournée, & ſur-tout d'être admiſe à une audience particuliere de l'Impératrice-Reine. Cette Majeſté, dans ſon intimité avec elle, lui fit voir ſon oratoire garni de très-beaux tableaux. Mad. Geoffrin y remarqua une place vuide. Depuis ſon retour en France, ayant acquis une très-belle vierge de *Carlo Maratto*, elle a demandé à l'Impératrice-Reine la faveur de lui permettre d'envoyer ce morceau fameux à S. M. Impériale, s'imaginant qu'il figureroit très-bien dans l'endroit en queſtion. Cette ſouveraine a accepté le préſent, & a envoyé à Mad. Geoffrin un ſervice très-magnifique en porcelaine.

16 *Juin*. Les vers à Mad. la Dauphine ſont du ſieur Moreau, ci-devant avocat des finances, enſuite conſeiller en la cour des aides & finances de Provence, & aujourd'hui bibliothécaire de Mad. la Dauphine. Il eſt auteur de l'*Obſervateur Hollandois*, ouvrage périodique, compoſé en France, pendant la derniere guerre, par ordre du gouvernement & ſous ſes auſpices.

16 *Juin*. Le marquis du Terrail, (*Durey de Sauroy*), fils d'un tréſorier de l'extraordinaire des guerres, & qui, par des arrangements de famille, avoit pris le nom diſtingué de ſa mere, iſſue du chevalier *Bayard*, eſt mort ces jours derniers. C'étoit un homme qui avoit des prétentions à l'eſprit. Il avoit compoſé quel-

ques pieces dramatiques, qu'il avoit eu la prudence de garder ſon porte-feuille, mais qu'il faiſoit jouer ſur ſon magnifique théâtre à Epinay. Il paſſoit d'ailleurs pour avoir un goût très-antiphyſique. Il avoit cependant épouſé depuis quelques années une jeune demoiſelle d'Uzès, mais dont il n'avoit point d'enfants. En ſorte que ſa ſucceſſion, très-opulente, retourne à M. de Coſſé, ſon neveu par ſa mere, ſœur de M. du Terrail.

16 *Juin*. On ne ceſſe pas de parler du fatal événement de la nuit du 30 au 31 dernier, & l'on attend avec impatience la rentrée du parlement, pour voir comment cette cour traitera la choſe. On cite à cette occaſion un exemple de la même eſpece, mais bien inférieur pour la quantité des morts, arrivé ſous Louis XI, par lequel on voit que le prévôt des marchands de ce temps-là fut très-ſévérement puni. Les défenſeurs de celui-ci rejettent la faute ſur ſon peu de génie; & pour donner une idée de ſa force, on rappelle la plaiſanterie que dit M. d'Argenſon à M. Bignon, lorſqu'il fut nommé bibliothécaire du Roi : *Mon neveu, voilà une belle occaſion pour apprendre à lire*. C'eſt à la même cauſe qu'ils imputent ſa fauſſe démarche d'avoir été le lendemain à l'opéra, ſous prétexte de ſe juſtifier vis-à-vis du public, & de démentir les faux bruits qui couroient à cette occaſion.

17 *Juin*. Quoique le nouveau mémoire de M. le duc d'Aiguillon ne doive être publié que le mardi, jour de l'aſſemblée des pairs, on en voit déja quelques exemplaires dans le public. Outre le fond de l'affaire qu'il traite, & qui eſt fort curieux en lui-même, on y trouve

un détail hiſtorique & circonſtancié, concernant la tenue des états de Bourgogne, leur origine, leurs changements, leur police & leurs inconvénients, qui rendra cet ouvrage intéreſſant en tout temps. Il eſt ſigné du ſieur Linguet. On connoît la plume chaude & rapide de cet écrivain, & ſans doute il aura le double d'énergie & de véhémence dans une cauſe auſſi ſuſceptible de grands mouvements de l'éloquence. On parlera plus amplement de ce mémoire, lorſqu'il aura acquis toute la publicité qu'il doit avoir.

17 *Juin.* Les comédiens françois doivent jouer inceſſamment une piece nouvelle, qui a déja été annoncée ſous deux titres: *L'homme dangereux* & *le Satirique.* On ne nomme point l'auteur de ce drame. Bien des gens le mettent ſur le compte du ſieur Paliſſot: d'autres prétendent, au contraire, qu'il eſt dirigé contre lui. Quoi qu'il en ſoit, on en jugera au théâtre, & à l'œuvre on connoîtra l'ouvrier.

18 *Juin.* Les ſpectacles de la cour ſe termineront mercredi par *Tancrede* & *la Tour enchantée.* Il paroît que *Sémiramis* ne ſera jouée qu'à Fontainebleau. Cette *Tour enchantée* fait aujourd'hui l'objet de la curioſité des amateurs. C'eſt un drame à machines, dans un goût tout nouveau. Il n'y a que trois acteurs: *La Princeſſe*, *un bon* & *un mauvais Génie.* L'objet principal de cette fête eſt de retracer les combats de l'ancienne chevalerie & ces magnifiques tournois dont l'hiſtoire nous a conſervé les deſcriptions. Il y aura entre autres choſes quatre chars traînés par des chevaux des écuries du Roi, exercés depuis long-temps à cet effet. On combattra à la lance & au ſabre. La muſique n'eſt

autre choſe que différents morceaux pris de côté & d'autre, dont on a formé un enſemble. Les paroles ſont moins que rien auſſi, & ce genre de divertiſſement eſt uniquement pour les yeux. Il n'y aura point de ballets ni de danſe. Mad. la ducheſſe de Villeroy ſe donne de grands mouvements pour faire réuſſir ce ſpectacle, ſinon de ſon invention, duquel au moins elle a donné le cannevas, auquel elle a préſidé, & qui s'exécute entiérement ſous ſes auſpices.

19 *Juin*. Le projet de dreſſer une ſtatue à M. de Voltaire a été enfanté & rédigé chez Mad. Necker, femme du banquier de ce nom, qui reçoit chez elle beaucoup de gens de lettres. En conſéquence, ce grand poëte lui a adreſſé l'épître ſuivante :

Quelle étrange idée eſt venue
Dans votre eſprit ſage, éclairé!
Que vos bontés l'ont égaré,
Et que votre peine eſt perdue!
A moi, chétif, une ſtatue!
D'orgueil je vais être enivré!
L'ami Jean-Jacques a déclaré
Que c'eſt à lui qu'elle étoit due:
Il la demande avec éclat.
L'univers, par reconnoiſſance,
Lui devoit cette récompenſe;
Mais l'univers eſt un ingrat!
En beau marbre, d'après nature,
C'eſt vous que je figurerai,
Lorſqu'à Paphos je reviendrai,
Et que j'aurai la main plus ſûre.

Ah ! ſi jamais, de ma façon,
De vos attraits on voit l'image,
On ſait comment Pygmalion
Traitoit autrefois ſon ouvrage.

21 *Juin*. Le mémoire de M. le duc d'Aiguillon, de 200 pages in-4°., tend à prouver que ce commandant, bien loin d'avoir excité les troubles de Bretagne, n'y a pris part que pour les appaiſer ; que bien loin d'avoir été l'oppreſſeur, le tyran de la province, il en a été le gardien, le défenſeur le plus zélé ; qu'il n'a jamais rien fait pour cette ſociété, dont on l'a accuſé d'être le protecteur ; qu'au lieu de ſolliciter des ordres rigoureux contre des ſujets qu'une chaleur pardonnable, peut-être, emportoit à des excès, il s'eſt fait un devoir de les prévenir & d'en adoucir les ſuites, quand il s'eſt trouvé dans la triſte néceſſité de les faire exécuter ; que s'il y a jamais eu un commandant envers qui la Bretagne ait dû conſerver quelque reconnoiſſance, c'eſt peut-être celui à qui elle ſouffre qu'on reproche en ſon nom d'avoir travaillé à la ruiner ; qu'enfin, s'il eſt vrai qu'il ait à y redouter de véritables ennemis, ce ne ſont que ceux du bien public.

Pour mieux prouver ces aſſertions, que le défenſeur de M. le duc d'Aiguillon trouve encore trop modeſtes, il diviſe ſon diſcours en onze paragraphes. Dans le premier, il développe les devoirs des commandants pour le Roi dans les pays d'états, & donne une idée de la conſtitution de la Bretagne. Dans les paragraphes 2, 3, 4, 5, 6, 7 & 8, il rend compte de l'adminiſtration de M. le duc d'Aiguillon, depuis ſon arrivée en Bretagne en

1753, juſqu'à ſa retraite en 1768. Il peint tour-à-tour en lui, l'homme de guerre & l'homme d'état ; le héros qui repouſſe l'ennemi de la patrie au-dehors, & le miniſtre actif qui calme les troubles du dedans. Il expoſe au grand jour les peines ſecretes, les perplexités continuelles, les angoiſſes cruelles où il ſe trouvoit, les contradictions, les dégoûts, les humiliations que lui faiſoit dévorer ſon zele infatigable pour concilier les ordres du prince avec les intérêts des ſujets ; & il aſſure que dans ſix tenues d'états conſécutives, à force de douceur & de patience, il avoit triomphé d'une cabale acharnée, qui lui fourniſſoit ſans ceſſe de nouveaux obſtacles & des combats plus violents ; que dans toutes il avoit donné des marques de ſon attachement à la province & de ſa condeſcendance pour la nobleſſe, malgré les fréquents écarts où elle ſe laiſſoit entraîner. Il étoit venu à bout d'accorder les beſoins preſſants du royaume, avec les égards dus à la miſere des peuples. Il avoit enfin toujours obtenu ce qu'il avoit été chargé de demander au nom du monarque ; des ſoulagements conſidérables à la province, des graces aux membres de l'aſſemblée, au point d'arracher ſouvent la reconnoiſſance & les eloges de ſes ennemis même. Il ne diſſimule pas que dans la ſeptieme tenue des états, en 1768, il n'eut pas le même ſuccès, & que le trouble parvenu à ſon comble, il crut devoir, par une retraite prudente, prévenir un plus grand & plus long déſordre. Dans les paragraphes 9, 10 & 11, le ſieur Linguet diſcute ſéparément les griefs principaux qu'on impute à M. le duc d'Aiguillon, qui ſont :

1°. D'avoir fait eſſuyer à la Bretagne un deſpotiſme cruel, de l'avoir accablée ſous des coups d'autorité abuſifs & réitérés, ou plutôt continués ſans interruption.

2°. D'avoir protégé les jéſuites, de s'être livré aux conſeils de quelques moines turbulents & vindicatifs.

3°. De s'être occupé de l'aviliſſement, de la ruine de la magiſtrature & des magiſtrats.

4°. D'avoir favoriſé des complots criminels de toute eſpece, tramés pour perdre des hommes vertueux; d'avoir ordonné, ou au moins ſouffert, qu'en vue de lui plaire, on attaquât leur vie par le poiſon, & leur bonheur par des dépoſitions mendiées & ſuggérées.

Il réduit le premier grief à trois faits : l'ordre enrégiſtré en 1762 ſur la prépondérance de deux voix contre une : les corvées dans leſquelles les campagnes, dit-on, ont été traitées ſans ménagement : les lettres de cachet, les enlevements violents, dont on a publié des liſtes très-nombreuſes.

Quant au premier article, l'ordre étoit légitime, il étoit néceſſaire, il étoit utile. D'ailleurs, M. le duc d'Aiguillon ne l'a point ſollicité; il ne pouvoit ſe diſpenſer de l'exécuter : il ne peut en être reſponſable. C'eſt à lui, & à lui ſeul, que les états en ont dû la révocation.

A l'égard du ſecond, M. le duc d'Aiguillon n'a violé ni les droits de la province, ni ceux de la liberté naturelle envers les habitants des villes, ni ceux des agriculteurs & des habitants de la campagne. Après une perquiſition rigoureuſe, après l'invitation formelle & publique faite aux mécontents, on n'a preſque reçu que

des éloges : les plaintes ont été ſi légeres, que les états ont cru devoir à peine les écouter ; qu'elles ne pouvoient en aucune maniere concerner M. le duc d'Aiguillon, & que les états, par leur délibération de 1764, ont reconnu la bonté de ſes principes ſur l'adminiſtration des grands chemins, & l'exactitude avec laquelle elle s'exécutoit.

Enfin ſix actes d'autorité auxquels M. le duc d'Aiguillon n'a concouru qu'en rempliſſant le devoir indiſpenſable d'informer le Roi de ce qui ſe paſſoit, ſont à quoi ſe réduit le tableau chronologique prétendu des lettres de cachet & des actes violents, de pouvoir abſolu, exécutés en Bretagne ſous ce commandant, qu'on fait monter à 158, depuis l'acte de démiſſion du 22 mai 1765 juſqu'en ſeptembre 1766, & qui, bien diſcutés, ſe réduiſent à des ordres auxquels il n'a eu aucune part, dont il a ignoré le plus grand nombre & auxquels il n'avoit ni le droit ni le pouvoir de s'oppoſer.

Sur le ſecond chef, il fait voir que M. le duc d'Aiguillon n'a eu aucunes liaiſons avec les jéſuites, ni avant leur expulſion ni depuis ; que juſqu'en 1764 on n'avoit vu ni ſoupçonné aucun rapport de ce commandant avec la ſociété ; & que ce n'eſt qu'en 1766 qu'on a conſigné cette aſſertion dans un libelle qui parut ſous le titre de M. de la Chalotais, mais qui contient des faits ſi oppoſés à ce qu'avoit écrit ce procureur général lui-même, à ce qu'il ſavoit, & ſi faux en certaines circonſtances, que cela ſeul eſt la preuve que l'ouvrage n'eſt pas du magiſtrat dont il porte le nom.

L'orateur détruit enſuite les deux derniers chefs, qu'il réunit & qu'il diſcute enſemble. Il

aſſure que pendant onze années, c'eſt-à-dire, depuis 1753 juſqu'en 1764, M. le duc d'Aiguillon n'a eu aucune priſe avec le parlement qu'une ſeule fois. Cette compagnie avoit haſardé contre lui une inculpation fâcheuſe, dont elle a reconnu la fauſſeté, & qu'elle a déſavouée: que les événements ſurvenus depuis n'ont dépendu de lui en rien, qu'il n'a pu les prévenir ni empêcher; que lors de la diſſolution du parlement, il étoit à 200 lieues de la Bretagne, n'étoit inſtruit de rien; il n'avoit de correſpondance ni avec la cour ni avec la Bretagne; qu'il ne pouvoit ſe refuſer enſuite à la commiſſion qui ſembloit éluder le rappel de l'univerſalité; qu'il ne le devoit pas: qu'à l'égard des magiſtrats accuſés, il n'a eu aucune part à leur détention, aux procédures entamées contre eux, aux mouvements que leurs malheurs ont occaſionnés dans la province: que ſur le reſte, un arrêt même du parlement de Bretagne diſpenſe M. le duc d'Aiguillon de ſe diſculper. Qu'au ſurplus, avant d'avoir eu connoiſſance de l'information, il avoit les preuves des machinations commencées pour juſtifier l'audace des libelles, & l'éclat des inculpations accumulées contre lui; qu'il a cru devoir rendre plainte lui-même en ſubornation; & que lorſque la cour des pairs, ſaiſie de ce nouveau grief, y aura fait droit, c'eſt alors que ſe montrant à ſes adverſaires avec toute la ſupériorité que lui donnent la bonté de ſa cauſe, ſa vérité, ſa juſtice; il mettra enfin au jour de véritables manœuvres dont il a été l'objet, de vrais complots tramés contre lui.

Ceci annonce un ſecond mémoire, qui paroît en effet néceſſaire à la ſuite de celui-ci,

plus hiſtorique que raiſonné, plein de faits curieux, détails ſecrets, ſur leſquels il a fallu enfin lever le voile, concernant les intrigues de cour & les cabales des états; mais point aſſez fort de preuves juſtificatives, d'arguments convainquants, & de cette logique preſſante qui, jointe à l'éloquence chaude & nerveuſe de l'orateur, auroit produit le plus grand effet dans le public.

22 *Juin.* M. l'abbé Bergier, pour remplir les intentions de M. l'archevêque de Paris, lorſqu'il l'a appellé auprès de ſa grandeur & lui a conféré un canonicat de Notre-Dame, vient de faire une *Réfutation du Syſtême de la Nature*, qu'il fait imprimer. Mais en même temps cet eccléſiaſtique s'eſt plaint que les devoirs de ſon état le gênoient beaucoup & lui laiſſoient peu de temps pour le travail. On aſſure qu'en conſéquence l'aſſemblée du clergé ſe propoſe de lui faire une penſion de 1800 liv. d'en requérir autant pour cet écrivain de la part de M. l'évêque d'Orléans, afin de le mettre à même de réſigner ſon canonicat, & de vaquer entiérement à la défenſe de la religion attaquée de tant de manieres & par tant d'ennemis.

23 *Juin.* C'eſt aujourd'hui ſamedi que doit avoir lieu à l'académie françoiſe la réception de M. de Saint-Lambert, dans une ſéance publique, qui ſe tiendra à cet effet ſuivant l'uſage. L'ancien évêque de Limoges répondra en qualité de directeur. Le reſte de la ſéance ſera rempli par la lecture de quelques fables de M. le duc de Nivernois, & le récipiendaire terminera par la lecture du ſecond chant d'un poëme intitulé : *Eſſai ſur le goût.*

26 *Juin*. On attribue l'éloignement de monſieur l'archevêque de Paris pour l'abbé de Vermont, à la qualité d'encyclopédiſte qu'a mérité cet abbé, pour avoir fourni pluſieurs articles théologiques de ce dictionnaire, articles qui ne ſont pas aux yeux de certaines gens dans la plus grande orthodoxie.

27 *Juin*. M. l'archevêque de Toulouſe déſigné ſucceſſeur de M. le duc de Villars depuis quelque temps, ayant fait ſes viſites, ſuivant l'étiquette indiſpenſable de l'académie françoiſe, a été élu lundi dernier membre de cette compagnie.

1 *Juillet* 1770. On raconte deux bons mots à l'occaſion du lit de juſtice ; car le François eſt toujours facétieux : l'un, de M. de Choiſeul à M. le chancelier, qui s'embarraſſoit en ſortant dans les plis de ſa robe : *M. le chancelier*, lui dit ce ſeigneur en riant, *prenez garde de tomber*. L'autre, d'un de meſſieurs qui entendant ronfler la trompette avec laquelle il eſt d'uſage d'annoncer les princes à ces ſortes d'aſſemblées. . . . . *Qu'entends-je ! C'eſt, je crois, la trompette du jugement dernier !*

1 *Juillet*. J. J. Rouſſeau, las de ſon obſcurité & de ne plus occuper le public, s'eſt rendu dans cette capitale, & s'eſt préſenté, il y a quelques jours, au café de la régence, où il s'eſt bientôt attroupé un monde conſidérable. Notre philoſophe cynique a ſoutenu ce petit triomphe avec une grande modeſtie. Il n'a pas paru effarouché de la multitude de ſpectateurs, & a mis beaucoup d'aménité dans ſa converſation, contre ſa coutume. Il n'eſt plus habillé en Arménien ; il eſt vêtu

comme tout le monde, proprement, mais ſimplement. On aſſure qu'il travaille à nous donner un dictionnaire de botanique.

La publicité que s'eſt donné l'auteur d'*Emile*, eſt d'autant plus extraordinaire, qu'il eſt toujours dans les liens d'un décret de priſe-de-corps à l'occaſion de ce livre, & que, dans le cas même où il auroit parole de M. le procureur général de n'être pas inquiété, comme on l'aſſure, il ne faut qu'un membre de la compagnie de mauvaiſe humeur pour le dénoncer au parlement, s'il ne garde pas plus de réſerve dans l'incognito qu'il doit toujours conſerver ici.

2 *Juillet.* On parle d'un *Dialogue des Morts* nouveau. Cette facétie a été faite à l'occaſion de la cataſtrophe de la nuit du 30 au 31 mai, qui n'eſt rien moins que plaiſante. On ſuppoſe que les gens péris dans la bagarre arrivent en foule chez Pluton. Ce dieu eſt ſurpris de cette débacle. Il les interroge ſur le ſujet de leur venue, & demande pourquoi ils ne ſont pas reſtés à la noce? Ce qui amene un détail des circonſtances de l'aventure malheureuſe, & une ſatire amere contre ceux qui auroient dû la prévenir. On y joint divers éloges, & entr'autres celui de M. de Sartines, qu'on diſculpe à tous égards. Il paroît que l'auteur, qui peut-être auroit mieux fait de ne pas rire ſur un ſujet auſſi lugubre, ne l'a pas traité avec toute la légéreté que méritoit une ſemblable méchanceté, & n'en a pas tiré le parti convenable.

3 *Juillet.* Le François met tout en chanſon. Voici un couplet qu'on a fait ſur la termi-

naiſon du procès de M. le duc d'Aiguillon. *Il* eſt ſur un air du *Déſerteur*.

Oublions juſqu'à la trace
De mon procès ſuſpendu :
Avec des lettres de grace
On ne peut être pendu.
Je triomphe de l'envie,
Je jouis de la faveur :
Graces aux ſoins d'une amie,
J'en ſuis quitte pour l'honneur.

On prétend que M. le duc de Briſſac avoit dit à cette occaſion, *que M. le duc d'Aiguillon avoit ſauvé ſa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.*

6 *Juillet.* Le ſieur Rochon de Chabannes, auteur de quelques ouvrages, d'opéra comiques, & de quatre petits drames joués aux François avec ſuccès, après avoir travaillé un an ou deux dans les bureaux des affaires étrangeres à la partie des déchiffrements, avoit été réformé, en conſervant ſes appointements, étoit rentré dans la carriere des lettres, & ſe diſpoſoit à préſenter aux comédiens une comédie en cinq actes ; mais la roue de la fortune le porte ſur un plus grand théâtre, il vient d'être chargé des affaires du Roi à la cour de Dreſde. Il paroît que Mlle. Dangeville, dont la protection l'avoit pouſſé la premiere fois auprès de M. le duc de Praſlin, n'a pas peu contribué à ce nouvel événement.

7 *Juillet.* Le ſieur J. J. Rouſſeau, après s'être montré quelquefois au café de la régence, où ſon amour-propre a été flatté d'éprouver qu'il faiſoit la même ſenſation qu'autrefois, & que ſa renommée attiroit encore

la foule ſur ſes pas, s'eſt enveloppé dans ſa modeſtie ; il eſt rentré dans ſon obſcurité, ſatisfait de cet éclat momentané, juſqu'à ce qu'une autre circonſtance lui donne une célébrité plus longue. On parle beaucoup de ſon opéra de *Pygmalion*, ouvrage d'un genre unique, en un acte, en une ſcene, & n'ayant qu'un acteur. Il eſt en proſe, ſans muſique vocale. C'eſt une déclamation forte & prononcée, dans le goût des drames anciens, ſoutenue d'un accompagnement de ſymphonie. Il a fait eſſayer ſur le théâtre de Lyon cette nouveauté, qui a eu du ſuccès. On deſireroit fort la voir dans ce pays ; mais on croit qu'elle ſera d'abord réſervée pour les fêtes du mariage de M. le comte de Provence.

8 *Juillet*. Outre le *Dialogue des Morts* dont on a parlé, concernant le déſaſtre de la nuit du 30 au 31 mai, il y a une *Viſion* ſur le même ſujet. La critique en paroît plus fine & plus juſte. Elle peint le peu d'ordonnance, de goût & d'eſprit qui ont régné dans les fêtes de Paris, données par la ville tant à l'occaſion des boutiques ſur le boulevard & de l'illumination, que de la décoration du feu de la place, où il n'y avoit, dit l'auteur facétieux, d'autre ordre que l'*ordre corinthien* de l'édifice du feu, repréſentant le temple de l'hymen.

11 *Juillet*. Le ſieur Pigale, ce fameux ſculpteur, qui s'eſt chargé de faire la ſtatue de M. de Voltaire, eſt revenu de Ferney, où il étoit allé prendre toujours les traits du philoſophe de ce lieu. Il paroît qu'on eſt fort embarraſſé ſur l'attitude qu'on lui donnera, que d'ailleurs la ferveur des gens de lettres ſe rallentit beaucoup, & que la ſouſcription n'avance point.

12 *Juillet*. Le ſieur Linguet, auteur du mémoire en faveur du duc d'Aiguillon, a été auſſi frappé de ſarcaſmes à cette occaſion. On a rapproché les éloges qu'il a inſérés dans ſes ouvrages des empereurs Romains les plus en horreur, & la critique de ceux que l'hiſtoire a toujours loués, & il en réſulte l'épigramme ſuivante très-ſanglante :

Linguet loua jadis & Tibere & Néron,
Calomnia Trajan, Titus & Marc-Aurele :
Cet infame, aujourd'hui, dans un affreux libelle,
Noircit la Chalotais & blanchit d'Aiguillon.

13 *Juillet*. Le ſieur Bonamy, de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, hiſtoriographe & bibliothécaire de la ville de Paris, eſt mort, il y a quelques jours, âgé de plus de ſoixante & dix ans. C'étoit un ſavant obſcur & modeſte, dont les ouvrages (s'il en a fait) reſtent conſignés dans les mémoires de ſon académie. Il étoit depuis 1749 auteur d'un ouvrage périodique, intitulé : *le Journal de Verdun*, qu'on qualifie de *Mercure des Curés de Campagne*, parce qu'il eſt ſpécialement répandu dans les provinces.

15 *Juillet*. On commence à aller voir chez le ſieur Pigale, ſculpteur, le mauſolée de M. le maréchal de Saxe, dont étoit chargé cet artiſte, & qui paroît enfin à ſon point de perfection. Le public eſt admis chez lui les fêtes & dimanches.

18 *Juillet*. On a joué ſamedi, à Verſailles, la tragédie de *Sémiramis*, & pour petite piece, *l'Impromptu de Campagne*. Mlle. Dumeſnil y a paru avec la robe dont lui avoit fait préſent

Mad. la comteſſe Dubarri. Les partiſans de cette actrice ont trouvé qu'elle avoit été infiniment ſupérieure à Mlle. Clairon dans les diverſes pieces où elle a joué ; mais le ſieur Molé n'a pas rendu le rôle de le Kain avec la même force que ce dernier, qu'on a regretté. Le ſieur Préville a beaucoup amuſé madame la Dauphine, & l'a fait rire, à la comédie, à gorge déployée.

20 *Juillet*. Les nouvelles publiques ont fait mention de la cataſtrophe ſinguliere des deux amants de Lyon. On débite leur épitaphe, qu'on prétend avoir été faite par J. J. Rouſſeau, qui ſe trouvoit alors dans cette ville.

Ci giſſent deux amants : l'un pour l'autre ils vécurent.
L'un pour l'autre ſont morts, & les loix en murmurent :
La ſimple piété n'y trouve qu'un forfait ;
Le ſentiment admire, & la raiſon ſe tait.

22 *Juillet*. Quelques gens, ſans doute ennemis du ſieur J. J. Rouſſeau, prétendent qu'il eſt extrêmement baiſſé. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'il eſt beaucoup plus liant qu'il n'étoit ; qu'il a dépouillé cette morgue cynique qui révoltoit ceux qui le voyoient ; qu'il ſe prête à la ſociété ; qu'il va manger fréquemment en ville, en s'écriant que les dîners le tueront. On ne ſait trop à quoi il s'occupe. On ſait ſeulement qu'il va pluſieurs fois par ſemaine au jardin du Roi, où eſt la collection de toutes les plantes rares & qu'il a été herboriſer dans la campagne avec le ſieur de Juſſieu démonſtrateur de botanique.

Il paſſe pour conſtant qu'il a envoyé ſes deux louis pour la ſtatue de M. de Voltaire :

acte de générosité bien humiliant pour ce dernier : façon bien noble de ſe venger de la ſortie indécente & cruelle que l'autre a faite contre ce grand homme, dans le chiffon en vers qu'il a adreſſé à Mad. Necker, & de s'élever infiniment au-deſſus de lui auprès de tous ceux qui connoiſſent la vraie grandeur.

23 *Juillet*. Des partiſans de Mlle. Dumeſnil, enchantés que la cour lui ait enfin rendu juſtice & n'ait pas ſecondé la baſſe jalouſie de Mlle. Clairon, ont fait contre cette derniere les vers ſuivants, qui, quoique vrais, paroîtront un peu durs :

De la cour tu voulois en vain
Expulſer, ô Clairon ! ton illuſtre rivale.
Dumeſnil paroît, & ſoudain
D'elle à toi l'on voit l'intervalle.
Renonce, crois-nous, au deſſein
De ſurpaſſer cette héroïne ;
Ton triomphe le plus certain
Eſt d'avoir en débauche égalé Meſſaline.

24 *Juillet*. Le chevalier d'Arcq, qui par ſon intimité avec Mad. la comteſſe de Langeac, & par le goût & l'intelligence qu'il a pour les plaiſirs, préſide à toutes les fêtes qu'elle donne à M. le comte de Saint-Florentin, n'a pas laiſſé paſſer l'occaſion de la faveur que ce miniſtre a reçue tout récemment de S. M. ſans la célébrer d'une maniere toujours galante & nouvelle. Il a fait accepter à ce miniſtre un concert & un ſouper à l'hôtel qu'il a en face de celui de Mad. de Langeac, ſans qu'il parût être queſtion d'autre choſe. Après ſouper on

a engagé M. le duc de la Vrilliere à faire un tour dans le jardin. Il s'eſt trouvé une communication avec un jardin voiſin, où la curioſité l'a invité d'entrer. Quelle ſurpriſe agréable ! quel ſpectacle enchanteur s'eſt offert à ſes yeux ! un village entier a paru conſtruit en ce lieu ; une joie naïve ſembloit animer tous ſes habitants, & ſur le champ il s'eſt établi une eſpece de drame entre ces bonnes gens, qui a facilement indiqué le ſujet de leurs divertiſſements : c'étoient les vaſſaux du nouveau duc, qui ſe félicitoient de l'élévation de leur ſeigneur à cette dignité. Ils ſont venus tour-à-tour lui préſenter leur hommage & leurs préſents, en chantant des couplets analogues ; & un bal général a terminé la fête. Elle s'eſt exécutée le 3 juillet, c'eſt-à-dire, le jour même où a paru le fameux arrêt du parlement contre le duc d'Aiguillon. Cet événement qui a bouleverſé tout Paris, n'a ſemblé troubler en rien la gaieté de l'oncle miniſtre & celle du neveu qui y aſſiſtoit, & qui, en ſa double qualité d'homme d'eſprit & d'homme de cour, n'a laiſſé percer aucune altération. Au ſurplus, ce joli divertiſſement ne s'eſt paſſé qu'en petit comité, & en préſence ſeulement des initiés aux myſteres de ces ingénieuſes farces.

C'eſt le ſieur de la Dixmerie, poëte conſacré à ces ſortes de fêtes, qui avoit fait les paroles du drame & des couplets, & qui a reçu tous les applaudiſſements que méritoit ſa complaiſance.

26 *Juillet*. Le ſieur J. J. Rouſſeau de Geneve a herboriſé dans la campagne jeudi dernier avec le ſieur de Juſſieu, démonſtrateur

de botanique. La préſence de cet éleve célebre a rendu le concours très-nombreux. On a été fort content de l'aiſance qu'il a miſe dans cette ſociété. Il a été très-parlant, très-communicatif, très-honnête ; il a développé des connoiſſances profondes dans cet art. Il a fait beaucoup de queſtions au démonſtrateur, qui les a réſolues avec la ſagacité digne de lui : & à ſon tour le ſieur Rouſſeau a étonné le ſieur de Juſſieu, par la fineſſe & la préciſion de ſes réponſes.

27 *Juillet*. On parle d'une diatribe diabolique, que le ſieur de Voltaire vient de vomir contre pluſieurs petits auteurs, entr'autres les ſieurs le Mierre, Dorat, &c. Ce dernier lui a déja répondu par une épigramme, bien digne de faire le pendant de l'autre piece :

Un jeune homme bouillant invectivoit Voltaire :
Quoi, diſoit-il, emporté par ſon feu,
Quoi, cet eſprit immonde a l'encens de la terre !
Cet infame Archiloque eſt l'ouvrage d'un Dieu !
De vice & de talent quel monſtrueux mêlange !
Son ame eſt un rayon qui s'éteint dans la fange :
Il eſt tout à la fois & tyran & bourreau :
Sa dent d'un même coup empoiſonne & déchire :
Il inonde de fiel les bords de ſon tombeau,
Et ſa chaleur n'eſt plus qu'un féroce délire.
Un vieillard l'écoutoit, ſans paroître étonné :
Tout eſt bien, lui dit-il. Ce mortel qui te bleſſe,
Jeune homme, du ciel même atteſte la ſageſſe ;
S'il n'avoit pas écrit, il eût aſſaſſiné.

29 *Juillet*. Le ſieur Du Theil, ſous-lieutenant aux gardes françoiſes, vient d'être élu

par l'académie des belles-lettres à la place vacante par la mort du ſieur Bonamy. L'abbé Bergier, ce nouveau chanoine de Notre-Dame, défenſeur ardent de la religion chrétienne, a eu les ſecondes voix ; ce qui fait préſumer qu'il aura la premiere place vacante.

31 *Juillet.* Le mauſolée du maréchal de Saxe eſt ſans contredit un des plus beaux morceaux de génie qu'on puiſſe voir en fait de ſculpture. Le ſujet en eſt ſimple & grand, l'ordonnance belle, nette & riche : tout y eſt plein de vie, de mouvement & de chaleur. La figure principale, celle du maréchal, s'offre la premiere au ſpectateur, ſuivant les principes du bon ſens & de l'art. Il eſt dans ſes habits militaires, & ſemble s'avancer vers le ſarcophage ouvert à ſes yeux. Il deſcend déja les marches qui y conduiſent : il a cette fermeté tranquille des héros, que les ignorants ont priſe pour de la froideur. La Mort eſt debout devant lui ſur la gauche : elle lui préſente le ſable, & lui indique qu'il eſt temps d'entrer au tombeau. L'artiſte l'a couverte d'un voile pour dérober aux yeux le hideux de cette figure, & cependant le ſquelette perce à travers la draperie. Du même côté, & ſur le plan en avant, c'eſt-à-dire, aux pieds du maréchal, eſt la France alarmée, qui paroît retenir d'une main ſon défenſeur, & de l'autre ſupplier la Mort de retarder le fatal moment. A la droite du héros, & en face de celle-ci, eſt un Hercule courbé, dans l'attitude de la plus profonde douleur, mais d'une douleur mâle & réfléchie. Cette figure eſt d'une grande beauté, & peut lutter avec

tout ce que l'antique nous offre de plus parfait. A la droite, en remontant, & un peu derriere le maréchal, on voit le léopard terraſſé, l'aigle éperdu, le lion qui s'enfuit en rugiſſant; tous emblêmes caractériſtiques des puiſſances liguées dans la guerre où M. de Saxe ſe couvrit de gloire & la France. A ſa droite ſont des trophées militaires, ſur leſquels pleure le génie de la guerre, qui tient ſon flambeau renverſé.

On voit par cette expoſition, quel effet peut produire un ſujet auſſi bien conçu & développé avec autant d'ordre & d'intelligence. Mais ce qu'on ne peut rendre, ce ſont les airs de tête & l'expreſſion caractériſtique de chaque figure : tout y eſt d'un ſublime proportionné à une auſſi belle idée.

Au ſurplus, comme il n'eſt point d'ouvrage ſans défaut, celui-ci a eſſuyé pluſieurs critiques, dont quelques-unes ſont difficiles à réſoudre. D'abord on demande pourquoi le tombeau s'ouvre en ſens contraire, c'eſt-à-dire, pourquoi la pierre qui le ferme, au lieu de ſe renverſer du côté oppoſé au maréchal, revient ſur lui, & ſemble faire obſtacle à ſon entrée, bien loin de la faciliter ? Il faut convenir, malgré tout ce que l'on dit pour excuſer l'artiſte, que c'eſt une faute de bon ſens, telle qu'il s'en trouve ſouvent dans les productions du génie.

On prétend, en ſecond lieu, que l'Hercule pleurant d'une part, & le génie de la guerre pleurant de l'autre, font un pléonaſme dans la compoſition, & n'expriment que la même allégorie d'une façon différente ; ce qui rend le travail de l'artiſte plus riche, mais trahit la

ſtérilité de l'inventeur. On reproche au ſculpteur d'avoir affoibli l'allégorie, en traveſtiſſant en génie de la guerre cet enfant, qui n'étoit que l'amour autrefois, & ajoutoit réellement à l'idée du poëte.

D'autres cenſeurs diſent que le ſable eſt un attribut du temps, & que c'eſt un défaut de coſtume de le donner à la mort, ainſi que de la voiler. Cette derniere critique paroît tomber ſur une hardieſſe trop ingénieuſe de l'auteur pour ne pas la rejeter.

Enfin, on veut que l'invention du poëme ſoit de l'abbé Gouguenot, amateur éclairé des arts, mort depuis quelque temps; & l'on aſſure que, par une modeſtie auſſi ſublime que l'ouvrage même, le ſieur Pigal n'en diſconvient pas, & publie lui-même l'anecdote.

5 *Août* 1770. On a dit que les comédiens italiens, & ſur-tout le ſieur Carlin, arlequin, avoient beaucoup amuſé Mad. la Dauphine. Cette princeſſe a fait préſent à ce dernier d'une médaille d'or, comme une récompenſe du plaiſir que ſon jeu lui avoit fait.

7 *Août* 1770. *Vers faits à Verſailles par une femme de* 20 *ans, le* 16 *juillet* 1770.

Fille à dix ans eſt un petit livret,
Intitulé: *Le berceau de nature.*
Fille à quinze ans eſt un joli coffret,
Qu'on n'ouvre point ſans forcer la ſerrure.
Fille à vingt ans eſt un épais buiſſon,
Dont maint chaſſeur pour le battre s'approche.
Fille à trente ans, eſt de la venaiſon.
Bien faiſandée & bonne à mettre en broche.

A quarante ans c'eſt un gros baſtion
Où le canon a fait plus d'une breche.
A cinquante ans c'eſt un vieux lampion
Où l'on ne met qu'à regret une meche.

8 *Août.* La diatribe de M. de Voltaire qui a provoqué la ſanglante épigramme qu'on a citée, n'eſt autre choſe que des *anecdotes ſur Jean Freron*, imprimées il y a long-temps dans un recueil, mais qui n'avoient encore fait aucun bruit, & n'étoient pas parvenues à la connoiſſance de ceux qu'elles concernoient. Ce libelle, outre le ſieur Freron, diffame tous ceux que le vieillard de Ferney croit être les acolytes & les ſuppôts du journaliſte. Le ſieur Dorat, entr'autres, qu'on ſait être fort lié avec lui, ſe trouve aujourd'hui obligé de renier ſon ami, & dans une lettre à M. de Voltaire, qu'il vient de faire imprimer, ſe diſculpe abſolument de ce commerce.

9 *Août.* En allant voir dans l'attelier du ſieur Pigale le mauſolée du feu maréchal de Saxe, on y trouve un petit buſte eſquiſſé nouvellement par ce grand artiſte, de la tête de M. de Voltaire. Rien de plus reſſemblant que cette figure pleine d'eſprit & de feu. Cette rage de mordre qui fait aujourd'hui le caractere diſtinctif du philoſophe de Ferney, reſpire dans tous les traits de ſon viſage, & la ſatire ſemble s'élancer de tous les plis & replis de cette face ridée.

10 *Août. Lettre ſur la théorie des loix civiles, &c. où l'on examine entr'autres choſes s'il eſt bien vrai que les Anglois ſoient libres, & que les François doivent ou imiter leurs opérations, ou porter envie à leur gouvernement.* Tel eſt le titre du

livre attribué au ſieur Linguet, & qui porte en effet l'empreinte de ſon imagination ardente & de ſon génie ſatirique. Il y défend le paradoxe de ſa *Théorie des Loix*, où il avoit avancé que le deſpotiſme étoit le meilleur des gouvernements. A cette occaſion il dit des vérités dures & hardies, il établit des paralleles ſinguliers & brillants, & il plaide ſa cauſe avec tant d'eſprit & d'adreſſe, qu'on ſeroit tenté ſur ſon expoſition de préférer le gouvernement des tyrans orientaux à celui des états qui ſemblent les plus libres. En un mot, il renverſe de fond en comble le ſyſtême de Monteſquieu dans ſon *Eſprit des Loix*, & parle de ce grand homme avec une irrévérence, un mépris, une horreur même bien propre à alarmer ſes adorateurs.

Mais ce qui paroît tenir le plus au cœur du ſieur Linguet, eſt la critique que les auteurs du journal des *Ephémérides* ont fait de ſes ouvrages. En conſéquence, il tombe d'eſtoc & de taille ſur ſes adverſaires ; & pour donner une idée de l'amertume de ſa réponſe, voici le portrait qu'il fait des économiſtes, ſous les auſpices deſquels s'eſt formé & ſe propage le journal en queſtion : « Une ſecte, dit-il, s'eſt élevée, qui s'eſt piquée ſur-tout de diriger les princes & de maîtriſer la ſubſiſtance des peuples ; ſecte qui compte pour rien la vie des hommes, & qui a oſé, pour fondement de ſa croyance, établir que les denrées ſeules pouvoient être comptées pour quelque choſe par la politique ; ſecte qui a toujours le mot d'*économie* à la bouche, & qui favoriſe, ſinon directement par ſes principes, au moins très-certainement par ſes conſéquences, la

plus effroyable diſſipation ; ſecte d'autant plus dangereuſe, qu'elle s'attache à exciter le fanatiſme ; qu'elle ſéduit de belles ames par l'apparence & la nobleſſe impoſante de ſes myſtiques ſpéculations ; qu'en affectant de la fierté elle s'inſinue avec adreſſe dans le cabinet des grands, que ſes adeptes parviennent à l'opulence en parlant beaucoup de la miſère des autres ; monſtrueux mêlange enfin de la frivolité françoiſe, & de la peſante, de l'inhumaine inconſéquence des Anglois. » Il prend enſuite à partie les ſieurs abbés Baudeau & Dupont, rédacteurs du journal, qu'il traite de la façon la plus injurieuſe, & nomme par leur nom ſans aucun ménagement. On ſent qu'un pareil ouvrage ne peut ſe vendre qu'avec la plus grande clandeſtinité, & que l'auteur n'y a pas mis ſon nom.

A la ſuite de cette lettre, & après quelques autres écrits qui ne ſont pas auſſi ſaillants, eſt une lettre du même écrivain à M. le chevalier de..... *ſur l'hiſtoire des révolutions de l'Empire Romain*, où le ſieur Linguet, vivement piqué de l'épigramme répandue contre lui à l'occaſion de ſon mémoire en faveur de M. le duc d'Aiguillon, ſe diſculpe d'avoir loué les Tibere, les Néron, d'avoir déprimé les Trajan, les Titus, &c. cite ſes textes, & prouve l'injuſtice des reproches horribles qu'on lui fait à cet égard.

Il réſulte de ſes divers écrits, que l'auteur a un amour-propre très-chatouilleux ; que s'il fait profeſſion, comme il l'annonce dans ſon livre, d'être un grand ſectateur de la vérité, de la dire hautement aux autres, il n'aime pas qu'on la lui diſe avec la même

franchiſe, ou, ce qui revient au même, qu'il regarde comme injure, comme calomnie, comme procédé atroce, toute cenſure de ſa conduite ou de ſes ouvrages.

11 *Août*. La piece du ſieur le Mierre, après être tombée dans les regles à la cinquieme repréſentation, eſt abſolument morte aujourd'hui ſamedi à la ſixieme. On dit que l'auteur s'en prend à la chaleur du temps & au mauvais jeu des acteurs. Quoi qu'il en ſoit, relativement à la derniere circonſtance, qui eſt vrai en elle-même, un plaiſant a fait l'épigramme ſuivante :

J'ai vu cette veuve indéciſe :
Ami, que veux-tu que j'en diſe!
Son ſort eſt digne de nos pleurs.
Du bûcher elle eſt délivrée,
Mais c'eſt pour être déchirée
Par le public & les acteurs.

13 *Août*. Le clergé eſt fort ſcandaliſé d'un nouveau livre, intitulé : *Du droit du ſouverain ſur les biens fonds du clergé & des moines, & de l'uſage qu'il peut faire de ces biens pour le bonheur des citoyens*. On ſent effectivement par ce titre combien il doit redouter la diſtribution d'un pareil mémoire. Auſſi jette-t-il les hauts cris contre l'auteur & l'ouvrage. Les zélés voudroient les flétrir l'un & l'autre des cenſures eccléſiaſtiques ; mais les prélats les plus flegmatiques craignent que le châtiment n'illuſtre ce livre clandeſtin & ne lui donne plus de publicité : d'autres ſouhaiteroient plus judicieuſement qu'on le réfutât.

En attendant que l'aſſemblée ait pris un

parti définitif ſur cet objet, elle s'occupe du ſoin de conſerver le précieux dépôt de la foi, & de garantir les fideles contre tout ce qui pourroit ébranler leur créance. Pour oppoſer une digue à ce torrent d'ouvrages abominables contre la religion, toujours les mêmes, mais que l'impiété reproduit infatigablement ſous des figures diverſes, elle a nommé le pere Bonhomme, cordelier, docteur de Sorbonne, à cette illuſtre fonction. Il eſt chargé de ramaſſer les meilleurs écrits faits en faveur de la bonne cauſe, & d'en former un corps de preuves ſuffiſant pour repouſſer tous les arguments qu'on renouvelle, & réfutés d'avance dans ces traités auſſi ſolides qu'éloquents.

14 *Août*. Il paroît que le livre de M. le marquis de Puyſégur, intitulé : *Diſcuſſion intéreſſante ſur les prétentions du clergé*, &c. qui fit un ſi grand ſcandale dans l'égliſe au commencement de 1768, a donné lieu à celui dont on a parlé, *ſur les droits des ſouverains*, &c. Mais l'auteur pouſſe ſon ſyſtême plus loin ; il le développe, il l'étend, il en tire des conſéquences, &, après avoir démontré que les richeſſes & les dignités politiques ne ſont point eſſentielles à la religion, & qu'elles ne lui ſervent de rien, qu'elles ſont mêmes contraires à l'eſprit de ſon inſtitution, puiſque ſon auteur ne l'a dotée d'aucun bien, qu'il a placé ſon berceau dans l'aviliſſement & la pauvreté ; il démontre de quelle maniere s'eſt opéré le changement, comment le clergé a ſéparé ſes intérêts de ceux du reſte des fideles, & s'eſt ſubſtitué aux droits de l'égliſe inviſible. Il diſcute enſuite ſi le peuple a pu donner, & le clergé recevoir, & il pulvériſe tous

les titres prétendus du clergé, même le titre ſi ſacré de la propriété de l'antiquité, duquel ſe prévalent les gens de main-morte, & qui s'écroule de lui-même par le vice impreſcriptible de ſon origine.

Ces faits & ces principes établis, l'auteur préſente la ſituation déplorable de l'état, qu'il ſuppoſe obéré d'un milliard de livres. Il ne voit plus de reſſource que dans une criſe, & il n'en trouve pas de plus ſalutaire que la rentrée des richeſſes que poſſedent les gens de main-morte dans la ſociété civile. Des divers moyens dont on peut uſer pour cette rentrée, il préfere le plus ſimple, mais le plus tranchant & le plus déciſif; il veut que le ſouverain mette ſur le champ ſous ſa main tous ces biens, ſoit fonds, ſoit rentes, ou revenus en argent ou en nature des choſes appartenant aux gens de main-morte; de ſorte que dès l'inſtant du retrait, les jouiſſants ne ſoient plus que les penſionnaires de l'état, & l'état l'économe de toutes leurs richeſſes.

Il n'en ſubſiſtera pas moins une hiérarchie convenable à la dignité de la religion. L'écrivain veut ſur-tout venir au ſecours du curé & du vicaire, qui ſont des miniſtres eſſentiels, & ſur leſquels tombe tout le poids des travaux apoſtoliques. Il pourvoit à la ſubſiſtance de toutes les eſpeces de moines, ſoit qu'on les ſécuariſe, ſoit qu'on les ſéqueſtre dans des cloîtres. Il prétend enfin marier un certain nombre de payſans, & les mettre dans une ſorte d'aiſance pour en avoir une poſtérité ſaine & robuſte qui nous manque.

Après avoir fait ſa réduction, ſoit dans le nombre, ſoit dans les revenus des évêques &

des gros bénéficiers, il dote chaque membre du clergé, & attribue à cette dépenſe les dixmes de toute eſpece levées actuellement par le clergé du premier & du ſecond ordre, les abbés, les moines, &c. Les droits ſeigneuriaux, les cens & rentes de toute nature ſuffiroient, ſelon lui, pour l'entretien des couvents & communautés de chaque genre, & même à inſtituer des maîtres d'école dans tous les villages.

Reſteroit les biens fonds des gens de main-morte, que notre politique évalue au tiers des biens de la France; c'eſt-à-dire, à dix mille lieues quarrées, non compris la Lorraine, formant 4688 arpents chacune, un total de 46 millions, 88000 arpents de terrein, qui, à raiſon de 70 livres l'arpent ſeulement, donneroient une rente de 3281600000 livres; ce qui ſuffiroit, & au-delà, à liquider les dettes de l'état.

Tel eſt en effet le projet très-ſimple, très-prompt & très judicieux de l'auteur, pour retirer la France du déſordre effroyable où elle ſe trouve. Il n'attaque en rien la religion, envers laquelle l'écrivain annonce le plus profond reſpect. C'eſt dans l'écriture ſainte même, dont il paroît très-inſtruit, qu'il puiſe toutes les preuves de ſes aſſertions & de ſes raiſonnements. Du reſte, l'ouvrage eſt écrit avec autant d'auſtérité que d'énergie; il n'y regne aucune déclamation, point d'eſprit de parti, point de chaleur, & le ſang-froid dont il eſt ſoutenu ajoute beaucoup à la force, à la clarté des arguments du diſſertateur.

Cet ouvrage paſſe pour être auſſi de M. le marquis de Puyſégur.

15 *Août*. Le roi de Pruſſe a écrit à M. d'Alembert, à l'occaſion de la ſouſcription ouverte aux gens de lettres en faveur de la ſtatue de M. de Voltaire : ce monarque lui apprend qu'il veut ſe réunir aux admirateurs de ce grand homme, & qu'il laiſſe ſon correſpondant maître de porter à la ſomme qu'il jugera à propos celle qu'il entend donner, non en roi, mais en homme de lettres. Le prince loue beaucoup un pareil projet, qu'il ſuppoſe principalement éclos dans le ſein de l'académie françoiſe, dont à cette occaſion il exalte pluſieurs membres. L'académicien n'a pas manqué de faire part à ſes confreres d'une lettre auſſi flatteuſe ; & la compagnie vivement touchée de reconnoiſſance envers ce Roi poëte & philoſophe, a ordonné, par une délibération ſolemnelle, que ladite lettre ſeroit inſcrite dans ſes regiſtres.

16 *Août*. L'académie françoiſe dérogeant à ſon uſage introduit nouvellement, de laiſſer le choix du ſujet du prix de poéſie libre, en étoit revenue à ſon ancienne coutume, & avoit fixé pour titre du ſujet de cet année, *les inconvénients du Luxe*. De près de cinquante pieces envoyées à la compagnie, il ne s'en eſt trouvé aucune digne d'être couronnée. L'abbé de Voiſenon, conſtamment oppoſé au nouvel arrangement, s'eſt prévalu de la circonſtance pour repréſenter encore combien une pareille géne énervoit le génie. On eſpere que l'académie reviendra à ſon avis, & rendra la même liberté pour l'année prochaine.

17 *Août*. Les prélats de l'aſſemblée du clergé ne ſe ſont pas contentés du travail dont ils ont preſcrit la tâche au pere Bonhomme, cor-

delier, dont on a parlé ; ils ont entrepris eux-mêmes une *Inſtruction Paſtorale anti-philoſophique*, c'eſt-à-dire, une inſtruction où ils renverſent cette philoſophie irréligieuſe, qui voudroit lutter contre l'égliſe & en ſapper les fondements. Les fideles attendent avec impatience cet ouvrage ſalutaire & conſolant, qui, s'il ne convertit point les incrédules, raffermira au moins dans leur foi les bons catholiques, & les fera perſévérer plus ſurement dans leur attachement à la religion.

18 *Août.* Un courtiſan, ſans doute, a voulu flétrir le parlement par les vers ſuivants, où il ſemble l'accuſer d'abuſer de ſon pouvoir :

Thémis a ceint le diadême :
Elle tient de Louis le ſceptre dans ſa main,
Pour abroger par ſon pouvoir ſuprême
Le vieux reſpect qu'on porte au ſouverain.
Gens, qui tenez le parlement de France ;
Dieu ſoit loué ! vous voilà rois.
On ne ſauroit vous conteſter vos droits :
Vous les avez peſés dans la même balance,
Où l'on a vu tant de fois
Immoler au tuteur le pupille & les loix,
En proteſtant d'obéiſſance.

19 *Août.* Il y a une requête adreſſée au Roi par les habitants de Saint-Claude, contre les abbé & religieux dudit lieu, que l'on attribue à M. de Voltaire, & qui reſpire en effet tous les ſentiments d'humanité dont eſt paîtri ce poëte philoſophe.

20 *Août.* L'aſſemblée du clergé, depuis ſon

ouverture, s'eſt ſpécialement occupée à conſolider la foi ébranlée de toutes parts; & comme le concours de la puiſſance ſéculiere lui a paru néceſſaire à ce grand œuvre, elle a provoqué le zele du ſaint pere, qui, de concert avec elles, a ſollicité le Roi d'interpoſer ſon autorité en faveur de la religion. Le parlement n'a pu ſe refuſer à cette injonction, & les gens du roi depuis quelque temps travailloient à un réquiſitoire contre les livres ſcandaleux les plus nouveaux, les plus répandus & les plus dangereux. Le réquiſitoire a été préſenté ſamedi, aux chambres aſſemblées, par M. Seguier. Il a été rendu arrêt, qui brûle tous les ouvrages en queſtion.

Mais par une humiliation ſans exemple, on n'a point voulu admettre le réquiſitoire de M. Séguier, & il ne ſera point imprimé en tête de l'arrêt, ſuivant l'uſage. Outre ce mécontentement perſonnel que la cour a des gens du roi à l'occaſion de leur derniere miſſion à la cour, on a trouvé que ce réquiſitoire étoit une dériſion perpétuelle de la religion, par l'affectation d'y préſenter les morceaux les plus brillants des ouvrages condamnés, ainſi que les raiſonnements les plus forts, & d'y mettre à côté des citations miſérables & des réfutations très-foibles.

M. Seguier, dont le réquiſitoire étoit déjà à l'impreſſion, eſt allé le retirer de fort mauvaiſe humeur & couvert de confuſion.

21 *Août*. Les livres brûlés & lacérés par l'arrêt du parlement, du 18, ſont au nombre de ſept; ſavoir, *La Contagion ſacrée* ou *Hiſtoire naturelle de la ſuperſtition*, &c. *Dieu & les Hommes*, œuvres *Théologiques, mais raiſonnés*

bles, &c. *Diſcours ſur les Miracles de J. C. traduits de l'anglois de Woolſton*, &c. *Examen critique des Apologiſtes de la Religion Chrétienne, par M. Freret*, &c. *Examen impartial des principales Religions du monde*, &c. *Le Chriſtianiſme dévoilé*, ou *Examen des principes & des effets de la Religion Chrétienne. Syſtême de la Nature*, ou *des Loix du monde phyſique & du monde moral, par M. Mirabeau*, &c.

Ces livres ſont condamnés à être lacérés & brûlés, comme impies, blaſphématoires & ſéditieux, tendants à détruire toute idée de la Divinité, à ſoulever les peuples contre la religion & le gouvernement, à renverſer tous les principes de la ſureté & de l'honnêteté publique, & à détourner les ſujets de l'obéiſſance due à leur ſouverain.

Arrêté en outre qu'il ſera nommé des commiſſaires, qui s'aſſembleront au lendemain de la St. Martin, à l'effet d'aviſer aux moyens les plus efficaces pour arrêter les progrès d'écrivains téméraires, qui ſemblent n'avoir d'autre objet que d'effacer de tous les cœurs le reſpect dû à la religion, l'obéiſſance aux puiſſances, & les principes qui maintiennent la paix, l'ordre & les mœurs parmi les citoyens.

23 *Août*. Les comédiens italiens ont député vers Jean-Jacques Rouſſeau, pour lui offrir ſes entrées à leur ſpectacle, ainſi qu'à Mad. Rouſſeau. On aſſure qu'il les a acceptées ; ce qui ſeroit une eſpece d'engagement contracté de ſa part de faire quelque choſe pour eux : ce nouveau ſoutien renforceroit merveilleuſement un théâtre dont le public eſt toujours engoué.

26 *Août.* On a dit qu'il n'y avoit point de prix de poéſie cette année pour le jour de la St. Louis. C'eſt par où le ſieur Duclos a ouvert la ſéance publique en ſa qualité de ſecrétaire. Il a donné pour raiſon qu'aucun des auteurs n'étoit entré dans le ſens de l'académie. Il court à ce ſujet une anecdote, ſuivant laquelle cette raiſon ne ſeroit que l'oſtenſible & non la vraie ; on prétend que l'académie avoit été partagée entre les deux pieces, l'une du ſieur de la Harpe, & l'autre de l'abbé de Langeac ; que les partiſans de ce dernier avoient cabalé fortement pour lui ; & par la connoiſſance qu'ils avoient donné de l'auteur, avoient entraîné preſque toute l'aſſemblée ; que le ſieur marquis de Saint-Lambert ſeul avoit tenu bon pour le premier, & avoit remené beaucoup de gens à ſon avis. Sur quoi il s'en étoit élevé un troiſieme, de laiſſer la choſe indéciſe, pour ne pas donner de mortification au jeune abbé, & ne pas faire d'injuſtice au candidat : ce qui a été adopté.

Quoi qu'il en ſoit, le ſieur Duclos, avec ſon ton bourru, qu'il ne croit que cavalier, eſt entré dans un détail minutieux ſur les formes, peu faites pour l'aſſemblée, & s'eſt plaint de la négligence des concurrents à les obſerver.

Enſuite le ſieur Thomas a lu *l'éloge de l'empereur Marc-Aurele.* Cet orateur, pour rendre ſa tournure plus neuve & plus impoſante, commence ſon diſcours par le convoi de ſon héros. Là, il ſuppoſe qu'un nommé *Apollonius*, ancien ami de ce prince, fait ſon oraiſon funebre devant tous les Romains aſſemblés. Il donne d'abord l'idée des devoirs d'un ſou-

verain, tels que les avoit connus Marc-Aurele; il fait voir après comme il les avoit remplis. L'alluſion continuelle entre ce qui ſe paſſoit alors, & les événements de ce regne, que l'auteur a eu ſoin d'indiquer tacitement aux ſpectateurs, a rendu cette lecture extrêmement piquante; & la ſatire indirecte qui réſultoit naturellement du contraſte, a excité des applaudiſſements continuels. On n'a point vu de lecture auſſi chaudement ſoutenue que celle-là. Comme elle étoit extrêmement longue, le ſieur Thomas s'eſt repoſé un inſtant.

Le ſieur Duclos a repris alors la parole; il a déclaré que l'académie laiſſoit de nouveau le choix de poéſie libre, & que le prix en ſeroit diſtribué l'année prochaine avec celui de proſe; qu'au ſurplus il avertiſſoit que la médaille ne ſeroit que de 500 livres, au lieu de 600 livres. Il a donné à entendre, ſans s'expliquer ouvertement, qu'une main fiſcale s'étoit étendue juſques dans le tréſor des muſes, & avoit rogné un dépôt qui auroit dû être ſacré; c'eſt-à-dire, qu'on avoit mis des impôts juſques ſur ce petit & très-petit objet; ce dont M. de Laverdy avoit déjà donné l'exemple durant ſon miniſtere.

Après cette digreſſion, le ſieur Thomas a repris & fini avec les mêmes éloges. Dans le cours du diſcours prétendu d'Apollonius, l'orateur fait de temps en temps s'élever tantôt un guerrier, tantôt un magiſtrat: ces apoſtrophes diverſes donnent de l'action au ſpectacle, & animent le tableau. Le fils de Marc-Aurele y figure auſſi, mais d'une façon peu honorable.

Ce morceau d'éloquence a d'autant mieux

réuni les ſuffrages, qu'il a paru dégagé de cette emphaſe, de tout cet appareil oratoire qu'on remarque dans les autres ouvrages de l'auteur, ſur-tout de ce ton pédanteſque d'un philoſophe qui ſemble ſe croire fait pour gouverner ceux qui gouvernent, & qui, ſous le nom d'éloge d'un autre ſiecle, ne cherche qu'à blâmer le ſien, qui s'annonce pour diſtiller le miel, & verſe le fiel à pleine bouche.

Pour délaſſer un peu l'aſſemblée de la tenſion que lui avoit occaſionné ce diſcours, M. le duc de Nivernois a lu ſix fables : *Le Seigneur & ſon Fermier. Le Chêne & le Ruiſſeau. La Pyramide. L'Orgueilleuſe. Le Roi & ſon Gouverneur. Le Lion inconſolable.* Quoiqu'il réſulte la même morale des trois premieres, elles ont été entendues toutes avec la même curioſité & le même plaiſir. La quatrieme eſt d'une ſimplicité digne de Phedre. La cinquieme eſt plus métaphyſique & dans un genre particulier. La ſixieme roule ſur une anecdote de ménagerie, dont l'auteur a ſu tirer parti.

29 *Août.* L'avocat général Seguier, extrêmement mortifié de l'omiſſion de ſon réquiſitoire, déja tout imprimé d'avance, & dont il avoit promis d'envoyer dès le jour même des exemplaires à la cour, a eu recours à la voie de l'autorité pour faire paroître ſon ouvrage. Il s'imprime actuellement au Louvre, par ordre du Roi. On aſſure qu'il a ſupprimé, ou abſolument changé, la phraſe, page 26, du réquiſitoire imprimé chez l'imprimeur du parlement, dont ſes ennemis s'étoient prévalus pour lui donner cette humiliation, ſous prétexte qu'elle étoit injurieuſe aux Anglois.

La voici telle qu'elle eſt dans le texte original, *page* 26, *ligne* 3.

« N'eſt-ce pas ce fatal abus de la liberté de penſer qui a enfanté chez les inſulaires, nos voiſins, cette multitude de ſectes, d'opinions & de partis, cet eſprit d'indépendance, qui finira par détruire cette conſtitution, même dont ils ſe glorifient ? »

30 *Août*. Un fils du roi de Suede eſt arrivé ici dimanche ſous le nom du comte *de Vaſa*. Ce prince s'eſt rendu à l'opéra, incognito. C'étoit la derniere repréſentation des *Fragments*. Le ſpectacle étoit pitoyable ; les acteurs étoient triplés, quadruplés, &c. Le comte de Vaſa, dont les oreilles étoient encore toutes imbues de la muſique italienne, n'a pu tenir à cette repréſentation, & eſt ſorti au milieu du ſpectacle.

1 *Septembre* 1770. Le diſcours du ſieur Thomas ſur Marc-Aurele fait un bruit du diable. On trouve bien extraordinaire que dans le ſanctuaire de l'académie, protégée par le Roi, dans ſon palais, un membre de cette compagnie ait oſé avancer les propoſitions les plus hardies, fronder le gouvernement actuel avec tant de dureté, & inculper, ce ſemble, tous les miniſtres par les apoſtrophes & les alluſions dont on ne peut méconnoître le ſens & les rapports.

2 *Septembre*. Tandis que le parlement proſcrit les ouvrages dangereux dont il a été rendu compte par M. Seguier, l'incrédulité ne ceſſe d'en répandre de nouveaux, toujours tendants au même but, & rempliſſant le ſyſtême réfléchi des ennemis conjurés de la religion, pour, après l'avoir attaquée dans ſon tout,

la détruire ſucceſſivement dans ſes parties. Il nous eſt arrivé de Hollande depuis peu, *Examen critique de la vie & des ouvrages de ſaint Paul*, ainſi qu'une *Diſſertation ſur ſaint Pierre*. Ces deux écrits, qu'on attribue dans le titre à feu M. Boulanger, n'ont pas les graces & l'enjouement des productions de M. de Voltaire en ce genre-là, mais ſont nourris d'une érudition profonde & ſoutenue, d'une logique contre laquelle il eſt difficile de réſiſter, ſans la grace ſpéciale d'une foi vive & aveugle.

4 *Septembre*. On commence à voir dans l'attelier du ſieur Pigal une eſquiſſe de la figure entiere de M. de Voltaire. Il eſt repréſenté nu, aſſis, tenant un rouleau d'une main & une plume de l'autre. Il paroît que cette maniere de le poſer n'agrée pas au public, & ce n'eſt pas le dernier effort de l'artiſte, qui eſſaie les différentes attitudes pour faire valoir davantage ce ſquelette, ſujet ingrat pour le ſtatuaire.

7 *Septembre*. L'académie françoiſe a tenu hier ſa ſéance publique pour la réception de M. l'archevêque de Toulouſe, élu à la place de M. le duc de Villars. L'aſſemblée étoit très-brillante en femmes, en évêques & en grands ſeigneurs. On a trouvé le diſcours du récipiendaire très-médiocre. Il a été court : on y a remarqué quelques tranſitions heureuſes, entr'autres la derniere, ou, ſous le prétexte de l'impatience qu'il voyoit dans le public d'entendre M. Thomas, le directeur, il s'eſt arrêté & a fini.

En effet, le diſcours de M. Thomas a produit une grande ſenſation ; & malgré les lon-

gueurs, les écarts, les digreſſions, il a été reçu avec beaucoup de tranſports. On y a trouvé un détail ſur l'eſprit des affaires qui a paru neuf, un parallele de l'homme de lettres de la ville avec l'homme de lettres de la cour. Mais on a ſur-tout applaudi à la ſortie vigoureuſe qu'il a faite contre ces hommes en place, qui, par amour-propre, ayant deſiré d'être admis dans le ſein de l'académie, la trahiſſent enſuite en calomniant les lettres & leurs ſectateurs. En rendant juſtice à quelques grands qui ont eu le courage de défendre leurs confreres académiciens opprimés, il a flétri d'une ignominie durable les ames lâches & puſillanimes qui n'auroient pas la même force; les courtiſans hypocrites, qui déſavouent en public des hommes qu'ils eſtiment en ſecret; des hommes vendus à la faveur qui lui ſoumettent tout juſqu'à leur génie, & concourent à éteindre des lumieres que redoute le deſpotiſme. On a prétendu que les divers hors-d'œuvres du diſcours de l'orateur n'avoient été placés que pour amener inſenſiblement celui-ci, & faire rougir, s'il étoit poſſible, M. Seguier du rôle indigne qu'on lui reproche d'avoir joué dans la dénonciation dont il avoit été chargé au parlement, des livres ſcandaleux contre leſquels le clergé ſe ſoulevoit. On a remarqué en effet beaucoup d'embarras dans cet académicien, qui étoit préſent, & qui pendant toute la tirade faiſoit une très-mauvaiſe contenance. Quoi qu'il en ſoit, ce diſcours, malgré ſes défauts, eſt peut-être le plus plein, le plus éloquent, le plus philoſophique qui ait été fait en pareil genre.

Pour remplir la ſéance, M. de Marmontel

a lu un épiſode de ſon poëme en proſe des *Incas*, ou de *la Deſtruction de l'empire Péruvien*. Dans cet épiſode, Las-Caſas, le défenſeur des Indiens contre les cruautés des Eſpagnols, fait un voyage chez un cacique, qui, frappé de la grandeur des ſentiments de cet étranger, de ſa bienfaiſance, de ſes vertus héroïques, adopte le Dieu dont la morale eſt ſi belle. L'auteur, par ce chant adroitement amené, a voulu faire rougir indirectement les perſécuteurs de l'auteur du *Béliſaire*, qui, lorſqu'on l'accuſoit de déiſme & athéiſme, mettoit dans un auſſi beau jour la religion chrétienne, & s'en faiſoit l'éloquent apologiſte. Quant au fond du récit, il eſt tracé d'une maniere extrêmement touchante, & le ton pathétique du poëte a fait verſer des larmes à pluſieurs auditeurs.

M. le duc de Nivernois a terminé la ſéance par huit fables qu'il a lues : *Le Vigneron & le Roi. Les Ecreviſſes. Le Vautour & la Tortue. Jupiter & la Femme. L'Aigle & le Roitelet. L'Ecolier en bateau. Le Voyageur de nuit. Le Vieillard à l'hôpital.* On reçoit toujours avec un nouveau plaiſir les productions de cet aimable ſeigneur, qui joint l'enjouement à la ſageſſe, & orne de fleurs la morale la plus exquiſe & la plus ſublime.

Le comte de Vaſa, fils du roi de Suede, arrivé depuis quelques jours en cette capitale, a honoré l'académie de ſa préſence, & a pris rang parmi les académiciens, ainſi que quelques ſeigneurs de ſa ſuite.

8 *Septembre*. Le ſieur de Voltaire vient de répandre une petite brochure, intitulée, *Dieu*, où il s'annonce pour réfuter le *Syſtême*

de la nature ſur l'athéiſme. Il parle de cet ouvrage comme tiré d'un autre qui n'a point paru, en pluſieurs volumes in-8°. intitulé; *Remarques ſur l'Encyclopédie.*

Quoi qu'il en ſoit, dans ce petit eſſai l'auteur prétend que celui du *Syſtême de la Nature* s'eſt trop laiſſé aller à ſon horreur pour le fanatiſme, ou à ſon mépris pour les méthodes employées dans l'école & la démonſtration de l'Etre ſuprême. Il lui abandonne le Dieu des prêtres & celui des théologiens; mais il lui demande grace pour le Dieu des honnêtes gens. Il rapporte à l'appui de ſon aſſertion tous les lieux communs déja épuiſés à cet égard : il étale une érudition, dont il aime à ſe parer dans ces ſortes d'ouvrages; il y mêle cet eſprit de plaiſanterie, ce ton ironique, ces invectives qu'il a continuellement à la bouche contre ſes ennemis, ou contre ceux qui n'adoptent pas ſes opinions; & il réfute ſi mal le philoſophe qu'il prétend combattre, que ce pamphlet peut paſſer pour le traité d'athéiſme le plus formidable, par l'adreſſe avec laquelle le ſieur de Voltaire a rapproché les divers arguments de ſon adverſaire, qui reſtent dans toute leur force & n'en reçoivent que davantage par cette réunion lumineuſe, rapide & ſerrée.

Au moyen du ſoin qu'a eu M. de Voltaire d'extraire ainſi le livre du *Syſtême de la Nature*, ouvrage en deux volumes in-8°., où tout le monde ne pouvoit pas mordre, & qui n'étoit fait que pour les têtes fortement organiſées, l'athéiſme, ainſi dégagé de toute la forme ſyllogiſtique, enrichi de toutes les graces du ſtyle & de tout le piquant de la ſatire, va

ſe répandre ſur toutes les toilettes & infecter les eſprits les plus frivoles.

10 *Septembre.* Le ſieur le Kain forme pour la comédie françoiſe un acteur dans le tragique, dont il donne les plus grandes eſpérances quand au talent. Il a cinq pieds ſix pouces, de grands yeux noirs, des ſourcils très-prononcés, le reſte de la figure à l'avenant : il n'a que dix-neuf ans. Déja cet Adonis porte le déſordre dans le ſérail des actrices : Mlle. Dubois ſur-tout a jeté un dévolu ſur lui ; elle a déclaré qu'elle vouloit jouer les rôles de toutes les pieces où il paroîtroit ; & ſous prétexte de faire des répétitions avec lui, elle l'attire chez elle ; ce qui donne une jalouſie prodigieuſe à ſes conſœurs.

12 *Septembre.* Le ſieur Thomas & la cabale encyclopédique s'applaudiſſoient de la ſortie vigoureuſe que le premier avoit faite dans ſon diſcours dont on a parlé. On travailloit à ſon impreſſion ; mais M. le chancelier, ſur les plaintes de l'avocat général Seguier, a envoyé chercher le manuſcrit & l'auteur ; il a défendu à ce dernier de faire paroître ſon ouvrage, lui a déclaré qu'il le rendoit reſponſable de tout fragment quelconque qui s'en répandroit, & le feroit rayer de la liſte des académiciens.

Indépendamment de cette ſecouſſe particuliere, le clergé, moins indulgent, ſe remue de ſon côté ; il eſt indigné que le ſieur Thomas ait choiſi le jour de réception d'un archevêque, où beaucoup de prélats étoient préſents à la cérémonie, pour ſemer devant eux des propoſitions condamnables, & les aſſocier en quelque ſorte à ſon irréli-

gion, en les promulgant ſous leurs yeux.

13 *Septembre.* A la ſuite du petit pamphlet intitulé *Dieu*, M. de Voltaire a inſéré une eſpece de réponſe à un livre qui a paru, il y a déja du temps, ayant pour titre : *Lettres de quelques Juifs Portugais & Allemands à M. de Voltaire, avec des Réflexions critiques*, &c. Leur objet étoit de relever pluſieurs erreurs, qu'ils regardent comme échappées à ce grand homme en parlant des livres ſacrés. Les principales ſont d'aſſurer que Moïſe n'avoit pas pu écrire le Pantateuque ; que l'adoration du Veau d'or n'avoit pas pu avoir lieu, parce qu'on ne peut réduire l'or en poudre, & que d'ailleurs on n'avoit pu fondre cette ſtatue en trois mois. Les auteurs de la brochure y avoient mis toute la modération, toute la politeſſe poſſible. Le philoſophe de Ferney ſentant combien il ſeroit indécent d'invectiver des écrivains qui diſſertoient auſſi honnêtement, prit le prétexte de ſuppoſer ces lettres écrites par je ne ſais quel cuiſtre du college Dupleſſis, qu'il traîne ſur la ſcene, qui lui ſert de plaſtron, & contre lequel il vomit les flots de bile qui le ſuffoquent de temps en temps. Excepté ces injures, & un appareil d'érudition que M. de Voltaire développe à ſon ordinaire, toute la partie du raiſonnement eſt foible & vient ſe briſer contre la logique claire & preſſante de ſes adverſaires. Il paroît que cet autre pamphlet ſera auſſi corps des remarques de l'auteur ſur l'Encyclopédie.

16 *Septembre.* Le ſieur de la Beaumelle, ſemblable au milan, qui, dépouillé par l'aigle, laiſſoit croître ſes plumes dans le ſilence pour ſe venger de ſon ennemi, après avoir paſſé douze ans dans la retraite, lacéré

de toutes parts par M. de Voltaire, eſt ſorti, comme on a dit, armé de pied-en-cap, & va lui rendre tous les coups qu'il en a reçus. Il fait imprimer actuellement la *Henriade*, corrigée, où il trouve plus de 3000 vers à reprendre. Il attaque encore mieux le plan : mais par une mal-adreſſe impardonnable, il s'eſt aviſé de vouloir ſubſtituer ſes vers à ceux de M. de Voltaire. C'eſt la Mothe qui traduit l'Illiade en vers. Le ſieur de la Beaumelle a en outre un commentaire ſur toutes les œuvres de ce poëte, dans le goût de celui que le dernier a fait des œuvres de Corneille. Indépendamment de ces ouvrages de critique, l'auteur en queſtion en a beaucoup d'autres, tels que les traductions qu'on a annoncées, une vie de M. de Maupertuis, avec la correſpondance du roi de Pruſſe, une vie de Henri IV, &c.

17 *Septembre.* Le ſieur Bertin, tréſorier des parties caſuelles, a donné aujourd'hui une fête ſuperbe à la maiſon de Paſſy, où ont aſſiſté M. l'évêque d'Orléans, M. l'archevêque d'Arles, M. le duc de la Vrilliere, M. le contrôleur général, M. le premier préſident, M. Bertin le miniſtre, l'abbé Bertin, &c. La gaieté devoit être le principal aſſaiſonnement de ce jour : en conſéquence on a joué *la Vérité dans le vin*, opéra comique du ſieur Collé, ainſi que pluſieurs parades très-poliſſonnes ; ce qui a beaucoup amuſé la gravité des principaux perſonnages qu'on vient de nommer. Le tout a été exécuté par des acteurs de la ſociété ; & Mad. Bertin, entr'autres, a déployé ſes talents avec des graces ſingulieres, & a obtenu les ſuffrages de tous les ſpectateurs.

18 *Septembre.* On prétend que l'académie françoiſe, ſur le rapport d'un de meſſieurs concernant les plaintes portées par M. Seguier à M. le chancelier contre M. Thomas, a délibéré ſur ce qu'il y avoit à faire, & que l'affaire ayant été bien éclaircie, le tort ſe trouvant du côté de l'avocat général, il a été décidé que ce ne ſeroit que par reſpect pour ſon nom qu'on ne prendroit contre ce magiſtrat aucune délibération violente, mais qu'on ne communiqueroit point avec lui.

Du reſte, on aſſure encore que M. l'archevêque de Toulouſe s'eſt entremis en faveur du ſieur Thomas auprès du clergé, a répondu de ſes ſentiments religieux, de ſa ſaine doctrine, & a arrêté les démarches que les prélats zélés vouloient faire contre cet académicien auprès du Roi. Par la même honnêteté, le diſcours de M. Thomas, comme directeur, le jour de la réception de ce nouveau membre, ne pouvant paroître imprimé d'après les défenſes de M. le chancelier, l'archevêque de Toulouſe a décidé que le ſien ne paroîtroit pas; ce qui eſt le premier exemple de cette nature.

20 *Septembre.* La querelle de M. Thomas avec M. Seguier a donné lieu à une eſpece d'épigramme ou de chanſon, qui roule ſur le zele hypocrite que ce dernier a fait paroître pour la religion dans ſon réquiſitoire, & qu'on aſſimile à l'ardeur que le ſieur Freron affecte dans ſes feuilles pour la même cauſe:

Entre Seguier & Freron,
Jeſus diſoit à ſa mere:
Enſeignez-moi donc, ma chere,
Lequel eſt le bon larron?

22 *Septembre.* M. le chevalier Laurez, auteur eſtimable qui a remporté pluſieurs fois le prix de l'académie françoiſe, eſt à ſolliciter depuis pluſieurs années auprès des comédiens françois l'examen d'une tragédie qu'il ſe propoſe de donner au public. Ne pouvant avoir accès auprès de cet aréopage, il a adreſſé une courte épître à M. le marquis de Chauvelin, ſeigneur recommandable par ſon goût pour les lettres, & il le ſollicite de lui accorder ſa protection auprès du tribunal en queſtion. Voici cette ſinguliere ſupplique :

Animé par ta voix, par ton goût éclairé,
Je ſentis dans mes ſens une flamme nouvelle,
Et fis paſſer dans mon drame épuré
Quelques traits de ce feu ſacré,
Dton ton eſprit, Chauvelin, étincelle.
Mais ton génie en vain ſur mes foibles écrits
Auroit fait réfléchir un rayon de ta gloire,
Si mes travaux dans l'ombre étoient enſevelis,
De tes bienfaits ſi tu perdois le prix,
S'ils ne pouvoient, hélas! vivre qu'en ma mémoire:
Sers ma reconnoiſſance, & préviens ce malheur :
Que de nos juges de la ſcene
Ta main officieuſe enchaîne la rigueur,
Et que l'urne de Melpomene,
Favorable à mes vœux, m'annonce un ſort flatteur.
Je le dois obtenir, puiſque j'ai ton ſuffrage
Et mes ſuccès ſeront l'ouvrage
De ton eſprit & de ton cœur.

23 *Septembre.* On a parlé l'année derniere du théâtre de Mlle. Guimard à ſa délicieuſe maiſon de Pantin, & des ſpectacles qu'on y jouoit avec toute la galanterie poſſible. Voici le très-ſingulier compliment de clôture qui a été prononcé la ſemaine derniere, le jour où l'on a repréſenté pour la derniere fois.

MESSIEURS,

« Autant que l'uſage des choſes de théâtre a pu me donner de pratique : non, je mets la charrue devant les bœufs, Meſſieurs : je veux dire autant que la pratique des choſes de théâtre a pu me donner d'uſage, j'ai remarqué en général, j'ai même expérimenté, que les clôtures ſont bien plus difficiles à faire que les ouvertures ; que le moment où l'on rentre, a quelque choſe de bien plus gracieux, de plus agréable, que le moment où l'on ſort ; & que les actrices ne pourroient jamais ſe conſoler des regrets de la ſortie, ſi elles n'enviſageoient l'eſpérance d'un bout de rentrée. Ce diſcours tend à vous montrer d'un clin d'œil, à vous expoſer d'une maniere qui ne tombera pas en oreille d'âne, Meſſieurs, à rapprocher enfin par un trait inſenſible les avantages de la ſortie d'avec ceux de la rentrée, la clôture, enfin, de l'ouverture.

Mais ne penſons point à l'ouverture, quand nous en ſommes à la clôture : ne penſons pas au commencement du roman, quand nous en ſommes à la queue. C'eſt le plus difficile à échorcher, Meſſieurs, on le ſait, & c'eſt pour cela que je rentre dans la matiere de mon compliment, & que j'en reviens à la clôture d'aujourd'hui, qui fait le fond de mon ſujet.

Vous trouverez notre clôture, bien courte, bien petite, en comparaiſon des ouvertures ſi grandes, ſi brillantes, Meſdames, dont nous vous ſommes redevables. Quelles obligations ne vous avons-nous pas pour les avoir ſoutenus ainſi agréables, douces & faciles, pour avoir écarté à propos ces critiques qui vilipendent ſans ceſſe un acteur, l'obligent de ſe retirer la tête baſſe & la queue entre les jambes ! Vous avez ſoutenu notre zele, ſuppléé à notre foibleſſe, en nous prêtant généreuſement la main pour nous dreſſer ſelon vos deſirs, & nous avez mis par ce moyen dans le cas d'entrer en concurrence avec les ſujets du premier talent, qui marchent toujours la tête levée, & auxquels on ne peut reprocher qu'un peu trop de roideur, défaut dont ils ſe corrigeront aiſément.

Que dis-je ! je m'apperçois que je m'alonge un peu trop ſur les efforts de nos acteurs ; que je pourrois m'étendre ſur quelques-unes de nos actrices. Mais ce n'eſt pas là le moment : je me contenterai de vous dire, que ſi nous donnons aujourd'hui quelque relâche à vos amuſements & à notre ſpectacle, c'eſt reculer pour mieux ſauter. Et, quoiqu'il ne ſoit pas permis à tout le monde d'être heureux à la rentrée, c'eſt cependant ſur elle que nous fondons toute notre eſpérance : & voici quel en eſt le motif.

Air : *je ſuis gaillard.*

Eſope un jour avec raiſon diſoit
Qu'un arc qui toujours banderoit,
Sans doute ſe romproit.
Si le nôtre ſe repoſe,

Meſdames, c'eſt à bonne cauſe,
A ce qu'il nous paroît.
De ce repos vous verrez les effets,
Nous ferons des apprêts
Pour de nouveaux ſuccès ;
Et nous le détendons exprès
Pour mieux le tendre après.

C'eſt le ſieur de la Borde, premier valet de chambre du Roi, grand amateur & compoſiteur de muſique, le directeur des ſpectacles de Mlle. Guimard, qui avoit commandé le compliment ci-deſſus au ſieur Armand fils, concierge de l'hôtel des comédiens & auteur de quelques drames, en le priant de le faire le plus poliſſon, le plus ordurier qu'il ſeroit poſſible. Il y avoit d'honnêtes femmes à ce ſpectacle, mais en loge grillée ; car ce ſont les filles qui occupent l'aſſemblée & rempliſſent la ſalle.

26 *Septembre.* Un baron Allemand, officier dans le régiment d'Anhalt, s'eſt enfermé un de ces jours derniers dans ſa chambre avec ſon chien. Il a brûlé la cervelle de cet animal avec un piſtolet, & s'eſt paſſé ſon épée à travers le corps pluſieurs fois, mais ſans ſe bleſſer à mort ſur le champ ; il eſt tombé en foibleſſe & n'a pu s'achever. Le bruit de l'arme à feu ayant excité une rumeur dans la maiſon, on eſt accouru à l'endroit d'où il partoit, on a enfoncé la porte, & l'on a trouvé ce ſpectacle tragique. On a fait revenir l'officier, qui ne mourra point, à ce qu'on eſpere. Il paroît que ce dégoût de la vie qui gagne conſidérablement dane cette capitale, a été la cauſe de ce ſuicide. Interrogé pourquoi il avoit tué le chien, il a répondu qu'il aimoit beaucoup cet animal, qu'il crai-

gnoit qu'il ne fût malheureux en lui ſurvivant. Interrogé pourquoi il avoit préféré le piſtolet pour tuer le chien, il a répondu que c'étoit par une ſuite du même attachement qu'il avoit choiſi de donner à ce compagnon fidele la mort la plus prompte, la moins douloureuſe & la plus ſûre; que pour lui, il avoit regardé l'épée, comme un inſtrument du trépas plus digne de lui. On voit par-là que l'extravagance même de l'officier étoit combinée & réfléchie. On ne peut rendre raiſon d'un ſang-froid auſſi extraordinaire. On accuſe de nouveau la philoſophie du jour, comme autoriſant de pareils forfaits, & comme les encourageant d'une maniere rop ſenſible par l'expérience.

30 *Septembre*. On a déja parlé d'un ſuperbe vis-à-avis que faiſoit faire madame la comteſſe Dubarri. Il eſt aujourd'hui achevé, & le public ſe porte en foule pour le voir chez le ſellier. Rien de plus élégant & de plus magnifique en même temps. Ceux de Mad. la Dauphine, envoyés à Vienne, n'en approchoient pas pour le goût & la délicateſſe du travail. Outre les armoiries qui forment le fond des 4 panneaux ſur un fond d'or qui couvre tout l'extérieur de la voiture, avec le fameux cri de guerre: *Boutez en avant*; ſur chacun des panneaux de côté on trouve répétés d'une part une corbeille garnie d'un lit de roſes, ſur lequel deux colombes ſe becquettent amoureuſement; de l'autre, un cœur tranſpercé d'une fleche, le tout enrichi de carquois, de flambeaux, de tous les attributs du dieu de Paphos. Ces emblêmes ingénieux ſont ſurmontés d'une guirlande de fleurs en burgau, qui eſt la plus belle choſe qu'on puiſſe voir de ſes deux yeux. Le reſte eſt proportion-

né : la houſſe du cocher, les ſupports des laquais par derriere, les roues, les moyeux, les marche-pieds ſont autant de détails précieux qu'on ne peut ſe laſſer d'admirer, & qui portent l'empreinte des graces de la maîtreſſe de ce char voluptueux. Jamais les arts n'ont été pouſſés à un tel degré de perfection.

1 *Octobre* 1770. Le même auteur de *l'hiſtoire critique de la vie & des ouvrages de S. Paul*, vient de répandre une *Hiſtoire critique de J. C*, ou *Analyſe raiſonnée des Evangiles*, avec cette double épigraphe: *Ecce homo*, & plus bas : *pudet me humani generis, cujus mentes & aures talia ferre potuerunt. St. AUGUSTIN.* On parlera plus amplement de cet ouvrage remarquable, qui eſt précédé de la fameuſe *Epître à Uranie*, qu'on ſait être de M. de Voltaire. Il la compoſa en 1732, & la dédia à madame la comteſſe de Rupelmonde, dame du palais de la Reine. On ne pouvoit mieux ouvrir cet ouvrage impie, que par une piece de poéſie qui y a beaucoup de rapport, & qui lui ſert comme de texte.

5 *Octobre.* Le ſieur Guillemin, premier violon du Roi, ne pouvant toucher d'argent, & étant fort arriéré dans ſes affaires s'eſt, dans un excès de déſeſpoir, détruit de pluſieurs coups de couteau.

7 *Octobre.* Le bruit ayant couru que M. le duc de la Vrilliere, depuis qu'il eſt revêtu de ſa nouvelle dignité, cherchoit à ſe donner des deſcendants à qui la tranſmettre, & en conſéquence devoit épouſer Mlle. de Polignac, on a vu avec ſurpriſe l'épigramme ſuivante, inſérée dans des bulletins de nouvelles, que

paroît autoriſer la police. Voici cette épigramme :

Des cafés de Paris l'engeance fabliere,
Qui raiſonne de tout & *ab hoc* & *ab hac* ;
Sur ſes prédictions, rédigeant l'almanac,
Donne pour femme à la Vrilliere
La fille du beau Polignac.
Ah ! ſi l'ingrat jamais avoit cette penſée,
S'écria Sabbatin, ſe frappant l'eſtomac,
J'étranglerois, comme un autre Médée,
Tous ces Philippotins, ſoit diſant de Langeac.

10 *Octobre.* Après une préface très-répréhenſible, où l'auteur de *l'Hiſtoire critique de la vie de Jeſus-Chriſt* emploie tour-à-tour l'ironie & la déclamation, où il annonce aſſez hautement ſon criminel projet de repréſenter l'évangile comme un roman oriental, dégoûtant pour tout homme & de bon ſens, & qui ne ſemble s'adreſſer qu'à des ignorants, des ſtupides, des gens de la lie du peuple, les ſeuls qu'il puiſſe ſéduire ; comme une hiſtoire où la critique ne trouve aucune liaiſon dans les faits, nul accord dans les circonſtances, nulle ſuite dans les principes, nulle uniformité dans les récits ; il entre en action.

Pour rédiger ces mémoires, l'écrivain ſemble ne s'être ſervi que du texte même des évangiles, mais il préſente les faits ſous un jour ſi ridicule, il en fait voir la fauſſeté, la contradiction, l'abſurdité d'une façon ſi palpable, qu'il faut être revêtu de la foi la plus robuſte pour regarder une pareille vie comme celle d'un homme Dieu, & pour croire à une religon dont les fondements ſont auſſi mal

aſſis. On ſent que le critique a fondu adroitement dans ſon livre la ſubſtance d'une quantité d'autres ouvrages ſur le même genre, mais que leur érudition, où les langues ſavantes dans leſquelles ils ſont écrits, mettoient hors de portée du commun des lecteurs. Tout ce que l'incrédulité a pu produire d'arguments les plus forts, les plus preſſants, les plus convaincants, ſont ici rapproches ſous le même point de vue, & forment, réunis, un corps de preuves irréſiſtibles, toujours ſeulement pour ceux qui voudront examiner notre ſainte religion avec les lumieres d'une raiſon dangereuſe, où ſe ſervir d'une logique réprouvée en matiere de foi.

Au reſte, ſi l'auteur ne déceloit viſiblement ſon projet abominable, on ne pourroit que lui ſavoir gré, par l'intérêt qu'il a mis dans ſes récits de faire lire les évangiles à beaucoup de chrétiens mal inſtruits de l'hiſtoire du fondateur de leur religion, ou qui, dégoûtés du déſordre, de l'obſcurité, du galimatias, de la barbarie du ſtyle des différents textes des évangéliſtes, avoient renoncé à les lire & avoient mieux aimé croire ſur parole. Il réſulte, au contraire, de ſon ouvrage, que Jeſus n'étoit qu'un artiſan enthouſiaſte, mélancolique & jongleur mal-adroit, ſorti d'un chantier pour ſéduire des hommes de ſa claſſe, échouant dans tous ſes projets, puni comme un perturbateur public, mourant ſur une croix, & cependant après ſa mort devenu le légiſlateur & le Dieu d'un grand nombre de peuples & ſe faiſant adorer par des êtres qui

ſe piquent de bons ſens. L'auteur fait voir enſuite comment le chriſtianiſme s'eſt établi; il rend raiſon de ſes progrès rapides, qu'il ne faut point, ſuivant lui, attribuer à un miracle, mais à des cauſes naturelles, inhérentes à l'eſprit humain dont le propre eſt de tenir fortement à ſa façon de penſer, de ſe roidir contre la violence, de s'applaudir de ſes forces, d'admirer le courage dans les autres, de s'intéreſſer à ceux qui en montrent & de ſe laiſſer gagner à leur enthouſiaſme. Il finit par un tableau rapide & éloquent du chriſtianiſme depuis Conſtantin juſqu'à nous; & en calculant la durée des extravagances humaines, qui ont leur période, il prétend que l'erreur finira tôt ou tard, pour faire place au bon ſens & à la vérité, & que les ſouverains & les ſujets ſe dégoûteront un jour d'une religion onéreuſe pour les peuples, & qui ne procure des avantages ſenſibles qu'aux deſpotes & aux prêtres. Mais qu'y ſubſtituer ?.... La raiſon.

12 *Octobre.* On a déja lu dans quelques ouvrages périodiques la traduction d'un *De profundis* de la façon du ſieur Piron, & les gens religieux ſe ſont applaudis de voir un auſſi grand homme faire un retour vers Dieu, & reconnoître que hors le ſalut tout eſt vanité & qu'il n'y a de plaiſirs & de vrai bonheur que dans une conſcience timorée. Ce fameux poëte vient de rendre un hommage moins éclatant à notre ſainte religion, mais qui n'en paroît que plus édifiant & plus ſincere; il a écrit au bas d'un

crucifix qu'il a dans ſa chambre le quatrain ſuivant :

De l'enfer foudroyé quels ſont donc les preſtiges ?
De ta religion en ce ſigne éclatant
Contemple, ô chrétien, à la fois deux prodiges !
Un Dieu mourant pour l'homme, & l'homme impénitent.

15 *Octobre.* L'officier du régiment d'*Anhalt*, dont on a rapporté l'aventure, n'eſt point mort de ſes bleſſures, & il va autant bien que peut le permettre ſon état. On croit qu'il en reviendra. Il tient fort à la vie aujourd'hui, & ſe répent beaucoup de l'excès auquel il s'eſt porté. Voici ſon hiſtoire.

Il ſe nomme M. le baron de Wauxhen : il étoit allé au Wauxhall quelques jours avant ſa cataſtrophe. M. de Létoriere, petit-maître très-renommé par ſa figure, ſes bonnes fortunes & ſa valeur, lui avoit marché ſur le pied imprudemment & lui avoit fait toutes les excuſes convenables & uſitées en pareil cas. Il croyoit en être quitte. Le ſoir il reçoit un billet du baron, qui lui demande en grace de paſſer chez lui le lendemain matin pour affaire importante. M. de Létoriere s'y rend, & trouve cet homme dans ſon appartement, illuminé comme un jour de bal. Il lui demande ce dont il eſt queſtion ? Celui-ci lui témoigne combien il eſt offenſé de ſon impertinence. Le François renouvelle ſes proteſtations de n'avoir voulu l'offenſer en rien, & lui donne là-deſſus l'alternative en bon & franc militaire... M. de Wauxhen, après beaucoup d'explications, paroît ſatisfait, & laiſſe partir ſon adverſaire.... Il eſt

tourmenté bientôt après de nouvelles inquiétudes, & va trouver un miniſtre étranger deſes amis, auquel il compte ſon aventure & qu'il conſulte. Celui-ci lui rit au nez, le raſſure, & lui promet de l'avertir s'il court ſur ſon compte aucun mauvais propos à cette occaſion. Il croit le baron calmé, mais bientôt après la tête pette à celui-ci, & il ſe porte à la cruelle extrémité dont on a rendu compte....

16 *Octobre. Epigramme ſur la ſtatue de M. de Voltaire.*

J'ai vu chez Pigal aujourd'hui
Le modele vanté de certaine ſtatue:
A cet œil qui foudroie, à ce ſouris qui tue,
A cet air ſi chagrin de la gloire d'autrui,
Je me ſuis écrié: ce n'eſt point là Voltaire;
C'eſt un monſtre ..... Oh! m'a dit certain folliculaire,
Si c'eſt un monſtre!, c'eſt bien lui.

18 *Octobre. Chanſon faite dans un ſouper de M. le duc d'Orléans.*

Voulez-vous que de Fanchette
Je vous parle, mes enfants!
La petite eſt ſi drôlette,
Ses appas ſont ſi friands,
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que je ſuis aiſe,
C'eſt que je ſuis, ma foi,
Plus content qu'un roi.
Fanchette ſans être belle,
A dans ſon minois lutin
Un tour qui nous enſorcelle,
Je ne ſais quoi de ſi fin,

Que quand je la baiſe,
C'eſt que je ſuis, &c.

Sa bouche eſt comme une roſe
Au moment d'épanouir ;
Quand la mienne s'y repoſe,
Dieux que je ſens de plaiſir !
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que, &c.

Sous le voile du myſtere
Cachons ſes autres appas,
Amour dit qu'il faut les taire,
Mais quand je ſuis dans ſes bras,
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que, &c.

Fanchette, reconnoiſſante,
Me rend amour pour amour,
Avec un air qui m'enchante
Dans mes bras elle a ſon tour ;
C'eſt qu'elle me baiſe,
C'eſt que je la baiſe,
C'eſt que je ſuis, ma foi,
Plus content qu'un roi !

23 *Octobre* L'enlévement de M. Dupaty, avocat général du parlement de Bordeaux, fait rechercher l'arrêté de cette cour qu'on attribue à ce jeune magiſtrat, & qu'on dit être un chef-d'œuvre d'éloquence.

28 *Octobre*. M. de Chamouſſet, ce citoyen eſtimable, qui a toujours conſacré ſon temps, ſes talents & ſa fortune à divers projets utiles, avoit répandu, il y avoit près de vingt ans, l'idée d'une maiſon d'aſſociation pour Paris, où les ſouſcripteurs au-

roient trouvé en maladie les ſecours les plus variés, les plus abondants & les plus ſoutenus. Ce plan ne s'exécuta point & ne fit aucune fortune, ſous quelque point de vue favorable qu'il fût préſenté. L'auteur a remanié ſon projet, l'a rendu plus praticable & plus étendu, & ſur-tout plus attrayant pour la cupidité, ce mobile de toutes nos actions. Il vient de publier un *mémoire ſur l'établiſſement des compagnies qui procureront en maladie les ſecours les plus abondants & les plus efficaces à ceux qui en ſanté leur paieront une très-petite ſomme par an ou même par mois.*

L'auteur développe d'abord de quelle autre importance eſt pour un royaume une pareille compagnie d'aſſurance, bien préférable à celles qui n'ont pour objet que les naufrages & les incendies. Il en conclut combien le gouvernement doit protéger & encourager de pareils établiſſements, qu'il propoſe à toutes les grandes villes de l'Europe, d'où il réſultera entre les différents peuples qui l'habitent une fraternité fort utile. Il établit la ſureté de l'exécution ſur l'intérêt même de ces compagnies, qui étant le même que celui du public, ſeront obligées de bien traiter leurs malades pour en avoir plus, puiſque les profits ſeront en raiſon du nombre.

Il rend raiſon enſuite des calculs qui ont ſervi de baſe à ſa ſpéculation. Il dit que l'expérience & l'obſervation des plus célebres médecins conſtatent que ſur 100 perſonnes il n'y aura jamais dans le courant d'une année 12 maladies d'un mois, ou 24 de 15 jours, & qu'ainſi un lit dans les douze mois de l'année fait face à l'engagement pris

vis-à-vis de 100 perſonnes. Il déduit quelques claſſes d'établiſſement ſur ces hypotheſes ; ſavoir, à 20 ſous, à 40 ſous, à un écu, & à 5 livres par mois. D'après le nombre donné, il trouve une recette totale de 576000 liv.

Il démontre qu'il ne peut dépenſer moitié de cette ſomme ; il en déduit encore une ſixieme pour dépenſes imprévues. Il fait d'une partie une loterie au profit des ſouſcripteurs, & le ſurplus tourne tout en bénéfice pour les actionnaires.

M. de Chamouſſet ne veut pas que les actions ſoient à plus de 200 livres, afin d'étendre à plus de perſonnes le partage de l'honneur & des profits qui doivent en réſulter : en ſorte qu'il y aura 3000 actions. Il indique tous les notaires pour faire ſa ſoumiſſion & conſtater cette date juridique, qui ſera le titre de préférence. Il annonce que l'on ne dépoſera l'argent que lorſque toutes les actions ſeront remplies : que le gouvernement, qui a permis l'expoſition de ce projet, doit l'autoriſer quand le nombre des ſoumiſſions lui prouvera le deſir du public, & par conſéquent le ſuccès, qui ne peut être établi que ſur l'empreſſement général. L'auteur pouſſe la pureté de ſon zele juſqu'à s'exclure lui-même du nombre des actionnaires, & à renoncer à tout profit ; il ſacrifie au bien de l'humanité, même ſon amour-propre, puiſqu'il s'offre de recevoir tous les avis, de profiter de tous, lorſqu'ils ſeront praticables, & de changer, réformer, refondre ſon projet à meſure que de nouvelles idées pourront l'améliorer.

3 *Novembre.* Depuis le voyage de Fontainebleau, comme il y a eu des articles changés aux ſpectacles, on a fait ce qu'on appelle *un nouveau répertoire*, c'eſt-à-dire, une liſte qu'on a portée à M. le Dauphin. Ce prince l'a reçue & jetée au feu ſur le champ ſans la lire, en diſant : *voilà le cas que je fais de ces ſortes de choſes-là.* Les courtiſans ont jugé différemment de cette action, ſuivant leur façon de voir. En général, elle annonce un prince fort décidé, & qui aime à fronder hautement les choſes qui ne lui plaiſent pas.

4 *Novembre.* On a parlé l'année derniere de la viſite que le ſieur Gerbier, avocat, avoir reçue du prince de Conti, dans ſa terre d'Aulnoy. Madame la ducheſſe de Chartres vient de faire le même honneur à ce juriſconſulte célebre, qui, comme l'orateur Romain, après avoir étonné le barreau par ſon éloquence ſublime, ſe délaſſe de ſes importantes fonctions en travaillant lui-même à ſon champ. Le ſieur Gerbier eſt un grand économiſte, qui fait beaucoup d'expériences en choſes utiles, & qui d'ailleurs a ſingulierement embelli ſon habitation par toutes ſortes de décorations nouvelles & peu connues, dont il a emprunté l'idée des Anglois. C'eſt ce qui attire la curioſité des grands.

6 *Novembre.* Le mémoire de M. de Voltaire, en faveur des habitants de S. Claude, qu'on a annoncé il y a déja du temps, réveille l'attention du public, aujourd'hui qu'il eſt queſtion de juger cette affaire portée au conſeil des dépêches. Il y eſt queſtion de pluſieurs villages renfermés entre deux montagnes, ſans aucune communication avec le

reſte de la terre, ſur leſquels le chapitre de S. Claude en Franche-Comté, ci-devant couvent de Bernardins, prétend exercer le droit, contre nature, de ſervitude. Ce terrein comprend environ douze mille ames. Il veut faire valoir ſa prétention, ſans autre titre qu'une jouiſſance centenaire; que ces deſpotes oppoſent à la réclamation des malheureux habitants en queſtion. La cauſe de l'humanité à plaider d'une part, & la ſatire à faire de l'autre des moines & des prêtres, étoient un double ſujet, trop beau pour ne pas enflammer l'imagination de notre poëte philoſophe. Il a traité la matiere ſupérieurement & avec tout l'intérêt poſſible. On ne doute pas que le chapitre de S. Claude ne perde, par la loi générale du royaume, qui n'admet pas de ſerfs en France.

13 *Novembre. Aſſemblée publique de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, tenue le* 13 *de ce mois pour ſa rentrée d'après la S. Martin.* Le ſieur le Beau a commencé la ſéance par les annonces ordinaires concernant les prix. Il dit que celui dont le ſujet étoit d'examiner *quels furent les noms & les attributs divers de Jupiter chez les differents peuples de la Grece & de l'Italie*, avoit été adjugé à l'abbé le Blond, ſous-bibliothécaire du college Mazarin, qu'il étoit double. Il ajouta qu'on avoit remis pour l'année 1772 le prix qui devoit être donné à pâque dernier. On diſtribua le programme qui roule ſur le même ſujet; ſavoir, *l'Examen critique des hiſtoriens d'Alexandre le Grand.*

Enſuite le même ſecrétaire lut l'éloge du ſieur Bonamy. Cet académicien, ſur-tout diſtingué parmi les bibliographes, avoit eu de

bonne heure le goût de ce genre d'étude ; devenu immenſe par la multitude des livres dont les preſſes inondent journellement l'Europe. A cette occaſion l'orateur a détaillé toutes les qualités qu'exige la profeſſion à laquelle s'étoit voué ſon confrere, & quoique ce travail conſiſte plus, ce ſemble, à connoître la forme des ouvrages que le fond, leur extérieur typographique que leur mérite intrinſeque, il a prétendu qu'à l'appareil de l'érudition, il falloit joindre l'érudition même, & il a fait un portrait du bibliopraphe, ſi étendu, ſi compoſé de tous les talents, ſi parfait, qu'à l'en croire cette claſſe de littérateurs ſeroit au premier rang ; & par une ſuite du même enthouſiaſme, il a tellement appliqué au ſieur Bonamy la réunion de toutes ces qualités, qu'il en auroit fait réellement un grand homme aux yeux de l'aſſemblée, ſi l'on n'eût connu le perſonnage. En réduiſant les choſes à leur juſte valeur, ce ſavant étoit un excellent académicien, très-aſſidu, très-laborieux, très-clair, très-précis, très-méthodique & très-judicieux dans les matieres de ſa compétence.

Le ſecrétaire, qui ſe complaiſoit dans cet éloge, a fait paſſer ſucceſſivement ſon héros par les différentes places qu'il a occupées, & eſt entré à cette occaſion dans beaucoup de détails. Il étoit commiſſaire au tréſor des chartres, qui eſt l'amas d'une quantité de pieces originales, ſervant à notre hiſtoire de France, & que le ſieur Bonamy a tirées du chaos où elles étoient & miſes dans le meilleur ordre.

Le ſieur Moriau, procureur du roi de la ville, ayant laiſſé ſa bibliotheque à la ville pour en faire un monument public, le ſieur

Bonamy a été le premier bibliothécaire qu'on y ait nommé. L'orateur s'eſt encore répandu à cette occaſion en éloges magnifiques de cet établiſſement, qui au fond eſt meſquin, coûte fort cher & ne contient rien de curieux. Il s'eſt étendu ſur des cartons, ramaſſés par le ſieur Moriau, concernant toutes les parties de la ville de Paris, au nombre de plus de deux mille, & qui ne ſont qu'un ramas d'eſtampes du pont-neuf & autres niaiſeries de cette eſpece, propres à amuſer des enfants. Il a cité deux vers latins que l'académicien avoit faits pour ſervir d'inſcription à cette bibliotheque, dont on n'a pas fait uſage, on ne ſait pourquoi; comme ils ſont anecdote, on va les rapporter ici :

Corporis immenſi dum vitam membraque curat
Hic unimis proprias urbs quoque fundit opes.

Le ſieur Bonamy avoit auſſi la direction du journal de Verdun. Le panégyriſte, toujours monté ſur le même ton emphatique, a exalté cet ouvrage périodique, le plus mauvais des journaux, & c'eſt tout dire.

Enfin il a beaucoup loué la foi, la piété & la mort édifiante de ſon confrere, & l'on a reconnu à ces derniers traits l'eſprit religieux du ſecrétaire, qui eſt avec raiſon à la tête de la cabale des dévôts de cette académie, la ſeule où le catholiciſme ſe ſoit retranché; les deux autres étant généralement reconnues pour infectées, gangrenées d'athéiſme dans preſque tous leurs membres

On s'eſt appeſanti ſur cet éloge, pour prémunir une fois pour toutes le public contre cet uſage miſérable de faire toujours un grand

homme du confrere mort ; & par un protocole unique de louanges triviales & communes les diſcréditer tous & les mettre au même niveau.

Le ſieur du Theil, officier aux gardes & membre nouvellement reçu de cette académie, a pris la parole après le ſecrétaire ; il a fait part à l'aſſemblée d'une traduction d'une hymne de Callimaque en l'honneur d'*Apollon Carnéen*.

Le diſcours de M. de Sigrais, ſur l'eſprit militaire des Gaulois, de la Gaule proprement dite, a fixé plus particuliérement l'attention de l'aſſemblée. Tout cet ouvrage, pris en partie des commentaires de Céſar, contient un détail fort intéreſſant pour la nation, puiſque c'eſt l'hiſtoire de ſes ancêtres ; c'eſt un tableau rapide & ſerré des guerres du conquérant des Gaules, avec des obſervations ſur les cauſes qui en hâterent le ſuccès.

On avoit commencé la lecture d'un troiſieme mémoire de M. l'abbé Belley, contenant des obſervations ſur l'hiſtoire & quelques médailles de Druſus Céſar, fils de l'empereur Tibere, pour la défenſe de pluſieurs auteurs de l'hiſtoire romaine, &c.

14 *Novembre. Aſſemblée publique de l'académie royale des ſciences tenue à ſa rentrée d'après la Saint Martin. le* 14 *novembre* 1770.

M. Grand-Jean de Fouchy, ſecrétaire de l'académie, a ouvert la ſéance par l'éloge de M. l'abbé Chappe d'Auteroche. La paſſion de cet académicien pour l'aſtronomie, ſe manifeſta dès le college, où il avoit fait une obſervation pour y contempler les aſtres, & depuis il conſacra en quelque ſorte à cette

ſcience tout le reſte de ſa vie. Elle ſe diviſe en deux époques : l'une eſt ſon voyage en Moſcovie, pour y obſerver à Tobolsk, le 6 juin 1761, le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil ; & l'autre, ſon voyage en Sibérie, fait par ordre du Roi en 1761, contenant les mœurs, les uſages des Ruſſes & l'état actuel de cette puiſſance, &c. Quant à la partie aſtronomique, elle eſt ſans doute très-bien traitée ; mais on n'a pas trouvé en Ruſſie que le reſte le fût également, puiſqu'on vient d'y imprimer un ouvrage ayant pour titre : *Antidote ou examen du mauvais livre, ſuperbement imprimé, intitulé, Voyage, &c.* Son but eſt de relever les erreurs de différents genres qu'on y trouve, & qu'on attribue tantôt à l'ignorance, tantôt à la prévention, & quelquefois à la mauvaiſe foi. Il eſt fâcheux que cette critique ne paroiſſe qu'après la mort de l'auteur, c'eſt-à-dire, lorſqu'il ne peut plus ſe défendre ou ſe corriger.

L'orateur nous apprend, qu'on ne ſait rien encore des opérations de M. l'abbé Chappe, faites avant ſa mort. Il le regarde avec raiſon comme un martyr de l'aſtronomie, puiſque cet académicien avoit eu le courage d'entreprendre cette expédition, malgré le preſſentiment qu'il avoit d'y ſuccomber, qu'étant convaleſcent d'une maladie dangereuſe qu'il y avoit eue, il retomba pour avoir voulu trop tôt recommencer ſon travail, & qu'en mourant il déclara qu'il expiroit content, ayant rempli ſa miſſion.

M. l'abbé Chappe eſt mort très-jeune, ſi l'on ne conſidere que les ans, puiſqu'il n'en avoit qu'environ 46, mais comme il avoit mené une

vie extrêmement laborieuſe, on peut regarder ſa carriere comme abondamment fournie. Outre ſes découvertes en aſtronomie, on lui doit un nouveau ſyſtême, ou du moins rajeuni, ſur le tonnerre, par lequel il prétend que la foudre part du corps frappé, autant que du ſein des vapeurs qui la forment. Après cet éloge, le ſecrétaire lut un papier que lui avoit remis M. Beaudouin, maître des requêtes, contenant quelques obſervations du ſieur Doc, officier de la marine eſpagnole, ſur la poſition de St. Joſeph, lieu de la Californie, où a été ſuivi le paſſage de Vénus ſur le diſque du ſoleil, ainſi que ſur le temps des deux contacts intérieurs.

A cet éloge a ſuccédé un mémoire du ſieur Cadet ſur les eaux minérales de la ville de Roye en Picardie.

M. de Fouchy a repris la parole & a lu un autre éloge, celui de l'abbé Nollet. Cet académicien, dont la vie a été agitée plus que celle d'un ſavant ordinaire, a fourni une matiere très-ample à l'orateur, ſur laquelle il s'eſt étendu avec complaiſance; il a fait voir comment l'abbé Nollet, né d'honnêtes laboureurs, s'étoit inſenſiblement fait connoître, & au moyen de ſon petit collet avoit eu accès chez les grands, & étoit devenu un homme de conſidération; car au ſavoir, qui ordinairement écarte de la fortune, celui-ci joignoit un manege ſouple & inſinuant qui y conduit. Il avoit adopté un genre de travail très-propre à le faire connoître & à le répandre. Le talent particulier qu'il avoit pour la manipulation des expériences, lui avoit ouvert l'entrée chez tout ce qu'il y a de plus diſtingué & même à la cour.

Mais l'époque la plus brillante de la vie de l'académicien, eſt celle où il mit l'électricité à la mode. Ce phénomene connu depuis deux cents ans, mais ſur lequel les phyſiciens s'étoient en quelque ſorte endormis, excita l'attention de celui-ci, & il l'a tourné & retourné en tant de manieres, qu'on peut le regarder comme un créateur ou comme un reſtaurateur des expériences faites à ce ſujet. Il a beaucoup écrit ſur cette matiere, & ſes ouvrages ſervent encore d'éléments à tous ceux qui veulent s'initier aux myſteres du phénomene le plus étonnant & le plus incompréhenſible.

Au talent du méchaniſme des expériences, M. l'abbé Nollet réuniſſoit celui de les rendre avec beaucoup d'ordre & de netteté; ce qui a donné une grande vogue à ſon livre en ce genre, qui eſt entre les mains de tout le monde, & dont commence par ſe pourvoir tout amateur qui veut ſe livrer à la phyſique.

Le panégyriſte a fait voir dans le cours de l'éloge, comment M. l'abbé Nollet, au milieu de ſes diverſes occupations, ne négligeoit pas le ſoin de ſa fortune, & accumuloit ſur ſa tête des titres de toute eſpece, ſoit de décoration, ſoit d'utilité réelle. Mais une obligation qu'on lui a, c'eſt d'avoir fait créer une chaire de profeſſeur de phyſique expérimentale au college royal, qu'il a exercé le premier, & qui ne peut que contribuer à la propagation des ſciences.

Le public, dont M. l'abbé Nollet étoit fort connu, a pris le plus grand intérêt à ſon éloge, & a ſuivi avec attention tous les détails dans leſquels eſt entré le ſecrétaire; en ſorte

que, malgré ſa longueur, il n'a point ennuyé.

Le reſte de la ſéance a été rempli par un mémoire de M. Lavoiſier ſur l'eau, & ſur le ſyſtême de ceux qui prétendent que l'eau ſe convertit en terre.

Le dernier mémoire a été celui du ſieur Portal, médecin, où il annonce des découvertes ſur la ſituation différente des viſceres du bas-ventre ſuivant les différents âges, & conſéquemment ſur la méthode d'en connoître la maladie par le tact & de les guérir : ce qui renferme pluſieurs ſortes de détails, dont l'auteur n'a traité que la premiere partie ſur la poſition des viſceres.

15 *Novembre.* Le ſieur Paradis de Moncrif, lecteur de la feue Reine & de madame la Dauphine, languiſſoit depuis deux mois, ayant les jambes ouvertes : comme il avoit 82 ans & au-delà, il n'a pas douté que ſa fin n'approchât ; mais il l'a enviſagee en vrai philoſophe ; il s'entretenoit de ce dernier moment avec beaucoup de préſence d'eſprit & ſans aucun trouble ; il a ordonné lui-même les apprêts de ſes funérailles. Après avoir ſatisfait à l'ordre public & aux devoirs du citoyen, il a voulu ſemer de fleurs le reſte de ſa carriere ; il a toujours reçu du monde ; accoutumé à voir des filles & des actrices, il égayoit encore ſes regards du ſpectacle de leurs charmes : ne pouvant plus aller à l'opéra, où il étoit habituellement, il avoit chez lui de la muſique, des concerts, de la danſe; en un mot, il eſt mort en Anacréon, comme il avoit vécu.

Preſque tous ſes ouvrages ſont dans un genre délicat & agréable ; il excelloit ſur-tout dans

les romances marquées à un coin de naïveté qui lui eſt propre. Il a fait quelques actes d'opéra qui ont eu beaucoup de ſuccès, & il a eu la ſatisfaction de ſe voir encore joué ſur le théâtre de Fontainebleau, au moment de ſa mort. Il avoit les mœurs douces, comme ſes écrits; il aimoit beaucoup la parure, & a conſervé ce goût juſqu'à la fin. C'étoit vraiment un homme de ſociété, qualité qui s'allie rarement avec celles d'auteur, & ſur-tout incompatible avec ce qu'on appelle le vrai génie.

20 *Novembre*. On a parlé, il y a quelque temps, d'une machine à feu pour le tranſport des voitures & ſur-tout de l'artillerie, dont M. de Gribeauval, officier en cette partie, avoit fait faire des expériences, qu'on a perfectionnées depuis, au point que mardi dernier la même machine a traîné dans l'arſenal une maſſe de cinq milliers, ſervant de ſocle à un canon de 48 du même poids à peu près, & a parcouru en une heure cinq quarts de lieue. La même machine doit monter ſur les hauteurs les plus eſcarpées & ſurmonter tous les obſtacles de l'inégalité des terreins ou de leur affaiſſement.

Ces heureuſes expériences renouvellent les regrets de ceux qui voudroient qu'on fît uſage auſſi de la pompe à feu pour l'élévation des eaux, telle qu'elle eſt exécutée à Londres. Il eſt certain que quelque bonne envie qu'on ait pour mettre en œuvre le projet de M. de Parcieux ſur le même objet, le défaut d'argent empêchera qu'il ne réuſſiſſe. Il eſt calculé que pour amener toutes les eaux de la petite riviere d'Yvette dans un baſſin fait à l'Eſtrapade, par un canal de 18 mille

toiſes de longueur, dont treize mille feront à découvert, tous les inconvénients de cette entrepriſe vaincus, (& ils ne ſont pas petits) l'objet de la dépenſe & de l'entretien forme un capital de plus de quinze millions. De l'autre façon, au contraire, il n'en coûteroit pas la dixieme partie, & on auroit le double du volume d'eau.

21 *Novembre*. Il y a pluſieurs concurrents ſur les rangs pour les places vacantes à l'académie françoiſe par la mort du ſieur de Moncrif; mais il paroît que le ſieur Collé, lecteur de M. le duc d'Orléans, eſt celui qui a le plus de prétention, ſi ce prince deſire qu'il réuſſiſſe, comme c'eſt aſſez vraiſemblable.

13 *Novembre*. Depuis peu de jours il paroît deux traductions de *Suétone*, l'une par le ſieur Ophellot de la Pauſe, en 4 vol. *in*-8o. avec des mélanges philoſophiques & des notes du ſieur de Lille, auteur de la *Philoſophie de la nature*: l'autre du ſieur de la Harpe. Celui-ci a profité de la facilité qu'il a de faire parler divers ouvrages périodiques, pour annoncer le ſien avec beaucoup d'emphaſe, & prémunir le public contre toute ſurpriſe qui pourroit lui être faite par la préſentation des œuvres de l'autre traducteur: il a annoncé pluſieurs fois qu'il ne falloit pas confondre les deux traductions; en un mot, il a mis dans ces avertiſſements la préſomption ordinaire qu'on lui connoît, & cette morgue littéraire, dont ne l'ont pas encore guéri les diverſes mortifications qu'elle lui a cauſées, & la haine preſqu'univerſelle des auteurs, ſes confreres.

Le Sr. Piron, particuliérement indiſpoſé contre ce petit poëte, a jugé à propos de lui aſſéner

à

à cette occaſion une épigramme, où l'on trouvera des longueurs & des duretés, mais toujours le nerf, l'énergie & la juſteſſe de ce peintre vigoureux.

24 *Novembre.* Le préſident Haynault, ſurintendant de la maiſon de Mad. la Dauphine, membre de l'académie françoiſe & de celles des inſcriptions, vient de mourir ce ſoir, après avoir lutté contre la mort depuis pluſieurs années, âgé de près de 86 ans. Tout le monde connoît ſon *abrégé chronologique de l'hiſtoire de France*, qui lui a fait tant de réputation, loué tour-à-tour & dénigré outremeſure par M. de Voltaire, qui ne méritoit ni tant de célébrité, ni une critique ſi amere. Il étoit fort riche. Sa table étoit ouverte à tous les gens de lettres ſes confreres, & ſur-tout aux académiciens. Il n'étoit pas moins fameux par ſon cuiſinier, que par ſes ouvrages. Le premier paſſoit pour le plus grand *Apicius* de Paris, & tout le monde connoît la ſinguliere épître du philoſophe de Ferney à ce Lucullus moderne, qui débute ainſi :

Haynault, fameux par vos ſoupers,
Et par votre chronologie, &c.

25 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Marſeille, du 17 novembre. M. Seguier, avocat général du parlement de Paris, a paſſé ici. Il eſt d'uſage lorſqu'un membre de l'académie françoiſe vient à Marſeille, que l'académie de cette ville députe vers lui, par une déférence due à la premiere, qu'on regarde comme la mere des autres. On a agité à l'occaſion de M. Seguier ce qu'on feroit, & il a été décidé non-ſeulement de ne pas le complimenter,

mais de ne fraterniſer en rien avec lui. Cette délibération a été priſe d'après le compte rendu par un membre, du réquiſitoire de ce magiſtrat, de ce qui s'étoit paſſé à l'académie françoiſe à la ſcene de réception de M. l'archevêque de Toulouſe, & de l'indécence des démarches ultérieures de M. l'avocat général pour provoquer la défenſe d'imprimer le diſcours du ſieur Thomas.

28 *Novembre.* Les concours à la place vacante à l'académie françoiſe, redoublent d'eſpoir par la nouvelle place que fait vaquer la mort du préſident Haynault. Mais il faut que les délais courent, & c'eſt une regle de cette compagnie de ne procéder aux élections que ſix ſemaines après la vacance des places.

29 *Novembre.* La Dlle. Beze, danſeuſe de l'opéra très-médiocre, mais de la plus jolie figure du monde, a porté la déſolation à la cour pendant le voyage de Fontainebleau. Trois jeunes ſeigneurs ſéduits tour-à-tour par ſes charmes, ſe ſont trouvés infectés d'une maladie honteuſe: M. le prince de Lambeſc, M. le prince de Guimenée, & M. le marquis de Liancourt, ſont les malheureuſes victimes de la lubricité de cette actrice. Mad. la comteſſe de Brionne a été très-offenſée de l'inſolence de Mlle. Beze, qui malgré les ordres qu'elle lui avoit fait donner de ne point paroître à Fontainebleau, ſur les connoiſſances que cette mere avoit de la funeſte inclination de ſon fils, a eu l'audace de s'y rendre. Elle a été miſe à l'hôpital, il y a quelques jours.

2 *Décembre* 1770. Depuis quelque temps on a inventé des galons factices, qui imitent l'or vrai & ſont à très-bon marché; des plaiſants

les ont appellés des *galons à la chanceliere*, parce qu'ils ſont faux & ne rougiſſent pas. C'eſt en effet une propriété de cette nouvelle découverte.

4 *Décembre*. Le ſieur Piron, ſi fécond en ſaillies & en épigrammes, ne tarit pas ſur le compte du ſieur de la Harpe ; il en a fait encore trois à l'occaſion du Suëtone. Voici la premiere qu'on connoît :

Le voilà donc ce petit virtuoſe,
Toujours s'aimant ſans avoir de rivaux,
Ecrivant, ſoit en vers, ſoit en proſe,
Et ſous la Combe allignant ſes journaux,
Comme aux ſifflets chaque jour il s'expoſe
Pour deux écus aux badauds de Paris,
Il vend en vain des Céſars traveſtis,
C'eſt pour tomber qu'il joûte avec la Pauſe (1).
Ce grand auteur, ſi j'en crois ſes écrits,
De ſes héros fait mal l'apothéoſe :
Timoléon (2) meurt le jour qu'il eſt né.
Pour *Mélanie* (3) on bâille à bouche cloſe
En admirant ce drame fortuné ;
Et *Suétone* à périr condamné,
Va dans la tombe où *Guſtave* (4) repoſe.

6 *Décembre. Epigramme qui a couru ſur le bruit que le ſieur Piron étoit mort en même temps que MM. de Monorif & le préſident Haynault.*

(1) Autre traducteur de *Suétone*.
(2) Tragédie du ſieur de la Harpe.
(3) Autre dudit.
(4) Autre dudit.

Piron eſt mort ! quel jour ! hier ; hier, choſe impoſſible !
Je le quittai le ſoir en parfaite ſanté,
Leſte, plein d'enjouement, d'eſprit & de gaieté ;
Tout ſon individu me parut impaſſible.
Le fait n'eſt que trop ſûr... Hélas ! apparemment,
Que le bon *Alexis* eſt mort ſubitement !
Non, non, ſon ame exiſte & n'eſt point endormie,
Il n'eſt ni mort, ni de l'académie.

7 *Décembre*. Les comédiens italiens ont donné hier la premiere repréſentation des *deux Avares*, comédie en deux actes & en proſe, mêlée d'ariettes. Cet opéra comique qui avoit peu réuſſi à la cour, n'a pas eu plus de ſuccès à la ville. Il eſt certain que, quant au poëme, de la compoſition du ſieur de Falbaire, il n'a pas le ſens commun, à commencer par le titre. Ces deux avares ne le ſont que parce que l'auteur l'annonce ; ce ſont deux voleurs très-téméraires & très-étourdis, & que les autres acteurs cherchent à voler à leur tour. Du reſte, nulle vraiſemblance, nulle intelligence de la ſcene ou des regles. Malgré ces énormes défauts le drame amuſe, & il y a quelques ſituations heureuſes & théâtrales, qui, quoique mal amenées, produiſent de la gaieté & excitent la curioſité. En un mot, cette piece en vaut vingt autres du même genre, admirées ſur ce théâtre ; mais le public, plus ſévere que de coutume, a ſemblé proſcrire cette nouveauté.

Quant à la muſique elle eſt du ſieur Gretry, c'eſt-à-dire du plus grand maître que nous ayons en pareil genre. L'ouverture phraſée & en forme de dialogue muſical, a eu les

plus grands applaudiſſements ; les connoiſſeurs lui reprochent pourtant de ne pas être une ouverture, parce qu'elle n'a point ces grandes maſſes d'harmonie qui doivent en faire le caractere & raſſembler celui de l'ouvrage entier. Il y a dans les détails pluſieurs morceaux admirables & du travail le plus profond, faits pour exciter l'admiration des gens de l'art ; mais on trouve que dans l'enſemble il n'y a pas aſſez de chants & de ces petits airs à la portée de tout le monde. Le ſecond acte ne vaut pas le premier, & l'on regrette que le muſicien ait travaillé ſur un méchant canevas.

9 *Décembre*. Tandis que le ſieur de Voltaire ne ceſſe de s'égayer aux dépens de ſes ennemis, ceux-ci cherchent à prendre leur revanche, & le ſieur Marchand vient de faire paroître le teſtament politique de ce grand homme, qui n'eſt pas mal plaiſant, & contient une critique auſſi fine que légere de ſes ouvrages, & de ſes caracteres, vie & mœurs.

10 *Décembre*. Un plaiſant a mis en épigramme ce bon mot ci-deſſus ſur les galons modernes :

On fait certains galons de nouvelle matiere,
Fort peu chers, mais fort bons pour habits de galas :
On les nomme à la Chanceliere.
Pourquoi !..... C'eſt qu'ils ſont faux & ne rougiſſent pas.

Un autre plaiſant a fait d'avance l'épitaphe de M. le duc de la Vrilliere. Elle roule ſur ſes trois noms différents de Phélippeaux, Saint-Florentin & la Vrilliere :

Ci gît, malgré ſon rang, un homme fort commun ;
Ayant porté trois noms & n'en laiſſant aucun.

On rappelle à cette occaſion l'épitaphe faite ſur la main de ce miniſtre, lorſqu'il l'eut emportée à la chaſſe. Elle portoit :

Ci gît la main d'un grand miniſtre,
Qui ne ſigna que du ſiniſtre :
Dieu nous garde du cachet
Qui met les gens au guichet.

11 *Décembre.* Il ſe répand un couplet de chanſon qu'on met ſur différents airs. Le voici :

Le bien-aimé de l'almanach
N'eſt pas le bien-aimé de France,
Il fait tout *ab hoc* & *ab hac*,
Le bien-aimé de l'almanach,
Il met tout dans le même ſac,
Et la juſtice & la finance :
Le bien-aimé de l'almanach
N'eſt pas le bien-aimé de France.

12 *Décembre.* Mardi on a donné ſur le théâtre de l'opéra la premiere repréſentation d'*Iſmene* & *Iſmenias*, tragédie lyrique, exécutée pour la premiere fois à Paris, mais jouée en 1763 à Choiſy, devant le Roi, avec un médiocre ſuccès. Le poëme du ſieur Laujeon, eſt dénué de tout intérêt, fort embarraſſé dans ſa marche, & prête peu à l'appareil du ſpectacle que doit fournir un ouvrage de ce genre. La muſique, du ſieur la Borde, eſt excellente comme production d'un amateur, mais n'a pas de même cette chaleur qu'on admire

& qu'on reſſent dans les compoſitions des grands maîtres. Elle eſt triſte, preſque toujours dans le bas : peu d'airs chantants ou de ſymphonie ; quelques morceaux aſſez agréables, mais plus propres pour la comédie italienne, & qui, par leur diſparate avec l'enſemble, font une diſſonnance qui révolte les moins connoiſſeurs.

13 *Décembre.* Il court un vaudeville qui, tout infame & tout abominable qu'il ſoit, mérite d'être conſervé, comme monument de l'hiſtoire & du mépris dans lequel eſt tombé le chef de la magiſtrature.

Le Roi, dans ſon conſeil dernier,
Dit à monſieur le chancelier,
Choiſeul fait briller ma couronne
De la Baltique à l'Archipel :
C'eſt-là l'emploi que je lui donne.
Vous, prenez ſoin de mon B.....
Le chancelier lui répondit :
Sire, que vous avez d'eſprit !
D'un pauvre diable qui chancelle
Vous raffermiſſez le crédit !
Que ne puis-je à votre ruelle,
Raffermir auſſi votre v..!

16 *Décembre.* On a fait à l'occaſion de la queſtion préſente, un diſtique ſur ces mots : *Lex Rex.*

Rex ſervat legem, regem lex optima ſervat,
Lex ſine rege jacet, rex ſine lege nocet.

17 *Décembre.* On répand un extrait des centuries de Noſtradamus, préſage 53, page 161, édition d'Amſterdam. CIↃ. IↃ LXVII. chez Daniel Winkerauſen.

Peſte, famine, feu, & ardeur non ceſſée,
Foudre, grand'grêle, temple du ciel frappé,
Edit, arrêt & grieve loi caſſée,
Chef inventeur, ſes gens & lui chaſſé.

On croit, ſuivant l'uſage, y voir les événements du jour, paſſés & futurs.

18 *Décembre.* L'abbé Alary, membre de l'académie françoiſe, vient de mourir dans un âge très-avancé. C'eſt la troiſieme place vacante par cette mort. Il étoit ſous-doyen, ayant été reçu en 1753. C'étoit le fils d'un apothicaire, qui par ſes intrigues étoit parvenu à la fortune. On ne ſait trop à quel titre il s'eſt trouvé aſſis dans le ſanctuaire des muſes, car on ne connoît aucun ouvrage de lui. C'eſt le pendant de cet académicien dont Boileau diſoit : *Imitons de Courart le ſilence prudent.* Cependant il étoit beau diſeur, bel homme & très-bien venu des femmes ; ce qui chez plus d'un de ſes confreres a tenu lieu de mérite littéraire.

19 *Décembre.* La réponſe du ſieur de Valdahon au mémoire du ſieur le Monnier, annoncée depuis long-temps, & retardée par divers obſtacles, paroît enfin, & réveille l'attention du public ſur cet amant infortuné, ſi célebre par ſes malheurs & par ſa conſtance. L'orateur, après avoir retracé d'une façon pathétique tous les maux qu'a ſoufferts le ſieur de Valdahon, ſur lequel ſon impitoyable per-

ſécuteur a fait lancer pluſieurs décrets, qu'il a obligé de fuir en pays étranger, qu'il a fait exiler pour vingt ans de ſa patrie, qu'il a déchiré dans huit mémoires, diffamés dans cinq tribunaux, & preſque ruiné, tant par les gros dommages-intérêts qu'il s'eſt fait adjuger, que par les frais énormes d'un procès qui dure depuis huit ans, diſcute ultérieurement les moyens du ſieur le Monnier. Il prouve par les loix que, quand même le ſieur de Valdahon auroit ſéduit Mlle. le Monnier, il pourroit l'épouſer, parce qu'elle eſt libre & majeure; mais il prouve en outre par trois jugements qu'il ne l'a point ſéduite. Il réfute toutes les calomnies inventées ſur ſa parenté & ſur ſa perſonne; & après avoir également détruit les objections tirées du danger pour les mœurs, pour l'honnêteté publique, pour l'affoibliſſement de l'autorité paternelle, que l'adverſaire met en avant, il en conclut que l'oppoſition du ſieur le Monnier au mariage de ſa fille avec ſon amant eſt auſſi vaine que odieuſe.

Ce mémoire, ſorti de la plume éloquente du ſieur Loiſeau de Mauléon, eſt appuyé d'une conſultation en date du 7 novembre, du ſieur Pialez, un des avocats les plus accrédités en ces ſortes de matieres.

On s'attend à recevoir inceſſamment la nouvelle de l'arrêt du parlement de Metz, que tout le public deſire trouver favorable aux deux amants, & que les juriſconſultes annoncent devoir être tel.

20 *Décembre. Seconde épigramme de M. Piron,*

Sur ce que la Harpe brigue une place à l'académie.

Quoi, grand Dieu! La Harpe veut être,
Du doux Moncrif le ſucceſſeur!
Favoris d'Apollon, ſongez à votre honneur:
Voudriez-vous qu'on prît le Louvre pour Bicêtre!

22 *Décembre. Troiſieme épigramme de M. Piron contre M. de la Harpe, à l'occaſion de ſon Suétone.*

Monſieur la Harpe habille en jaune
Les plats Céſars qu'il publie aujourd'hui.
Savez-vous bien pourquoi? C'eſt que ſon *Suétone*
Eſt bilieux & méchant comme lui.

23 *Décembre.* Le ſieur Senac, premier médecin du Roi, dont la ſanté périclitoit depuis long-temps, vient enfin de mourir, & a été enterré hier. Cet événement met toute la faculté en mouvement. On ne ſait encore qui ſera nommé à une place auſſi importante, & qui le devient de plus en plus à meſure que le Roi vieillit, & pour laquelle il y a quantité de concurrents. Le ſieur Senac étoit un homme de beaucoup d'eſprit, qui avoit écrit ſur ſon métier, mais qui ſur-tout poſſédoit au ſuprême degré l'art de la cabale & de l'intrigue, dont il avoit fait l'apprentiſſage chez les jéſuites, où il étoit d'abord entré. Le chemin qu'il a fait depuis ce temps-là vers la fortune, eſt une preuve de ſes heureux talents en ce genre.

24 *Décembre.* Un nouveau critique s'eſt élevé ſur les rangs, & a cenſuré pluſieurs ouvrages nouveaux, entr'autres celui du ſieur de Saint-

Lambert, auteur du poëme *des Saiſons*. L'amour-propre de cet auteur a été bleſſé, & il a profité de ſon crédit pour faire arrêter le livre, & mettre à la Baſtille le ſieur Clément, qui l'avoit fait. Celui-ci en eſt ſorti par compoſition & à condition de mettre des quartons à ſon ouvrage ; mais il s'eſt vengé par l'épigramme ſuivante :

Pour avoir dit que tes vers ſans génie
M'aſſoupiſſoient par leur monotonie,
Froid Saint-Lambert, je me vois ſequeſtré ;
Si tu voulois me punir à ton gré,
Point ne falloit me laiſſer ton poëme.
Lui ſeul me rend mes chagrins moins amers :
Car de nos maux le remede ſuprême
C'eſt le ſommeil..... Je le dois à tes vers.

25 *Décembre*. On parle d'une caricature faite à l'occaſion de l'événement du jour. On y voit le Roi entouré de M. le chancelier, de M. le contrôleur général, & de Mad. la comteſſe Dubarri. Le premier préſident arrive avec un petit panier, chargé des têtes, des bourſes & des v . . . des membres de ſa compagnie. Le chancelier ſe jette ſur les têtes, le contrôleur général ſur les bourſes, & la comteſſe ſur les v . . .

29 *Décembre*. Le fameux mémoire de Bretagne a pour titre : *Réponſe au grand mémoire de M. le duc d'Aiguillon* :

« Où l'on examine ſon adminiſtration en Bretagne, depuis ſon entrée dans la province juſqu'à ſa ſortie.

» Où l'on fait voir qu'il eſt l'auteur des

troubles de cette province, & du procès de M. de la Chalotais & des autres magiſtrats.

» Où l'on prouve qu'il a tout mis en uſage à Rennes & à Saint-Malo, pour faire périr les détenus, & ſur-tout M. de la Chalotais. »

Pour mieux établir ces diverſes propoſitions, l'auteur ſuit pied-à-pied le mémoire du ſieur Linguet en faveur du duc d'Aiguillon, & par la diſcuſſion des divers paragraphes, releve 52 faux avancés dans cet ouvrage. Les preuves qu'il en apporte ſont quelquefois de la plus grande force, quelquefois plus foibles. Malheureuſement il en réſulte toujours aux yeux du lecteur un tableau effrayant, & ſans doute trop vrai du deſpotiſme exercé par le commandant de Bretagne, durant ſa longue & terrible adminiſtration.

Mais ſi la logique de l'orateur n'eſt pas toujours preſſante, il y ſupplée par une véhémence de ſtyle, une énergie d'expreſſions, qui rendent ce morceau d'éloquence digne de figurer à côté de celui du ſieur Linguet. On eſt fâché ſeulement d'y trouver quelques anecdotes indécentes & puériles, peu dignes de la gravité d'une ſemblable défenſe.

Ce mémoire, de 123 pages in-4°. n'eſt point avoué par les états, & eſt attribué à M. Duſel-Deſmonts, gentilhomme envoyé à Angoulême. Il eſt des gens qui veulent ſeulement qu'il y ait préſidé, & ait dirigé l'impreſſion. Le fait eſt que, quoiqu'il eût été nommé par les états un des commiſſaires pour travailler à leur réponſe, qu'il paſſoit pour un des plus inſtruits de la matiere, & des plus propres à la traiter, on n'a rien trouvé chez lui qui pût faire croire qu'il eût compoſé, ou fait imprimer, ou diſtribué cet ouvrage.

L'ANNÉE M. DCC. LXXI.

1 *Janvier.* *L'Acte de Pygmalion*, du ſieur Jean-Jacques Rouſſeau, a été communiqué à divers amateurs, dont il réſulte l'analyſe ſuivante. On voit la ſtatue dans le fond du théâtre, voilée. Le ſculpteur, déja atteint d'une paſſion violente pour l'ouvrage de ſes mains, a eu le courage de le ſouſtraire à ſes regards; il a peine à réſiſter à la tentation de la revoir. Enfin, ſous prétexte d'avoir quelque choſe encore à y corriger, il leve le voile fatal; il prend le ciſeau & ſe diſpoſe à rechercher les endroits défectueux, mais en vain... Il frémit, ſon bras ſe refuſe à cette cruauté; il croit ſentir palpiter les chairs; il tombe aux genoux de la ſtatue; il fait une invocation à Vénus, dans le goût de celle de Lucrece. La ſtatue s'anime, elle ſe tâte, elle dit: *C'eſt moi!* Elle touche le piédeſtal: *Ce n'eſt pas moi!* Elle approche de Pygmalion, elle y porte la main, elle s'écrie: *C'eſt encore moi!* Son amant, tout de feu, la ſerre, la preſſe dans ſes bras, & réaliſe l'union dont elle a le preſſentiment. Un ſilence éloquent termine cette ſcene chaude & voluptueuſe.

Le poëme eſt en proſe, mais une proſe brillante, telle que les endroits les plus vifs d'*Héloïſe*. Il y regne autant de ſentiment que de philoſophie, mais de cette philoſophie éloquente qui anime, qui réchauffe, qui embraſe

toute la nature. L'ouvrage eſt fait, comme on le juge bien, pour être déclamé. L'accompagnement en muſique n'eſt pas de Rouſſeau; il eſt d'un muſicien de Lyon. On aſſure qu'il répond à la beauté de l'opéra. Il doit opérer la plus grande ſenſation, déja très-forte à la lecture du poëme.

5 *Janvier.* Le ſieur Turpin, continuateur des *Vies des hommes illuſtres*, vient d'être nommé *hiſtoriographe de la marine*. C'eſt M. le duc de Praſlin qui, convaincu du mérite de cet auteur, a fait créer en ſa faveur une pareille place. Il ne lui manque plus que la matiere. Depuis long-temps nos héros en cette partie ſont extrêmement rares, & la derniere guerre ſur-tout n'offre que beaucoup de déſaſtres, & plus encore de fautes énormes à décrire. Il eſt à ſouhaiter que cette nouvelle faſſe fermenter l'amour de la gloire dans les ports, & donne le deſir aux officiers de la marine de fournir matiere à l'hiſtorien. On peut juger des talents de celui-ci, par ſa ſublime épître dédicatoire au prince de Condé, en tête de la vie du grand Condé.

9 *Janvier.* Ne pouvant ſe venger autrement de M. le chancelier, on aſſure qu'un membre du parlement a fait contre le chef de la magiſtrature l'épigramme ſuivante, qui fait alluſion à ce qui vient de ſe paſſer, & à l'honneur du cordon bleu qu'a obtenu depuis peu le chef de la magiſtrature :

Ce noir viſir, deſpote en France,
Qui pour régner met tout en feu,
Méritoit un cordon, je penſe,
Mais ce n'eſt pas le cordon bleu.

10 *Janvier.* On a publié ce matin un arrêt du conſeil daté du 2 de ce mois, qui ſupprime la réponſe des états de Bretagne au mémoire du duc d'Aiguillon, comme contenant des principes attentatoires à l'autorité du Roi, & répétant des faits calomnieux & injurieux pour une perſonne honorée de la confiance de S. M. & dont elle a dans tous les temps approuvé l'adminiſtration; ſupprime la délibération du 21 décembre 1770; ordonne qu'elle ſera rayée & biffée ſur les regiſtres deſdits états, & l'arrêt tranſcrit en marge d'icelle: fait déſenſes auxdits états, ſous telles peines qu'il appartiendra, de faire de pareils mémoires, & de prendre à l'avenir de ſemblables délibérations, &c.

11 *Janvier.* L'académie françoiſe a procédé hier à l'élection du ſucceſſeur de M. de Moncrif; & M. de Roquelaure, évêque de Senlis, premier aumônier du Roi, s'étant mis ſur les rangs, ce prélat a été élu. On ne doit faire l'élection des deux autres places que le mois prochain.

12 *Janvier.* Les comédiens françois ont donné aujourd'hui pour la premiere fois, & vraiſemblablement pour la derniere, une piece nouvelle en cinq actes & en proſe, qui a pour titre : *le Fabricant de Londres.* Ce drame ne peche pas ſeulement par la trivialité du dialogue, mais encore par le tiſſu du roman, dont la contexture eſt auſſi mal ourdie que platement imaginée. Le public lui a fait juſtice. L'auteur eſt celui de *l'Honnête Criminel.* Les comédiens, pour cette fois, ſe défendent de s'être prêtés à la jouer, par des conſidé-

rations particulieres pour des perſonnes auxquelles ils ſont obligés de déférer.

13 *Janvier*. Quelques jours avant la diſgrace de M. le duc de Choiſeul, on avoit gravé ſon portrait, au bas duquel on lit :

Dans ſes traités & dans ſa vie,
Régne la droiture & l'honneur.
L'Europe connut ſon génie,
Et les infortunés ſon cœur.

Depuis ſon exil on y a ſubſtitué ceux-ci, qui ne lui ſont pas moins d'honneur.

Comme tout autre en ſa place,
Il dut avoir des ennemis :
Comme nul autre, en ſa diſgrace,
Il s'acquit de nouveaux amis.

15 *Janvier*. Le clergé, dans ſon *avertiſſement aux fideles du royaume*, s'attache à faire voir que les avantages que promet l'incrédulité & la ſcience dont elle ſe pare, ne ſont que preſtige & menſonge ; qu'au lieu d'élever l'homme, elle le dégrade & l'avilit ; qu'au lieu de lui être utile, elle nuit à ſon bonheur ; qu'elle diſſout les liens de la ſociété, détruit les principes des mœurs, renverſe les fondements de la ſubordination & de la tranquillité publique. Il veut prouver en même temps que les intérêts les plus chers de l'homme ſont liés au maintien de la religion ; que ſans elle nous ne pouvons avoir, ni une connoiſſance ſuffiſante de nos devoirs, ni la force de les pratiquer ; que nos foibleſſes, nos imperfections, ce que nous ſen-

tons en nous-mêmes, ce que nous éprouvons au dehors, tout annonce la néceſſité & les avantages d'une révélation; qu'elle ſeule, enfin, nous ouvre le chemin de la vérité & du bonheur.

Il y a dans cet ouvrage un cercle vicieux qu'on trouve dans tous ceux du même genre; c'eſt de ſuppoſer ce qui eſt en queſtion, & d'en prouver tous les raiſonnements par des citations fréquentes de l'écriture ſainte, que l'incrédule commence par nier. La plus grande adreſſe de l'auteur eſt d'intéreſſer le ſouverain à favoriſer la religion, ſous prétexte qu'il ne tient ſa puiſſance que de Dieu, qu'il eſt ſon miniſtre, &c. & qu'elle enſeigne aux peuples à ſupporter le joug avec docilité, & à recevoir ſans la moindre réſiſtance les chaînes du deſpotiſme. On ſent combien ces aſſertions ſont révoltantes pour l'humanité, & que ſi elles doivent plaire au monarque, elles doivent effrayer les ſujets; que le prince n'ayant d'une part rien à craindre que des châtiments éloignés & inviſibles, auxquels la religion lui fournit encore toutes les facilités poſſibles de ſe ſouſtraire, appeſantira ſon ſceptre de fer avec d'autant plus de liberté, qu'au cas où les impreſſions ſiniſtres de la religion ne contiendroient pas le peuple, il eſt toujours armé du glaive de la juſtice pour le réprimer. D'ailleurs, ce rafinement d'une adulation politique eſt abſolument contraire à la verité & aux faits. Il n'y a qu'une ſuperſtition aveugle, ou une hypocriſie intéreſſée, qui puiſſent adopter des principes auſſi deſtructeurs des droits ſacrés du contrat ſocial.

A cet *avertiſſement*, qu'on attribue à M. l'ar-

chevêque de Toulouſe, on a joint une lettre circulaire à tous les prélats, où l'on annonce les ſoins zélés que le monarque a pris pour arrêter les progrès & les attentats de l'incrédulité. On paie à ſa piété & à ſon amour pour la religion les éloges que lui doit le clergé. On prévient que l'aſſemblée a pris les meſures les plus efficaces pour ſuſciter à la religion des défenſeurs utiles (le pere Bonhomme, cordelier, & l'abbé Bergier); qu'elle a cru devoir parler elle-même, & au défaut d'une diſcuſſion étendue, donner un ouvrage qui tireroit ſa force & ſon autorité de la réunion des ſuffrages. On laiſſe chaque prélat maître de publier ſimplement cet avertiſſement dans ſon diocèſe, tel qu'il eſt, ſi ſa pareſſe répugne à en faire un autre; ou de le refondre dans un mandement particulier, & d'en faire un meilleur, s'il en a la faculté.

16 *Janvier.* Le Roi a été ſi content de l'aſſemblée du clergé, qu'il a laiſſé irréſolues toutes les queſtions ſur leſquelles elle devoit prononcer, que tous les membres ont reçu des marques de la ſatisfaction de S. M. ſurtout les députés du ſecond ordre.

Le clergé a fait, comme on a dit, 2000 liv. de penſion à l'abbé Bergier. Il a eu en outre une penſion de 2500 liv. ſur un bénéfice, & rien ne peut plus empêcher cet écrivain de ſe conſacrer tout entier à la défenſe de la religion.

17 *Janvier.* Un cauſtique a répandu le *Pater* ſuivant, dédié au Roi.

« Notre pere, qui êtes à Verſailles : votre nom ſoit glorifié : votre regne eſt ébranlé; votre volonté n'eſt pas plus exécutée ſur la

terre que dans le ciel : rendez-nous notre pain quotidien que vous nous avez ôté : pardonnez à vos parlements qui ont ſoutenu vos intérêts, comme vous pardonnez à vos miniſtres qui les ont vendus : ne ſuccombez plus aux tentations de la Dubarri, mais délivrez-nous du diable de chancelier. »

18 *Janvier.* Les écrivains, qui depuis pluſieurs années ſe ſont propoſé pour tâche d'ebranler & de détruire la religion par tous les moyens poſſibles, viennent de reproduire au jour *Iſraël vengé*, ou *expoſition naturelle des prophéties hébraïques, que les chrétiens appliquent à Jeſus, leur prétendue Meſſie.* C'eſt l'ouvrage d'un certain *Iſaac Orobio*, juif Eſpagnol, qui avoit écrit dans ſa langue naturelle. Il a été traduit en françois par un autre juif appellé *Henriquès.*

La religion chrétienne a pour baſe fondamentale le 53eme. chapitre du prophete Iſaïe, que l'égliſe appelle *paſſional*. Les peres de l'égliſe ont trouvé la vie, la mort & la paſſion de Jeſus-Chriſt ſi parfaitement dépeintes dans cette allégorie, qu'ils ont prétendu qu'à moins d'un entêtement & d'une opiniâtreté invincibles, les juifs ne pouvoient ſe diſpenſer de ſuivre le même ſentiment, d'y reconnoître le véritable Meſſie, & cette rédemption que Dieu avoit promiſe, pluſieurs ſiecles avant la venue du Meſſie, au peuple d'Iſraël.

L'auteur en queſtion examine avec attention ſi le raiſonnement de tant de docteurs eſt ſolide ; s'ils prouvent bien ce qu'ils avancent, & ſi leur doctrine n'eſt point abſurde.

Il faut avouer que ce traité, peu amuſant pour le public frivole, & plein de raiſonne-

ments forts & convaincants, qui renverſent tout l'édifice du chriſtianiſme, puiſqu'on y prouve qu'on ne peut appliquer au Meſſie le 53eme. chapitre d'Iſaïe, & que même, en l'appliquant au Meſſie, les théologiens ne ſauroient cependant y trouver celui qu'ils reconnoiſſent pour tel, & qu'ils veulent que toute la terre adore.

Suit une autre diſſertation ſur le Meſſie, où Iſaac Orobio prouve que le Meſſie n'eſt pas encore venu, & que ſuivant les promeſſes des prophetes qui l'ont annoncé aux Iſraélites, ils l'attendent avec raiſon.

On voit dans cet ouvrage qu'Iſaac Orobio étoit ſans contredit un des plus ſavants hommes & des plus forts raiſonneurs de ſon ſiecle. Il avoit étudié la philoſophie ſcholaſtique, & s'y étoit rendu ſi habile, qu'il fut fait lecteur en métaphyſique dans l'univerſité de Salamanque. Enſuite il exerça la médecine à Séville. Soupçonné de judaïſme, il fut mis à l'inquiſition, d'où s'étant heureuſement échappé, il vint profeſſer la médecine à Toulouſe. Enfin il paſſa en Hollande, où il reçut la circonciſion, & fit profeſſion ouverte de judaïſme. Il eut là ſes fameuſes conférences avec le théologien Philippe de Limborck, imprimées depuis à Torgow en 1687, & enſuite à Baſle, en 1740. Orobio mourut à Amſterdam peu de temps après cette diſpute.

19 *Janvier. L'examen critique de la vie & des ouvrages de St. Paul*, mérite une attention particuliere. La tournure de l'ouvrage & l'érudition qui y eſt répandue, ſoutenue d'une ironie aſſez fine, rendent ce livre extrêmement dangereux pour ceux qui ne ſeroient

pas en garde contre l'auteur. Il tend à prouver, du ton le plus ſérieux en apparence, que la converſion de St. Paul n'eſt point une preuve en faveur de la religion chrétienne ; que les opinions des premiers chrétiens ſur les actes des apôtres & ſur les épîtres & la perſonne de St. Paul, étoient très-peu uniformes ; que pluſieurs rejetoient ces livres comme apocryphes, & regardoient l'apôtre prétendu comme un impoſteur ; que l'autorité des conciles, des peres de l'égliſe & de la tradition, n'eſt pas plus ſûre en pareille matiere, puiſqu'elle eſt auſſi verſatile. De la diſcuſſion enſuite qu'on fait de la vie de St. Paul, il réſulte que le prétendu ſaint étoit un homme inſtruit, actif, entreprenant, enthouſiaſte, plus adroit que les autres membres du college apoſtolique, dévoré d'ambition, brûlant de ce deſir ardent & flatteur de régner ſur les opinions, qui, à de très-grandes qualités, joignoit de très-grands défauts, & qui, d'après ſes propres écrits, n'étoit qu'un fourbe ou un fou.

Ce portrait eſt d'autant plus difficile à conteſter, que tous les traits ſortent des écrits même de l'apôtre, & encore plus de ſes actions. On ſent quelles conſéquences funeſtes il y auroit à en tirer pour quelqu'un qui ne ſeroit pas ſolidement affermi dans ſa religion.

On a peine à croire que ce traité ſoit de M. Boulanger, quoique le titre l'annonce. Il y regne une plaiſanterie ſourde, qui n'eſt pas dans le goût des écrits graves, ſolides & profonds de ce ſavant. On le reconnoît beaucoup plus dans la diſſertation ſuivante ſur St. Pierre, où par le rapprochement qu'il fait d'anciennes tradi-

tions chez différents peuples avec notre légende ſur ce prince de l'égliſe, il établit que c'eſt le même qu'*Annac* chez les Phrygiens, *Hermès* chez les Egyptiens, *Henoc* chez les Hébreux, & *Janus* chez les Romains; c'eſt-à-dire, un perſonnage vrai, mais multiplié, & dans l'hiſtoire duquel on a mêlé beaucoup de fables. On voit combien cette érudition eſt déplacée auprès du commun des chrétiens, & qu'elle ne doit ſe préſenter qu'à des têtes fortes, qui ne ſe laiſſent ébranler dans leur foi par aucun raiſonnement, par aucune preuve.

22 *Janvier. Epigramme de M. Piron, contre la traduction de Suétone, par M. de la Harpe.*

Dans l'abſence de mon valet,
Un colporteur borgne & bancroche
Entra juſqu'en mon cabinet,
Avec force ennui dans ſa poche:
« Les douze Céſars pour ſix francs,
» Me dit-il, exquis, je vous jure.
» L'auteur qui connoît ſes talents,
» L'a dit lui-même en ſon mercure.
» C'eſt *Suétone* tout craché,
» Et traduit.... Traduit! Dieu ſait comme!
» Ce ſont tous les monſtres de Rome
» Qu'on ſe procure à bon marché!
» De ce recueil peſez chaque homme:
» Des empereurs ſe vendent bien,
» Caligula ſeul vaut la ſomme,
» Et vous aurez Néron pour rien. »
Que cent fois Belzébuth t'emporte,
Lui dis-je bouillant de fureur!

Fuis avec ton auguſte eſcorte.
Et puis de mettre avec humeur,
Ainſi que leur introducteur,
Les douze Céſars à la porte.

28 *Janvier.* Le ſieur Chamfort, auteur de quelques ouvrages, & ſur-tout d'une comédie intitulée, *la jeune Indienne*, joignoit à ſes talents littéraires une jolie figure & de la jeuneſſe : il cheminoit même vers la fortune, & devoit paſſer avec le baron de Breteuil dans une cour étrangere. Tant de propriétés l'ont amolli : il s'eſt livré avec trop d'ardeur au plaiſir, & il ſe trouve aujourd'hui atteint d'une maladie de peau effroyable, qui paroît tenir de la lepre. Ce jeune homme, dont la philoſophie n'a pas encore beaucoup corroboré le cœur, ſe déſole de ſon état, & tombe dans le déſeſpoir. Il eſt entre les mains du ſieur Bouvart.

1 *Février* 1771. *Iſmene & Iſmenias* s'eſt ſoutenu juſqu'à préſent avec aſſez de ſuccès, & les ballets y ont attiré conſtamment du monde. On ſe propoſe de remettre ſur le théâtre *Pyrame & Thisbé*, de Rebel & Francœur, rajeuni par ces auteurs, & auquel on a adapté de nouveaux ballets, genre à la mode & partie brillante aujourd'hui de l'opéra.

4 *Février.* On vient d'imprimer un ſermon de M. de Maſſillon, prêché devant le Roi, en 1718, pour le jour de l'incarnation, petit carême. Ce paſſage ſe trouve dans l'édition in-12 de 1745, depuis la page 148 juſqu'à

celle 151 , & eſt ſi ſenſiblement applicable aux circonſtances actuelles , qu'il ſemble avoir été fait exprès.

5 *Février*. Depuis l'ouverture de la foire St. Germain , on a auſſi ouvert le wauxhall qui y a été bâti. On y continue le tirage d'une loterie pour tous les billets d'entrée. Le gros lot eſt un bijou de quinze cents livres , que l'on prend en nature ou en argent.

6 *Février*. Une piece nouvelle n'auroit pas attiré plus de monde au théâtre françois , que le retour de le Kain ſur la ſcene. Il y a joué avant-hier le rôle de *Néron* avec un applaudiſſement indicible & juſtifié par tous les ſuffrages. Il n'eſt pas poſſible de porter plus loin la perfection du talent. Il a été parfaitement ſecondé par Molé dans le rôle de *Britannicus* , & par Brizard dans celui de *Burrhus*. Mademoiſelle Dumeſnil a très-bien rempli le ſien de mere de l'empereur.

7 *Février*. On a remis avant-hier ſur le théâtre de l'opéra *Pyrame & Thisbé* , dont on a changé le dénouement. L'*Amour* vient reſſuſciter *Pyrame* ; ce qui n'a pas eu le ſuccès qu'en attendoient les auteurs. On n'eſt pas content de la compoſition des ballets , & depuis que Veſtris en a la direction , il n'a réuſſi que dans ceux qu'il a copiés des autres.

8 *Février*. L'académie françoiſe a procédé hier à l'élection des deux candidats qui doivent ſuccéder à MM. le préſident Haynault & l'abbé Alary. M. le prince de Beauvau & M. Gaillard

Gaillard ont été élus. Ce dernier eſt de l'académie des inſcriptions & belles-lettres.

9 *Février.* Ce pays-ci fourmille de gens oiſifs qui ſe font des plaiſirs de ce qui, pour des gens ſenſés, ne ſeroit qu'un objet de mépris & de pitié. Une querelle d'hiſtrions a diviſé depuis quatre jours notre pétulante jeuneſſe. Une danſeuſe excellente de l'opéra, & le meilleur danſeur ſans contredit, rivaux de talents & jaloux l'un de l'autre depuis long-temps, ſont déſunis par divers motifs. Leur inimitié a éclaté à l'occaſion d'un pas où Mlle. Heynel a voulu danſer, & dans lequel Veſtris s'eſt ménagé tout le brillant, comme maître des ballets. Cette diſpute a aigri les parties & excité parmi leurs partiſans le projet de s'en venger. Mardi dernier il a éclaté contre Veſtris, qui a été ſifflé dans la chaconne qui termine l'opéra. Outré contre ſa rivale, qu'il a rencontrée dans les couliſſes, & dans les yeux de qui il a cru voir le triomphe de la mortification qu'il venoit d'eſſuyer, il s'eſt emporté contr'elle en propos les plus injurieux ; ce qui a produit une ſcene des plus vives & a indiſpoſé les ſpectateurs contre lui. Chacun en a parlé diverſement, mais le plus grand nombre a été pour Mlle. Heynel. L'affaire portée devant le miniſtre de Paris, celui-ci a cru devoir juſtice à l'outragée. Le public a applaudi aujourd'hui cette danſeuſe avec une fureur indicible, dans le ballet des *fêtes grecques & romaines*, bien diſpoſé à ne pas recevoir demain Veſtris avec la même bonté. Ses admirateurs prétendent balancer le parti de Mlle. Heynel, & l'on s'attend demain à un événement comique à l'opéra à ce ſujet.

Tous nos jeunes gens s'y ſont donné rendez-vous, pour y ſuivre l'affection qui les domine.

10 *Février.* On a donné avant-hier aux François une piece en trois actes, en vers (& on pourroit dire *contre tous*) qui a pour titre : *le perfifleur.* C'eſt une ſatire qui n'eſt pas ſans mérite, ſans être une bonne piece. Il n'eſt guere poſſible d'en faire l'analyſe. Elle eſt écrite facilement, & fait honneur au ſtyle de l'auteur, déja connu par pluſieurs drames & romans, joués au théâtre & répandus dans le monde. Il ſe nomme Sauvigny.

11 *Février.* Le complot formé d'humilier l'amour-propre de Veſtris, & non ſon talent, a attiré, il y a quelques jours, un monde étonnant à l'opéra. Mais on s'eſt réconcilié avec lui, quand on a appris qu'il avoit fait hier au ſoir les excuſes les plus ſoumiſes à Mlle. Heynel. Le public indulgent lui a fait grace & juſtice, en l'applaudiſſant à outrance du parterre, des loges & de par-tout. De ſa part, pour mériter cette faveur, il s'eſt ſurpaſſé dans la chaconne, & y a fait de ſi grands efforts qu'en ſortant de la terminer il s'eſt trouvé mal.

12 *Février.* M. Bernard, ſi connu ſous le nom du gentil Bernard, ſecrétaire général des dragons, vient de tomber dangereuſement malade, au point qu'on l'a cru mort. Il eſt célebre par de petits vers galants qui le font rechercher de la bonne compagnie. Il y a de lui un *Art d'aimer*, qu'il a eu l'art de lire & de ne jamais faire imprimer, non plus que ſes autres ouvrages. Ceux qu'il a donnés au public étoient de ſociété. *Caſtor & pollux* eſt

la ſeule production qui puiſſe véritablement lui mériter l'immortalité.

13 *Février.* Le coliſée, que l'on avoit dit interrompu, ſe continue, non ſans beaucoup de frais. C'eſt une entrepriſe des plus conſidérables, & dont il eſt bien difficile que les auteurs ne ſoient pas dupes. L'immenſité du hâtiment eſt incroyable ; ce qui a cauſé une dépenſe impoſſible à couvrir par la recette que l'on promet. Il y aura de plus un journalier de frais, qui abſorbera une partie & ſouvent peut-être tout le profit de chaque jour. Il paroît que les auteurs du projet ne l'ont pas bien calculé à leur avantage, & qu'ils finiront par s'en repentir. On croit qu'il ſera achevé pour le mariage de M. le comte de Provence, & que la ville s'en ſervira pour donner ſes fêtes.

15 *Février.* Le prince royal de Suede & ſon frere ſont depuis quelques jours ici. Ils ont paru beaucoup aux ſpectacles. Comme ils voyagent incognito, on ne leur rend aucun honneur. Ils viſitent ſur-tout les ſavants & les artiſtes. L'on parle principalement du premier, comme d'un prince de génie & rempli de connoiſſances.

16 *Février.* M. de Buffon, de l'académie françoiſe, dont les ouvrages lui aſſurent l'immortalité, eſt à toute extrêmité. Ce ſera une grande perte pour les lettres.

17 *Février.* M. de Mairan, de l'académie françoiſe & de celle des ſciences, eſt à toute extrêmité. Son grand âge fait craindre qu'il n'en puiſſe revenir, mais auſſi empêchera qu'il ne ſoit regretté. On ne ſache pas que depuis long-temps il ait fourni aucun mémoire à l'aca-

démie, & l'on peut le regarder comme déjà mort aux ſciences.

18 *Février.* M. de Buffon eſt hors d'affaire, & l'on en eſt d'autant plus aiſe, que perſonne n'auroit pu continuer comme lui ſon ouvrage important & original ſur l'hiſtoire naturelle.

19 *Février.* L'arrêté du parlement de Normandie a été rédigé en lettre au Roi ; elle eſt écrite ſupérieurement. La preſſe nous a déja tranſmis cet ouvrage patriotique, mais dont M. le chancelier arrête, autant qu'il peut, la publicité.

20 *Février.* M. de Mairan eſt mort ce ſoir, âgé de près de 94 ans. Il avoit toujours mené une vie fort rangée : il alloit encore dîner en ville trois fois par ſemaine. Il avoit un extérieur net & propre, & du côté du phyſique ne ſe reſſentoit en rien des incommodités de la vieilleſſe.

21 *Février.* On parle beaucoup dans le monde des remontrances de la cour des aides au Roi, au ſujet de l'état actuel du parlement de Paris. Elles ont été fixées le 18 de ce mois, toutes les chambres aſſemblées, & c'eſt aujourd'hui que les gens du Roi de cette cour apprendront à Verſailles ſi le Roi agréera qu'elles lui ſoient préſentées.

Ceux qui en ont eu lecture, aſſurent que c'eſt un morceau d'éloquence ſublime.

23 *Février.* M. le chancelier, accompagné de M. le duc de la Vrilliere, de M. Bertin, de M. de Monteynard & de M. l'abbé Terray, de conſeillers d'état & de maîtres des requêtes, s'eſt rendu ce matin à 11 heures au palais, tous MM. du conſeil aſſemblés à la grand'cham-

bre, & y a fait un diſcours pour annoncer l'objet de ſa miſſion.

Ceux qui l'ont entendu, y ont remarqué la même élévation de ſtyle & de penſées que dans celui prononcé le 24 janvier, & il y a apparence qu'il eſt de la fabrique du même orateur, c'eſt-à-dire, du ſieur le Brun.

24 *Février.* Un zélé Breton vient de faire imprimer un *mémoire ſur le rétabliſſement de la compagnie des Indes, & ſur les avantages qui en doivent réſulter pour l'état en général, & pour la province de Bretagne en particulier.* Les raiſons qu'il met en avant ſont des plus claires, pour prouver cette importante vérité, que l'on a étrangement perdu de vue, quand on s'eſt prêté au projet extravagant du détracteur de la compagnie.

25 *Février.* Le Gentil Bernard n'eſt pas mort de la cruelle attaque qu'il a eue, mais il eſt dans un état plus cruel que la mort même, étant tombé en enfance.

26 *Février.* Quoique les remontrances de la cour des aides n'aient pas encore été préſentées au Roi, l'avidité induſtrieuſe des amateurs leur a fourni le ſecret d'en avoir des copies, & l'on en compte déja pluſieurs exemplaires dans le monde. On les regarde comme un chef-d'œuvre. On les attribue à M. de Malesherbes, le chef de la compagnie, magiſtrat naturellement éloquent, cultivant les lettres, & enflammé de cet enthouſiaſme patriotique qui produit le vrai ſublime dans de pareils écrits.

27 *Février.* Le parlement de Rouen ne ſe ſignale pas moins par des écrits d'une éloquence rapide, vigoureuſe & pleine de choſes. Outre

ſa premiere lettre au Roi, qu'on a dit être imprimée déja, on en annonce une ſeconde, plus étendue, où les grands principes de la monarchie ſont rappellés & poſés d'une maniere inébranlable.

1 *Mars* 1771. La lettre nouvelle du parlement de Normandie eſt du 26 du mois dernier, & répond à la haute opinion qu'on en avoit donnée. Cet ouvrage, & tous les autres de même eſpece, répandus depuis quelque temps, écrits dans le vrai genre de la choſe, doivent faire honte de plus en plus au parlement de Paris, dont les productions dernieres n'approchent pas, à beaucoup près, de celles des magiſtraſts de province. Ceux-ci ſemblent avoir ſeuls conſervé ce feu ſacré qui brûle dans les cœurs patriotiques, & qu'ils ont ſait paſſer dans leurs chef-d'œuvres immortels.

2 *Mars*. Le prince royal de Suede a été proclamé Roi à Stockholm le lendemain de la mort de ſon pere. Jamais prince n'a reçu une plus belle éducation & n'en a mieux profité. Ses connoiſſances s'étendent ſur tout, & la juſteſſe de ſon eſprit égale la bonté de ſon cœur. Il n'y a qu'une voix ſur ce jeune monarque, qui ne peut manquer d'être adoré de ſes ſujets. Il a capté le ſuffrage de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connoître ici. Il a preſque toujours été entouré des philoſophes encyclopédiſtes; mais M. d'Alembert eſt celui qu'il a diſtingué le plus, & qu'il a particuliérement admis à ſon intimité : tous s'accordent à le regarder comme un ſectateur zélé de leur doctrine, & ſe flattent de trouver aujourd'hui un protecteur puiſſant dans ce nouveau Roi.

3 *Mars*. Il court dans le monde un mémoire qu'on attribue à la nobleſſe, mais qui n'eſt ſigné de perſonne, dans lequel on fait parler ce corps reſpectable comme devant connoître de tous les faits du point d'honneur, & qui diſcutant les inculpations faites aux magiſtrats dans le préambule de l'édit de décembre dernier, en infere qu'ils n'ont pu continuer leurs fonctions juſqu'à ce qu'ils en aient été juſtifiés, leur honneur y étant compromis. Ce mémoire n'eſt que manuſcrit & anonyme, & on le regarde comme apocryphe.

4 *Mars*. M. l'évêque de Senlis a prononcé aujourd'hui ſon diſcours de réception à l'académie françoiſe, où il a ſuccédé à feu M. de Moncrif. La tâche n'étoit pas facile à remplir pour louer ſon prédéceſſeur, & la ſéchereſſe du ſujet s'eſt répandue ſur tout l'ouvrage. M. l'abbé de Voiſenon, en ſa qualité de directeur, avoit un plus beau champ, puiſqu'il avoit à faire l'éloge du mort & du récipiendaire. Auſſi y a-t-il employé toute l'artillerie de ſon eſprit. Il a eu l'art d'égayer la matiere & de réveiller les auditeurs par des ſaillies qui ont été fort applaudies. Jamais ſéance académique ne s'eſt terminée plus agréablement.

7 *Mars*. Les remontrances de la cour des aides ont fait une fortune ſi prodigieuſe dans le public, & les copies s'en ſont multipliées à tel point, qu'il n'eſt preſque pas de maiſon où l'on ne trouve ce manuſcrit. Tous les bons François veulent les lire, & regardent leur auteur non-ſeulement comme le défen-

ſeur de la magiſtrature, mais comme le dieu tutélaire de la patrie.

8 *Mars.* Les comédiens françois ont donné hier pour la premiere fois une petite piece, qui a pour titre : *l'Heureuſe rencontre*, en un acte & en vers. Ce petit drame n'offre rien de piquant, & eſt médiocre, pour ne pas dire plus. C'eſt l'ouvrage d'un bel eſprit femelle, qui veut garder l'anonyme, & fera bien.

9 *Mars.* Il paroît, à ce qu'on aſſure, un libelle ſanglant contre M. le chancelier, en forme d'ode, & l'on dit qu'il eſt intitulé : *Les Chancelieres.* On ſe doute bien qu'il eſt très-rare, & que l'auteur n'a pu l'enfanter que dans les plus profondes ténebres.

10 *Mars.* Le parlement de Grenoble n'a pas manqué de ſe ſignaler & de déployer dans cette occaſion l'éloquence noble & touchante qu'on remarque dans toutes ſes productions. Il a adreſſé au Roi des remontrances, ſoutenues ſur-tout par une logique lumineuſe, preſſante & irréſiſtible. Il attaque l'édit de décembre 1770 & met l'auteur en contradiction avec lui-même. Il combat M. le chancelier par ſes propres paroles, lorſqu'à la tête du parlement de Paris il avoit eu occaſion de porter au pied du trône les repréſentations de ſon corps.

11 *Mars.* Il paroît une épître manuſcrite du ſieur de Voltaire au Roi de Danemarck, à l'occaſion de la liberté de la preſſe, que ce prince vient d'accorder dans ſes états. Elle eſt écrite de ce ſtyle familier, que ce poëte s'eſt attribué depuis long-temps envers les Rois, & qui dégénere en licence indécente & pu-

niſſable : il ſent moins le génie fier & indépendant, que le bas flatteur qui, à la faveur des éloges outrés qu'il prodigue à un monarque, eſpere faire paſſer les injures qu'il dit aux autres. Quoi qu'il en ſoit, l'auteur approuve d'autant plus ſa majeſté Danoiſe, que, ſuivant lui, jamais un mauvais livre ne ſurvit à l'oublie qu'il mérite, & qu'on peut le laiſſer mourir impunément de ſa belle mort : qu'au contraire les proſcriptions n'empêchent pas les bons de pénétrer, & donnent plus de conſiſtance & de relief aux autres ; qu'enfin ce ne ſont pas les philoſophes qui ont troublé la terre & excité les diſcordes & les guerres. Ces idées, vraies en général & ſaines, mais répétées en pluſieurs ouvrages, & ſur-tout en mille endroits de cet auteur, ſont noyées dans un fatras de plaiſanteries bouffonnes & ſatiriques, qui déparent infiniment le reſte. Les œuvres du ſieur de Voltaire ne ſont plus que des écrits fangeux, les bourbiers d'Ennius, toujours excellents à cribler pour quelques paillettes d'or qui s'y trouvent.

13 *Mars. Chanſon, ſur l'air des pendus, contenant la relation de la premiere ſéance du conſeil ſupérieur de Blois, du 2 mars* 1771. *Par le maître d'école de Chouzi, près Blois.*

Or, écoutez, petits & grands,
Le plus grand des événements:
On en parlera dans l'hiſtoire ;
A peine pourra-t-on le croire :
Car ſi je ne l'avois pas vu,
Jamais je n'en aurois rien cru.

Le ſamedi, deux de ce mois,
Nous ſommes tous venus à Blois,
Pour y contempler la merveille
De notre ſouverain conſeil;
Et nous avons, en vérité,
Tous été bien émerveillés.

Nous avons vu des magiſtrats
En robes rouges & rabats,
Parés comme les jours de fête;
Saint Michel étoit à leur tête;
Après marchoient deux préſidents
Suivis d'onze honnêtes gens.

Preuve de leur honnêteté
Et qu'ils étoient bien élevés,
Ils faiſoient force révérence,
Comme à la noce, quand on danſe.
Enfin par leurs proviſions,
On voit qu'ils étoient tous bons garçons.

Pour attirer le Saint-Eſprit
Sur des gens auſſi bien appris,
La meſſe en pompe fut chantée,
Par la muſique bien notée;
Mais l'Eſprit-Saint n'eſt pas venu,
Du moins nous ne l'avons pas vu.

C'étoit un grand jour de marché,
Que nos conſeillers bien friſés,
Défiloient le long de la place;
Mais plus d'un faiſoit la grimace
De ce qu'ils n'étoient pas aſſez
Pour former le nombre annoncé.

Nous ſouffririons de l'embarras
De ce vénérable ſénat :
Mais par une heureuſe aventure
Nous avions plus d'une monture,
Et chacune certainement
Etoit bâtée ſuperbement.

Dès que le ſouverain conſeil
Sortit avec ſon appareil,
Nos ânes voyant leurs confreres,
Se mirent auſſi-tôt à braire,
Et demanderent à grands cris
Que dans la troupe ils fuſſent admis.

Indépendamment de la voix,
Il étoit bon de faire un choix,
Pour éviter la bigarrure
Parmi cette magiſtrature ;
Les plus rouges furent choiſis,
Comme étant les mieux aſſortis.

Les ânes ayant pris leur rang,
Fermerent la marche à l'inſtant.
Je paſſe les cérémonies.
Que firent les deux compagnies.
La ville en cette occaſion,
Marqua ſa ſatisfaction (1).

Or donc, de nos vingt conſeillers
On vit d'abord les ſix derniers,
S'en retourner à leur village,
Criant, dans leur noble langage,

(1) Voyez la gazette de France, du 8 mars 1771.

Que, vu le poids de leurs fonctions,
Ils donnoient leurs démiſſions.

Vous voyez qui ne reſtoit plus
Que quatorze âmes tout au plus :
Mais ſentant où le bât les bleſſe,
Prodige de délicateſſe !
Huit autres encore ont quitté,
Et ſix ſeulement ſont reſtés.

Tout ceci, retenez-le bien,
Fait leçon pour les gens de bien,
Dans une pareille occurrence.
M. le chancelier de France,
Mérite bien tous nos reſpects,
D'avoir pris d'auſſi bons ſujets.

14. *Mars.* Le parlement de Bordeaux a arrêté des remontrances au Roi ſur l'état préſent du parlement de Paris, dans le même eſprit que celles des autres cours qui en ont arrêté. Elles ſont du 25 du mois dernier, & ſont déja imprimées. On les annonce comme volumineuſes & comme développant la matiere d'une maniere plus hiſtorique que les autres.

15 *Mars.* On a donné aujourd'hui à l'opéra *Théſée*, pour les acteurs. Le ſpectacle a été des plus brillants & des plus remplis. Il a été exécuté, on ne peut pas mieux, tant de la part du chant que de la danſe.

16 *Mars.* Le parlement de Provence a adreſſé au Roi des remontrances très-pathétiques ſur la ſituation préſente du parlement de Paris, & rappelle la trop douloureuſe hiſtoire de

Bretagne, qu'il regarde comme la ſource de ce qui ſe paſſe aujourd'hui. Elles ſont rédigées de main de maître, & très-longues.

17 *Mars.* Les *Chancelieres* font la plus grande ſenſation dans le public, & ſont recherchées avec un empreſſement ſans égal, plus ſans doute à raiſon du perſonnage qu'elles concernent & de l'objet qu'elles traitent, que de leur mérite intrinſeque. Elles ne valent pas, à beaucoup près, les *Philippiques*, qui parurent dans le temps de la régence, & attribuées au ſieur la Grange-Chancel. Le pamphlet en queſtion eſt plein d'injures atroces dites preſque toujours en termes impropres, ſans chaleur, ſans élévation, autant que les choſes. C'eſt plutôt de la proſe rimée qu'une ode. Il y a cependant quelques ſtrophes, ou parties de ſtrophes tout-à-fait différentes; ce qui annonceroit l'ouvrage de deux mains, ou celui d'un écolier corrigé en des endroits par main de maître. En un mot, c'eſt plutôt une piece hiſtorique qu'une piece de poéſie.

18 *Mars.* Avant-hier s'eſt fait la clôture des trois ſpectacles. L'opéra a fini par *Théſée*, qu'il a donné pour la capitation des acteurs. La comédie italienne s'eſt diſtinguée par une petite farce, qui conſiſtoit en un marchand de proverbes. Il a diſtribué ſa denrée à tous les acteurs & actrices : c'étoient autant de couplets, terminés par un proverbe, & roulant ſur le regret des comédiens de ſe ſéparer du public. Quoique tout cela fût aſſez mauvais, on a fort applaudi. Les François, qui ont joué *Tancrede*, ont attiré encore plus de monde, par une nouveauté ſinguliere. Mademoiſelle Luzzi, accoutumée à faire les

rôles de ſoubrette & à ne jouer que du comique, a débuté dans cette tragédie par le rôle d'*Aménaïde*. Elle a une très-belle figure, un organe plein & ſonore ; mais le public ne l'a pu goûter dans un genre ſi éloigné du ſien. On lui a donné des encouragements, quoiqu'on doute qu'ils puiſſent jamais en faire une grande actrice tragique. Le Kain, contre qui elle figuroit, contribuoit beaucoup à la faire diſparoître, dans un rôle que l'on ſe ſouvient d'avoir vu repréſenter par Mlle. Clairon, & qui exige le jeu le plus conſommé.

19 *Mars*. Les remontrances du parlement de Bordeaux ſont arrivées. Elles ſont du 25 février, fort longues, & roulent ſur les mêmes objets déja traités par les autres cours. Mais elles démentent bien authentiquement l'arrêt, auſſi indécent que ſéditieux, en date du 8 février, répandu avec tant de profuſion ſous le nom de cette compagnie, & que le révérend pere Gazetier de Cologne avoit adapté dans ſa feuille avec trop de bonhommie.

On a auſſi les remontrances d'Aix, plus ſingulieres par leur tournure, & qui font remonter les événements du jour juſques à l'affaire de Bretagne, où ce parlement en trouve l'origine. Cette filiation, très-développée, forme un tableau hiſtorique & étendu, extrêmement curieux.

19 *Mars*. On dit aujourd'hui que l'*Heureuſe Rencontre* eſt d'une Mad. Chaumont, veuve d'un libraire, retirée dans une terre, & qui s'y amuſe à compoſer de mauvaiſes pieces, telles que celle-ci.

20 *Mars*. Le parlement de Douay a fait le 13 de ce mois un arrêté en faveur du parle-

ment de Paris. Cette démarche eſt remarquable, en ce que c'eſt la premiere fois que cette compagnie prend fait & cauſe pour une autre, & que juſqu'à préſent elle n'avoit paru prendre aucune part aux affaires publiques. Dailleurs on y voit avec plaiſir qu'elle traite l'objet d'une maniere neuve, en demandant que le procès ſoit fait légalement aux membres de ce corps, s'ils ſont coupables : point capital, pas ou trop peu diſcuté par les autres parlements. Quant au ſtyle, il eſt très-ſain, très-pur & très-noble : il ne ſe ſent en rien du terroir étranger.

21 *Mars*. L'académie françoiſe a tenu aujourd'hui ſa ſéance publique pour la réception de M. le prince de Beauvau & de M. Gaillard. Jamais on n'avoit vu à pareille aſſemblée un concours ſi prodigieux de femmes. On en comptoit plus de 80, dont une grande partie de dames de la cour, beaucoup de ſeigneurs à proportion, & une multitude immenſe d'auditeurs de toute eſpece.

Le diſcours de M. de Beauvau, étoit court & ſimple, en un mot, a paru un diſcours de grand ſeigneur. On y a cependant remarqué l'adreſſe avec laquelle, en faiſant l'éloge du Roi & de ſon regne, ce récipiendaire y a amené indirectement celui de M. le duc de Choiſeul, en peſant davantage ſur les temps de l'adminiſtration de ce miniſtre, qu'il a indiqués comme une époque mémorable de la monarchie. On a applaudi au zele de l'amitié, ſans diſcuter s'il étoit juſte, ou exceſſif, ou indiſcret.

M. Gaillard a mieux rempli ſon rôle ; il a fait, après les compliments d'uſage, une diſſer-

tation hiſtorique ſur les ſociétés ſavantes en France, dont il fait remonter l'origine juſques à Charlemagne. Il a préſenté un tableau rapide & ſerré des progrès de ces inſtitutions, & il y a joint des anecdotes précieuſes & honorables pour les gens de lettres ; mais il y a trop mêlé ce ton d'emphaſe mis à la mode par le ſieur Thomas, cette bouffiſſure philoſophique, par où il s'eſt annoncé comme un digne ſectateur de la cabale encyclopédique qui l'a porté à ſa nouvelle dignité.

M. l'abbé de Voiſenon, encore directeur pour cette cérémonie, a répondu alternativement aux deux récipiendaires par deux diſcours. Même ſtyle, mêmes ſarcaſmes, même perſiflage que la premiere fois. Sa figure de ſinge ſembloit donner encore plus de malice à ſes ſaillies, & il a ſoutenu à merveille le rôle d'arlequin qu'il s'étoit impoſé, ſuivant ſes propres expreſſions, en réponſe à ſes confreres qui lui reprochoient le peu de gravité de ſes diſcours.

Enſuite le ſieur Duclos a lu une continuation de l'hiſtoire de l'académie, commencée ſucceſſivement par Peliſſon & par l'abbé d'Olivet, depuis ſon origine juſqu'en 1700. En ſa qualité de ſecrétaire de l'académie, il a cru devoir avancer cet ouvrage juſqu'à nos jours. Ce n'eſt qu'une chronologie ſans ſuite & ſans liaiſon des variations légéres qu'a éprouvées cette compagnie depuis ce temps. Il y a recueilli toutes les anecdotes relatives à ſon objet : quoique puériles & minutieuſes, elles ne doivent pas moins entrer dans ce travail, qui au fond eſt très-peu de choſe. L'hiſtorien a joint aux faits des réflexions

bourrues en ſtyle dur, comme lui, qui ont fait rire, & ne contraſtoient pas mal avec les gentilleſſes, la gaieté du directeur. Il a fini par une apologie prétendue de l'académie, ſur le reproche qu'on lui fait d'admettre dans un corps où il ne doit point y avoir d'honoraires, tant de gens qui ne peuvent qu'y jouer ce rôle ; & le public a trouvé qu'il avoit fort mal juſtifié ſa compagnie, ou plutôt qu'il avoit élevé une queſtion qu'il n'avoit nullement réſolue.

On ne doit pas omettre que dans l'hiſtorique du Sr. Duclos, cet académicien ayant fait mention d'une anecdote concernant le préſident de Lamoignon, grand-pere de M. de Malesherbes d'aujourd'hui, & ayant ajouté, en nommant cet ancien magiſtrat, *ce nom ſi cher aux lettres*, tous les ſpectateurs ont enviſagé, comme de concert, M. de Lamoignon de Malesherbes, & l'on a battu des mains pendant pluſieurs minutes & à pluſieurs repriſes : éloge bien flatteur pour ce magiſtrat, qui ſe diſtingue aujourd'hui par ſa qualité encore plus rare de patriote, que la France entiere enviſage comme un de ſes plus chers défenſeurs.

Le public, & les femmes ſur-tout, auroient été bien aiſes d'entendre quelques-unes des fables dont M. le duc de Nivernois a amuſé ſi délicieuſement les auditeurs dans pluſieurs ſéances ; mais ce ſeigneur s'eſt refuſé aux inſtances qu'on lui a faites, déclarant que, par un réglement nouveau, aucun académicien ne pouvoit rien lire ſans avoir communiqué ſon ouvrage à un comité de ſes confreres ; qu'il n'avoit pas pris cette précaution, & qu'il ne pouvoit répondre aux deſirs de l'aſſemblée.

On préſume que ce réglement a été fait à l'occaſion du diſcours de M. Thomas, dont on a parlé l'an paſſé, & qui fit un ſi grand ſcandale à la cour & à la ville.

23 *Mars.* Le ſieur Guerin, chirurgien du prince de Conti, a eu une rixe, il y a quelque temps, à l'opéra avec M. le marquis de Langeac, colonel à la ſuite des Grenadiers de France. Ce dernier ayant trouvé mauvais que l'autre eût regardé indécemment ſa maîtreſſe, l'a traité comme un gredin, le menaçant de lui faire donner des coups de bâton par ſes gens. Celui ci a pris au collet M. de Langeac, a fait ſemblant de ne pas le connoître, & l'a forcé à venir chez le commiſſaire. Le ſieur Guerin s'étant réclamé du prince ſon maître, lui a été renvoyé. Cependant ſon adverſaire jetoit feu & flamme.... On répand la copie d'une lettre écrite à cette occaſion, dit-on, à M. de Langeac, par le prince de Conti.

« On dit, Monſieur, que vous voulez faire périr le ſieur Guerin ſous le bâton. Je vous prie de ſonger qu'il eſt mon chirurgien, qu'il m'eſt fort attaché, que j'en ai beſoin, car j'ai beaucoup vu de filles, j'en vois encore... J'ai eu des bâtards, mais j'ai toujours eu ſoin qu'ils ne fuſſent pas inſolents.... »

24 *Mars.* Il paroît une lettre des officiers du bailliage du Villefranche en Beaujolois, ville de l'apanage de M. le duc d'Orléans, adreſſée à ce prince, du 6 mars 1771, par laquelle ils remettent leurs démiſſions entre les mains de S. A., plutôt que de reconnoître le conſeil ſouverain dont on veut les faire reſſortir. Cette piece hiſtorique de magiſtrats ſubalternes eſt digne de figurer avec

avantage parmi toutes celles de ce genre, qui ont paru ou qui paroîtront.

25 *Mars*. L'impératrice des Ruſſies a fait enlever tout le cabinet de tableaux de M. le comte de Thiers, amateur diſtingué qui avoit une très-belle collection en ce genre. M. de Marigny a eu la douleur de voir paſſer ces richeſſes chez l'étranger, faute de fonds pour les acquérir pour le compte du Roi.

On diſtinguoit parmi ces tableaux un portrait en pied de Charles I, roi d'Angleterre, original de Vandyk. C'eſt le ſeul qui ſoit reſté en France. Madame la comteſſe Dubarri, qui déploie de plus en plus ſon goût pour les arts, a ordonné de l'acheter : elle l'a payé 24000 liv. Et ſur le reproche qu'on lui faiſoit de choiſir un pareil morceau entre tant d'autres, qui auroient dû lui mieux convenir, elle a répondu que c'étoit un portrait de famille qu'elle retiroit. En effet, les Dubarri ſe prétendent parents de la maiſon des Stuards.

26 *Mars*. Il paſſe pour conſtant que mardi dernier M. le duc de Duras, gentilhomme de la chambre en exercice, a remis au Roi, de la part des princes du ſang, un mémoire nouveau de vingt pages, où ils reprennent toute l'affaire actuelle dès ſon origine, attaquent directement M. le chancelier, dont ils ſuivent les opérations, en font voir le vice & les contradictions, & finiſſent par des proteſtations entre les mains de S. M. contre tout ce qui a été fait & contre tout ce qui ſe fera. Il eſt à obſerver que M. le comte de la Marche refuſe conſtamment de ſe joindre aux autres, & n'a rien ſigné.

27 *Mars*. A l'occaſion du bruit qui court

de l'exil de la cour des aides, on a fait le placet ſuivant au Roi, au nom des femmes de conſeillers au parlement.

Nos époux, ô Louis ! ſont en captivité,
Nous gémiſſons loin d'eux, dans la viduité.
Juſqu'à ce jour pourtant une erreur ſecourable
A nos cœurs déſolés apportoit quelque eſpoir.
Mais enfin, de Meaupeou la vengeance implacable,
Nous condamne, dit-on, à ne les jamais voir.
A leur comble montés, nos maux ſont ſans remede:
Laiſſez-nous pour ſoutien au moins la cour des aides.

28 *Mars*. Il paroît deux nouvelles brochures ſur les matieres préſentes. L'une en date du 11 février 1771, a pour titre : *lettre de M***, conſeiller au parlement, à M. le comte de**** Le but de l'auteur eſt de prouver :

1°. Que le parlement a dû s'oppoſer conſtamment à tout enrégiſtrement de l'édit.

2°. Qu'il n'a fait en cette occaſion que ce qu'il avoit fait dans d'autres avec ſuccès, & avec l'approbation de nos rois, mieux inſtruits.

3°. Qu'il a employé pour manifeſter ſon oppoſition, le ſeul moyen légal, honnête, qui pût convenir à des magiſtrats.

L'autre, intitulée : *Obſervations ſur l'incompétence de MM. du conſeil pour la vérification des loix.*

Cette ſeconde brochure, bien ſupérieure à la premiere, démontre par huit conſidérations la nullité de tout ce que feroient MM. du conſeil en pareil genre, & même celle de tout jugement civil ou criminel qu'ils peuvent prononcer. Outre l'avantage d'une logique

claire & preſſante, elle a celui d'être très-courte, & de réſumer en peu de pages les plus puiſſants arguments ſur cette matiere. Le ſtyle eſt d'une énergie propre à la choſe, & ajoute encore à la force du raiſonnement.

30 *Mars. Chanſon ſur l'air :* Réveillez-vous, &c. *à l'occaſion de la commiſſion de conſeiller au conſeil ſupérieur de Châlons, ſollicitée & obtenue par l'abbé Hocquart, chanoine de Châlons.*

Lorſqu'en France on battoit la caiſſe,
Pour y trouver des magiſtrats,
Certain abbé, fendant la preſſe,
Fut un des premiers candidats.

C'étoit ſuppôt de cathédrale,
Plus fait pour la table & le jeu,
Que pour occuper un froid ſtalle,
Bon ſeulement à prier Dieu.

Il faut bien faire un ſacrifice,
Pour croître de deux mille francs
Le reveuu du bénéfice,
Et du piquet & des brelans.

Plein d'une ſi belle eſpérance,
Au ſon de l'or, notre abbé part ;
Arrive au chancelier de France :
On annonce..... l'abbé Hocquart.

Ton nom, dit Maupeou, m'extaſie,
C'eſt celui du fameux Hocquart!
A ſa place malgré l'envie,
Tu ſeras, fuſſes-tu bâtard,

Des diſpenſes recommandées
On t'expédiera dans le jour,
Bien & duement enrégiſtrées,
Par gens de ma nouvelle cour.

Un préambule eſt néceſſaire:
As-tu bien été baptiſé?
Oui, Monſeigneur, la choſe eſt claire;
Claude, eſt le nom qu'on m'a donné.

Notre cher, féal, *& bien Claude* (1)
Puiſqu'il appert à tout voyant
Que tu l'es vraiment & ſans fraude,
Reçois-en notre compliment.

Pour de notre gent moutonniere
Juger procès mus, à mouvoir,
Te diſpenſant de la priere,
Et par deſſus, de tout ſavoir.

---

(1) Les proviſions de chancellerie portent toujours: notre féal & bien-amé.

Par deſſein, & non par mégarde, on a mis dans celles de l'abbé Hocquart, au lieu de *bien-amé Claude*, ſimplement *bien Claude*. Elles ſont ainſi enrégiſtrées; on peut le voir au greffe.

Proviſions. Air : *Des folies d'Eſpagne.*

Savoir faiſons aux bêtes Champenoiſes,
Que par deſſein, & non pas par mégard,
Nous nommons, pour juger toutes leurs noiſes,
Notre féal *Claude*, *& bien Claude Hocquart.*

Chanſon ſur l'air : *Vous m'entendez bien.*

Enfin, un parlement tout neuf,
Qui vient d'éclorre comme un œuf,
A déja la ſcience, Eh, bien !
De prendre des vacances. Vous m'entendez bien.

Il eſt compoſé de vingt gens,
Tous très-fripons & très-méchants,
Compris l'avocat Nôtre, Eh, bien !
Qui vaut bien mieux qu'un autre. Vous, &c.

Pour acquérir un tel honneur
On ſait qu'ils ont vendu le leur.
C'eſt un grand ſacrifice, Eh, bien !
Qui vaudroit des épices. Vous, &c.

Pour les Chinois, il a fallu
Les ramaſſer où l'on a pu.
Ici, c'eſt un Myope, Eh, bien !
Et là c'eſt un Eſope. Vous, &c.

Ainſi, dans l'évangile, on lit
Que le long des chemins on prit

Des gens ſans nom, ſans luſtre, Eh, bien!
Pour un feſtin illuſtre. Vous, &c.

Et pour achever le portrait,
Un d'entr'eux, chargé d'un décret, (1)
Parut comme à la ſalle, Eh, bien!
Sans robe nuptiale, Vous, &c.

Mais le fera-t-on partir! Non;
Car pour le conſeil il eſt bon
D'avoir un tel apôtre, Eh, bien!
Ça conſole les autres. Vous, &c.

Réjouiſſons-nous, mes amis,
Déſormais on pendra *gratis*,
Et ſans beaucoup des preuves, Eh, bien!
Pour faire des épreuves. Vous, &c.

Tant pis pour le premier pendu,
Le ſecond ſera mieux pourvu.
Au défaut de ſcience,
Eh, bien!
Viendra l'expérience.
Vous m'entendez-bien,

13 *Mars*. Extrait d'une lettre de Metz, du 24 mars.... Le fameux procès de M. de Valdahon a été jugé au parlement le 22 à 8 heures

---

(1) Le ſieur Deſirat, avocat.

du

du ſoir. M. le Monnier a été débouté de ſon oppoſition ; permis aux parties de s'épouſer ; trois commiſſaires nommés par la cour pour faire le contrat de mariage : Mlle. le Monnier ; priſe ſous la ſauve-garde du parlement ; M. le Monnier condamné à 60000 livres de dommages & intérêts, & à tous les dépens, les mémoires ſupprimés reſpectivement de part & d'autre. M. l'avocat général a déclaré ne demander la ſuppreſſion de ceux de M. de Valdahon & de Mlle. le Monnier, que pour effacer juſques à la trace des horreurs, des imputations, des calomnies avancées dans ceux de M. le Monnier.

Toute la ville a été enchantée de cet arrêt. On a fait des feux de joie, on a caſſé les vitres de M. le Monnier, & l'on a crié : *Vive le parlement & M. de Valdahon !*

Ainſi, après huit ans de douleurs & de traverſes, va ſe terminer heureuſement l'hiſtoire de ces deux modeles d'amour, dignes de figurer à côté de tous les héros de ce genre, dont on lit les aventures & les combats dans les romans.

1 *Avril* 1771. M. Bergier eſt nommé confeſſeur de Meſdames, à la place de l'abbé Clément qui vient de mourir. Cet abbé paroît d'autant plus digne de la confiance de ces auguſtes perſonnes, que c'eſt un champion infatigable de la foi, un défenſeur éclairé de notre ſainte religion, que ſes adverſaires trouvent toujours prêt à combattre. Il vient de faire paroître tout récemment une réfutation du livre du *ſyſtême de la nature*.

4 *Avril*. Il paroît imprimé des remontrances du parlement de Rouen, en date du 19 mars : elles ont pour objet l'établiſſement des conſeil

ſupérieurs, & relevent toutes les irrégularités, ou, pour mieux dire, l'illégalité entiere de ces nouveaux tribunaux. C'eſt le même fonds, déjà traité dans divers écrits particuliers, & ſur-tout dans la *lettre adreſſée aux magiſtrats de province*, mais avec la modeſtie convenable à un citoyen anonyme qu'un zele ſage porte à éclairer ſes concitoyens. Ici, au contraire, c'eſt une cour ſouveraine armée du glaive de la juſtice, & qui tonne avec cette éloquence mâle dont elle doit faire entendre la vérité au prince, & épouvanter les perfides adulateurs qui l'entourent.

5 *Avril*. Madame de Gomez eſt morte âgée de 85 ans.... C'étoit une femme auteur, qui avoit compoſé une bibliotheque de romans, tous gothiques, dans le genre de l'ancienne galanterie, & que perſonne ne lit plus. Elle avoit de beaucoup ſurvécu à ſes livres.

8 *Avril*. M. le chancelier, pour contrebalancer l'effet que pourroient produire dans le public les divers écrits qu'on a répandus ſur ſon projet de deſtruction ou de réformation des parlements, a fait compoſer d'autres ouvrages en ſa faveur, tels que des *conſidérations ſur l'édit*, *réflexions d'un citoyen*, *&c*. Les gens impartiaux n'y trouvent pas cette force de raiſonnement, ce droit des gens, cette réclamation contre le deſpotiſme, ſi bien établis dans les premiers.

8 *Avril*. L'éléphant continue à exciter la curioſité du public, & un fait arrivé récemment fait beaucoup d'honneur à ſon intelligence & à ſa ſenſibilité. Un robin, mêlé parmi les ſpectateurs, ſembloit répugner à la laideur de cet animal, & le témoignoit par des geſtes qui ne lui ont point échappé. A l'inſtant il retire ſa trompe, & la dardant avec impétuoſité contre

ſon détracteur, il ne l'attrape heureuſement qu'à ſa chevelure, qu'il dépoudre & met en déſordre. Le maître accourt auſſi-tôt, & ſe doutant du motif, déclare au robin qu'il lui conſeille de ſortir, & de ſe ſouſtraire à la vengeance de l'implacable éléphant.

9 *Avril. Avis important à la Nobleſſe. Réponſe aux remontrances de la cour des aides, du* 13 *février, par un membre du conſeil ſupérieur. Lettres Américaines ſur les parlements. Extraits de différents écrits, réglements, ordonnances, &c. Lettre d'un préſident d'un bailliage de Normandie, à un préſident du parlement de Rouen. Sentiments des ſix conſeils ſouverains, &c.* Tels ſont les ouvrages nouveaux qu'on répand avec profuſion, pour favoriſer le ſyſtême du deſpotiſme qu'on cherche à accréditer. Il y en a pour tous les genres d'eſprit & pour toutes les eſpeces de lecteurs, de plaiſants & de ſérieux, de ſavants & de ſuperficiels; & les chefs des différents conſeils doivent en emporter des ballots, pour les communiquer à leurs partiſans dans les provinces. Les gens impartiaux & les amis de la liberté n'y trouvent rien de ſatisfaiſant. Tout y ſent l'eſprit de parti.

9 *Avril. Aſſemblée publique de l'académie des belles-lettres, à ſa rentrée d'après pâque.*

L'académie des belles-lettres a tenu aujourd'hui ſon aſſemblée. On y a vu avec douleur, abſents du banc des honoraires, M. le préſident d'Ormeſſon, & ſur-tout M. de Lamoignon de Malesherbes, deux magiſtrats chers aux lettres, & qui ne manquoient aucune de ces ſéances. La nouvelle toute récente de l'exil du dernier, confirmée en ce moment, a jeté une conſter-

nation générale parmi ſes confreres & les ſpectateurs.

Après l'annonce ordinaire des prix, M. le Beau, ſecrétaire, a lu l'éloge de M. le préſident Haynault. La longue vie de cet académicien, ſes qualités, le rang qu'il tenoit dans le monde, & ſes divers ouvrages, fourniſſoient une matiere abondante à l'orateur. Entre ces écrits, le plus diſtingué & le plus digne de la poſtérité eſt ſans contredit ſon *abrégé chronologique de l'hiſtoire de France*. On ſavoit déja qu'il avoit été traduit en anglois, en italien, en allemand : le panégyriſte nous a appris qu'il l'étoit encore en chinois; anecdote remarquable, & qui fait époque dans l'hiſtoire littéraire. M. le Beau s'eſt ſur-tout étendu ſur les vertus ſociales de ce magiſtrat, ſur cette aménité qu'il n'avoit pas peu contribué à répandre parmi nos auteurs, & ſpécialement ſur ces aſſemblées agréables & choiſies que ſon opulence le mettoit à même de tenir, & où il façonnoit aux graces les académiciens ſes confreres, juſques-là durs & agreſtes. Au ſurplus, cet éloge n'eſt qu'une paraphraſe étendue & détaillée du texte donné il y a long-temps par M. de Voltaire, dans ſa charmante épître au préſident, qui commence par ces vers :

Haynault fameux par vos ſoupers,
Et par votre chronologie,
Par des vers au bon coin frappés, &c.

Le diſcours du ſecrétaire a paru au public un des meilleurs & des plus intéreſſants qu'il ait produit depuis qu'il eſt en fonction. On n'y a point remarqué, comme dans le plus grand

nombre de ſes autres panégyriques, ce luxe d'eſprit, ces phraſes recherchées, ſoit qu'il en ait été plus ſobre cette fois, ou plutôt que ce genre d'écrit convenant mieux au récit de la vie d'un homme du grand monde, d'un magiſtrat galant & poli, d'un auteur plein de graces d'enjouement, ſoit moins diſparate ou plus naturel que dans l'éloge d'un lourd commentateur, d'un diſſertateur obſcur, d'un antiquaire hériſſé de grec, en un mot, d'un ſavant en *us*.

M. de Sigrais a continué enſuite de faire part au public de ſes mémoires ſur le génie militaire des Gaulois. Dans celui-ci, qui eſt le quatrieme, il a prouvé comment il s'étoit affoibli inſenſiblement, il avoit dégénéré, & s'étoit engourdi chez cette nation pendant quelques ſiecles. Céſar, en faiſant périr deux millions d'hommes des Gaulois en huit campagnes, avoit déja porté une rude atteinte à ſa population. Si l'on y ajoute le ſoin qu'il avoit eu de diviſer ces peuples entr'eux, d'en avoir toujours une partie nombreuſe dans ſes troupes, on aura déja une cauſe immédiate de ſa foibleſſe. Auguſte n'avoit pas peu contribué à l'augmenter, en ſuivant les errements de ſon prédéceſſeur, en énervant encore plus les arts par le luxe, par les lettres qu'il chercha à introduire chez eux. L'habitude qu'ils prirent de ſe ſoudoyer à toutes les puiſſances étrangeres qui voulurent acheter leur ſang, ne concourut pas moins à leur ruine; & en laiſſant à ceux que leur génie guerrier emportoit, la liberté de le ſatisfaire, cet uſage enlevoit à leurs compatriotes des défenſeurs utiles, & aux Romains des hommes factieux, des génies turbulents, propres à tirer les

nationaux de la ſervitude où ils étoient plongés. C'eſt ainſi qu'après avoir joué un très - grand rôle, finit l'auteur ; les Gaulois ceſſerent d'être quelque choſe pendant quelque temps. Ce mémoire, extrêmement intéreſſant, ſur-tout pour nous, donne la plus grande envie de voir l'ouvrage imprimé en entier, & réuni ſous un ſeul point de vue.

La ſimilitude de la philoſophie des Chinois, dix ou onze ſiecles avant l'ere chrétienne, mais ſur-tout du temps de Confucius, un des héros de la ſecte des lettrés, vivant vers l'an 550 avant J. C., avec celle des Egyptiens & de Pythagore principalement, a fourni à M. de Guignes la matiere d'un mémoire, où il développe avec quelque détail cette conformité qu'il n'eſt pas poſſible de ne pas reconnoître, & il en conclut la communication qu'il doit y avoir eue de toute néceſſité entre des peuples auſſi reſſemblants. Ce mémoire, plus ſavant que celui de M. Sigrais, mais moins intéreſſant, n'eſt qu'une eſquiſſe très-imparfaite de toute l'érudition que l'auteur doit répandre ſur ſa matiere, & dont il prétend ſoutenir ſon ſyſtême.

M. Gaillard, qui ſemble ſe vouer plus particuliérement à l'hiſtoire, a terminé la ſéance par la lecture d'une digreſſion ſur une bulle arbitrale du pape Boniface VIII, rendue le 27 juin 1298, entre Philippe-le-Bel, roi de France, & Edouard I, roi d'Angleterre. Son objet eſt de diſcuter un paſſage de ladite bulle, ſur lequel tous les hiſtoriens ſe trouvent d'accord, & qu'il aſſure pourtant n'y pas être. Sous cette apparence d'érudition, qui ne peut guere ſervir qu'à étendre le pyrrhoniſme en fait d'hiſtoire, on voit une affectation de l'auteur de

s'élever avec amertume contre la hauteur de ce pape, & de fronder l'aſſerviſſement que toutes les puiſſances du temps avoient alors pour la tiare.

10 *Avril. Vues pacifiques ſur l'état actuel du parlement.* Tel eſt un imprimé en date du 4 mars, répandu depuis peu, où l'on démontre que le raccommodement entre la cour & le parlement tient à peu de choſe, depuis que le Roi, dans l'édit de création des conſeils, déclare ſon impuiſſance de changer les loix fondamentales, &c. Ce petit écrit eſt fort ſage. Après avoir fait le tableau effrayant de nos malheurs, il indique le remede, qui n'eſt autre choſe que le rappel des magiſtrats, l'abolition du fatal édit de décembre, & le retour à la regle & aux vrais principes. Sans rien dire de nouveau, cet ouvrage eſt un de ceux qu'on ne ſauroit trop multiplier, afin de faire pénétrer l'inſtruction & la vérité chez les gens les moins inſtruits, & dans les provinces du royaume les plus reculées. Au moyen de cette fécondité de lumieres, la nation connoîtra enfin ſes vrais intérêts, & pouſſera un cri unanime vers le ſouverain, ſi néceſſaire pour éveiller l'engourdiſſement dans lequel le plongent les miniſtres qui l'obſedent.

10 *Avril.* L'académie royale des ſciences a tenu aujourd'hui ſon aſſemblée publique, à laquelle a préſidé le comte de Maillebois. Le ſieur de Fouchy, ſecrétaire perpétuel, a annoncé que le prix *ſur la meſure du temps en mer*, & le prix extraordinaire de 1200 livres, *pour la perfection du flint-glaſs*, ou cryſtal blanc d'*Angleterre*, étoient tous deux remis à 1713. Il a dit enſuite que l'académie avoit publié depuis pâque

1770 la deſcription de cinq arts; ſavoir, de l'art du *facteur d'orgues*, 2e. & 3e. parties, par dom Bedos; de l'art du *menuiſier*, 2e. partie, par le ſieur Roubo fils; de l'art de l'*indigotier*, par le ſieur de Beauvais Raſeau; de l'art du *brodeur*, par le ſieur de St. Aubin; & de l'art de faire les différentes eſpeces de colle, par le ſieur Duhamel. Après quoi le ſieur de Fouchy a lu l'éloge du ſieur Rouelle. Le ſieur Vaucanſon a lu la deſcription d'un nouveau four à tirer la ſoie. Le ſieur Caſſini fils, a lu la *relation du voyage de feu l'abbé Chappé*. Le ſieur Meſſier, aſtronome de la marine, a lu l'annonce de l'apparition d'une nouvelle comete, qu'il avoit obſervée de l'obſervatoire de la marine le 1. de ce mois. Le ſieur Cadet, ancien apothicaire-major des armées du Roi, a terminé la ſéance par une *analyſe chymique* d'une liqueur ſortie en abondance du ſein d'une jeune perſonne qui ſe porte bien, à laquelle il a joint des obſervations ſur quelques phénomenes ſemblables.

11 *Avril*. Parmi les différents édits burſaux, il y en a deux qui concernent le papier. Une déclaration contenant augmentation de près du double ſur les drois d'entrée de cette marchandiſe, & un édit ordonnant un impôt nouveau, au moyen d'un timbre à imprimer ſur toute eſpece de papier quelconque, depuis le papier à ſucre juſqu'au papier à poulet, à raiſon de 5 deniers par feuille, de 4 & de 3, ſuivant les diverſes eſpeces. Les imprimeurs & libraires, alarmés de cette inquiſition, qui devoit avoir un effet rétroactif ſur tous les effets en marchandiſe de leurs magaſins, ont dreſſé un mémoire, où ils repréſentent les inconvénients d'un impôt

qui, en paroiſſant fait pour augmenter les revenus du Roi, doit au contraire les diminuer, par le découragement dans les manufactures, & parmi les artiſtes que ces vexations obligeront d'émigrer chez l'étranger, & d'y porter leur induſtrie. Ils ont auſſi cherché à s'étayer de réclamations des agents-généraux du clergé, & des ſecrétaires des diverſes académies & autres corps littéraires, ainſi que cela s'eſt pratiqué il y a nombre d'années, qu'il avoit été queſtion d'un ſemblable projet, que les inconvénients firent abandonner alors. M. le chancelier & M. le contrôleur général n'ont donné aucune ſolution à ce mémoire.

12 *Avril.* La ſieur Linguet, avocat de monſieur le duc d'Aiguillon, n'ayant pas oſé répondre pour ce pair en ſa qualité, dans la ceſſation générale de ſon ordre, a pris la tournure d'écrire comme auteur, & il a répandu depuis quelques jours un mémoire pour ſon client, ſous le titre *d'Obſervations ſur l'imprimé, intitulé: Réponſe des états de Bretagne, au mémoire du duc d'Aiguillon, par Simon-Henri-Nicolas Linguet.* On en parlera plus amplement une autre fois.

13 *Avril.* L'ouvrage du ſieur Linguet eſt précédé d'un avertiſſement, où il dit que ce n'eſt plus l'ancien commandant de Bretagne, que c'eſt lui-même qu'il défend : que le Roi, pour cette fois, a révoqué la défenſe de parler déſormais des affaires de Bretagne, & lui a permis de juſtifier la *juſtification* de M. le duc d'Aiguillon. Enſuite, à l'ombre de l'arrêt du conſeil du 2 janvier, qui a proſcrit la réponſe des états, dont il ſe couvre comme d'un égide qui le rend invulnérable, il oſe provoquer à la fois, & les états & le parlement de Rennes,

qui, d'après un compte rendu, a brûlé ſon mémoire par arrêt du 14 août 1770. Le ton impudent dont toute cette eſpece de préface eſt écrite, ne peut que révolter les lecteurs honnêtes, & les indiſpoſer d'avance contre l'auteur.

Le reſte eſt un volume auſſi gros qu'ennuyeux, à deux colonnes, dont l'une contient le mémoire des états, l'autre les obſervations de l'écrivain. Du premier il réſulte que M. le duc d'Aiguillon avoit ébranlé la conſtitution nationale juſques dans ſes fondements, avoit jeté la diviſion dans les familles, laiſſé les finances de la province dans le plus grand déſordre, le patrimoine de ſes villes diſſipé, le crédit du public anéanti; qu'il avoit armé contre lui les loix, le parlement, la nation; qu'il étoit le fléau d'un million d'hommes.....

Suivant les *obſervations*, au contraire, le commandant accuſé a reſpecté les privileges de la Bretagne avec plus du ſcrupule qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Il a trouvé le ſecret difficile de concilier les intérêts du prince avec ceux des peuples, & la contribution indiſpenſable aux beſoins de l'état avec le ſoulagement des particuliers. Il a fixé ſur les côtes de cette province la victoire, qui abandonnoit les armés françoiſes par-tout ailleurs, & a donné lieux aux Bretons d'applaudir à des triomphes, tandis que tout le reſte du royaume pleuroit ſur des déſaſtres. Il a rétabli, ſans frais, les communications entre les villes, & multiplié les débouchés du commerce par la multiplication des chemins, ſans manquer aux égards dus à l'indigence, dont il falloit employer les bras pour s'ouvrir ces ſortes de richeſſes. Il a

maîtriſé la mer, en réparant preſque tous les les ports de Bretagne, dégradés par impuiſſance ou par inattention, les rivieres, en augmentant par des travaux auſſi ſimples que ſolides leur profondeur, & par conſéquent leur utilité; les ſables mêmes de l'Océan, en leur arrachant de vaſtes terreins qu'ils avoient déja ſubmergés, & une ville entiere (St. Paul de Léon) qu'ils menaçoient d'enſevelir bientôt. Il a, en négociant & faiſant réuſſir l'acquiſition des contrôles déſormais réunis au domaine de la province, fait ſuccéder en Bretagne une régie douce & juſte à une perception que l'on accuſoit d'être abuſive & tyrannique : opération doublement avantageuſe, en ce qu'elle a procuré d'une part des ſoulagements aux particuliers, & de l'autre un profit certain aux états. Il a ſacrifié les prérogatives de ſa place pour augmenter celles des états, & ſes revenus pour prévenir la diminution des leurs. Il a favoriſé l'embelliſſement des villes, en remédiant à la diſſipation de leur patrimoine. Il a fait tout ce qu'il falloit, ſinon pour relever entiérement le crédit public (ce qu'aſſurément les circonſtances ne permettoient pas), du moins pour en empêcher la chûte totale. Il n'a armé contre lui que les ennemis de l'ordre & des loix. Il a mérité l'approbation du ſouverain, des miniſtres & de tous ceux des ſujets que la haine n'a point aveuglés, que le fanatiſme d'un parti qui les joue n'a point entraînés....

Mais, d'une part, c'eſt la province entiere, ſous le nom des états, qui parle, comme on doit le croire, par cette piece qui termine le mémoire.

Extrait des regiſtres du greffe des états de Bretagne, tenus par autorité du Roi en la ville de Rennes. Du vendredi 21 décembre 1770, à 9 heures du matin.

Monſeigneur l'évêque de Rennes, monſeigneur le marquis de Pyré, monſieur le ſénéchal de Vannes.

Sur le mémoire fait par la commiſſion nommée pour examiner celui ſigné Linguet, & y répondre, les états ont adopté & adoptent ledit mémoire fait par la commiſſion : ordonnent en conſéquence qu'il en ſera inceſſamment imprimé 3000 exemplaires, pour être diſtribués en la préſente tenue, & que la même commiſſion, de laquelle M. de la Bédoyere a été nommé à la place de M. du Sel-des-Monts, veillera à ce que l'impreſſion en ſoit faite avec autant d'exactitude que de célérité.

(La minute ſignée :)

F. R. *Evêque de Rennes.* — G. *de Romyvinen, marquis de Pyré.*

Borie.

Que peut conclure de deux réſultats auſſi contradictoires, ſoutenus de part & d'autre de faits cités & rejetés tour-à-tour comme faux, un lecteur impartial, hors d'état de ſe faire adminiſtrer les pieces juridiques ?

Qu'en conclura la poſtérité, pour qui ce fameux procès ſera peut-être encore plus problématique, ſinon qu'il eſt tout auſſi impoſſible que d'après une réclamation auſſi conſtante que

nombreuſe, auſſi articulée, de la plus grande partie de la province, M. d'Aiguillon ne paſſe pour un grand & un très-grand coupable ? Que dans la fomentation d'une haine auſſi générale, de tant d'animoſités particulieres, il ne ſe ſoit néceſſairement gliſſé dans les accuſations beaucoup d'erreurs, de fauſſetés, de calomnies atroces ?

14 *Avril.* La gazette de Bruxelles, ainſi que celle de Berne, viennent d'être proſcrites dans ce pays-ci. L'introduction en France en eſt défendue au bureau des gazettes étrangeres. On prétend qu'elles ont déplu pour s'exprimer trop librement ſur les affaires du gouvernement.

15 *Avril.* Ces jours derniers un cercle de femmes étoit chez monſieur le chancelier, & ce chef de la magiſtrature plein de ſel & d'enjouement en ſociété, malgré ſes importantes occupations, plaiſantoit les dames ſur l'acharnement avec lequel elles déclamoient contre ſon nouveau ſyſtême. Il leur reprochoit d'embarraſſer ſes opérations, de les retarder par leurs criailleries, par l'aſcendant qu'elles prenoient ſur leurs maris, &c.; il ajoutoit qu'il trouvoit cela d'autant plus étrange qu'elles n'étoient point au fait de la politique; que cette matiere leur étoit interdite par leur ſexe, leur éducation & leurs organes; qu'en un mot, elles n'y entendoient pas plus que des oies..... *Eh! ne ſavez-vous pas, M. le chancelier,* lui repartit avec vivacité Mad. Pelletier de Beaupré, *que ce ſont les oies qui ont ſauvé le capitole !*

16 *Avril.* Deux nouveaux écrits ſe répandent en faveur des opérations de M. le chan-

celier, ou pour décrier ceux compoſés par le parti adverſe ; l'un a pour titre : *la Tête leur tourne* ; l'autre : *Remontrances du grenier à ſel.*

16 *Avril.* M. l'abbé Arnaud, de l'académie des inſcriptions, & l'un des rédacteurs de la gazette de France, a été élu membre de l'académie françoiſe le 11 de ce mois, à la place de M. de Mairan.

17 *Avril.* Les ouvrages en faveur du ſyſtême de M. le chancelier pullulent de toutes parts. Il en paroît encore un tout récemment, intitulé : *Réponſe à la lettre d'un ancien magiſtrat à un duc & pair.* On ne peut qu'annoncer le titre de tant de brochures, qui, en général ne font que plaiſanter, ou s'écartent abſolument des vrais principes, lorſque la matiere y eſt diſcutée ſérieuſement.

18 *Avril.* Le coliſée, ce magnifique édifice qui doit faire époque dans ce ſiecle, commence à préſenter un développement impoſant & auguſte. On ne peut qu'admirer le génie de l'architecte qui en a tracé le plan, en plaignant ceux qui ont fait les avances du bâtiment. Il coûte plus de deux millions, à ce qu'on aſſure, & il exigera des frais journaliers, qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'on puiſſe retirer ſur les curieux. On croit toujours que la ville ſera chargée de cette dépenſe.

On offre déja à louer aux amateurs de petites maiſons ou des boudoirs qu'on a pratiqués dans cette vaſte enceinte, & qui ſeront très-commodes pour les voluptueux qui voudront y ménager des tête-à-tête. On peut regarder ce bâtiment comme une premiere eſquiſſe du Parthenion, décrit dans le ſingulier livre du

Pornographe, répandu avec l'aveu du gouvernement.

19 *Avril.* Il paroît une *complainte* ſur l'air *des pendus*. On imagine aiſément que c'eſt une ſatire en forme de cantique contre M. le chancelier, où l'on retrace en bref ſa naiſſance, ſa vie, & où l'on prématuré ſa fin ſiniſtre. Il faut joindre cet ouvrage aux affreuſes odes déja répandues ſur cette matiere, & que la police recherche avec la plus grande vigilance; ce qui donne à ces pieces beaucoup plus de vogue qu'elles n'en auroient par leur mérite intrinſeque, très-médiocre.

20 *Avril. Les Repréſentations des honnêtes gens*, ſont un petit écrit très-impartial, où, en conſéquence des torts du parlement, on s'éleve avec la même liberté contre l'illégalité de ſa deſtitution, & la fauſſeté des prétextes qu'on met en avant pour autoriſer un ſemblable deſpotiſme On fait voir que cette compagnie a toujours, ou preſque toujours été l'eſclave des miniſtres; qu'outre pluſieurs actes d'injuſtice particuliers, comme l'*expulſion des jéſuites, la condamnation de M. de Lally, &c.* commis pour leur plaire, elle a, avec eux, conſommé la ruine de l'état, en ne ſéviſſant pas contre les déprédateurs des finances, ou en ſe prêtant aux impôts énormes dont les miniſtres tirés de ſon ſein ont ſurchargé le peuple, &c.

20 *Avril.* Les comédiens italiens ordinaires du Roi ont donné jeudi dernier la premiere repréſentation de *l'Amoureux de quinze ans*, ou *la double Fête*, comédie en trois actes & en proſe, mêlée d'ariettes, & ſuivie d'un divertiſſement. Les paroles ſont du ſieur Laujon, ſecrétaire des

commandements de ſon A. S. monſeigneur le comte de Clermont, déja connu par pluſieurs ouvrages galants dans le même genre ; & la muſique eſt d'un amateur, le ſieur Martini, officier dans le régiment de Chamborand. Cette piece eſt une allégorie compoſée à l'occaſion du mariage de monſieur le duc de Bourbon avec Mademoiſelle, & devoit s'exécuter à Chantilly, lorſque ces deux époux ſeroient réunis emſemble. Le prince de Condé voyant que les circonſtances actuelles ne ſe prêtoient pas à donner des ſpectacles chez lui, a permis aux auteurs de faire part au public de celui-ci.

La diſproportion d'âge d'un jeune homme à peine ſorti du college, avec un jeune perſonne plus âgée que lui de quelques années, fait la baſe de l'intrigue de cette comédie, dont le le premier acte a paru avoir des longueurs de détails qu'il eſt aiſé de retrancher. Les deux autres ont été trouvés charmants. Cependant, comme la muſique eſt foible, il ne ſeroit pas étonnant que la piece n'eût pas le ſuccès qu'elle mérite. D'ailleurs, elle fournit à beaucoup de jeux de théâtre, à une infinité d'incidents galants, & à une variété de décorations très-propres à amuſer les yeux & à piquer la curioſité.

21 *Avril.* Il paroît une *réponſe au citoyen qui a publié des Réflexions.* Cet écrit, plein de nerf & de raiſon, détruit tout ce qui eſt dit dans l'autre pamphlet, & ſoutient ſes arguments de l'autorité des plus grands écrivains ſur l'adminiſtration & le gouvernement des états, & combat ſouvent ſon adverſaire par ſes propres paroles.

22 *Avril.* Il court un quatrain ſur les circonſtances préſentes :

France, tel eſt donc ton deſtin,
D'être ſoumiſe à la femelle !
Ton ſalut vint de la pucelle ;
Tu périras par la catin.

22 *Avril.* On rapporte que madame la comteſſe Dubarri ayant rencontré M. le duc de Nivernois, un des proteſtants au lit de juſtice, l'avoit arrêté & lui avoit dit : *M. le Duc, il faut eſpérer que vous vous départirez de votre oppoſition, car vous l'avez entendu, le Roi a dit* qu'il ne changeroit jamais.... *Oui, Madame, mais il vous regardoit.*

24 *Avril.* Les ſpectacles de la cour pour les fêtes à l'occaſion du mariage de M. le comte de Provence, devoient conſiſter en deux repréſentations de *la reine de Golconde*, opéra déja très-connu ; la tragédie d'Œdipe, avec les chœurs, de monſieur de Voltaire ; deux repréſentations de *la fée Urgelle*, nouvel opéra comique, & deux repréſentations de *Linus*, opéra, fait il y a pluſieurs années par le ſieur la Bruere, mais qui n'avoit pas encore été mis en muſique.

On prétend, du reſte, que les fêtes extérieures n'auront pas lieu, quoiqu'annoncées ; c'eſt-à-dire les bals, les feux d'artifice, les illuminations, ſoit à Verſailles, ſoit à Marly, &c. On attribue ce retranchement au défaut d'argent, les fourniſſeurs ne voulant rien faire à crédit.

25 *Avril.* Les comédiens françois ont donné hier la premiere repréſentation de *Gaſton & Bayard*, tragédie du ſieur de Belloy, imprimée depuis long-temps, & même jouée en quelques endroits. Malgré la magie de la repréſentation & du jeu du ſieur le Kain, les connoiſſeurs n'ont pu s'y faire illuſion ſur l'intrigue abſurde, ſans enſemble, ſans intérêt, & ſur le galimatias du ſtyle, tantôt dur & bourſouflé, tantôt fade & proſaïque. Quelques ſituations mal amenées, ont pourtant fait effet, & ſans doute en auroient produit davantage, ſi le ſpectateur, détrompé par la lecture de la piece, n'eût été déja mal prévenu en ſa faveur.

28 *Avril.* Madame la ducheſſe de Durfort, belle-fille de M. le duc de Duras, que tout le monde ſait ne point vivre avec ſon mari, eſt devenue groſſe & eſt accouchée; M. le chevalier de Boufflers a fait la chanſon ſuivante à cette occaſion. Il faut ſavoir qu'elle a pour nom de baptême Marie.

Votre patrone
Fit un enfant ſans ſon mari :
Bel exemple qu'elle vous donne !
N'imitez ponc pas à demi
Votre patrone.

Pour cette affaire,
Savez-vous comme elle s'y prit ?
Comme vous, n'en pouvant pas faire,
Elle eut recours au Saint-Eſprit
Pour cette affaire.

La renommée
Vanta par-tout ce trait galant ;
Elle n'en eſt que mieux famée.
Ne craignez pas en l'imitant,
La renommée.

Beau comme un ange
Sans doute Cabriel étoit;
Vous ne devez pas perdre au change
L'objet qui plaît eſt en effet
Beau comme un ange.

Belle Marie !
Si j'étois l'archange amoureux
Deſtiné pour cette œuvre pie,
Que je vous offrirois des vœux,
Belle Marie!

29 *Avril.* Les proteſtations des princes, en date du 4 avril, commencent à ſe répandre manuſcrites & occaſionnent le plus grand effet. Il n'eſt pas poſſible de croire qu'un ſeul homme ait pu oſer perſiſter à vouloir changer la face de tout un royaume, contre la réclamation auſſi forte, auſſi raiſonnée des princes réunis. Ils y expoſent de la façon la plus énergique l'obſeſſion conſtante du trône, & inculpent le chancelier ſpécialement, ainſi qu'on le voit, dans le petit extrait qui court de cette piece précieuſe à la nation, & le gage certain de l'intérêt vif & tendre qu'y prennent ces chefs reſpectables & adorés.

2 *Mai.* 1771. Le 28 du mois dernier eſt mort le Sr. de Bachaumont, âgé de 81 ans. C'étoit un

de ces pareſſeux aimables, tels qu'en a fourni beaucoup le dernier ſiecle. Il a écrit ſur les arts avec le goût d'un homme du monde inſtruit. Il vivoit chez Mad. Doublet, cette virtuoſe ſi connue, dont la maiſon a été long-temps célebre par la réunion de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtres perſonnages dans tous les genres. Cette dame, qui vit encore, a eu la douleur de ſurvivre à tous ſes anciens amis. Elle eſt âgée aujourd'hui de 94 ans.

3 *Mai*. Le nouveau code, ou code Maupeou, préſenté à MM. du conſeil, lorſqu'ils ont tenu le parlement, a été porté au nouveau tribunal. Il a été nommé des commiſſaires pour l'examiner. Au ſurplus, celui-ci ne roule encore que ſur la forme & les procédures. Il eſt queſtion d'un autre, beaucoup plus conſidérable, qui embraſſera toute la juriſprudence.

6 *Mai*. Le ſieur Guibert de Préval, médecin de la faculté de Paris, homme à ſyſtême, a prétendu avoir perfectionné un remede venant d'Ecoſſe, ſpécifique ſûr, à ce qu'il dit, avec lequel on peut, ſans rien craindre, ſe livrer aux embraſſements amoureux, avec quelque perſonne que ce ſoit. En conſéquence, il y a quelque temps, qu'en préſence de M. le duc de Chartres & de M. le prince de Condé, il s'eſt fait préſenter une fille publique, la plus hideuſement affectée du mal immonde, & s'étant comme les anciens lutteurs, frotté de ſon huile miraculeuſe, il s'eſt livré à pluſieurs repriſes aux actes les plus voluptueux & les plus laſcifs que la paſſion puiſſe ſuggérer. Il eſt ſorti ſain & ſauf de ce combat valeureux, & a prétendu n'en avoir éprouvé depuis aucune ſuite funeſte. M. le lieutenant

général de police, qui regarderoit cette découverte pour très-utile à ſon adminiſtration, a ordonné auſſi des eſſais, qui ont réuſſis. Mais ce n'eſt qu'avec beaucoup de temps qu'on peut prononcer ſur un antidote, qu'il ſeroit peut-être à ſouhaiter, pour l'honnêteté des mœurs, qu'on ne connût jamais.

9 *Mai.* La comédie italienne, c'eſt-à-dire, l'opéra comique, eſt à la veille de faire une très-grande perte en la perſonne du ſieur Caillot, qui ſe retire. Cet acteur, extrêmement goûté du public, & le premier coryphée du ſpectacle en queſtion, à une voix mixte, tenant de la haute-contre, de la taille & de la baſſe-taille, ſe modulant ſur tous les tous, joignoit une intelligence ſinguliere & une facilité merveilleuſe. Sa figure ſecondoit à prodige ſon jeu très-naturel, & l'on déſeſpere de remplacer de long-temps un pareil ſujet.

10 *Mai.* On ne peut détailler les écrits, preſqu'innombrables déja, que M. le chancelier fait éclorre ſans interruption, des différentes preſſes qui gémiſſent en faveur de ſon ſyſtême. Quand ce torrent ſera arrêté, on en fixera le catalogue, avec des notes, qui en caractériſeront le mérite & l'eſpece, article par article.

11 *Mai.* L'ouvrage de monſieur de Voltaire annoncé depuis un an, en forme de dictionnaire, paroît en partie. On en voit déja trois volumes, ſous le titre de *Queſtions ſur l'Encyclopédie, par des amateurs.* On parlera plus amplement de cet ouvrage quand il aura été diſcuté. En général, on peut dire que c'eſt une rapſodie, où l'auteur met indiſtinctement tout ce qui lui paſſe par la tête, & vuide les reſtes impurs de ſon porte-feuille.

12 *Mai.* Le gouvernement toujours attentif à ce qui peut intéreſſer les plaiſirs du public, a cru devoir permettre qu'on raſſurât les inquiétudes des amateurs du coliſée ſur ce monument, ſujet à tant de variations depuis ſon origine, & dont on vouloit faire craindre la deſtruction avant qu'il fût achevé. En conſéquence, on a mis des affiches où l'on annonce qu'il s'ouvrira inceſſamment, ce qui ſoutient l'eſpoir des curieux, & leur fait attendre avec impatience le jour heureux de cette ouverture. Mais cette ſatisfaction ne ſera pas encore entiere : on ſait que toutes les parties de ce vaſte édifice ne ſeront pas finies, & qu'on n'offrira cette année à la multitude des ſpectateurs, que le ſalon & la piece d'eau ſur laquelle doivent s'exécuter les joûtes.

14 *Mai.* M. l'abbé Arnaud, élu membre de l'académie françoiſe, il y a quelque temps, a été reçu hier dans cette compagnie, avec l'appareil ordinaire & cette affluence de curieux qui augmente chaque année. Son diſcours, plus analogue au lieu & aux circonſtances que la plupart de ceux qui ſe prononcent en pareille occaſion, a roulé principalement ſur la langue. Il a établi un parallele entre la langue grecque & la langue françoiſe, ou plutôt, diffèrtant ſur les deux, il a prouvé qu'elles ne ſe reſſembloient en rien. Il s'eſt étendu avec complaiſance ſur la premiere, pour laquelle on connoît ſon enthouſiaſme ; mais ſentant l'indécence qu'il y auroit à dépriſer la ſeconde devant les grands maîtres établis pour l'épurer, la perfectionner & la conſerver, il lui a trouvé des beautés particulieres, analogues à la nation, au gouverne-

ment & au ſiecle. En un mot, il a démontré que l'une étoit la langue des paſſions & de l'imagination, l'autre celle de l'eſprit & de la raiſon : que celle-là étoit plus propre à des républicains, celle-ci à un état monarchique : qu'un rithme harmonieux, une proſodie marquée, une mélodie continue, convenoient mieux à Athenes, où il falloit ſubjuguer les oreilles ſuperbes d'un peuple délicat, qu'à Paris, au contraire, l'ordre la netteté, la préciſion du diſcours étoient plus eſſentiels aux détails des arts, au ſang-froid de la philoſophie, au commerce de la ſociété, les objets principaux auxquels on puiſſe y appliquer le langage. L'orateur a enrichi cette digreſſion de beaucoup d'images & de figures, qui annoncent qu'il ſait à merveille lier les deux langues, & tranſporter dans la ſeconde les beautés de la premiere, malgré l'antipathie qu'il leur ſuppoſe.

M. de Châteaubrun, élu directeur par le ſort pour répondre à M. l'abbé Arnaud, s'étant trouvé incommodé, n'a pu ſe rendre à l'aſſemblée. C'eſt M. le maréchal de Richelieu qui a préſidé à ſa place, & M. d'Alembert a lu le diſcours de l'académicien abſent. L'orateur octogénaire y a fait l'éloge de M. de Mairan, qu'a remplacé monſieur l'abbé Arnaud, d'une façon légere & délicate. Il a ſaiſi tous les traits propres à particulariſer le héros académique dont il parloit, & les touches de ſon pinceau ne ſe ſont reſſenties en rien de la main octogénaire qui le manioit.

On ne ſavoit, vu les défenſes qu'avoient meſſieurs les académiciens de parler, depuis l'incartade de M. Thomas, s'il y auroit quelqu'autre lecture. On a été ſurpris agréablement quand M. Saurin a fait lire une *épître en vers ſur les*

inconvénients de la vieilleſſe. On y a trouvé de la force, de l'onction & de très-belles images.

M. Thomas a fermé la ſéance par une longue & ennuyeuſe diſſertation, où il a réſumé tout ce qui a été écrit ſur la queſtion ſi frivole & ſi agitée dans le ſeizieme ſiecle, de ſavoir *quel des deux ſexes l'emporte ſur l'autre* ? Il a fait à cette occaſion un parallele ſi plein de diviſions & de ſous-diviſions ; il eſt entré dans un détail ſi immenſe & ſi minutieux de la plus fine métaphyſique, que la plupart des auditeurs n'ont pu le ſuivre. Cet ouvrage, ſpécialement fait pour plaire aux femmes, n'atteindra point le but de l'auteur. Les avantages qu'il leur accorde ſont tellement tirés à l'alambic, qu'ils pourroient aiſément ſe réduire à rien. Monſieur Thomas, après avoir bien établi ſa balance, finit par dire que pour prononcer ſur une ſemblable queſtion, il faudroit être aſſez malheureux pour n'être d'aucun ſexe.

15 *Mai*. Il paroît conſtant que M. de Voltaire a adreſſé une lettre à M. le chancelier, où il félicite ce chef de la magiſtrature de l'heureux ſuccès de ſes projets; il en exalte l'étendue, l'importance & la vaſte combinaiſon ; il loue l'éloquence de ſes diſcours & préambules d'édits, où il trouve, dit-il, l'élégance de Racine & la ſublimité de Corneille ; il finit par obſerver que le cardinal de Fleury a, par un traité, ajouté la Lorraine à la France ; que M. le duc de Choiſeul nous a conquis la Corſe ; mais que M. de Maupeou, ſupérieur à ces deux grands miniſtres, rend au Roi la France entiere.

16 *Mai*. Madame Doublet eſt morte ces jours-ci âgée de 94 ans. C'étoit une virtuoſe ; dont madame Geoffrin n'eſt qu'une foible copie.

Depui-

Depuis 60 ans elle raſſembloit dans ſa maiſon la meilleure compagnie de la cour & de la ville, & paſſoit ſa vie à former un journal bien ſupérieur à celui de l'étoile & autres ouvrages du même genre. La politique, les belles-lettres, les arts, les détails de ſociété, tout étoit de ſon reſſort. Elle s'abaiſſoit du cedre juſqu'à l'hyſope. Tous les jours on élaboroit chez elle les nouvelles courantes, on en raſſembloit les circonſtances, on en peſoit les probabilités, on les paſſoit, autant qu'on pouvoit, à la filiere du ſens & de la raiſon; on les rédigeoit enſuite, & elles acquéroient un caractere de vérité ſi connu, que, lorſqu'on vouloit s'aſſurer de la certitude d'une narration, on ſe demandoit : « Cela ſort-il de chez »Mad. Doublet? » Au reſte, ſa réputation avoit un peu dégénéré de ce côté : en vieilliſſant elle avoit perdu beaucoup de ſes amis du premier mérite, & avoit ſurvécu à toute ſa ſociété habituelle. M. de Bachaumont eſt le dernier philoſophe qu'elle ait vu mourir.

Il eſt difficile qu'au milieu de ce ſavant tourbillon qui l'entouroit, Mad. Doublet ne paſſât pas pour être un peu entichée de déiſme, de matérialiſme, & même d'athéiſme. Elle avoit bravé juſque-là l'opinion publique & les clameurs des dévots. Depuis le carême dernier, la tête de cette dame s'affoibliſſant, M. le curé de St. Euſtache avoit cru qu'il étoit temps de convertir ſa paroiſſienne. Celle-ci n'étoit plus en état d'argumenter contre lui, & avec le ſecours de la grace, le paſteur s'étoit flatté d'avoir réuſſi. En effet, elle avoit reçu le bon Dieu la ſemaine ſainte, pratique de religion que perſonne de ſa connoiſſance ne ſe rappel-

loit lui avoir vu faire. On conçoit aiſément qu'avec de pareils préparatifs, elle n'a pu qu'éprouver une mort très-édifiante & s'endormir dans le Seigneur.

19 *Mai.* M. le comte de Provence paroît enchanté de ſa nouvelle conquête. Elle n'eſt pourtant pas jolie : l'annonce favorable qui en étoit venu de Lyon, n'eſt point exacte. Cette princeſſe eſt très-brune : elle a d'aſſez beaux yeux, mais ombragés de ſourcils très-épais ; un front petit ; un nez long & retrouſſé ; un duvet déja très-marqué aux mouſtaches, & une tournure de viſage qui ne préſente rien d'auguſte ni d'impoſant. Quoi qu'il en ſoit, elle plaît au prince, & le lendemain il annonça au Roi qu'il avoit été quatre fois heureux.

Mad. la comteſſe de Provence répond de ſon côté à merveille aux careſſes du prince, & l'un & l'autre promettent de vivre dans la meilleure intelligence. On raconte quelques anecdotes qui font beaucoup d'honneur au dernier. Le lendemain du mariage, on dit que M. le comte d'Artois dit à ſon frere : « M. le comte de Provence, vous aviez la voix » bien forte hier, vous avez crié bien haut » votre *oui !* — *C'eſt que j'aurois voulu qu'il eût* » *été entendu juſqu'à Turin*, » repartit ſoudain l'époux enflammé

On ajoute que ce même jour, M. le comte de Provence demanda à M. le Dauphin comment il avoit trouvé ſa belle-ſœur ? Ce prince, très-naif, lui répondit : *Pas trop bien. Je ne* » *me ſerois pas ſoucié de l'avoir pour ma femme.....* » Je ſuis fort aiſe que vous ſoyez tombé plus » à votre goût. Nous ſommes contents tous » deux, car la mienne me plaît infiniment. »

Au ſurplus, Mad. la comteſſe de Provence, quoique plus âgée que ſon mari, a encore toute la candeur aimable de cet âge, & les petites gentilleſſes qui lui ſont naturelles. Elle eſt encore toute neuve pour l'étiquette, & a l'air aſſez gauche en tout ce qui eſt cérémonial. Le lendemain de ſon mariage, quand Mad. de Valentinois, ſa dame d'atours, voulut lui mettre du rouge, la princeſſe a fait beaucoup de façon, & avoit une grande répugnance à ſe faire peindre ainſi le viſage. Il a fallu que M. le comte de Provence lui demandât de ſe conformer à l'uſage de la cour, lui aſſurant qu'elle lui feroit grand plaiſir, & qu'elle en ſeroit infiniment mieux à ſes yeux... « *Allons*, » *Mad. de Valentinois, mettez-moi du rouge &* » *beaucoup, puiſque j'en plairai davantage à mon* » *mari.* »

20 *Mai.* M. de Belloy vient d'avoir 1500 l. de penſion, pour récompenſe de ſa dure & bourſouflée tragédie de *Gaſton & Bayard*, mais où il prêche le dévouement paſſif & abſolu au monarque, d'une façon très-édifiante pour le miniſtere.

21 *Mai.* On cite une gentilleſſe de Mad. la Dauphine, vis-à-vis M. le comte de Provence, qui mérite d'être rapportée. Ce prince diſoit qu'il aimoit beaucoup mieux l'hiver qu'une autre ſaiſon, parce qu'on étoit à ſon aiſe au coin du feu avec ſa moitié, les pieds ſur les chenets, &c. La princeſſe a fait faire un deſſin qui repréſente en effet M. le comte de Provence & ſa femme, dans l'attitude qu'il regarde comme une des plus délicieuſes, & elle l'a envoyé dans cet état à ce couple fortuné.

24 *Mai.* Hier, le fameux coliſée s'eſt ouvert. Il y avoit eu la nuit ce qu'on appelle la répétition des miniſtres, c'eſt-à-dire, une exécution de l'illumination la plus complete, qui n'a commencé qu'à minuit. On n'y entroit qu'avec des billets. Noſſeigneurs du conſeil ont trouvé cela très-beau. C'eſt M. le duc de la Vrilliere, comme ayant le département de Paris, & comme s'intéreſſant infiniment aux plaiſirs de la capitale, qui a fait parcourir les beautés du lieu à ſes collegues.

Mad. la marquiſe de Langeac, non moins intéreſſée aux progrès des arts, a reçu les dames de la cour, & a fait les honneurs du lieu.

Le public ne s'y eſt pas rendu hier avec l'affluence qu'eſpéroient les entrepreneurs. Il faudroit 40000 ſpectateurs pour garnir cet immenſe labyrinthe, dont les portiques & les périſtiles annoncent plus un temple qu'un lieu de fêtes & de volupté. Au ſurplus, tout n'eſt pas fini, & il n'y a encore que le grand ſalon en rotonde d'achevé dans les édifices On ne peut qu'admirer la folie des auteurs d'un pareil projet, & la folie plus grande de ceux qui ont fourni des fonds pour l'exécution. Il n'en coûte que 30 ſous pour y entrer.

29 *Mai.* M. l'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangeres, & celui qui eſt à la tête de ce département depuis qu'il n'y a point de miniſtre en chef, eſt nommé ſecrétaire des commandements de M. le Dauphin. Il eſt chargé en outre de l'inſtruire des intérêts des princes, & de l'initier aux myſteres de la politique d'Europe. On ne pouvoit faire choix d'un meilleur inſtituteur en

cette matiere. On ſait qu'il eſt membre de l'académie françoiſe.

30 *Mai*. On a donné hier à la cour la premiere repréſentation d'un ſpectacle nouveau, ayant pour titre : *Les projets de l'Amour*, ballet héroïque en trois actes. L'annonce ſemble indiquer que les paroles ſont du Sr. de Mondonville, ainſi que la muſique ; mais perſonne n'ignore que ce muſicien, qui a la manie de paſſer auſſi pour poëte, eſt incapable de cette tâche, & n'eſt que le prête-nom de l'abbé Voiſenon. Ce n'eſt pas que le poëme ſoit merveilleux ; il eſt généralement aſſez plat ; & dans les endroits où l'auteur a voulu mettre de la délicateſſe, on n'y trouve que de l'affeterie, du faux eſprit, du forcé, &c. du maniéré ; en un mot, dans le vrai genre de l'académicien en queſtion.

2 *Juin* 1771. Il vient d'arriver deux nouveaux volumes des *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, de M. de Voltaire. Les trois premiers ne vont qu'au mot *ciel*. Ce titre eſt un point de ralliement commode pris par cet auteur, pour réunir un fatras d'articles rebattus dans ſes divers ouvrages. C'eſt une ſorte de dictionnaire philoſophique, ſous une autre dénomination. On y reconnoît la même manie de vouloir faire un étalage d'érudition capable d'en impoſer à ceux qui ſont hors d'état d'approfondir ces matieres, & l'affectation de M. de Voltaire de choiſir certains articles les plus propres à lui fournir ſujet à ſes blaſphêmes effroyables contre la religion, ou à ſes ſarcaſmes habituels. Ceux mêmes qui paroiſſent les moins ſuſceptibles de pareils écarts, s'y trouvent ramenés par les tranſitions plus

ou moins adroites qu'il ſe ménage. En un mot, très-peu de rapports de ces articles avec ceux de l'encyclopédie, preſqu'aucune diſcuſſion : c'eſt une ſuperfétation de cet énorme dictionnaire, que ſes compilateurs n'adopteront pas vraiſemblablement. Du reſte, c'eſt encore un répertoire d'injures de tout genre, ſur leſquelles M. de Voltaire eſt intariſſable contre la multitude de ſes ennemis, qui groſſit journellement, par la raiſon que tout homme qui prend la liberté de critiquer ſes ouvrages, eſt à l'inſtant réputé infame, abominable, exécrable, &c.

6 *Juin*. On annonce une nouvelle expérience fameuſe que le docteur Guibert de Préval doit faire de ſon ſpécifique anti-vénérien en préſence du comte de la Marche ; & nos jeunes ſeigneurs, avides de ce ſpectacle, plus dégoûtant toutefois que lubrique, briguent, auprès de S. A. l'honneur d'y être admis.

8 *Juin*. Le ſieur Pigal continue à finir dans ſon attelier le ſuperbe mauſolée du maréchal de Saxe, & le public ne ſe laſſe point de le voir. Les curieux y découvrent inceſſamment de nouvelles beautés.

On aſſure que ce mauſolée ne doit plus être élevé dans le temple de St. Thomas, à Straſbourg, & qu'on a décidé de le placer à l'école militaire, où l'on doit conſtruire un lieu propre à le recevoir. On trouve d'ailleurs qu'il y remplira bien mieux ſon objet parmi les jeunes héros qu'on y éleve, & produira plus efficacement l'émulation à laquelle de ſemblables trophées ſont deſtinés.

10 *Juin*. Le Sr. Guibert de Préval, ce mé-

decin dont on a parlé, comme ayant un préſervatif pour ſe garantir du virus vénérien au milieu de l'acte même, & juſques dans la fange de la débauche, a réitéré encore ſon expérience devant le chirurgien de M. le comte de la Marche, qui en a rendu compte à S. A. S. Cet eſculape lui a adminiſtré une fille gangrenée de la peſte vérolique juſques dans la moëlle des os. Le docteur après s'être frotté de ſon eſſence anti-vérolique, en préſence de ce commiſſaire, s'eſt livré à tout ce que la lubricité peut inſpirer de plus exceſſif. Il eſt ſorti ſain & ſauf du combat; il a de nouveau plongé ſa verge dans la même liqueur, & depuis lors, il s'eſt ſoumis neuf jours de ſuite à la viſite la plus exacte du chirurgien en queſtion, qui n'a rien trouvé, & a fait ſon rapport en conſéquence.

14 *Juin*. On a parlé, il y a plus d'un an, des difficultés que le Sr. Paliſſot avoit éprouvées à Paris, pour faire imprimer la ſuite de ſa *Dunciade*, & de l'orage qui s'étoit élévé contre lui. Cet auteur, ne pouvant réſiſter à ſa rage de mordre, a mieux aimé s'expatrier. Il eſt allé en pays étranger, & là il a répandu à loiſir au jour ſon élucubration, qui vient d'arriver en cette ville, en dix chants, ainſi que *l'Homme dangereux*, comédie du même poëte, que les François devoient jouer, & qui a été arrêtée auſſi à la veille de la repréſentation. On parlera plus amplement de ces ouvrages, fameux par le ſcandale qu'ils doivent occaſionner, s'ils en valent la peine, & s'ils font réellement le bruit que s'en promet le Sr. Paliſſot.

16 *Juin*. M. de Voltaire, qui rumine en

cent façons la même idée, vient de reproduire ſes belles maximes ſur *la Tolérance*, dans une facétie ayant pour titre : *Sermon du pape Nicolas Chariſteski, prononcé dans l'égliſe de Ste. Toléranski, village de Lithuanie, le jour de Ste. Epiphanie.*

17 *Juin.* M. le comte de Clermont eſt mort avec le même courage qu'il avoit montré dans tout le cours de la longue & douloureuſe maladie qui l'a conduit au tombeau. Il étoit membre de l'académie françoiſe, où il laiſſe une place vacante.

18 *Juin.* Les comédiens italiens ont donné hier la premiere repréſentation d'un intermede italien, intitulé *la Buona Figliola*. Cette piece jouée à Rome pour la premiere fois, qui a couru toute l'Italie, l'Allemagne & l'Angleterre, &c. a paru mériter d'être traduite dans notre langue. L'original eſt du Sr. Goldoni, & la traduction du Sr. Cailhava d'Eſtandoux. On a fait peu de changements à la muſique du ſieur Piccini, un des premiers coryphées de ſon art.

Le Sr. Carlin, l'arlequin, aimé du public, a profité du ton familier que lui permet la nature de ſon perſonnage pour faire un compliment original, dans lequel il a donné la filiation du drame qu'on alloit jouer, éclos depuis dix ans, très-reſſemblant à *Nanine*, & paroiſſant ſortir, ainſi que celle-ci, du roman de *Pamela*.

Cette piece eſt en effet dans un genre romaneſque, mais triſte. La traduction eſt mal faite, & le poëte paroît avoir l'oreille peu délicate. Malgré ces diſparates, la muſique a produit un grand effet, & les oreilles fran-

çoiſes, habituées depuis quelques années à un genre qui leur répugnoit d'abord, ont reçu celle-ci avec la plus délicieuſe ſenſation. On a remarqué dans l'auteur cette belle unité, eſſentielle en harmonie, comme dans les autres arts, ces tranſitions heureuſes du grave au doux, du dolent au gai, du naïf au ſublime. Les accompagnements ſur-tout ont paru travaillés avec un art infini, & prêter merveilleuſement à la phraſe muſicale.

21 *Juin*. Il paſſe pour conſtant que le vendredi, où M. le comte de Clermont a reçu le viatique, le célébrant lui ayant demandé à haute voix, ſuivant l'uſage, dans le cours du diſcours ordinaire, s'il pardonnoit à ſes ennemis ? S. A. S. répondit avec beaucoup de fermeté & de ſang-froid, qu'elle ne croyoit pas en avoir ; qu'au ſurplus elle leur pardonnoit à tous, même au chancelier, qu'elle regardoit moins comme ſon ennemi perſonnel que comme celui du Roi & de l'état.

M. le comte de Clermont étoit dans la grande dévotion depuis quelques années, & la continuité de ſes liaiſons avec madame de Tourvoi, ci-devant Mlle. le Duc, ſa maîtreſſe, auſſi livrée à la haute piété, faiſoit préſumer qu'il y avoit un mariage de conſcience entr'eux. On aſſure qu'elle n'a point diſparu de ſon appartement pendant la cérémonie de la réception des ſacrements, ce qui confirmeroit le bruit général.

Ce prince tenoit tous ſes biens du Roi, & ne laiſſe qu'environ 30000 liv. de rentes en fonds, dont il a diſtribué l'uſufruit par un teſtament à toute ſa maiſon.

M. le chancelier, qui avoit extrêmement à

cœur de faire faire un acte de reſſort par ſon parlement dans la maiſon de ce prince, s'eſt donné beaucoup de ſoins pour faire requérir la miſe des ſcellés par quelque créancier; mais aucun n'a voulu ſe prêter à ſes vues, ce qui a évité le tapage qu'auroit occaſioné la deſcente des commiſſaires du nouveau tribunal.

On ajoute à l'égard de M. le comte de Clermont, qu'après avoir témoigné aux princes combien il étoit ſenſible à leur attachement & aux marques plus particulieres d'amitié qu'ils lui donnoient dans ſes derniers moments, il les a exhortés à reſter toujours unis entr'eux & à vivre dans la plus parfaite intimité.

Les princes étant exclus de la préſence du Roi, M. le prince de Condé n'a pu ſatisfaire à ſon devoir & aller notifier lui-même au Roi la mort de ſon oncle. On prétend que M. le comte de la Marche, aſſidu à ſe faire inſtruire de ce qui ſe paſſoit, eſt parti ſur le champ pour Merly.

23 *Juin*. Le Sr. Trial, l'un des directeurs de l'opéra, eſt mort ſubitement cette nuit. Il avoit du talent; il a fait quelques petits morceaux de muſique aſſez agréables. On donne actuellement l'*acte de Flore*, de ſa compoſition, mais où les connoiſſeurs trouvent qu'il n'avoit pas aſſez de vigueur pour travailler en grand & former cet enſemble qui conſtitue le vrai génie.

24 *Juin*. M. le comte de Clermont, ayant deſiré par ſes dernieres volontés d'être enterré ſans pompe, il n'y a eu aucun cérémonial pour ſes obſeques. Il n'y a point eu de chapelle ardente. On n'a point invité les cours à venir donner l'eau bénite, ſuivant l'uſage. On a voulu éviter la rixe que le cérémonial auroit occaſioné

entre la chambre des comptes & le nouveau tribunal. Son corps a été tranſporté mercredi à Montmorency, où eſt la ſépulture des Condé. Les pleurs des pauvres, auxquels ce prince faiſoit des aumônes abondantes, ceux de tous ſes domeſtiques fondant en larmes, ainſi que des princes extrêmement touchés de ſa perte, ont eté, ce qu'on a remarqué, davantage à ſon enterrement.

Le Roi a indiqué le deuil de ce prince pour le ſamedi 21, & l'a fixé de 11 jours ſeulement, quoiqu'il ſoit de l'étiquette depuis quelque temps de porter 12 jours le deuil des princes du ſang, pour le diſtinguer d'avec le deuil des princes étrangers, qui eſt auſſi de 11 jours.

1 *Juillet* 1771. Les quatre & cinq volumes des *Queſtions ſur l'Encyclopédie*, de M. de Voltaire, n'offrent rien de mieux que les précédents. Ils finiſſent à l'E. Mêmes écarts, même bavardage, même affectation de ſe citer, même égoïſme, même acharnement de ramener à la religion les ſujets les plus ſimples, & qui en paroiſſent les plus éloignés, pour renouveller ſes affreux blaſphêmes ou ſes ironies inſultantes.

3 *Juillet*. Le public va voir par curioſité le nouvel hôtel que ſe fait conſtruire M. l'abbé Terray, contrôleur général. C'eſt le Sr. Carpentier, architecte, qui conduit le bâtiment. On ſait à quel point on a pouſſé aujourd'hui les détails de cet art. Bien des gens critiquent cependant l'édifice en queſtion, & trouvent en général que notre architecture a perdu en majeſté ce qu'elle gagne en élégance.

5 *Juillet*. Il paroît tout récemment une brochure intitulée : *Correſpondance ſecrete & fami*

liere de M. de Maupeou, avec M. Sorhouet, conſeiller du nouveau parlement. Cet écrit mérite une attention particuliere, & ſera diſcuté plus au long.

9 *Juillet.* La *Correſpondance ſecrete & familiere de M. de Mau*** & M. de Sor****, eſt en forme de lettres. Ce dernier diſpoſé à être le chevalier du chancelier, lui déclare ingénument tous les divers griefs dont on l'accuſe dans le monde, & lui demande quelles ſont les réponſes qu'il doit y donner. L'autre lui dévoile en conſéquence ſa façon de penſer, détaille les motifs de ſa conduite, & fournit toutes les armes néceſſaires pour ſa défenſe. Il paroît que l'auteur a choiſi pour modele de cet ouvrage les *Lettres Provinciales*. Il eſt écrit en ſtyle ſocratique, c'eſt-à-dire, avec cette ironie fine & ſoutenue, qui étoit la figure favorite du philoſophe grec. Le développement du génie du chef de la magiſtrature eſt faite avec une adreſſe & une vérité ſinguliere. On y fouille juſques dans les replis de ſon ame. L'affaire de M. le duc d'Aiguillon & la deſtruction du parlement ſont les deux points principaux ſur leſquels roule ſon apologie. Pour l'appuyer, M. de Mau**** remonte juſqu'aux principes de ſa morale, qui n'eſt pas toujours la vraie & la ſaine, celle des honnêtes gens. Au reſte, l'écrivain, avec la même impartialité, lui fait porter contre le parlement les accuſations les plus graves, les reproches les mieux fondés, ſous prétexte de faire voir le tort de cette compagnie, d'avoir imaginé, ou voulu faire accroire que ſes membres étoient les repréſentants de la nation, & qu'elle pouvoit ſuppléer aux

assemblées d'états ; il en prouve la nécessité, & que tout ce qui a été fait sans ce concours est une infraction des droits des Francs. On termine la brochure par une lettre de monsieur Sor*****, à un ancien conseiller du grand-conseil, où, d'après les lumieres qu'il a reçues sur la marche de l'administration de M. de Mau****, il l'exhorte à bénir avec lui *cet excellent citoyen, ce chan****** si vertueux, si sage, si attentif au bien de la patrie & à la conservation de ses droits*, &c. La derniere piece est un court billet de M. de Mau****. Ce chef de la magistrature, fondé sur les principes qu'on lui a fait établir pour opérer la condamnation du parlement & sa destruction, promet *de ne jamais sceller d'édit d'impôt, qu'il ne lui ait apparu préalablement du libre consentement de la nation, légitimement assemblée.* C'est ainsi que par une supposition fictive, on lui montre ce qu'il devoit faire, & on lui suggere les grands torts, les griefs essentiels du parlement, qui ne sont pas d'avoir assimilé sa puissance à celle du souverain, mais, au contraire, d'avoir osé enchaîner avec lui la nation, en la laissant écraser sous cette multitude énorme d'édits ruineux, au point que, par sa facilité à tout enrégistrer, il se trouve que Louis le Bien-Aimé a mis à lui seul plus d'impôts sur ses peuples que ses soixante-cinq prédécesseurs pris collectivement. C'est une des assertions du livre, qui sans doute a été vérifiée.

Quoique cette *correspondance* soit absolument imaginaire, M. le chan****** & son panégyriste y sont si bien dépeints, elle est soutenue d'anecdotes si sûres & si vraies, le

ton même des interlocuteurs eſt ſi bien obſervé, qu'on doit regarder l'ouvrage en queſtion comme le plus propre à déſoler les perſonnages qu'on y traduit en ridicule, en les dévouant en même temps à l'exécration publique.

Ce *Sorhouet* eſt déſigné ſous le nom du *grand raccoleur* dans la liſte du parlement, comme un des principaux ſéducteurs de ſes confreres du grand-conſeil.

10 *Juillet*. Samedi dernier, les comédiens françois ont donné une piece nouvelle, en proſe & en trois actes, ayant pour titre : *les Amants ſans le ſavoir*. Cette comédie, aſſez bien écrite, eſt un tiſſu de dialogues & de tracaſſeries, où l'on a enchâſſé quelques portraits & quelques détails faits avec eſprit. Il y a parſois des ſaillies & de la fineſſe, mais le total de l'ouvrage eſt extrêmement foible, quant à la partie de l'intrigue & la texture du fonds. La galanterie du public pour l'auteur femelle a empêché que la nouveauté en queſtion ne fût plus mal reçue. Le Sr. Deſormeaux, hiſtorien connu, l'a préſentée aux comédiens, en déclarant pourtant qu'elle ne lui appartenoit pas. On eſt parfaitement inſtruit que c'eſt une compoſition de Mad. la marquiſe de St. Chamont, ci-devant mademoiſelle Mazarelli, fille non moins connue par ſes aventures romaneſques que par ſon goût pour la littérature. On ſait qu'elle a concouru pluſieurs fois pour les prix de l'académie françoiſe. Mais il y a loin de ce genre au genre comique.

11 *Juillet*. On a élevé depuis peu, à Saint-Euſtache, paroiſſe où M. de Chevert eſt en-

terré, un monument à ſon honneur, mais dans une ſimplicité convenable à ce grand homme. Il conſiſte en ſon médaillon, ſans aucun ornement. Au bas eſt une pierre noire, ſur laquelle eſt inſcrite l'épitaphe ſuivante :

Ci-gît François de Chevert, Commandeur, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, Chevalier de l'Aigle Blanc de Pologne.

Gouverneur de Givet & Charlemont,
Lieutenant-général des Armées du Roi.
Sans Aïeux, ſans fortune & ſans appui.
Orphelin dès l'enfance.

Il entra au ſervice à l'âge de 11 *ans. Il s'eſt élevé malgré l'envie, à force de mérite. Chaque grade a été le prix d'une action d'éclat. Le ſeul titre de Maréchal de France a manqué, non pas à ſa gloire, mais à l'exemple de ceux qui voudront le prendre pour modele.*

Il étoit né à Verdun ſur Meuſe, le 2 février 1695. *Il mourut à Paris, le* 24 *janvier* 1769.

Priez Dieu pour le repos de ſon Ame.

On voit avec plaiſir que cette épitaphe ait été compoſée en françois, pour que tout le monde puiſſe la lire, & accorder à cet illuſtre guerrier la reconnoiſſance que lui doit tout bon citoyen.

13 *Juillet.* Par une ſuite du projet du miniſtre ayant le département de Paris, de procurer au coliſée toutes les reſſources qui dépendent de ſon miniſtere, il a été arrêté que la foire Saint-Ovide, depuis quelques années

établie à la place Vendôme, auroit lieu celle-ci à la place de Louis XV. Les directeurs du nouvel établiſſement eſperent que le public ſe portera de là plus facilement chez eux. Mais les marchands réclament fort contre le nouvel emplacement, où ils ſont menacés d'être inondés de pouſſiere, s'il fait beau, & ſubmergés de boue, s'il fait mauvais temps.

14 *Juillet.* M. le duc de la Vrilliere & Mad. la marquiſe de Langeac continuent à couvrir de la protection la plus éclatante les entrepreneurs du coliſée, ou à retarder leur ruine abſolue autant qu'il ſera poſſible. Ils viennent d'employer toute leur autorité pour leur procurer une reſſource, qui ſera très-grande pour le moment, mais ne peut durer long-temps. Ils ont engagé la fameuſe *le Maure* à chanter au concert du lundi 15 de ce mois. On ſe rappelle que cette actrice a eu la plus belle voix de l'Europe, & a fait autrefois les délices de la France; mais, 1°. elle a aujourd'hui près de 70 ans; 2°. elle eſt retirée du théâtre depuis 28 ans; 3°. elle n'eſt point au courant de la muſique moderne; 4°. le vaiſſeau énorme où elle doit chanter affoiblira néceſſairement ſa voix, eût-elle le volume qu'elle a toujours eu. Par toutes ces conſidérations, on doute que la virtuoſe en queſtion ſoutienne ſon antique réputation. Malgré cette défiance générale, les amateurs & les curieux ſe diſpoſent à ſe rendre en foule pour voir une pareille rareté. On aſſure que Mlle. *le Maure*, dont on ne connoît, ou dont on ne peut connoître les caprices étonnants, a mis à ſon marché les conditions les plus plaiſantes. Du reſte, on veut qu'elle ſe ſoit eſſayée

dans le lieu où elle doit chanter, & que ſa voix y ait eu un jeu merveilleux.

14 *Juillet*. Le ſieur Boutin, receveur général des finances, frere de l'intendant des finances, ſi fameux dans l'hiſtoire de la compagnie des Indes, fait beaucoup parler de lui aujourd'hui, mais d'une façon plus glorieuſe que le dernier. C'eſt un virtuoſe renommé par ſon goût pour les arts. Il a entrepris de créer dans un fauxbourg de Paris un jardin ſingulier, où il raſſemblera tout ce que la nature agreſte cultivée peut fournir de productions & de ſpectacle en quelque genre que ce ſoit. Il a nommé le lieu *Tivoli*; & quoique l'entrepriſe de ce chef-d'œuvre ne ſoit pas à ſon point de perfection, on en parle avec emphaſe : la curioſité l'exalte; on ſe preſſe de l'aller voir; mais on n'y peut entrer que par billet. On veut que M. Boutin ait déja répandu un million dans l'établiſſement dont on parle.

15 *Juillet*. Les partiſans de M. de Voltaire annoncent ſon retour en cette capitale comme certain. Ils prétendent que c'eſt M. le chancelier qui a engagé Mad. la comteſſe Dubarri à obtenir du Roi une faveur déſirée depuis long-temps par ce poëte. Ils ajoutent que le chef de la magiſtrature n'a pu ſe refuſer au zele que l'illuſtre proſcrit a montré pour la bonne cauſe, qu'il a jugé par les petits échantillons que l'on connoît de lui ſur cette matiere, de quelle utilité il lui pourroit être pour ſubjuguer les eſprits; & que de ſon côté, le philoſophe de Ferney a promis de renoncer à écrire contre la religion, & de s'attacher uniquement aux objets politiques, ſur leſquels on veut qu'il s'exerce. Toute la

littérature eſt dans l'attente d'un tel événement. Ses amis s'en réjouiſſent, & ſes ennemis en tremblent. Le ſieur Freron craint fort l'interruption de ſes feuilles.

16 *Juillet*. La *Dunciade*, qui n'avoit d'abord paru, en 1764, qu'en trois chants, eſt aujourd'hui en dix. On ne peut nier que l'auteur n'ait beaucoup de facilité, que ſon poëme ne ſoit rempli d'images, & que ſes critiques ne ſoient juſtes à bien des égards. Malgré cela, la lecture en devient faſtidieuſe néceſſairement, par le retour continuel de quelques noms dévoués par l'auteur au ridicule & au mépris. Les ſieurs Diderot, Marmontel & Freron ſont les principaux héros de ſon poëme. Au ſurplus, il y a très-peu de mérite à avoir fait un pareil pamphlet, & il y a une audace & une préſomption impardonnable à s'afficher ainſi pour le vengeur du goût. L'ouvrage, toujours cenſé publié par des éditeurs, eſt accompagné avant & après de quantité de préfaces, de lettres, d'avertiſſement, de vers, de notes relatifs au poëme, dont on conçoit aiſément que le grand nombre a été dicté par l'auteur. On y voit avec plaiſir pluſieurs lettres de M. de Voltaire, qui par ſon inconſéquence ordinaire, en réprimandant le ſieur Paliſſot de ridiculiſer quelques perſonnages, amis du philoſophe de Ferney, ſe déchaîne avec une fureur ſans égale contre les écrivains, plaſtrons habituels de ſes épigrammes, qui blâme la ſatire, & ſe permet en même temps les injures les plus atroces.

Le Sr. Paliſſot eſt aujourd'hui à Argenteuil, & n'eſt point expatrié comme on l'avoit dit. On ne remarque pas que ſon libelle contre les

gens de lettres ſes confreres, excite le grand ſcandale qu'il s'en promettoit ; & cette nouvelle édition tombera bientôt dans l'oubli, comme la premiere, & groſſira la foule des écrits obſcurs qu'il reproduit en lumiere pour l'inſtant.

17 *Juillet.* Mlle. *le Maure* a effectivement paru lundi dernier au coliſée. La foule des ſpectateurs étoit immenſe, & cette actrice eſt convenue avoir été intimidée d'une pareille aſſemblée. Elle a chanté le monologue de l'acte du *Sylphe*, & a joué la ſcene avec le Sr. le Gros. Son début en a ſinguliérement impoſé, & le ſilence univerſel qui s'eſt formé, annonçoit la ſenſation qu'elle a faite par la ſublimité de ſon chant. Malheureuſement il ne s'eſt pas ſoutenu, & dans le dialogue avec l'acteur, le Sr. le Gros a abſolument couvert ſa voix, & l'a écraſée, en ſorte que ceux qui ont autrefois entendu Mlle. le Maure, n'ont plus trouvé que les reſtes du plus bel organe ; & ceux qui n'ont jamais eu ce plaiſir, n'ont pu juger qu'imparfaitement & n'ont point été émerveillés. Au ſurplus, on lui a prodigué les applaudiſſements les plus longs & les plus ſoutenus. On comptoit qu'elle chanteroit un ſecond morceau, mais elle s'eſt trouvée trop fatiguée.

Le nombre des curieux s'eſt monté à 5200 payants, outre environ 300 *gratis*, ce qui formoit une multitude de 5500 ſpectateurs.

20 *Juillet.* Mercredi au ſoir, à dix heures trois quarts environ, un feu s'eſt manifeſté dans la partie du nord, en forme de globe, ſuivant le plus grand nombre de rapports, & a paru ſe précipiter vers le ſud. Sa clarté

a été ſi vive, que beaucoup de gens ont cru en être atteints. Elle a été ſuivie d'une légere exploſion peu après, ſemblable à un coup de tonnerre ſourd & éloigné. Ce phénomene a cauſé une grande rumeur dans Paris, & a donné lieu, comme de coutume, à mille contes populaires. Suivant les lettres qu'on a reçues depuis, il a été vu en même temps à Compiegne, à Rouen, & même à Tours. Les phyſiciens eſtiment aſſez vraiſemblablement que ce météore n'eſt autre choſe qu'une vapeur occaſionnée par les exhalaiſons de la terre dans les grandes chaleurs, & qui, ſuivant les circonſtances & la réunion des matieres, ſe modifie ſous différentes formes, mais occaſionne fréquemment dans l'été ces feux légers qui traverſent une partie du ciel, & font dire à de bonnes gens : *voilà une étoile qui file.* Au ſurplus, il faiſoit très-chaud ce ſoir-là ; il ne ſouffloit aucun vent ; le ciel étoit ſerein & brillant d'étoiles.

21 *Juillet.* M. le duc de Pecquigny, fils de feu M. le duc de Chaulnes, a hérité du goût de ſon pere pour les arts & les ſciences. Ce ſeigneur, qui ſemble avoir renoncé au ſéjour de la cour, aux grades & aux honneurs dont il pourroit être ſuſceptible par ſa naiſſance & par ſon mérite, ſe livre tout entier aujourd'hui à l'hiſtoire naturelle, & ſur-tout aux expériences de phyſique. L'électricité eſt la partie à laquelle il travaille le plus, & il a pouſſé les recherches fort loin à cet égard. Il eſt parvenu à faire un cerf-volant très-grand, & de taffetas vert, dont la principale baguette eſt de fer électriſé. Cette machine élevée dans l'athmoſphere à une très-grande diſtance, y

raſſemble & réunit toutes les parties homogenes qui ſont dans la région ſupérieure. Elle ſe condenſent autour du rayon conducteur, & il en réſulte des éclairs, des foudres artificiels très-curieux. Le public, témoin depuis quelque temps de ce jeu ſavant de M. de Pecquigny, a voulu le faire paſſer pour auteur du dernier phénomene ; mais le phénomene en lui-même, ſes ſuites & ſon étendue, ſont, au gré des phyſiciens, au deſſus des efforts de celui-ci. D'ailleurs il eſt conſtaté à la police par les faits, qu'on ne peut attribuer le météore en queſtion à l'art d'aucun faiſeur d'expériences.

23 *Juillet.* A la ſuite de la *Dunciade*, le ſieur Paliſſot a fait imprimer un volume, ayant pour titre : *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de notre littérature, depuis François premier juſqu'à nos jours.* Ils embraſſent 187 notices. Il paroît que l'auteur a pris pour modele le petit catalogue mis par M. de Voltaire à la fin de ſon *Siecle de Louis XIV ;* mais il n'a pu imiter le goût, la légéreté & la conciſion de ce grand maître. Il y regne d'ailleurs une partialité bien ſenſible ; & parcourant ce Panthéon littéraire, où parmi les auteurs vivants, les ſieurs de la Harpe, le Brun & Poinſinet de Sivry ſont déſignés comme autant de grands hommes du jour ; l'auteur ne s'eſt pas oublié non plus, & il s'y place avec une impudence ſuffiſante pour démentir tout le bien qu'il dit de lui-même, & dont il a rempli ces trois volumes nouveaux de ſes œuvres. Ils ne tarderont pas à aller rejoindre les autres dans la pouſſiere où elles ſont enſevelies.

24 *Juillet.* Mlle. le Maure n'ayant point voulu chanter lundi dernier, il n'y a pas eu de concert ni de coliſée. Il faut connoître juſqu'où vont les caprices de cette fille-là, pour croire les conditions plaiſantes qu'elle a impoſées, & leur bizarrerie. Au reſte, elle n'a pas voulu qu'il fût queſtion d'honoraires : elle a refuſé tout marché à cet égard. Elle eſt ſi mécontente du ſieur le Gros, qu'elle a exigé qu'il ne chanteroit plus avec elle, & qu'elle paroîtroit ſeule. Madame la marquiſe de Langeac, & M. le duc de la Vrilliere, ſont depuis lors aux petits ſoins auprès d'elle, & lui font une cour très-ſervile.

Au ſurplus les entrepreneurs du coliſée ſentant bien que cette reſſource ne peut être que momentanée, & que le public, après avoir ſatisfait ſa curioſité, ne ſuivra pas cette chanteuſe long-temps, ont imaginé un nouveau genre de ſpectacle. Ils ſont décidés, dit-on, à faire venir des coqs d'Angleterre, & à donner des combats de ces animaux, ſi courus dans le pays. Mais on doute qu'un pareil genre de plaiſir en faſſe beaucoup à Paris : les femmes y ſont d'un caractere plus ſuſceptible d'émotions vives ; l'effuſion du ſang leur répugne trop : elles ſe refuſeront à coup ſûr à ce ſpectacle ; & l'on ſait qu'ici les hommes ne vont point où il n'y a pas de femmes.

25 *Juillet.* Après l'affaire du parlement, le coliſée eſt ce qui occupe le plus Paris, & comme beaucoup de gens même ſont aſſez indifférents ſur le premier objet, on peut dire que le dernier eſt proprement l'hiſtoire du jour. Les ſpéculateurs, qui ſoumettent

tout au calcul, démontrent, comme arithmétiquement impoſſible, que le nouvel établiſſement ſubſiſte : 1°. La miſe dehors, à ce qu'ils aſſurent, eſt de 1800000 liv., dont l'intérêt à cinq pour cent, forme une rente de 90000 liv. ; à quoi ils ajoutent : 2°. environ 20000 liv. à prélever encore annuellement pour gratifications, penſions, & autres ſommes à donner à gens qui ne font pas de fonds, mais qui accordent leurs talents ou leur protection ; 3°. environ 3000 liv. de frais par chaque repréſentation ; 4°. enfin 180000 liv. qu'il faudroit retirer auſſi par an, pour ſe rembourſer du capital & des réparations que la bâtiſſe doit coûter annuellement ; objet qui ne peut guere ſe porter à moins d'un dixieme. On conclura qu'il s'en faudra cette année de près de 200000 liv. que les entrepreneurs ſoient au pair de ce qu'ils devroient être, non pour faire une bonne affaire, mais pour n'en pas faire une ruineuſe.

27 *Juillet.* C'eſt une Mad. de Vaudoncour qui a fait élever à ſes frais le monument dont on a parlé, en l'honneur de M. de Chevert. Cette femme vivoit depuis long-temps avec lui dans l'union la plus intime & la plus reſpectable ; elle faiſoit la conſolation de ſa vieilleſſe, & il l'avoit inſtituée ſa légataire univerſelle, d'où il réſulteroit un bien-être d'environ 25000 liv. de rentes. Mais elle n'a pu le voir achever, & elle n'a pas ſurvécu long-temps à la perte de ſon bienfaiteur. L'épitaphe a été compoſée par M. l'abbé Tricot, l'homme de confiance & l'ami de cœur de M. de Chevert. C'eſt lui qui a ſuivi l'entrepriſe & a eu le bonheur de la voir ter-

mine [illegible] forte qu'on peut dire que l'amour & l'amitié ont également concouru. Le médaillon eſt de la compoſition du ſieur Vaſſé, un de nos plus fameux ſculpteurs. Il eſt rendu dans toute la ſimplicité dont on l'a annoncé, & a la qualité la plus eſſentielle, c'eſt-à-dire, une grande vérité & une parfaite reſſemblance.

28 *Juillet.* Outre les arts qui ſe ſont perfectionnés dans ce ſiecle, celui de la filouterie eſt le remarquable par ſes progrès & par ſes reſſources toujours nouvelles. Des chevaliers d'induſtrie, paſſés maîtres dans cette ſcience, avoient imaginé depuis peu de contrefaire ſur des bijoux d'un métal factice la marque d'or dont doivent être empreints tous les ouvrages de ſemblable matiere. Enſuite ils alloient chez des uſuriers, ſous prétexte de leur emprunter de l'argent, & ils mettoient ces bijoux en gage. Cette ſupercherie, excuſable, ſi elle pouvoit l'être, vis-à-vis de *Feſſe-Mathieux* d'une telle eſpece, a enfin été découverte, & l'on a arrêté ces merveilleux eſcrocs.

31 *Juillet.* Lundi dernier, Mlle. le Maure a reparu au concert du coliſée. Elle y a chanté pluſieurs morceaux, mais ſeule. Elle a été reçue avec des tranſports bien capables d'encourager ſon amour-propre Sa voix a fait beaucoup plus d'impreſſion que la premiere fois. Cependant par un de ces caprices qui lui ſont ordinaires, au moment où une partie de l'orcheſtre avoit déja défilé, où les ſpectateurs ſe retiroient, ayant voulu régaler encore le public d'un autre morceau, on s'eſt apperçu qu'elle foibliſſoit ſenſiblement, & que pour ſon honneur elle auroit dû ſe refuſer à cet excès de zele. On ne lui en a pas moins ſu gré,

&

& l'on a tâché, par des applaudiſſements réitérés, de lui dérober l'humiliation d'une diſgrace.

Au ſurplus, on décore ſon tromphe de tout l'appareil extérieur qu'on accorde aux gens de la premiere diſtinction, ou aux orateurs les plus éminents. Un Suiſſe va la chercher à ſon appartement, tandis que d'autres font faire le paſſage & bordent la haie; le premier la précede juſqu'à l'orcheſtre : un écuyer lui donne la main; elle a deux ou trois femmes de ſuite : on la reconduit de même. Le premier jour, cette muſe du chant avoit paru en couleur de roſe; cette fois-ci, elle étoit en blanc.

Quoique le ſpectacle fut très-garni, on prétend que la recette a diminué de beaucoup, & il eſt à craindre que cette reſſource ne devienne bientôt nulle pour les entrepreneurs.

1 *Août* 1771. Le ſieur Prépaud, miniſtre de l'évêque de Spire à la cour de France, vient de mourir. Il eſt queſtion de faire conférer cette place à l'abbé de Voiſenon. Celui-ci avoit deux mille écus de penſion ſur les affaires étrangeres, que lui avoient ménagé les ducs de Choiſeul & de Praſlin. Il les a perdus à la diſgrace de ces deux miniſtres. Mais comme cet abbé, uniquement voué à l'amuſement des grands ſeigneurs, n'épouſe aucun parti, ne s'attache à perſonne & ſuit le vent de la faveur, il a profité de ſon accès auprès de M. le duc de Richelieu pour capter la bienveillance du nouveau miniſtre des affaires étrangeres; & M. le duc d'Aiguillon, pour lui aſſurer quelque choſe de plus ſolide, cherche à le faire nommer par l'évêque de Spire, à la place que la mort du ſieur Prépaud laiſſe vacante.

C'eſt à l'occaſion de ſon entrée future dans le corps diplomatique, que M. Duclos, ſecrétaire de l'académie françoiſe, lui a dit ce joli mot ſi fin & ſi juſte : *Je vous félicite, mon cher confrere ; vous allez donc enfin avoir un caractere.*

3 *Août.* Il y a déja du temps qu'on a rendu compte de l'envoi fait en France par l'empereur de la Chine, des deſſins des batailles qu'il a livrées & où il a triomphé, avec ordre de les faire graver par nos plus habiles artiſtes, comme auſſi de lui adreſſer les planches. Le Roi informé que la compagnie des Indes étoit chargée de cette commiſſion, a voulu en faire les frais, & a enjoint à M. le marquis de Marigny de veiller à l'exécution de l'ouvrage. Pluſieurs planches faites, on en a envoyé des épreuves, on y a joint des repréſentations ſur le projet de ſa majeſté impériale de faire venir les planches originales ; on lui annonçoit qu'elles pourroient ſe gâter dans le tranſport. Mais on a appris par les dépêches écrites de Canton ſur les derniers vaiſſeaux arrivés, que l'empereur inſiſtoit pour avoir ces planches. Elles ſont au nombre de 14.

4 *Août.* Mercredi 31 du mois paſſé, l'académie royale de muſique, en profitant de la faveur ſpéciale qu'elle a de n'être point ſous les cenſures eccléſiaſtiques, a fait célébrer un ſervice pour le repos de l'ame du ſieur Trial, l'un de ſes directeurs, mort ſubitement, ainſi qu'on l'a annoncé, & ſans recevoir les ſecours ſpirituels. Cette cérémonie s'eſt exécutée dans le plus grand appareil à Saint-Germain-l'Auxerrois. On a chanté la meſſe de Gilles, très-célebre dans le genre de muſique funéraire : elle a

été ſuivie du *De profundis* de d'Auvergne, morceau très-analogue au premier. Tout l'opéra a coopéré à cette exécution. Les Dlles. de ce ſpectacle n'ont pas manqué de s'y rendre, ainſi que les filles les plus galantes de Paris. Il y avoit auſſi beaucoup de femmes comme il faut, & une multitude prodigieuſe d'hommes. Cette fête lugubre a été égayée par une quantité de jolis minois, & auſſi édifiante que le pouvoit permettre la ſorte de ſpectateurs dont elle étoit compoſée. On n'entroit que par billets.

4 *Août.* Extrait d'une lettre de Rennes, du 30 juillet 1771... Enfin notre parlement a rendu ſon arrêt contre les deux écrits, l'un intitulé : *Obſervations ſur l'imprimé intitulé, Réponſe des états de Bretagne au mémoire du duc d'Aiguillon ;* l'autre : *Procédures faites en Bretagne & devant la cour des pairs, en* 1770, *avec des obſervations.* Vous connoiſſez le premier ouvrage dont on a affecté de ſupprimer du titre : *par Simon-Henri-Nicolas Linguet.* L'autre eſt un gros in-4°. très-ennuyeux, & qu'on a voulu rendre plus piquant par des notes colomnieuſes contre les témoins.

Cet arrêt, en date du 27 juillet, a ſouffert beaucoup de diſcuſſions. Vous verrez d'abord par le réquiſitoire, ou plutôt le compte rendu des commiſſaires, combien on a eu ſoin d'écarter tout ce qui pouvoit choquer directement le duc d'Aiguillon, & qu'on n'a pas voulu même compromettre ſon défenſeur, contre lequel il étoit difficile de ne pas ſévir en ce moment. Ce réquiſitoire, très-mal fait, s'établit uniquement ſur la ſuppoſition abſurde du parlement, que l'auteur, en déclarant qu'il étoit autoriſé par le gouvernement à faire im-

primer la brochure en queſtion, ne l'étoit pas, quoiqu'elle ſoit revêtue de toutes les formalités preſcrites, & porte la plus grande authenticité. Du reſte, nul développement, nulle réfutation, & jamais on n'a dit à plus juſte titre que *brûler n'eſt pas répondre*. On voit ſenſiblement que meſſieurs ont été gênés : mais il valoit mieux laiſſer ces écrits dans l'oubli, que d'annoncer autant de ménagement & de foibleſſe.

7 *Août*. On parle beaucoup d'une aventure arrivée au couvent de Bon-ſecours. Ce monaſtere eſt l'aſyle de quantité de jolies femmes ſéparées de leurs maris, & l'on conçoit quel aſſemblage il en doit réſulter ; c'eſt-à-dire, qu'il eſt le centre de la galanterie. Il y a en outre des Dlles. penſionnaires, dont les mœurs, malgré leur jeneſſe, ſe reſſentent bientôt d'une telle contagion. Une Dlle. Mimi, extrêmement jolie, brilloit entre tant de beautés. Un mouſquetaire noir, très-bel homme, âgé de 23 ans, alloit ſouvent voir dans ce couvent deux parentes qu'il y avoit, avec un de ſes amis qui avoit pris du goût pour l'une des deux. Il eut occaſion de connoître Mlle. Mimi, d'en devenir amoureux, & celle-ci facilement d'intelligence, il ſe forma bientôt une partie carrée, au moyen d'une petite maiſon louée dans les environs. La plus grande des penſionnaires & Mlle. Mimi eſcaladoient le ſoir les murs du jardin, & ſe rendoient au lieu convenu. On prétend que l'abbeſſe, amoureuſe pour ſa part du même cavalier, conçut de la jalouſie de Mlle. Mimi, ſe douta d'une intrigue ſecrete ; & la nuit, étant venue bruſquement dans la chambre de cette Dlle., ne

la trouva point ; que s'étant rendue enſuite dans celle des deux couſines, il n'y vit que la petite : que l'ayant interrogée, elle découvrit ce qui en étoit, fit ſur le champ aſſembler la communauté, & ſe tranſporta au pied de l'échelle avec ſes religieuſes pour y recevoir les deux transfuges. On ſe doute du coup de théâtre qui en réſulta. L'aventure a été contée au Roi. S. M. en a ri beaucoup ; mais comme elle eſt très-ſévere ſur l'article des mœurs, elle a ordonné que le mouſquetaire ſeroit mis à Vincennes ; ce qui a été exécuté.

8 *Août.* M. de Mairan, pendant ſa longue carriere, avoit fait une collection précieuſe de morceaux d'hiſtoire naturelle. Sa bibliotheque étoit renommée pour ſon choix & pour ſa rareté. Ces richeſſes littéraires appartenoient à Mad. Geoffrin, qu'il a par ſon teſtament inſtituée ſa légataire univerſelle. On ne ſait pourquoi la virtuoſe en queſtion a jugé à propos de les transformer en richeſſes plus ſolides. Quoi qu'il en ſoit, la vente de ces deux objets étoit annoncée & devoit ſe faire à l'encan. Un prince d'Allemagne s'eſt préſenté depuis pour acquérir le tout, & ſauvera à Mad. Geoffrin le déshonneur d'avilir ainſi le don de l'eſtime & de l'amitié que ſon opulence la mettoit en état de conſerver dans ſon entier.

9 *Août.* On ſait actuellement que c'eſt M. de la Harpe qui a remporté les deux prix de l'académie françoiſe, dont la diſtribution ſe fera le jour de la fête de ſaint Louis prochaine. Le ſujet de celui de proſe étoit *l'éloge de Fenelon.* Celui de vers étoit libre, & le poëte a pris pour ſon texte, *L'influence des talents ſur la ſociété & les ſciences.* On regarde cet événe-

ment comme très-ſingulier, & M. de la Harpe eſt le premier candidat qu'on ait vu ceindre ainſi ſon front de la double couronne.

10 *Août*. Un nouvel ouvrage clandeſtin attire la curioſité des amateurs ; il a pour titre, *Le Gazetier cuiraſſé*. C'eſt un pamphlet allégorique, ſatirique & licencieux, comme l'annonce aſſez ſon titre.

11 *Août*. M. Dyonis du Séjour, conſeiller au parlement, n'eſt pas moins renommé par ſes connoiſſances en aſtronomie qu'en juriſprudence. Il eſt membre de l'académie des ſciences. Comme le lieu de ſon exil eſt très-rapproché de Paris, & qu'il eſt à Saint-Maur, à deux petites lieues d'ici, l'académie des ſciences a fait une députation auprès de M. le chancelier, pour obtenir à ce confrere la permiſſion de venir aux ſéances les jours d'aſſemblées, & lui communiquer ſes lumieres. Mais le chancelier, qui ſe reproche journellement d'avoir adouci l'exil de tant de conſeillers, avant de leur avoir fait faire leur liquidation & donner leur démiſſion, a dit qu'il ne tenoit qu'à M. du Séjour de revenir ſur le champ dans le ſein de ſes amis, en ſe ſoumettant à ce qu'exigeoit le Roi. Mais ce digne magiſtrat n'a pas cru que ſon honneur & ſa conſcience lui permiſſent de donner un ſi funeſte exemple.

12 *Août*. Le mouſquetaire noir dont on a parlé, & qui a cauſé un ſi grand ſcandale dans le couvent de Bon-ſecours, ſe nomme M. le chevalier de la Porquerie. C'eſt le plus bel homme de la compagnie. Il a plus de ſix pieds, eſt corſé à proportion, & annonce tous les talents d'un vrai *débrideur de nonnes*.

Il eſt reconnu que Mad. du Saillant, abbeſſe de Bon-ſecours, avoit des vues ſur lui qu'il n'avoit jamais voulu remplir, & que c'eſt par vengeance qu'elle a écrit au Roi.

La Dlle. Mimi avoit appartenu à M. le duc de Choiſeul, & même avoit été au Parc-aux-cerfs, à ce qu'on prétend. Le miniſtre l'avoit enſuite mariée à un ſieur Dupin, Américain, qui, dès la premiere nuit de ſes noces, s'appercevant qu'il étoit dupe, avoit fait un vacarme du diable, & avoit laiſſé ſa femme, qui s'étoit retirée en un couvent. C'eſt ainſi qu'après bien des recherches, les curieux d'anecdotes galantes ont éclairci les caracteres des perſonnages de celle-ci, & ont conſtaté toutes les circonſtances.

13 *Aout*. La Dlle. Arnoux, ſi célebre au théâtre par ſes talents, & dans le monde par ſes bons mots, après s'être égayée aux dépens de tant d'autres, vient de fournir matiere aux rieurs par le mariage le plus ſot. Elle a épouſé, ſuivant la rumeur publique, un jeune directeur des menus, ſans mérite, & dont le talent conſiſte à avoir eu l'adreſſe d'enlacer à ce point une actrice, coryphée de la ſcene lyrique, & qui d'ailleurs a une fortune aſſurée.

14 *Août*. Hier l'académie royale de muſique a donné pour la premiere fois ſur ſon théâtre, *la Cinquantaine*, paſtorale en trois actes, annoncée depuis long-temps. Les paroles ſont du ſieur Desfontaines, & la muſique du ſieur la Borde. Les unes ont paru auſſi déteſtables que l'autre. Nul intérêt, nul incident dans l'action, nulle élégance, nul eſprit, nul ſentiment dans le poëme, rien de frappant dans l'harmonie, ni enſemble ni liaiſon dans le tout ; point de

caractere dans le chant. A un duo près, du ſecond acte, tout a paru monotone, triſte, ennuyeux, &c. Les ballets ſeuls ont un peu réveillé les ſpectateurs ; & ſans la danſe qui y eſt prodiguée heureuſement, le public n'auroit pu tenir à cette lamentable fête. Outre pluſieurs huées, dont différents morceaux ont été accueillis, l'opéra a fini par un chorus général d'un rire bouffon.

On a été indigné d'apprendre qne le ſieur le Gros ayant voulu ſe refuſer au rôle qu'il y joue, comme à un chef-d'œuvre d'ineptie & de mauvais goût, le ſieur de la Borde l'a fait menacer de paſſer une cinquantaine au Fort-l'évêque, s'il ne ſurmontoit cette répugnance, & il a été obligé de chanter.

15 *Août*. Extrait d'une lettre de Londres, du 7 août 1771..... *Le Gazetier cuiraſſé* eſt attribué ici à un nommé Morande, qui ne s'en cache pas, dit-on. C'eſt bien un livre à renier cependant, par les dangers que doit courir ſon auteur, s'attaquant au Roi même, à Mad. la comteſſe Dubarri ; à M. le chancelier, à M. le duc de la Vrilliere, à M. le duc d'Aiguillon, à M, Bourgeois de Boynes, à M. l'abbé Terray, &c. Pour égayer davantage les matieres politiques qu'il traite déja très-leſtement, il y a joint des notices de quantité de filles d'opéra ; ce qui forme une rapſodie très-informe & fort méchante, dans le goût du *Colporteur*. Les anecdotes, vraies ou fauſſes en ſont quelquefois très-récentes, & il en eſt qui ne remontent pas à plus de trois ou quatre mois avant la naiſſance de la brochure imprimée il y a environ un mois. Du reſte, elle eſt fort chere, même ici, où elle coûte une guinée.

Le livre eſt précédé d'une eſtampe, qui repréſente le gazetier, vêtu en eſpece de huſſard, un petit bonnet pointu ſur la tête, le viſage animé d'un rire ſardonique, & dirigeant de droite & de gauche les canons, les bombes & toute l'artillerie dont il eſt environné.

16 *Août.* Il paroît un nouveau livre ſous le titre baroque de *l'An Deux Mille Quatre Cent-Quarante, rêve s'il en fût jamais*, avec cette épigraphe : *Le temps préſent eſt gros de l'avenir.* LEIBNITZ. La préface eſt écrite d'un ton fier & ſublime. Le reſte eſt une eſpece d'Apocalypſe, qui demande beaucoup de diſcuſſion.

17 *Août.* Le pere Neuville, jéſuite fameux par ſes ſermons, a eu depuis quelque temps la permiſſion de ſe retirer à Saint-Germain-en-Laye, retraite qu'il a toujours affectionnée à raiſon d'une quantité de dévotes qu'il y avoit ſous ſa direction, & chez leſquelles il préſidoit. Cet illuſtre prédicateur vient d'obtenir mille écus de penſion ſur l'évêché de Beziers.

18 *Août.* Le ſieur Luneau de Boisjermain, cet irréconciliable ennemi des libraires, dans un de ſes mémoires dont on a parlé dans le temps, a prétendu avoir à faire contre les entrepreneurs du dictionnaire encyclopédique une répétition de la ſomme de 174 liv. 8 ſous, comme perçue injuſtement. Il a ajouté que chaque ſouſcripteur ayant à réclamer contre la même extorſion, le total de ladite reſtitution générale monteroit au capital de 1948052 liv. Ces entrepreneurs étoient les ſieurs Briaſſon, le Breton, feu David & Durand. M. Briaſſon prenant fait & cauſe pour ſes confreres, a rendu chez un commiſſaire plainte

de cette calomnie, articulée au mémoire de ſon adverſaire, & dont l'inculpation étoit développée dans un tableau y joint. Il a obtenu un décret d'ajournement perſonnel contre le ſieur Luneau. Celui-ci en a appellé, & l'affaire ſe trouve aujourd'hui pendante au nouveau tribunal. L'accuſé n'ayant pas une grande confiance aux avocats du barreau moderne, a ſollicité la permiſſion de plaider ſon procès lui-même. Cette faveur s'accorde aſſez difficilement ; mais les juges ayant conçu que cette nouveauté leur attireroit beaucoup de monde, & donneroit à la cauſe une célébrité qui rejailliroit ſur le tribunal, y ont conſenti. Le jour eſt indiqué au mercredi 21, & l'orateur, qui ſe ſent apparemment les forces néceſſaires pour jouer ſon perſonnage, fait courir des billets, portant invitation de ſe trouver à la chancellerie du palais à huit heures du matin, où ſera le ſpectacle qu'il annonce.

Il fait ſavoir auſſi qu'il a compoſé un mémoire très-profond, plein de recherches ſavantes & de détails curieux ſur la naiſſance & la formation du dictionnaire encyclopédique.

23 *Août*. Le mémoire de M. Luneau de Boisjermain qu'on vient d'annoncer, porte pour titre : *Mémoire pour Pierre-Joſeph-François Luneau de Boisjermain, ſouſcripteur de l'encyclopédie, dans lequel il démontre que ſur les 737 liv. qu'il a payées pour la ſouſcription de cet ouvrage, dont il eſt propriétaire, les libraires aſſociés pour l'imprimer en 1750, doivent reſtituer à lui & à chaque ſouſcripteur, 154 liv. par exemplaire ; ce qui ſera, pour la totalité des ſouſcripteurs, une reſtitution de 1948052 liv., leſquelles, jointes aux*

682341 liv. 6 ſous 2 deniers de bénéfice qu'ils auront fait après cette reſtitution, ſur l'argent des ſouſcripteurs, feront, avec les 1158958 *liv. 3 ſous 6 derniers dépenſés pour l'impreſſion de tout cet ouvrage, les* 3789352 *liv. qui auront été payées par les ſouſcripteurs aux ſieurs Briaſſon & le Breton, pour les vingt-ſix volumes de l'encyclopédie, après la diſtribution des deux derniers volumes de planches.*

Ce mémoire eſt fort ſec, mais très-ſavant ſur la manutention de l'imprimerie, ſur le méchaniſme de cet art, ſur l'induſtrie des imprimeurs. L'auteur le diviſe en deux parties.

Dans la premiere, il établit que les ſieurs Briaſſon, le Breton & leurs aſſociés, ont ſurpris, de deſſein prémédité, tous les ſouſcripteurs de l'encyclopédie, ſans qu'ils aient pu ni dû s'en défier, en imprimant cet ouvrage en un plus grand nombre de volumes qu'ils ne l'auroient dû

Dans la ſeconde, qu'ils les ont également ſurpris, en leur faiſant payer leurs volumes à un prix différent de celui auquel ils les avoient offerts.

D'où il réſulte deux vérités:

L'une que l'encyclopédie n'a point été imprimée comme elle devoit l'être.

L'autre que l'encyclopédie n'a point été livrée aux ſouſcripteurs au prix auquel elle avoit été promiſe.

Il eſt inutile de ſuivre l'auteur dans la multitude de ſous-diviſions par leſquelles il développe ſes propoſitions: il ſuffira de remarquer que ceux qui voudront ſe mettre au fait de l'imprimerie, ne ſauroient choiſir un traité de cet art plus détaillé, plus clair & plus profond.

24 *Août.* Une notice abrégée de l'origine & de la formation de l'encyclopédie, eſt ce qu'on peut tirer de plus agréable du mémoire de M. Luneau, cité ci-deſſus, & de plus curieux pour toutes ſortes de lecteurs.

En 1743, le ſieur Mills, gentilhomme Anglois, entreprit la traduction de *Chambers* (dictionnaire encyclopédique Anglois); il s'aſſocia pour ce travail M. Sellius, natif de Dantzig. Ils eurent beſoin d'un imprimeur, & s'adreſſerent au ſieur le Breton. Ils ne connoiſſoient pas les formalités par leſquelles il faut paſſer en France pour mettre un ouvrage ſous la preſſe. L'imprimeur ſe chargea de les remplir toutes, & de ſolliciter en leur nom un privilege; mais il ne le fit expédier qu'au ſien.

On fit connoître à Mills cette ſupercherie. L'Anglois ſe plaignit ſi amérement & avec tant d'éclat de l'infidélité de le Breton, que celui-ci, dans une reconnoiſſance en forme de ceſſion, déclara que *le privilege du dictionnaire de Chambers*, quoique ſcellé au nom de le Breton, *appartenoit en toute propriété à Jean Mills.*

Mais ce titre même devint bientôt invalide, par un défaut de formalité à laquelle il auroit dû être ſoumis, & dont le Breton ne prévint pas le traducteur en queſtion.

Par un arrangement ſubſéquent, Mills, doué de beaucoup de candeur, céda à celui-ci une partie de ſon privilege.

Alors le ſieur le Breton propoſa à ſon aſſocié d'annoncer par ſouſcription *l'Encyclopédie de Chambers*, & dans cette publication il omit les formalités ordonnées, en publiant un *Proſ-*

pectus : formalités qu'il auroit dû connoître ; ce qui fit croire cette réticence volontaire.

Le concours des ſouſcripteurs fut conſidérable. Mills crut pouvoir profiter de ces ſecours, & il écrivit une lettre à l'imprimeur pour demander un à-compte. Pour réponſe, le ſieur le Breton vint chez l'Anglois à 9 heures du ſoir, lui ſuſcita une rixe, &, dans un mouvement de violence, *lui appliqua deux coups de canne ſur la tête, dont il fut terraſſé, & un coup de poing dans l'eſtomac.* Du moins ce ſont les faits énoncés par le plaignant dans un *ſommaire* qu'il diſtribua dans le temps, après avoir rendu plainte chez un commiſſaire & intenté un procès criminel au ſieur le Breton. L'accuſé fut ſimplement décreté d'aſſigné pour être oui au châtelet ; Mills appella au parlement de ce décret, *à cauſe de la modicité.*

Pendant ce temps le Breton ſe prévalut du défaut de formalités pour faire révoquer le premier privilege, & il en obtint un autre en ſon nom, qui fut exécuté le 21 janvier 1746, pour l'Encyclopédie de MM. Diderot & d'Alembert.

C'eſt ainſi que Mills fut dépouillé d'un ouvrage dont l'idée, le plan, la marche & la premiere exécution lui appartenoient, ſans avoir fait d'autre faute que d'avoir contrevenu, ſans le ſavoir, à des réglements qu'il ne connoiſſoit pas, & pour avoir été induit à erreur par le ſieur le Breton, ſon imprimeur, qui devoit le diriger, & n'a reçu de ce dernier pour récompenſe que les coups de canne & les coups de poing, dont on a parlé. Cet auteur, malheureux en France, fut obligé de repaſſer en Angleterre ; & ſon coopérateur

Sellius, ancien profeſſeur à Halle, eſt mort à l'hôtel-dieu de Paris.

Tout le monde ſait les autres contrariétés qu'a eſſuyées le fameux dictionnaire de l'encyclopédie. Mais on doit à M. Luneau le développement de ſon origine fort embrouillée, & qui paroît ainſi bien conſtatée par pieces originales & authentiques. Elles ſont toutes à la ſuite du mémoire.

25 *Août*. Le morceaux de peinture pour le concours aux prix ſont expoſés d'hier. Le ſujet eſt le *Combat de Minerve & d'Achille en préſence des dieux*. Il y a trois tableaux aſſez bons qui balancent les ſuffrages. On y remarque dans tous les trois de la compoſition, de l'expreſſion, du deſſin & de la couleur.

Les bas-reliefs pour le prix de ſculpture ſont inférieurs à ceux de l'année derniere. Il y en a pourtant un qui mérite beaucoup d'attention. Le ſujet eſt *Moyſe qui frappe le rocher, d'où jailliſſent les eaux miraculeuſes*. L'œil ſe fixe d'abord ſur un grouppe, compoſé d'une femme qui allaite ſon enfant, & à qui un ſoldat préſente un vaſe plein d'eau, qu'elle avale avec avidité, & une fille qui s'empreſſe à faire boire ſon pere mourant. Ce grouppe produit un très-bel effet. On y remarque un juif qui ſe précipite, lui & ſes habits, dans le ruiſſeau pour y étancher plus promptement ſa ſoif. De l'autre côté, un ſoldat gravir ſur le rocher, afin de s'approcher de la ſource. Un de ſes camarades ſonne de la trompette, comme s'il appelloit les juifs pour témoins & participants du miracle. Le caractere diſtinctif de cette compoſition eſt une grande unité; & à l'exception de quelques figures à

droite, oiſives & ſurchargeant le ſpectacle, tous les perſonnages fortifient le ſujet principal.

Dans les ſalles de l'académie d'architecture on a expoſé les ouvrages qui ont concouru au grand prix. Le ſujet eſt *un hôpital ſur le bord d'une riviere*. Dans quelques-uns on remarque du deſſin & point d'exécution : dans d'autres, ni deſſin, ni exécution. Il faut diſtinguer dans le nombre le morceau de M. Regnard. Son projet d'hôpital eſt de la plus belle diſtribution. La ſimplicité eſt jointe à la nobleſſe & à l'élégance, l'économie à la grandeur & à la majeſté. Les édifices ſont ſéparés les uns des autres, & forment pourtant une maſſe totale. Tout annonce le raiſonnement, le goût, l'utilité & l'effet. Le bâtiment des malades eſt iſolé. Le logement des prêtres, celui des ſœurs, celui de l'apothicairerie & celui des garde-meubles, cuiſines, &c. ſont autant de corps de logis à part, qui, ſans ſe nuire, ſe communiquent par des galeries qui les raccordent enſemble. Le premier n'étant entouré de rien, eſt rafraîchi ſans ceſſe, du côté du jardin des ſimples & de la riviere, du côté du préau des convaleſcents, du côté de la piece d'eau pour les bains, & du côté du lavoir. De ſorte que cet édifice principal ſe trouve ventilé de toutes parts. Les baſſins d'eau ſe répandent enſuite pour nettoyer toute la maiſon. De plus, la coupe, l'élévation & tous les détails de cet édifice ſemblent rendre l'ouvrage en queſtion bien ſupérieur aux autres (1).

(1) On renvoie à un recueil ſéparé le détail de l'expo-

26 Août. La ſéance publique de l'académie françoiſe a eu lieu hier ſuivant l'uſage. M. d'Alembert, au lieu de M. Duclos, qui lui-même étoit à la place de deux autres, a fait les fonctions de directeur, dont M. Duclos, avoit pourtant pris le fauteuil. Il a lu une eſpece de préface pour le diſcours dont l'auteur a été couronné. Il a averti le public des regles que les académiciens ſe ſont impoſées pour l'examen des pieces qui concourent, pour le choix de ces pieces, & enfin pour la préférence accordée à celles qui remportent le prix.

Il a lu enſuite le diſcours en queſtion, dont le ſujet étoit l'*Eloge de M. de Fénelon*. On y a trouvé de très-belles choſes, mais il n'eſt pas ſans défauts. L'orateur, qui ſait lire, en a fait paſſer de bien médiocres & de bien maladroites. Quand ſa poitrine eſt fatiguée, il n'a qu'à terminer la phraſe où il s'arrête par une certaine inflexion de voix, auſſi-tôt les auditeurs émerveillés applaudiſſent à la ronde, & lui donnent le temps de reprendre haleine. Il a fait halte à la ſeconde partie, & s'eſt fait donner une bouteille de la liqueur philoſophique. Le géometre a bu un verre de ſon élément, & il eſt arrivé très-heureuſement à la fin.

On ſavoit d'avance que c'étoit M. de la Harpe qui avoit obtenu le prix. M. Thomas a fait part enſuite au public des extraits du diſcours de l'abbé Maury, qui a eu l'*acceſſit*,

---

ſition de cette année, trop étendu & qui, joint à ceux des ſalons de 1767, 1769 & ſuivants, formeront comme un cours de cet art.

& quelques morceaux des autres diſcours qui ont concouru, où il y avoit des choſes aſſez libres pour les circonſtances préſentes & que le lecteur a très-bien fait ſentir.

Autre préface de M. d'Alembert, où il venge la philoſophie & la géométrie du reproche qu'on leur fait d'occaſionner le dégoût des vers, tandis que c'eſt aux mauvais poëtes qu'il faut s'en prendre. Il a annoncé que l'académie préférera pour le choix de ſes nouveaux mémoires ceux qui auront remporté les couronnes académiques.

Au ſurplus, éloges de M. de Voltaire, de M. le duc de Nivernois, du roi de Pruſſe, &c. Récit hiſtorique du nombre des pieces de poéſie du concours, (80 & tant) dont la ſeule qui ſe ſoit ſoutenue a été celle de M. de la Harpe, qui pourtant eſt très-froide & ne vaut pas la médaille. Il en a été fait lecture, & la ſéance a fini de la ſorte.

Il eſt remarquable que cette fois-ci M. Duclos, ſur les repréſentations qui lui ont été faites, que la ſéance étant publique ne ſouffroit point d'exception, a crié d'une voix éteinte d'ouvrir la porte à tous ceux qui ſe préſenteroient, avant le commencement de la lecture, & d'en laiſſer entrer tant qu'il en tiendroit dans la ſalle. Le ſuiſſe, qui eſt ſourd, n'a obéi qu'à moitié. Il a ouvert ſeulement la porte de la ſalle d'aſſemblée, & a tenu fermée celle de la premiere entrée. On a attendu aſſez long-temps que le public arrivât, mais comme ce public & les ſuiſſes, qui le repouſſoient, n'étoient pas prévenus, il n'eſt arrivé des curieux que pour interrompre la lecture.

On a obſervé que M. le prince de Beauvau étoit à cette ſéance.

Le ſujet du prix de poéſie pour l'année prochaine eſt libre. Celui de proſe pour 1773 eſt l'*éloge de J. B. Colbert.*

27 Août. Le mercredi 21, M. Luneau de Boisjermain s'eſt préſenté à la tournelle pour plaider ſa cauſe, ſuivant la permiſſion qu'il en avoit reçue. Le public s'étoit rendu en foule à l'audience. Le ſieur Perrin, avocat aux conſeils, un de ceux qui ſe ſont attachés au nouveau tribunal, chargé de la défenſe des imprimeurs, a voulu s'oppoſer à cette innovation. Il a mis dans ſon procédé une chaleur qui a indiſpoſé le public contre lui, & n'a fait que rendre l'orateur plus agréable. M. de Châteaugiron, préſident, a impoſé ſilence au ſieur Perrin. Son adverſaire a commencé ſon plaidoyer avec beaucoup de ſuccès. Il l'a lu: il a débuté par des éloges adroitement diſtribués aux juges, (*jeſuitico more*; M. Luneau a été jéſuite) pour le bien de ſa cauſe, & ceux-ci en ont été attendris juſqu'aux larmes.

28 Août. Le ſieur Rouelle, chymiſte auſſi renommé que ſon frere mort l'année derniere, a fait dernièrement, en préſence de tout ce qu'il y a de plus inſtruit dans ſon art, une expérience auſſi curieuſe que chere. Il étoit queſtion de diſſoudre dans un creuſet des pierres de diamant. Il a parfaitement réuſſi. Elles n'ont laiſſé après elles aucune matiere quelconque, le tout s'étant évaporé, ſans nulle trace de fuſion ni de calcination.

30 Août. Depuis qu'on écrit ſur la grande queſtion qui diviſe la nation d'avec ſon Roi, & qui ſembleroit vouloir les diſtinguer l'un de

l'autre, on eſt ſurpris de voir encore une nouvelle maniere de la traiter, & l'on ne peut cependant diſconvenir que la *lettre ſur l'état actuel du crédit du gouvernement en France, en date du 20 juin 1771*, ne contienne des choſes très-neuves, ou qui du moins n'ont été qu'effleurées ou touchées indirectement par les parlements & les politiques qui l'ont agitée.

L'auteur demande 1°. ſi c'eſt un bien que le gouvernement ait du crédit? 2°. S'il en aura autant par les opérations nouvelles, qu'il en avoit ou pouvoit en avoir auparavant?

Quant à la premiere queſtion, il eſt démontré que par la poſition reſpective où ſont les puiſſances en Europe, il faut que la France, non-ſeulement puiſſe ſatisfaire à ſon adminiſtration intérieure, mais encore au rôle important qu'elle doit jouer, & qu'elle ne peut ſuffire à l'une & à l'autre que par deux agentspuiſſants, dontle premier eſt l'argent, & leſecond le crédit, quelquefois plus utile que l'autre.

La ſeconde ſe réſout par la définition même du mot *crédit*, qui n'eſt autre choſe que l'opinion établie de la ſolvabilité de l'emprunteur, & la certitude qu'il ne pourra ſe refuſer au rembourſement. Or, l'une & l'autre ſe trouvent anéanties par la deſtruction des principes conſtitutifs de la monarchie & des corps qui en étoient dépoſitaires....

Il paroît impoſſible de voir les choſes plus en homme d'état. L'auteur eſt certainement un homme de génie, qui ſait embraſſer d'un coup d'œil une idée vaſte, & la développer ſous ſes diverſes faces. Tout lecteur de bon ſens ne peut ſe refuſer à l'évidence de ſes axiômes, & à la ſureté de ſes conſéquences.

Faſſe le ciel que cette nation, rivale de la nôtre, ne profite pas des avantages, malheureuſement trop ſenſibles, qu'elle pourroit tirer de notre état convulſif, ou plutôt que le miniſtere ouvre les yeux ſur les ſuites funeſtes & inévitables de ſes opérations.

Au ſurplus, l'ouvrage eſt fait avec tant de ſageſſe & de modération, que l'écrivain auroit pu adreſſer lui-même ſa lettre à M. le chancelier, ſans exciter de ſa part d'autre humeur que celle de ne pouvoir y répondre.

30 *Août.* La *Cinquantaine* a donné lieu à une épigramme, qui ſans être bien aiguiſée par la pointe, eſt d'une belle ſimplicité grecque, & fait anecdote. Il faut ſavoir que l'auteur de la muſique eſt un des entreteneurs de mademoiſelle Guimard.

Après Rameau paroît la Borde.
Quel compagnon ! miſéricorde !
Laiſſez notre oreille en repos :
De vos talents faites-nous grace ;
De la Guimard allez compter les os,
Monſieur l'auteur, on vous le paſſe.

31 *Août.* Les entrepreneurs du coliſée ont cherché à réveiller le public par des choſes extraordinaires. Ils ont donné le mercredi 28 de ce mois un concert avec écho. Ce n'eſt autre choſe que des violons placés dans l'éloignement en haut, & qui répetent les finales des modulations de la voix. Ce genre de ſpectacle, exécuté déja pour la premiere fois lundi 19, n'a pas eu plus de ſuccès la ſeconde fois que la premiere.

Un homme marchant ſur l'eau par le ſe-

cours d'un ſcaphandre ou caſaque de liege dont il vêtu, n'a pas attiré plus de monde le dimanche 25. On a déja vu cette expérience exécutée pluſieurs fois par l'abbé de la Chapelle, & ce n'eſt plus une nouveauté.

31. *Août.* Le ſieur Luneau de Boisjermain, après trois ſéances, a fini her ſon plaidoyer contre les libraires. Depuis long-temps on n'avoit vu au palais une affluence de monde auſſi prodigieuſe. Le public a paru très-content de l'orateur, qui à la beauté de la diction a réuni l'élocution la plus pittoreſque. Il y a mis ce *pathos* qui fait toujours un grand effet, & qui, rendu d'une voix caſſée & preſqu'éteinte, a produit une ſenſation étonnante ſur les ſpectateurs & a fait pleurer les juges. On aſſure avoir ſurpris des larmes à quelques libraires, moins prévenus ſans doute que leurs confreres, adverſaires de l'orateur. Enfin on s'accorde généralement à convenir que peu d'avocats de l'ancien barreau euſſent auſſi bien, & qu'aucun n'eût certainement mieux plaidé que cet accuſé.

Le ſieur Perrin, ci-devant avocat aux conſeils, doit parler pour les libraires mercredi prochain. Le ſieur Luneau a demandé la réplique, & elle lui a été accordée.

Ce même jour on a jugé à la tournelle une cauſe du parlement ancien, qui avoit déja produit deux mémoires très-plaiſants de la part des ſieurs Cocqueley de Chauſſepierre & de Lort. Le ſujet étoit un chat trouvé mort dans une cave du ſieur Guy, libraire aſſocié de la veuve Ducheſne. Cet animal appartenoit au ſieur Boyer, agrégé en droit, qui accuſoit la femme de Guy d'avoir tué ſon chat; en

conſéquence l'avoit mal-traitée de paroles & injuriée, au point que le mari avoit rendu plainte, &c. Ce ſujet, bien digne d'occuper une ſcene dans la comédie *des Plaideurs*, & très-propre à faire voir juſqu'où va le délire de leur engeance, avoit donné lieu aux deux avocats ci-deſſus nommés de s'égayer. Le nouveau tribunal qui n'aime point qu'on rie d'une choſe auſſi grave que la juſtice, a ſupprimé ces deux mémoires anciens, a déclaré la procédure du ſieur Guy injurieuſe, l'a condamné aux dépens & à 10 liv. d'amende envers le ſieur Boyer.

3 *Septembre*. Les comédiens italiens donnent depuis quelque temps *les deux Miliciens*, comédie en un acte, mêlée d'ariettes, de la compoſition du ſieur Frizieri, quant à la muſique. Cet auteur eſt aveugle depuis trois ans.

4 *Septembre*. On a imprimé depuis peu une petite feuille datée de l'hôtel de Sauvigny, le 18 août 1771, intitulée, *Anecdote du Jour*. On y trouve l'extrait ſuivant d'une lettre de M. le chancelier à Mad. de Sauvigny.

« J'ai de grandes graces à rendre au ciel de me porter auſſi bien, & de conſerver ma tête dans un travail auſſi pénible que celui qui m'occupe tous les jours. Me voilà enfin au courant : je finirai à la ſaint Martin tout ce qui n'eſt encore que commencé. »

Le reſte n'eſt qu'une plaiſanterie groſſiere ſur un dîné fait chez M. le premier préſident Sauvigny le 17 août, en commémoration de l'heureux évènement de la proceſſion du 15, & ſur un ſouper au même lieu, indiqué au 18, où M. le maréchal de Richelieu avoit été invité

& ne ſe rendit point ; ce qui alarma les convives.

5 *Septembre.* Le portrait de M. l'abbé Terray, contrôleur général, devoit être expoſé au ſalon, mais ce miniſtre s'en eſt défendu ſous prétexte qu'on parloit aſſez de lui.

6 *Septembre.* Les libraires aſſociés à l'encyclopédie ſe ſont hâtés de publier un mémoire contre le ſieur Luneau de Boisjermain, où ils reprennent encore les cinq objets de diſcuſſion de leur adverſaire. Celui-ci eſt ſigné de Briaſſon, le Breton, & de Me. de Jonquieres, avocat du barreau moderne. Ils ont jugé à propos de l'étayer d'un ancien mémoire à conſulter dont on a déja parlé, ainſi que d'une conſultation en date du 7 janvier 1770, ſouſcrite de quelques avocats célebres. Ce dernier mémoire, en fortifiant la cauſe, atténue prodigieuſement l'éloquence de l'orateur actuel. Il n'y a ni ordre, ni clarté, ni ſtyle dans ſon écrit, d'ailleurs aſſaiſonné de beaucoup d'injures, qui ſe ſentent encore de l'ancien état de procureur métamorphoſé en avocat.

La piece la plus curieuſe eſt une lettre du ſieur Diderot, datée du 31 août 1771, qui ſert comme d'épilogue à tout ce bavardage. Ce grand philoſophe prétend devoir intervenir dans la cauſe, comme ayant été le directeur de cette entrepriſe littéraire. On eſt fâché de le voir ſe compromettre & s'expoſer au ſoupçon de paſſer pour le ſuppôt & le gagiſte de ces libraires. On ne voit pas quel autre motif raiſonnable a pu le déterminer à ſe donner ainſi en ſpectacle & à jouer un perſonnage, dont il ne peut réſulter qu'un grand ridicule pour lui dans le public.

7 *Septembre*. Peu de temps après le mémoire des libraires, M. Luneau n'a pas manqué de répandre un précis ; en réſumant le plaidoyer de ſes adverſaires, il le réduit à deux queſtions, & il prouve, 1°. qu'il a dit vrai, en diſant que les ſieurs Briaſſon & le Breton lui ont fait payer 174 liv. 8 ſous de trop.

2°. Qu'il a eu intérêt de dire tout ce qu'il a dit dans ſon troiſieme mémoire & dans le tableau.

C'eſt donc mal-à-propos que les libraires lui ont intenté un procès criminel à cet égard.

D'après le détail des vexations & des pertes auxquelles ce procès a donné lieu, le ſieur Luneau conclut à 100000 liv. de dommages & intérêts.

Enſuite il répond à M. Diderot, & dans une lettre en date du 1 ſeptembre, commente celle de cet auteur, & le couvre du plus grand ridicule. Il décele d'ailleurs de ſa part une mauvaiſe foi peu philoſophique, en déclarant que c'eſt de M. Diderot qu'il tient tout ce qu'il fait ſur l'encyclopédie ; que l'an paſſé cet homme célebre applaudiſſoit au courage de l'infatigable ennemi des libraires, lui inſpiroit une nouvelle ardeur, lui donnoit des conſeils ſur la marche qu'il devoit tenir, &c.

M. Luneau, pour plus grand éclairciſſement, fait répandre aujourd'hui une feuille ſervant d'addition au précis, & qui ne mérite aucun détail particulier.

8 *Sept*. Les parlements depuis long-temps frappés de conſternation, ſembloient dans un ſilence puſillanime, du moins on ignoroit qu'ils fiſſent quelque choſe pour leur défenſe ; cependant il tranſpire dans le public des remon-

trances

trances du parlement de Rennes en date du 26 juillet. Elles portent non-ſeulement ſur l'état actuel du parlement de Paris, mais encore ſur les maux dont l'état eſt attaqué.

8 *Septembre*. Par arrêt rendu ſur délibéré en la tournelle, & ſur les concluſions de M. de Vaucreſſon, avocat général, le 7 ſeptembre 1771, les parties ſur l'extraordinaire ont été miſes hors de cour. La demande des libraires en ſuppreſſion des mémoires du ſieur Luneau, jointe à l'affaire civile, faiſant droit ſur les concluſions du miniſtere public, donne acte aux libraires de la déclaration par eux faite du 20 ſeptembre dernier. En conſéquence les libraires condamnés à remettre dans un mois entre les mains de M. le procureur général, le mémoire & les pieces juſtificatives, relatives à l'impreſſion & diſtribution de l'encyclopédie, pour ce fait, être ordonné ce qu'il appartiendra. Les libraires condamnés envers le ſieur Luneau en tous les dépens pour tous dommages & intérêts.

Tel eſt le prononcé de l'arrêt intervenu hier à la tournelle, dans le procès entre les libraires aſſociés de l'encyclopédie & le ſieur Luneau de Boisjermain. L'affluence avoit redoublé : tous les imprimeurs de la rue Saint-Jacques y étoient, & beaucoup de gens de lettres. Les plaidoyers du ſieur Perrin, avocat des premiers, n'ont approché en rien de la beauté de ceux de M. Luneau, qui a encore écraſé ſes adverſaires par une derniere réplique.

Les concluſions de M. de Vergès, avocat général, étoient abſolument contre M. Luneau. Il concluoit même à la ſuppreſſion de ſes mémoires. Elles n'ont pas été ſuivies, comme on voit ; & quoique l'arrêt ne ſoit pas auſſi ſavo-

rable qu'on l'auroit voulu, les libraires ſont mortifiés ; ce qui ne donne pas peu de ſatisfaction aux auteurs de cette capitale.

10 *Septembre. Tableau de la conſtitution françoiſe, ou autorité des rois de France, dans les différents âges de la monarchie.* Cette brochure n'eſt autre choſe que le développement de l'extrait du *droit public de la France*, par M. le comte de Lauraguais, dont on a parlé ; mais développement fait avec un ordre, une netteté un enchaînement de preuves & de raiſonnements, qui eſt pouſſé juſqu'à la conviction.

Ces âges de la monarchie, ſuivant l'auteur, ſont au nombre de trois.

Il remonte dans le premier juſqu'à l'origine de la conſtitution françoiſe, juſqu'à ces aſſemblées ou parlements qui étendoient leur autorité ſur toutes les parties de l'adminiſtration, ſur l'élection de leurs Rois, & qui partageoient avec le ſouverain la puiſſance légiſlative. De-là, la réfutation de cette phraſe du préambule de l'édit de 1770.... *Nous ne tenons notre couronne que de Dieu*..... de cette autre, du diſcours du Roi au parlement de Paris, le 3 mars 1766. ... *C'eſt à moi ſeul qu'appartient le pouvoir légiſlatif, ſans dépendance & ſans partage*. ... L'auteur fait voir comment le parlement, tel qu'il exiſte aujourd'hui, a été ſubſtitué à l'ancien parlement, à l'aſſemblée générale de la nation, & comment la nation a laiſſé éclipſer le droit *impreſcriptible* qu'elle avoit de tout temps de concourir à l'adminiſtration politique du royaume & à la puiſſance légiſlative ; droit qu'elle ne tenoit que d'elle-même, & que nos Rois ne lui avoient pas donné.

Le ſecond âge eſt celui de la formation des

loix. Malgré les empiétements des Rois, la nation conſervoit encore le droit d'y concourir néceſſairement : droit qui malgré les divers changements qu'il a ſubi, n'eſt pas moins certain, inconteſtable, impreſcriptible; droit qu'elle ne tient pas de ſes Rois, mais de l'eſſence de ſa conſtitution, qui fait partie des loix fondamentales de l'état François, & dont le parlement doit jouir avec la même étendue & la même plénitude d'autorité que la nation en jouiroit elle-même, ſi elle s'aſſembloit encore, & que les loix fuſſent délibérées dans ſon ſein.

Enfin le troiſieme âge eſt celui de la vérification des loix, qui n'eſt pas une formalité de vain cérémonial, puiſqu'elle dérive du droit du corps entier de la nation de concourir à la puiſſance légiſlative : droit qui prend naiſſance du contrat primordial entr'elle & le ſouverain, & par lequel elle a déterminé la maniere dont elle vouloit être gouvernée. Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre l'aſſertion que le parlement la repréſentoit en cette partie, puiſqu'il étoit le ſeul corps qui fit cette vérification, que les ſouverains lui avoient déférée & que les peuples ſembloient approuver par leur conſentement tacite.

Toutes les preuves de ce ſavant ouvrage ſont renvoyées dans des notes, en ſorte que rien n'arrête la rapidité du ſtyle & n'embarraſſe la chaîne des raiſonnements.

14 *Septembre*. Des bruits ſiniſtres s'étoient répandus ſur le compte de l'auteur de la *Correſpondance ſecrete entre M. de Maupeou & M. de Sorhouet*. Mais une ſuite de cet ouvrage qui paroît depuis huit jours, atteſte heureuſement ſon

exiſtence & ſa liberté. Elle contient 12 lettres, & embraſſe un eſpace d'environ ſix ſemaines, depuis le 9 juin juſqu'au 26 juillet, date de la derniere épitre. Cette ſeconde partie n'eſt point indigne de la premiere. Elle lui eſt même ſupérieure par une plus grande quantité de faits & par une réponſe fictive de l'ancien conſeiller au grand-conſeil, à qui M. de Sor***** avoit adreſſé l'apologie du Chan****** dans une lettre précédente. Ce magiſtrat indigné repouſſe avec vigueur toutes les offres de ſon confrere : il réfute ſes raiſonnemens : il démaſque l'hypocriſie & du héros & du panégyriſte. Il trace d'un pinceau auſſi rapide qu'énergique, le portrait & la vie du premier. C'eſt un Démoſthene qui tonne, qui foudroie, qui écraſe, qui pulvériſe. Son éloquence fougueuſe tranche merveilleuſement avec le ſtyle ironique du reſte de l'ouvrage, & forme un contraſte où l'on reconnoit l'art d'un très-grand écrivain. L'adreſſe avec laquelle il a enchâſſé dans cette *Correſpondance* une multitude d'anecdotes amenées naturellement & ſans le moindre effort, produit le double effet d'enrichir cette diſſertation, & de couvrir d'un ridicule ineffaçable le chef & les ſuppôts de ſon ſyſtême, ou plutôt de ſoulever contr'eux l'indignation générale.

Au ſurplus, l'auteur continue à y ménager extrêmement M. le duc d'Ai******* & tout ſon parti, comme s'il eſpéroit qu'il dût un jour détruire celui de monſieur le chancelier. Il affecte même de rappeller pluſieurs anecdotes qui tendroient à ſemer la diviſion entre ces deux chefs. Quel qu'il ſoit, c'eſt un homme très-bien inſtruit, qui a fouillé dans les ſecrets de la famille des Mau*****, au point d'en

dévoiler qui ne peuvent être ſus que de gens qui lui tiennent de très-près : ce qui fait ſoupçonner des magiſtrats du premier ordre, ſoit comme fabricateurs, ſoit comme inſtigateurs de l'ouvrage.

Dans le fait, on eſt dans la plus profonde ignorance à cet égard, lorſque la premiere partie de cet ouvrage parut, M. de Sorhouet aſſura qu'il en connoiſſoit l'auteur, parce qu'il s'y trouvoit des phraſes entieres qu'il avouoit pour ſiennes & dont un ſeul homme avoit été participant. Il ajouta qu'il auroit la généroſité de ne pas le nommer. Le courage avec lequel l'anonyme continue ſa *Correſpondance*, la ſuite qu'il annonce encore, doivent mettre en défaut les conjectures de ce magiſtrat, & prouvent qu'il s'eſt trompé.

17 *Septembre*. L'auteur d'un ouvrage qui a paru ſur l'expoſition des tableaux au Louvre en 1769, ſous le titre de *Lettre de M. Raphaël à M. Jérôme*, & qui eut alors un ſuccès prodigieux, ſe diſpoſe à dire ſon avis dans un nouvel écrit ſur l'expoſition de cette année. Mais les peintres qu'on peut appeller, autant que les poëtes, *Genus irritabile*, ſe donnent beaucoup de mouvements pour prévenir cette cenſure très-redoutable à leur amour-propre. Heureuſement il a mis le ſieur Cochin dans ſes intérêts, en prévenant ce ſecrétaire de l'académie de peinture, & en ſoumettant ſon manuſcrit à ſa déciſion, en ſorte que ſous peu il eſpere que les obſtacles ſeront levés.

18 *Septembre*. Le buſte de Mad. la Dauphine par le ſieur le Moine, ancien directeur & recteur de l'académie, &c. a été expoſé dimanche à Verſailles aux regards de tous les courti-

ſans, après avoir été vu de toute la famille royale, & de-là tranſporté au ſalon, ou ayant été placé ſans aucune diſtinction & ſans annonce, il a échappé à la curioſité du peuple, qui n'eſt inſtruit que par la renommée qu'il lui eſt enfin permis d'enviſager la figure de cette auguſte princeſſe. Ce chef-d'œuvre précieux plaît d'ailleurs aux connoiſſeurs par toutes les qualités qu'on peut deſirer dans un ouvrage de cette eſpece.

19 *Septembre.* La critique dont on a parlé ſur l'expoſition du ſalon de cette année a pour titre : *Lettre de M. Raphaël le jeune, élève des écoles gratuites de deſſin, neveu defeu M. Raphaël, peintre de l'académie de Saint-Luc, à un de ſes amis, architecte à Rome, &c.*

L'auteur ſuppoſe que le ſuiſſe de la ſalle ayant entendu la nuit un grand bruit accourt pour voir ce que c'eſt, mais qu'il eſt bien étonné de trouver les tableaux parlant & ſe chamaillant ; qu'il dreſſe procès-verbal de tout, à telle fin que de raiſon.

C'eſt dans ce cadre auſſi neuf que piquant que l'auteur a enchâſſé une critique d'autant plus amuſante qu'elle eſt plus vive par la tournure ingénieuſe qu'il a choiſie, & cependant moins injurieuſe pour les artiſtes, par la ſuppoſition que la jalouſie dans la bouche d'un rival affoiblit toujours les beautés & groſſit les défauts. D'ailleurs elle eſt moins directe, les perſonnages ne ſe trouvent nommés qu'à l'explication du numéro, & comme du ſecond bond.

L'auteur n'a point employé de ces mots techniques & ſcientifiques, qui n'éblouiſſent que les ignorants ; ſes reproches étant fondés ſur le bon ſens & ſur les principes les plus généraux & les plus reconnus, peuvent être ap-

préciés par tout le monde ; & s'il s'eſt interdit par-là ces obſervations fines qui ne peuvent partir que de l'amateur le plus éclairé, il s'eſt aſſervi auſſi à une juſteſſe plus grande, pour ne pas s'expoſer à une réclamation dont le cri ſeroit plus univerſel.

Le ſtyle eſt ſimple, l'épigramme y eſt amenée naturellement, les tranſitions ne ſont pas toujours auſſi piquantes &, auſſi heureuſes qu'elles pourroient l'être ; mais la forme eſt neuve & doit donner beaucoup de vogue à ce petit pamphlet.

On ne doute pas qu'il ne ſoit arrêté inceſſamment, & qu'on ne ſe prévale de quelques plaiſanteries mal interprétées pour intéreſſer le gouvernement à ſa ſuppreſſion.

20 *Septembre. Les Réflexions générales, &c.* diſcutent les trois points de vue les plus avantageux préſentés par monſieur le chancelier comme les objets de ſon nouveau ſyſtême ; ſavoir, l'érection des tribunaux plus proches des juſticiables, la ſuppreſſion de la vénalité des offices, la gratuité de la juſtice.

On prouve que dans le cas même où le chef de la magiſtrature, loin de rendre à l'établiſſement du deſpotiſme (le terme & la quinteſſence de ce plan, dans lequel tout le reſte n'eſt qu'acceſſoire,) auroit réellement cru parvenir à ces heureuſes fins, il ſe ſeroit au moins trompé lourdement.

Le développement de cette réfutation eſt trop étendu pour le ſuivre. L'auteur, en s'étayant de pluſieurs raiſonnements déja mis en œuvre, creuſe plus loin que les écrivains qui l'ont devancé dans cette diſcuſſion, & ſemble épuiſer tout ce qu'on peut dire de plus lumineux ſur cet objet.

Après avoir retourné ſous les aſpects les plus favorables le ſyſtême nouveau d'ordre judiciaire ; après avoir démontré qu'il n'eſt que fauſſeté, qu'illuſion, que chimere, qu'oppreſſion des peuples, que deſtruction de toute juſtice, qu'invention d'intrigue, l'écrivain l'enviſage dans ſon objet capital & véritable ; il attaque les aſſertions hardies des différents diſcours du chancelier & préambules d'édits, tendant à fomenter le plan deſtructeur de toutes les loix & de tous les principes, & les détruit ſans reſſource. Entr'autres choſes très-ſatisfaiſantes qu'on trouve dans le cours de ce livre, le point de l'unité des parlements, reconnu par les Rois mêmes, y eſt prouvé par une multitude d'autorités nouvelles qu'on reproduit en lumiere, & qui le rendent déſormais hors de toute réfutation.

Le ſtyle de cet ouvrage eſt très-véhément, le fond eſt relevé par des peintures vigoureuſes des ſimulacres ſubſtitués aux véritables cours ſupprimées ; & la foule de citations, loin de ralentir l'éloquence du diſcours, lui prête encore plus de force : en ſorte que le lecteur le plus froid ſe pénetre enfin de l'enthouſiaſme patriotique dont l'auteur paroît animé.

On peut regarder cette brochure comme une ſuite du maire du palais, mais moins découſue, moins lâche & plus capable de faire une impreſſion profonde & durable.

21 *Septembre.* L'affaire de M. Luneau, bien loin d'être terminée par le jugement du 7 ſeptembre, ne fait que ſe compliquer davantage. Quoiqu'elle n'ait pas le caractere d'un procès-criminel, elle acquiert un plus grand

degré de célébrité par un nouvel acteur qui veut y intervenir ; malgré le peu de ſuccès qu'a opéré ſon apparition dans la derniere inſtance, malgré l'indignation générale des gens de lettres, malgré le ridicule univerſel qu'il s'eſt attiré, il perſiſte à ſe rendre le champion des libraires, & l'on annonce un mémoire auquel il travaille. On conçoit que c'eſt le philoſophe Diderot dont il eſt queſtion. Il ſe prévaut des concluſions de l'avocat général Martin de Vaucreſſon. Il faut ſavoir qu'elles étoient abſolumrnt contre M. Luneau, & qu'elles portoient ſur trois points : ſur l'inutilité des mémoires de cet adverſaire ; ſur la diffamation qu'il avoit répandue contre les libraires, dans un avertiſſement inſéré dans la gazette de Hollande ; & ſur la lettre de M. Diderot. Mais M. Luneau, dans une réplique qu'il fit ſur le champ avant l'arrêt, prouva qu'il avoit été néceſſité à répandre ſes mémoires, ainſi qu'à avoir recours aux papiers publics pour faire paſſer aux libraires de province & étrangers des renſeignements qu'il lui étoit eſſentiel de donner ; en ſorte que s'il y avoit quelque choſe de tout-à-fait hors d'œuvre, inutile & même déplacé dans cette plaidoierie, c'étoit l'épître de M. Diderot. C'eſt vraiſemblablement d'après ce dernier coup de lumiere, que les juges, abſolument éclairés, prononcerent, comme on a vu.

C'eſt à la grand'chambre que doit ſe porter l'inſtance du fonds, & ce ſera une des premieres cauſes du rôle appellées après les vacances. M. Luneau ſe diſpoſe à continuer de porter la parole pour ſa défenſe.

22 *Septembre*. Ce qu'on avoit prévu eſt ar-

rivé : Mlle. le Maure s'eſt prodiguée ſi mal-à-propos & avec tant de facilité au coliſée, que le public s'en eſt raſſaſié, & qu'elle a perdu toute la célébrité qu'elle avoit acquiſe ſur parole ; la plupart des amateurs modernes ne l'ayant jamais entendue, elle ne fait plus aucune ſenſation, & les entrepreneurs de cet établiſſement ſeront obligés de l'éconduire.

23 *Septembre*. Les bruits accrédités depuis pluſieurs mois, que le ſieur d'Eon, ce fougueux perſonnage, ſi célebre par ſes écarts, n'eſt qu'une fille revêtue d'habits d'homme ; la confiance qu'on a priſe en Angleterre à cette rumeur, au point que les paris pour & contre ſe montent aujourd'hui à plus de cent mille livres ſterling, ont réveillé à Paris l'attention ſur cet homme ſingulier, & ceux qui ont étudié avec lui & l'ont connu dans l'âge de l'adoleſcence, ſe ſont rappellés tout ce qui pouvoit favoriſer ou détruire une telle conjecture, & voici ce qu'ils racontent.

Ils ne ſe rappellent pas en effet avoir jamais eu dans le cours de ſes claſſes, & même hors du college, aucune preuve teſtimoniale de ſa virilité : ils n'ont aucune idée d'avoir jamais fait de partie de filles avec lui, de lui avoir connu aucune inclination à ce genre de plaiſir, & de lui avoir jamais vu de maîtreſſe. Cependant il a toujours eu la figure aſſez mâle ; il s'eſt livré aux exercices qui caractériſent le plus notre ſexe ; il aimoit ſur-tout paſſionnément celui des armes, & s'y étoit perfectionné au point qu'il eſt devenu l'origine de ſa fortune.

Ce garçon, né d'une famille honnête, étoit commis dans les bureaux de l'inten-

dance. On eut beſoin alors de négocier avec la Ruſſie : on étoit dans une ſorte de brouillerie ou de froideur avec cette puiſſance : on n'avoit perſonne à cette cour. On imagina de chercher quelqu'un qui ſans caractere pût y aller, y paroître ſans être ſuſpect, gagner la confiance du grand-duc, lui porter des paroles, être déſavoué ou avoué au beſoin.

On ſavoit que le grand-duc aimoit beaucoup les ſpadaſſins : on s'informa ſi l'on pourroit trouver quelqu'un diſtingué dans le genre de l'eſcrime, qui y joignît quelques connoiſſances en politique. Le ſieur d'Eon avoit alors fait un livre ſur les finances ; ſa paſſion pour les armes étoit publique. On le propoſa au miniſtre des affaires étrangeres ; on l'agréa ; il partit il y a environ vingt ans ; il réuſſit ; il ſe fit connoître, & de-là ſon initiation aux négociations dont il a été chargé depuis.

24 *Septembre.* Depuis long-temps il étoit queſtion des répétitions que les comédiens faiſoient du *fils naturel* de M. Diderot. Ce drame doit enfin ſe jouer & ſera repréſenté jeudi.

25 *Septembre.* Mlle. le Maure ne faiſant plus aucune ſenſation, les entrepreneurs du coliſée ont cherché quelque nouveau ſujet qui pût leur attirer du monde. Ils ont raccroché une Dlle. *Bruna*, qu'ils ont affichée pour demain jeudi. Ils annoncent que ſes talents ſont connus avantageuſement dans pluſieurs cours de l'Europe, & qu'elle chantera en s'accompagnant du claveſſin.

26 *Septembre.* Le mémoire du ſieur Linguet

contre M. Foulon, étant le premier qui ait paru depuis la deſtruction du parlement, mérite quelques obſervations particulieres.

L'auteur l'intitule ſeulement *Conſultation délibérée à Luciennes le 1 avril 1771*. Il déclare dans le préambule, qu'il n'a plus de caractere ſpécial pour remplir cette fonction (d'*avocat*) ; mais que la confiance d'un particulier opprimé lui en fait un devoir ; que l'édit de mai dernier l'y autoriſe. Il ajoute :

« Je vais donc lui prêter mon miniſtere » avec les égards dus à ma poſition, à la vé- » rité, & plus encore peut-être à un homme » puiſſant, contre lequel ſe trouve malheu- » reuſement dirigé le premier pas que je ha- » ſarde, en rentrant dans une carriere de- » venue plus gliſſante que jamais. »

On juge par cet exorde que Me. Linguet ne reſte dans le ſilence que pour ne pas aller contre la réſolution unanime de ſes confreres ; mais qu'il ne l'approuve pas : qu'il reconnoît la validité des édits enrégiſtrés au nouveau tribunal, puiſqu'il s'en prévaut.

La maniere dont il traite le fond de cette conſultation, pour le ſieur Jean-François-Alexandre David, adjudicataire des mines de charbon de terre, ouvertes en Anjou, dans les paroiſſes de Saint-Georges, Chatelaiſon & Concourſon, n'eſt pas moins ſinguliere.

Il expoſe ainſi le fait.

« M. Foulon (ſecrétaire, grand'croix com- » mandeur de l'ordre royal & militaire de ſaint Louis,

» Louis, maître des requêtes, intendant des » finances, ſeigneur de la Doué, de Cor- » courſon, &c.) chargé de toutes les marques » de diſtinction que le mérite, le crédit & » l'opulence peuvent procurer; parvenu à un » degré d'élévation qui ne laiſſe, en quelque » ſorte, que le miniſtere au-deſſus de lui, diſ- » pute à un particulier obſcur, ſans emploi, » ſans reſſources, une propriété que celui-ci a » acquiſe au prix de tout ſon chétif patrimoine. » Il demande à recueillir ſans frais & ſans » riſques le fruit de trente ans de travaux, » de cent mille écus d'avances faites par l'ac- » quéreur, ou par ceux qu'il remplace. »

Il diſcute enſuite les moyens de forme & de fonds. Il finit ainſi :

« M. Foulon, on oſe le dire, eſt au moins » auſſi intéreſſé que le ſieur David, à ce que » la demande de ce dernier réuſſiſſe. Il y va » de ſon honneur qu'une cauſe dans laquelle » on lui reproche une uſurpation injuſte, ſoit » examinée avec le plus grand ſcrupule. Un » homme tel que lui ne doit chercher ſon « triomphe que dans une diſcuſſion légale qui » en écarte tout ſoupçon de ſurpriſe & d'ini- » quité..... S'il ne s'étoit engagé dans cette » querelle que ſur de mauvais conſeils, » d'après une mépriſe de ſes gens d'affaires, » ſa propre délicateſſe doit lui faire ſouhaiter » de perdre, il ne ſe conſoleroit jamais d'avoir » arraché au conſeil une injuſtice, & de ſe » trouver expoſé au ſoupçon d'avoir abuſé de » ſon crédit pour opprimer un citoyen hon- » nête, qui n'avoit d'autre protection que le » bon droit & l'équité. »

Quoi qu'il en ſoit, l'arrêt du conſeil, du 12

mai 1771, qui conſacroit la prétention de M. Foulon, a été confirmé & le ſieur David a été débouté de ſa demande à revenir par oppoſition ou par requête civile contre cet arrêt.

27 *Septembre.* Il paſſe pour conſtant que, ſuivant le nouveau ſyſtême du conſeil de nous rendre plus heureux, en ramenant inſenſiblement les ſiecles d'ignorance, il a été rendu un arrêt le 11 de ce mois, qui ordonne qu'à l'avenir tous livres imprimés ou gravés, ſoit en françois, ſoit en latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, venant de l'étranger, paieront à l'entrée du royaume 60 livres par quintal.

Il excepte cependant les manuſcrits & livres imprimés en langue étrangere, venant de l'étranger, qui continueront à jouir de l'exception générale de tous droits, ainſi que tous livres, ſoit manuſcrits, ſoit imprimés, ou gravés en langue françoiſe, latine ou étrangere, continueront à jouir pareillement de ladite exception, tant à leur circulation dans les différentes provinces du royaume, qu'à leur ſortie à l'étranger, &c.

28 *Septembre.* Mad. Bruna, qui avoit déja chanté dans un concert particulier, n'a pas eu de ſuccès au coliſée, dont le vaiſſeau, trop vaſte, ne pouvoit laiſſer entendre les ſons de ſa voix, quoique belle & étendue.

29 *Septembre.* Mlle. L*** eſt une fille de qualité qui a des prétentions au bel eſprit & à la philoſophie. Elle tient une eſpece de bureau littéraire chez elle, où préſide monſieur d'Alembert qui y loge : l'abbé Arnaud, monſieur Suard, monſieur Gaillard, monſieur de la Harpe y dominent en ſecond. Cela a donné

lieu aux deux épigrammes ſuivantes. La premiere eſt contre M. d'Alembert, dont le vrai nom eſt *Jean le Rond*. Il faut ſavoir qu'il eſt membre de l'académie des ſciences & de l'académie françoiſe.

Maître le Rond très-lourdement écrit,
Maître le Rond très-fauſſement raiſonne :
Rien n'eſt plus clair pour quiconque le lit :
Il a pourtant une double couronne.
Maître le Rond au Louvre approfondit
L'art des calculs & juge le génie.
Apprenez-moi, diſois-je à ſon amie (*),
Comment cela ? Comment, dit Aſpaſie?
Savant, léger & peſant bel eſprit,
N'a-t-il pas droit à chaque académie?

La ſeconde roule ſur la cabale faite par la même demoiſelle, pour introduire à l'académie françoiſe, au moyen du crédit qu'y a M. d'Alembert, l'abbé Arnaud, M. Gaillard, &c.

Le jour qu'Arnaud fut de l'académie,
La L'E***, en riant du ſuccès,
Diſoit par-tout : grace à mon induſtrie,
Voilà déja deux grands hommes de faits.
A qui donner la place du génie
A l'avenir ? il nous reſte *Suard*
Bien lourd, bien froid, comme monſieur *Gaillard*.

(*) Mlle. L'E***.

Et quand enfin la noble compagnie,
Par tant d'affronts ſera bien endurcie
Au déshonneur, il nous faudra peu d'art
Pour y gliſſer *La Harpe* & *Mélanie*.

30 *Septembre. Le Fils Naturel*, de M. Diderot, ce drame imprimé il y a vingt ans, & qui fit beaucoup de bruit à ſa naiſſance, par ſa ſingularité, par les prétentions de ſon auteur, & par l'éclat avec lequel ſes partiſans le prônent, lui avoit dès ce temps occaſionné du déſagrément. Le ſieur Freron démontra les plagiats du philoſophe encyclopédiſte : il fit voir que cette piece étoit de Goldoni, fameux comique italien. La repréſentation que les comédiens françois en ont donnée pour la premiere fois jeudi dernier 26, n'a pas été moins humiliante pour le ſieur Diderot. Ce drame a paru d'une froideur inſoutenable, & a été à la veille de tomber à pluſieurs repriſes. Cependant il eſt annoncé pour dimanche 19, mais avec beaucoup de corrections. Le moment n'étoit pas favorable pour l'auteur, & le ridicule qu'il vient de ſe donner tout récemment dans l'affaire des libraires contre le ſieur Luneau, n'a pas peu contribué à mal diſpoſer le public littéraire en faveur de ſa piece.
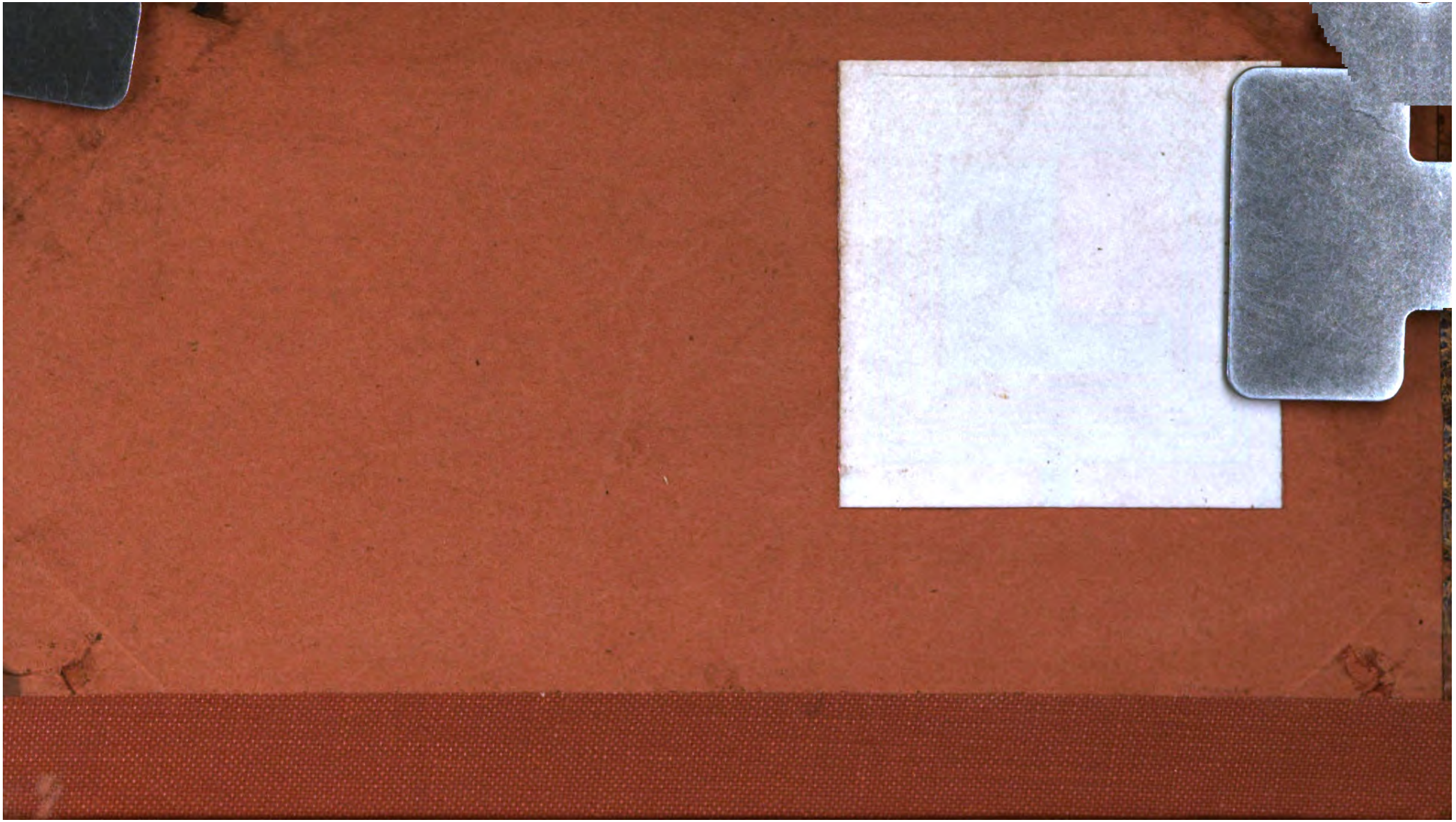
Fin du cinquieme Volume.